LABORDE





EXPERTISE ECOLOGIQUE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE LURBE-SAINT-CHRISTAU (64)

DOSSIER DES DEMANDE DE DEROGATIONS A L'INTERDICTION DE DESTRUCTION D'ESPECES PROTEGEES

PRISE EN COMPTE DES DEMANDES DE COMPLEMENTS DE LA DREAL (COURRIER DU 2 JUIN 2023)

V7:15/09/2023

SIMETHIS

69, rue Saint-Gilles 64300 Orthez Tel: 05 59 65 64 95 contact@simethis.fr www.simethis.fr





TABLE DES MATIERES

1. RE	ESUME NON TECHNIQUE	11
1.1.	CONTEXTE DU PROJET	11
1.2.	ETUDE DU MILIEU NATUREL	13
1.3.	JUSTIFICATION DU PROJET	15
1.4.	Synthese des impacts lies aux projets d'amenagement	15
1.5.	MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT EN PHASE TRAVAUX	17
1.6.	MESURES COMPENSATOIRES ET D'ACCOMPAGNEMENT	20
2. CE	ERFA	21
2.1.	DEMANDE DE DEROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DEGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEE	s 21
2.2.	DEMANDE DE DEROGATION POUR LA CAPTURE ET LA DESTRUCTION DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES	
2 15	DEMANDEUR	2.4
4. PR	RESENTATION DU PROJET	35
4.1.	Contexte general	35
4.2.	LOCALISATION	35
4.3.	HISTORIQUE	38
5. JU	JSTIFICATION DU CHAMP DEROGATOIRE	39
5.1.	Absence d'alternative de localisation et d'implantation du projet	39
5.1.1.	ETUDE DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION	39
5.1.2.	P. Raisons du choix du site	42
5.2.	Interet public majeur du projet	42
5.2.1.	. Contexte economique de la carriere	42
5.2.2.	. Interet national et regional de la carrière de Lurbe-Saint-Christau	44
5.2.3.	COMPATIBILITES AVEC LES PLANS ET SCHEMAS LOCAUX, DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX	45
5.3.	Non remise en cause de l'etat de conservation des especes concernees par la demande de derogation	50



6. PR	PRE-DIAGNOSTIC BIBLIOGRAPHIQUE	52
6.1.	. Referentiels	52
6.2.	. Zonages d'inventaires	52
6.3.	. Zonage de protection	56
6.3.1	.1. Les sites Natura 2000	56
6.3.2	.2. LES EBC	59
6.4.	. Trame verte et bleue	61
6.4.1	.1. A L'ECHELLE REGIONALE	62
6.4.2	.2. A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE	65
6.4.3	.3. A L'ECHELLE DU SITE	67
6.5.	. Synthese des connaissances naturalistes existantes sur le site	70
6.5.1	.1. Donnees connues sur la flore	70
6.5.2	.2. Donnees connues sur la faune	70
6.5.3	.3. Donnees connues sur les zones humides et le reseau hydrographique	72
6.5.4	.4. Donnees connues sur les espaces de compensation	74
6.5.5	.5. Donnees issues d'etudes anterieures	74
6.6.	. SYNTHESE DU PRE-DIAGNOSTIC BIBLIOGRAPHIQUE	75
7. M	METHODOLOGIE D'EXPERTISE	76
7.1.	. Methode d'inventaire	76
7.2.	. LIMITES DE L'ETUDE	77
7.3.	. METHODE D'EVALUATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES	78
7.4.	. METHODOLOGIE D'EVALUATION DES IMPACTS ECOLOGIQUES	79
7.5.	. METHODOLOGIE DE PROPOSITION DE MESURES D'ATTENUATION D'IMPACT	80
7.6.	. METHODOLOGIE DE DIMENSIONNEMENT DE LA COMPENSATION ECOLOGIQUE	81
8. DI	DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE	82
8.1.	. Caracterisation des biotopes	82
8.2.	. Zones humides	90
8.2.1	.1. DELIMITATION DES ZONES HUMIDES SELON LE CRITERE « VEGETATION »	90
8.2.2	.2. CONCLUSION SUR LA DELIMITATION DES ZONES HUMIDES	90
8.3.	. Flore	92



	8.3.1.	FLORE PATRIMONIALE	92
	8.3.2.	FLORE INVASIVE	94
	8.4.	FAUNE	96
	8.4.1.	OISEAUX	96
	8.4.2.	HERPETOFAUNE	99
	8.4.3.	INSECTES (RHOPALOCERES, ODONATES ET INSECTES SAPROXYLIQUES)	101
	8.4.4.	Mammiferes (hors chiropteres)	104
	8.4.5.	CHIROPTERES	105
	8.5.	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	129
9.	IMDA	ACTS BRUTS SUR LE MILIEU NATUREL	13/
٦.			
		PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET	
		APPRECIATION DES IMPACTS ECOLOGIQUES DU PROJET SUR LES HABITATS NATURELS, LA FLORE ET LA FAUNE	
		EVALUATION DES IMPACTS BRUTS LIES A LA DESTRUCTION/DETERIORATION DE ZONES HUMIDES	
		EVALUATION DES IMPACTS BRUTS LIES A LA DESTRUCTION/DETERIORATION DE STATIONS D'ESPECES VEGETALES PROTEGEES	
		EVALUATION DES IMPACTS BRUTS LIES A LA PERTURBATION DES ESPECES ANIMALES PROTEGEES	
		INCIDENCES SUR L'AVIFAUNE	
		INCIDENCES SUR LES REPTILES	
		INCIDENCES SUR LES AMPHIBIENS	
		INCIDENCES SUR LES MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)	
		INCIDENCES SUR LES CHIROPTERES	
		INCIDENCES SUR L'ENTOMOFAUNE	
	9.2.4.	EVALUATION DES IMPACTS BRUTS SUR LA PERTE DE FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE ET LES CONNECTIVITES	148
		SYNTHESE DES IMPACTS LIEES A LA DESTRUCTION/DETERIORATION DES ESPECES VEGETALES ET ANIMALES	
	9.3.1.	DEFINITION DES CORTEGES ECOLOGIQUES	150
	9.3.2.	SYNTHESE DES IMPACTS BRUTS	152
10	. ANA	LYSE DES EFFETS SUR LE MILIEU NATUREL RESULTANTS DU CUMUL D'INCIDENCES AVEC LES PROJETS EXISTANTS, APPROUVES ET CONNEXES	155
	10.1.	PROJETS RECENSES DANS L'AIRE D'ETUDE	156
	10.2.	ANALYSE DES EFFETS CUMULES POTENTIELS.	157
11	. MES	URES D'ATTENUATION D'IMPACT ET D'ACCOMPAGNEMENT	159
	11.1.	MESURES DEJA MISES EN PLACE SUR LES PRECEDENTS ARRETES	159



11.2.	Mesure d'evitement	161
11.3.	Mesures de reduction	163
11.3.1.	. Phase d'exploitation	163
11.3.2.	2. SYNTHESE DES MESURES D'ATTENUATION ET EVALUATION DE L'IMPACT RESIDUEL DU PROJET SUR LE MILIEU NATUREL	169
12. MES	SURE DE COMPENSATION ECOLOGIQUE	171
12.1.	DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE COMPENSATION	171
12.1.1.	. RAPPEL DES IMPACTS RESIDUELS ET DEFINITION DES ESPECES PARAPLUIES	171
12.1.2.	2. Recherche des mesures de compensation	172
12.1.3.	3. JUSTIFICATION DU RATIO DE COMPENSATION	174
13. CAH	HIER DES CHARGES DES MESURES COMPENSATOIRES A METTRE EN ŒUVRE POUR LA COMPENSATION ESPECES PROTEGEES DAN	S LE CADRE DU DOSSIER CNPN17
13.1.	Constat de degradation	176
13.1.1.	L. Compensation ecologique pour l'Alyte accoucheur (cortege des milieux aquatiques)	176
13.1.2.	2. Compensation ecologique pour le Faucon pelerin et le Vespere de Savi (cortege des milieux rupestres)	178
13.2.	DESCRIPTION DES MESURES COMPENSATOIRES	180
13.3.	RAPPEL DES CRITERES D'ELIGIBILITE PRISES EN COMPTE POUR LA COMPENSATION ECOLOGIQUE	196
13.4.	SYNTHESE DE LA MESURE COMPENSATOIRE ECOLOGIQUE	197
14. MES	SURES D'ACCOMPAGNEMENT	198
15. EVA	ALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 SUR LES HABITATS NATURELS, LA FAUNE ET LA FLORE	205
15.1.	EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 DE LA ZSC « LE GAVE D'ASPE ET LE LOURDIOS (COURS D'EAU)	208
15.1.1.	L. LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	210
15.1.2.	2. Les especes d'interet communautaire	211
15.2.	ETAT INITIAL DU SITE PROJET ET DE SON ENVIRONNEMENT	212
15.2.1.	L. LES HABITATS NATURELS	212
15.2.2.	² . La flore	212
15.2.2.	2.1. Les especes vegetales citees dans le diagnostic ecologique du site Natura 2000	212
15.2.2.	2.2. LES ESPECES VEGETALES OBSERVEES SUR LE SITE PROJET	213
15.2.3.	8. LA FAUNE	213
15.2.3.	3.1. Mammiferes	213
15 2 3	2.2 ΔMDHIRIENS	215



15.2.3.3. REPTILES	216
15.2.3.4. CRUSTACES	216
15.2.3.5. POISSONS	218
15.2.3.6. AVIFAUNE	220
15.3. INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET SUR LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	220
15.4. Proposition de mesures d'attenuation en lien avec le site Natura 2000	222
15.5. CONCLUSION SUR L'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	225
16. CONCLUSION	226
17. ANNEXES	
17. ANNEXES	228
17.1. ANNEXE N°1 - PROTOCOLES METHODOLOGIQUES DES INVENTAIRES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES	228
17.1.1. Preparation de terrain	228
17.1.2. DELIMITATION DES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS	228
17.1.3. DELIMITATION DES ZONES HUMIDES SUR LA BASE DU CRITERE « VEGETATION »	229
17.1.4. RECHERCHE DES STATIONS D'ESPECES VEGETALES	231
17.1.5. RECHERCHE DES STATIONS D'ESPECES ANIMALES	232
17.1.5.1. Protocole avifaune	232
17.1.5.2. Inventaire amphibiens et reptiles	234
17.1.5.3. INVENTAIRE DE L'ENTOMOFAUNE	234
17.1.5.4. Inventaire des mammiferes (hors chiropteres)	235
17.1.5.5. Protocole chiropteres	235
17.2. Annexe n°2 – Bio-evaluation des enjeux ecologiques	237
17.2.1. La bio-evaluation de la flore	237
17.2.2. La bio-evaluation de la faune	
17.3. Annexe n°3 - Releves floristiques	239
17.4. Annexe n°4 – Certificat de depot des données brutes de biodiversite	240



TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthese des impacts lies au projet d'amenagement	15
Tableau 2 : Synthese des mesures d'attenuation des impacts et d'accompagnement	17
Tableau 3 : References cadastrales du projet (Source : IGN, Cadastre)	37
Tableau 4 : Synthese des zonages d'inventaires recenses dans un rayon de 5 km autour de la zone d'etude	53
Tableau 5 : Synthese des sites Natura 2000 recenses dans un rayon de 5 km autour de la zone d'etude	
Tableau 6 : Synthese des donnees existantes issues de l'Observatoire de la Faune Sauvage de Nouvelle Aquitaine (FAUNA)	70
Tableau 7 : Calendrier des inventaires ecologiques realises	76
Tableau 8 : Tableau de synthese d'evaluation des habitats naturels, de la flore et de la faune	78
Tableau 9 : Synthese d'evaluation des impacts residuels sur la faune et la flore	80
Tableau 10 : Referentiels methodologiques utilises pour la proposition de mesures d'evitement et de reduction d'impact	
Tableau 11 : Synthese des especes floristiques observees sur la zone d'etude	
Tableau 12 : Synthese des especes a caractere envahissant (Source : Liste hierarchisee des plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Aquitaine. Version 1.0 – CBNSA)	94
Tableau 13 : Especes d'oiseaux contactees sur et a proximite immediate de la zone d'etude	96
Tableau 14 : Especes d'amphibiens et de reptiles contactees sur le site	99
Tableau 15 : Synthese des especes de rhopaloceres observees sur la zone d'etude	101
Tableau 16 : Synthese des especes d'odonates observees sur la zone d'etude	102
Tableau 17 : Synthese des especes d'orthopteres observees sur la zone d'etude	103
Tableau 18 : Synthese des especes de mammiferes (hors chiropteres) observees sur le site d'etude	104
Tableau 19 : Liste d'especes contactees sur la zone d'etude ainsi que leur comportement lors des ecoutes actives de 2021	106
Tableau 20 : Liste d'especes contactees sur la zone d'etude ainsi que leur comportement lors des ecoutes actives de 2023	
TABLEAU 21: LISTE D'ESPECES CONTACTEES SUR LA ZONE D'ETUDE AINSI QUE LEUR COMPORTEMENT LORS DE L'ECOUTE PASSIVE EN OCTOBRE 2021	109
Tableau 22 : Liste d'especes contactees sur la zone d'etude ainsi que leur comportement lors de l'ecoute passive en fevrier 2022	112
Tableau 23 : Liste d'especes contactees sur la zone d'etude ainsi que leur comportement lors de l'ecoute passive en mai 2022	114
Tableau 24 : Liste d'especes contactees sur la zone d'etude ainsi que leur comportement lors de l'ecoute passive en aout 2023	
Tableau 25 : Liste des especes et comportement des chiropteres contactees sur la zone d'étude	120
Tableau 26 Ecologie des chauves-souris identifiees sur site	121
Tableau 27 : Synthese des enjeux ecologiques globaux	129
Tableau 28 : Synthese des enjeux reglementaires	
Tableau 29 : Especes protegees retenues pour l'analyse des impacts	151



Tableau 30 : Synthese des incidences potentielles liees a la destruction/deterioration des habitats et des especes vegetales et animales protegees	152
Tableau 31 : Projets recenses dans un rayon tampon de 5 km	156
Tableau 32 : Tableau de synthese des mesures d'attenuation prises pour le projet	169
Tableau 33 : Synthese des especes faunistiques presentant des impacts residuels apres la mise en place des mesures d'attenuation et d'accompagnements	171
Tableau 34 : Synthese des variables etudiees par les calculs des ratios de compensation	175
Tableau 35 : Tableaux de phasage des actions de compensation	188
Tableau 36 : Synthese de la mesure compensatoire au profit de l'Alyte accoucheur, du Faucon pelerin et du Vespere de Savi	197
Tableau 37 : Synthese par passages faune par campagne – annee N+1 a N+30	201
Tableau 38 : Liste d'essences d'arbres locales recommandees pour la creation de boisements	203
Tableau 39 : Synthese des sites Natura 2000 presents dans un rayon de 5 km autour de l'emprise projet	205
Tableau 40 : Inventaire des habitats naturels d'interet communautaire du site FR 7200792 « Le Gave d'Aspe et le Lourdios (cours d'eau) »	210
Tableau 41 : I nventaires des especes d'interet communautaire du site site FR 7200792 « Le Gave d'Aspe et le Lourdios (cours d'eau) »	211
Tableau 42 : Formations vegetales observees sur la zone d'etude	212
Tableau 43 : Tableau de bio-evaluation de la flore	237
Tableau 44 : Tableau de bio-evaluation de la faune	238

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Situation geographique rapprochee (Source : IGN, SCAN 25)	12
Carte 2 : Synthese des enjeux reglementes sur la carriere de Lurbe-Saint-Christau (les especes protegees communes (oiseaux, reptiles, amphibiens) ne sont pas represente	ES SUR CETTE
CARTE)	14
Carte 3 : Situation geographique rapprochee (Source : IGN, SCAN 25)	36
Carte 4 : Localisation des zonages d'inventaires presents dans un rayon de 5 km autour de la zone d'etude	55
Carte 5 : Localisation des zonages de protection presents dans un rayon de 5 km autour de la zone d'etude	58
Carte 6: Localisation de la zone d'etude au sein des continuites ecologiques regionales, extrait du SRADDET Nouvelle Aquitaine; p.153	63
Carte 7: Localisation de la zone d'etude au sein des continuites ecologiques regionales, extrait du SRADDET Nouvelle Aquitaine; p.156	64
Carte 8 : Trame Verte et Bleue identifiee sur le site d'etude	69
Carte 9: Localisation des donnees d'observation FAUNA	71
Carte 10 : Insertion du site dans le reseau hydrographique connu	73



CARTE 11: CARACTERISATION DES FORMATIONS VEGETALES SUR LA ZONE D'ETUDE	89
CARTE 12 : CARTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES SELON LE CRITERE « VEGETATION »	91
CARTE 13: LOCALISATION DES STATIONS D'ESPECES FLORISTIQUES DETERMINANTES ZNIEFF SUR LE PERIMETRE D'ETUDE	93
CARTE 14: LOCALISATION DES STATIONS D'ESPECES INVASIVES SUR LE PERIMETRE D'ETUDE	95
CARTE 15 : CARTOGRAPHIE DE L'AVIFAUNE PATRIMONIALE NICHEUSE SUR LA ZONE D'ETUDE	98
CARTE 16: LOCALISATION DES ESPECES ET DES HABITATS D'ESPECES D'AMPHIBIENS ET DE REPTILES SUR LA ZONE D'ETUDE	100
CARTE 17: LOCALISATION DES GITES POTENTIELS ET AVERES ET DES HABITATS D'ESPECES DE CHIROPTERES SUR LA ZONE D'ETUDE	128
CARTE 18: CARTOGRAPHIE DES ENJEUX ECOLOGIQUES GLOBAUX	131
CARTE 19: SYNTHESE DES ENJEUX REGLEMENTES (LES ESPECES PROTEGEES COMMUNES (OISEAUX, REPTILES, AMPHIBIENS) NE SONT PAS REPRESENTEES SUR CETTE CARTE)	133
CARTE 20 : LOCALISATION DE L'EMPRISE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE LURBE-SAINT-CHRISTAU	135
CARTE 21: INCIDENCE BRUTE DU PROJET SUR LES ZONES HUMIDES	137
CARTE 22 : INCIDENCE BRUTE DU PROJET SUR L'AVIFAUNE PROTEGEE	140
Carte 23 : Incidence brute du projet sur le Lezard des murailles	142
CARTE 24: INCIDENCE BRUTE DU PROJET SUR LES AMPHIBIENS PROTEGES	144
CARTE 25: INCIDENCE BRUTE DU PROJET SUR LES CHIROPTERES	146
CARTE 26: LOCALISATION DES IMPACTS RESIDUELS AU SEIN DE L'EMPRISE FAISANT L'OBJET DU RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION	154
CARTE 27: LOCALISATION DES PROJETS CONNEXES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	158
CARTE 28 : SYNTHESE DES MESURES D'EVITEMENT QUI SERONT APPLIQUEES LORS DU PROJET DE RENOUVELLEMENT DE LA CARRIERE DE LURBE-SAINT-CHRISTAU	162
CARTE 29: LOCALISATION DES PARCELLES DE COMPENSATION ETUDIEES DANS LE CADRE DE LA RECHERCHE DES PARCELLES DE COMPENSATION	173
CARTE 30 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DES PARCELLES CIBLEES POUR LA COMPENSATION ECOLOGIQUE DE L'ALYTE ACCOUCHEUR	177
CARTE 31: CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DES PARCELLES CIBLEES POUR LA COMPENSATION ECOLOGIQUE DU FAUCON PELERIN ET DU VESPERE DE SAVI	179
CARTE 32: LOCALISATION DE LA MESURE COMPENSATOIRE DES HABITATS DE REPRODUCTION EN FAVEUR DU CORTEGE DES MILIEUX AQUATIQUES	183
CARTE 33: LOCALISATION DE LA MESURE COMPENSATOIRE DES HABITATS FAVORABLES AU FAUCON PELERIN, AU VESPERE DE SAVI ET AUX ESPECES RUPICOLES ASSOCIEES	192
Carte 34 : Mesure de reduction en phase de remise en etat	204
CARTE 35: LOCALISATION DES ZONAGES REGLEMENTAIRES DANS UN RAYON DE 5 KM AUTOUR DU PROJET	
CARTE 36 : CARTOGRAPHIE DU SIC FR7200792 "LE GAVE D'ASPE ET LE LOURDIOS (COURS D'EAU)" A L'ECHELLE REGIONALE	209
CARTE 37: LOCALISATION DES POINTS D'ECOUTES	236



TABLE DES FIGURES

FIGURE 1: PHOTOGRAPHIES AERIENNES DE LA ZONE D'ETUDE DE 1948 A 2020 [SOURCE: HTTPS://REMONTERLETEMPS.IGN.FR]	38
FIGURE 2: LOCALISATION DES CARRIERES A PROXIMITE DU SITE (PROPRIETE OU NON DE L'ENTREPRISE LABORDE)	43
FIGURE 3: EXTRAIT DU PLU DE SAINTE-MARIE-D'OLORON [SOURCE: HTTPS://www.oloron-ste-marie.fr/mes-services/urbanisme/plans-et-reglements/]	60
FIGURE 4 : SCHEMA DE LA TRAME VERTE ET BLEUE	
FIGURE 5: INSERTION DU SITE DANS LA TRAME VERTE ET BLEUE INTERCOMMUNALE (SCOT DU HAUT BEARN [SOURCE HTTP://INTERCOMMUNALITES.BIODIVERSITE-NOUVELLE-	
aquitaine.fr/SCOT_772/continuites_ecologique])	66
FIGURE 6 : IDENTIFICATION DES IMPACTS ECOLOGIQUES (SOURCE : LIGNES DIRECTRICES NATIONALES SUR LA SEQUENCE ERC, CGED 2013)	79
FIGURE 7: DE GAUCHE A DROITE: ELLEBORE FETIDE, SCILLE LIS-JACINTHE, ANCOLIE VULGAIRE [SOURCE: SIMETHIS, 2022]	92
FIGURE 8 : TRITON PALME (A GAUCHE) ET ALYTE ACCOUCHEUR (A DROITE) [SOURCE : SIMETHIS, 2022]	99
FIGURE 9: GRAND MARS CHANGEANT, TRISTAN; ROBERT-LE-DIABLE ET PETIT MARS CHANGEANT [SOURCE: SIMETHIS, 2022]	101
FIGURE 10 : LIBELLULE DEPRIMEE (A GAUCHE), ORTHETRUM BRUN (AU CENTRE) ET AGRION JOUVENCELLE (A DROITE) [SOURCE : SIMETHIS, 2022]	102
FIGURE 11: CRIQUET DES ROSEAUX (A GAUCHE) ET CRIQUET ENSANGLANTE (A DROITE) [SOURCE: SIMETHIS, 2022]	103
FIGURE 12 : ANALYSE DES ESPECES PAR POINT D'ECOUTE ACTIVE (CONTACTS BRUTS/HEURES)	108
FIGURE 13 ACTIVITE CHIROPTEROLOGIQUE ENREGISTRE EN OCTOBRE 2021	110
FIGURE 14:	113
FIGURE 15 : ACTIVITE CHIROPTEROLOGIQUE ENREGISTRE EN MAI 2022.	116
FIGURE 16 ACTIVITE CHIROPTEROLOGIQUE ENREGISTRE EN AOUT 2023	119
FIGURE 17: LOCALISATION DES CAVITES SOUTERRAINES ISSUES DES PROSPECTIONS DE 1985 PAR LES SPELEOLOGUES D'OLORON-SAINTE-MARIE (RESEAU 2)	125
FIGURE 18: PHOTO DE LA GRANGE ACCUEILLANT UN INDIVIDU DE PETIT RHINOLOPHE	126
FIGURE 19 : EXEMPLE DE GITES ARBORICOLES DE CHAUVES-SOURIS (A GAUCHE), PETIT RHINOLOPHE (AU CENTRE) ET CAVITE FAVORABLE AU VESPERE DE SAVI (A DROITE) [SOURCE : SIMETHIS, 202	2] 127
FIGURE 20: PHOTOGRAPHIES DES ZONES DEBOISEES ET DES ZONES BOISEES FAISANT L'OBJET D'UN EVITEMENT: A GAUCHE ET A DROITE, ZONE DEBOISEE ET A DROITE, ZONE EVITEE	139
FIGURE 21 : SCHEMA DE L'EXPLOITATION PAR TERRASSEMENT	166
FIGURE 22 : SCHEMA DE PRINCIPE POUR LA CREATION DE LA MARE	181
FIGURE 23: EXEMPLE D'AMENAGEMENT EN FAVEUR DU FAUCON PELERIN REALISE SUR LA CARRIERE DE LURBE (DATE 29/06/2023)	190
FIGURE 24: REPARTITION DE LA LOUTRE D'EUROPE ET DU DESMAN DES PYRENEES DANS LE SITE NATURA 2000 « GAVE D'ASPE ET LE LOURDIOS »	214
FIGURE 25: REPARTITION DE L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES DANS LE SITE NATURA 2000 « GAVE D'ASPE ET LE LOURDIOS »	217
FIGURE 26 : REPARTITION DES HABITATS DU SAUMON ATLANTIQUE, DE LA LAMPROIE DE PLANER ET DU CHABOT DANS LE SITE NATURA 2000 « GAVE D'ASPE ET LE LOURDIOS »	219
FIGURE 27 : DESCRIPTION DU STATUT BIOLOGIQUE DES OISEAUX NICHEURS (SOURCE : LPO AQUITAINE)	233



1. RESUME NON TECHNIQUE

1.1. Contexte du projet

Dans le cadre d'une demande d'autorisation de renouvellement d'exploitation de la carrière de Lurbe-Saint-Christau, l'entreprise LABORDE doit disposer d'un diagnostic écologique et d'un dossier de demande de dérogation « espèces protégées ». En effet, les exploitations sont soumises à des contraintes administratives et environnementales, selon lesquelles une nouvelle demande d'autorisation doit être réalisée 2 ans avant la date d'échéance, ici le 26 mai 2024. Au-delà de cette date, une demande d'autorisation est nécessaire pour renouveler l'activité de la carrière.

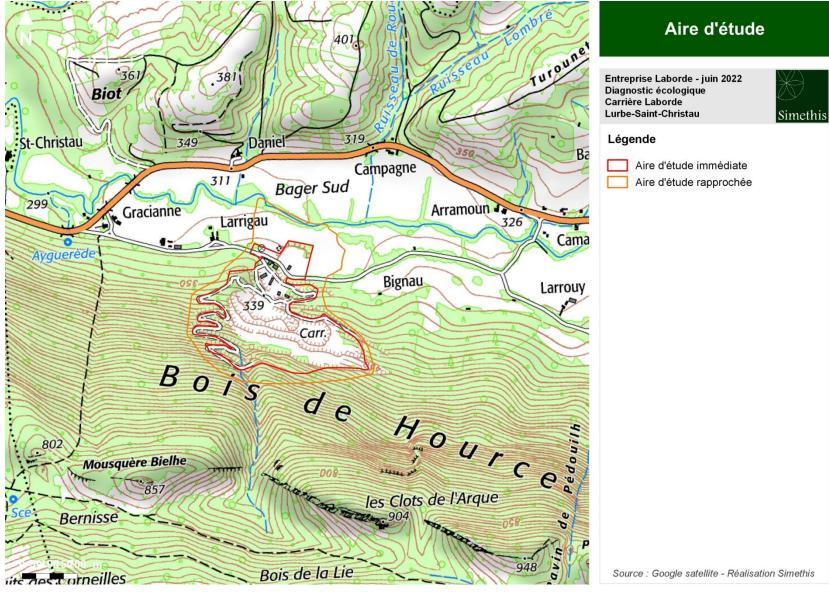
En amont de l'aménagement, le maître d'ouvrage a souhaité caractériser les éventuels enjeux écologiques au droit du périmètre d'étude afin de répondre aux attentes de l'administration. Pour cela, une campagne d'inventaires faune et flore a été menée dans l'emprise des projets d'aménagement et aux alentours directs (ensemble de la carrière, boisements et prairies limitrophes).

Le diagnostic écologique établit l'état des lieux du site, en mettant en évidence les enjeux principaux en termes d'habitats naturels et d'espèces. Les pièces graphiques, nécessaires pour une meilleure compréhension du dossier, sont présentées au fil du texte ou sous forme de planches graphiques.

Le présent document s'articule selon plusieurs volets :

- Analyse de l'état initial du site et de son environnement ;
- Méthodes utilisées ;
- Synthèse du diagnostic environnemental et évaluation des enjeux ;
- Volet Milieu Naturel de l'étude d'impact ;
- La stratégie compensatoire.





Carte 1 : Situation géographique rapprochée (Source : IGN, SCAN 25)



1.2. Etude du milieu naturel

Le site est connecté avec deux ZNIEFF de type 2 (« Vallée d'Aspe » n° 720008893 et « Réseau hydrographique du Gave d'Oloron et ces affluents » n°720012972) et une ZNIEFF de type 1 (« Réseau hydrographique du Gave d'Aspe et ses rives ») via le Ruisseau de l'Ourtau localisé en bordure Nord. Le site s'insère également dans le site Natura 2000 « Le Gave d'Aspe et le Lourdios (cours d'eau) » n°FR7200792.

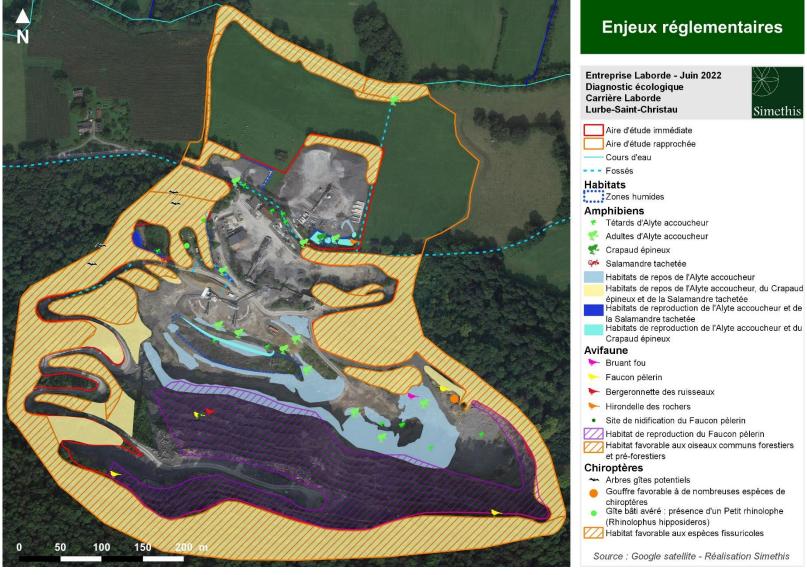
Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité avec ses milieux boisés et ses systèmes bocagers. Le site intercepte ainsi la Trame verte. De plus, le site intercepte un cours d'eau identifié comme cours d'eau de la Trame Bleue : le Ruisseau de l'Ourtau.

Onze sessions d'inventaires ont été effectuées entre octobre 2021 et juin 2022, dans l'objectif d'identifier les enjeux écologiques de l'aire d'étude en matière d'habitats naturels, zones humides, flore et faune remarquable.

Le site est principalement composé de la zone d'exploitation (carrière d'extraction et de transformation). Cette exploitation de la roche par la carrière LABORDE a permis la création d'habitats rupestres favorables pour la faune inféodée à ces milieux (chiroptères cavernicoles et avifaune rupestre notamment). Les boisements adjacents de Chênes et d'Ormes sont aussi bien représentés sur le site. En amont du site, nous pouvons retrouver une prairie. Enfin, le site présente également de nombreux bassins et points d'eau temporaires favorables aux amphibiens. Aucun habitat identifié n'est d'intérêt communautaire.

Aucune espèce végétale protégée n'a été retrouvée sur le site. Cependant, trois espèces considérées comme déterminantes pour les ZNIEFF en Aquitaine (INPN) et/ ou Nouvelle-Aquitaine ont été recensées sur site, au niveau des boisement principalement. Concernant la faune, on note la présence d'un cortège d'amphibiens bien représenté : Alyte accoucheur, Crapaud épineux, Grenouille rousse, Triton palmé et Salamandre tachetée. L'ensemble de ces espèces sont protégées mais ne présente pas un enjeu de conservation majeur (en préoccupation mineur sur les listes rouges). Pour l'avifaune, le site accueille une espèce patrimoniale en nidification certaine : le Faucon pèlerin, inféodé aux milieux rupestres. Enfin, concernant les chiroptères, un gîte bâti a été identifié en tant que gîte avéré et des arbres gîtes potentiels sont présents dans le boisement. Le site présente également un gouffre favorable à de nombreuses espèces. Il est d'ailleurs colonisé par de plusieurs espèces de chiroptères que ce soit en période de mise bas ou d'hibernation. Ce dernier constitue un enjeu écologique majeur. De plus, la falaise créée par l'exploitation de la carrière représente un milieu favorable pour les chiroptères fissuricoles tel que le Vespère de Savi. Enfin, la proportion importante de boisements sur le site présente une certaine fonctionnalité pour la nidification des oiseaux forestiers ainsi que pour la chasse et le gîte des chiroptères.





Carte 2 : Synthèse des enjeux règlementés sur la carrière de Lurbe-Saint-Christau (les espèces protégées communes (oiseaux, reptiles, amphibiens) ne sont pas représentées sur cette carte)



1.3. Justification du projet

Les choix de localisation du projet sont limités en raison de la nature de la carrière d'exploitation : l'exploitation de massifs calcaires pour l'approvisionnement en matériaux (sable, gravillons, matériaux drainants, graves ou encore pierres d'enrochement). En effet, cette carrière d'exploitation est implantée sur la commune d'Oloron-Sainte-Marie et cette localisation est dépendant de la présence, ou non, de gisements. La carrière étant déjà implanté sur une zone déjà exploitée, le renouvellement d'exploitation ne peut donc être construit en dehors de la carrière de Lurbe-Saint-Christau.

1.4. Synthèse des impacts liés aux projets d'aménagement

Tableau 1 : Synthèse des impacts liés au projet d'aménagement

Espèces protégées	Rappel de l'enjeux sur l'aire d'étude	Surface impactée	Nature de l'impact brut (destruction)	Nature de l'impact brut (dégradation)	Impact sur la conservation du biotope / de l'espèce		Capacité d'adaptation /	Impact potentiel
impactées par le projet					Au niveau local (zone d'étude)	Au niveau régional	régénération de l'espèce / du biotope	retenu avant la stratégie ERC
Zones humides	Faible	0 ha (0 %)	Aucun impact brut	Dégradation des zones humides situées en périphérie immédiate des effets d'emprise par pollution accidentelle	Non significatif	Non significatif	-	Très faible à négligeable
Avifaune (Oiseaux communs protégés forestiers et pré- forestiers)	Faible	0,25 ha (2,9 %)	Destruction des habitats limitrophes favorables aux oiseaux communs protégés sur l'emprise du projet	Dérangements des individus	Non significatif	Non significatif	Forte	Faible
Avifaune (Faucon pèlerin, Hirondelle de rochers, Rougequeue noir, Bergeronnette des ruisseaux)	Fort	2,5 ha (9 %)	Destruction directe d'individus d'oiseaux protégés et habitats de reproduction et de repos au droit des effets d'emprise (zone d'extraction)	Perte d'habitats de reproduction lié au phénomène d'aversion pour l'avifaune patrimoniale Dérangements des individus	Fort	Non significatif	-	Fort
Amphibiens (Alyte accoucheur, Crapaud épineux, Grenouille rousse, Triton	Moyen	Habitats aquatiques : 0,0157 ha (0,06 %)	Impact sur une zone de reproduction	Destruction des habitats de reproduction des amphibiens	Moyen	Non significatif	Moyenne pour la Grenouille rousse et forte pour les autres	Moyen



Espèces protégées	Rappel de l'enjeux sur l'aire d'étude	Curfore immedia	Nature de l'impact brut	Nature de l'impact brut	Impact sur la conservation du biotope / de l'espèce		Capacité d'adaptation /	Impact potentiel
impactées par le projet		Surface impactée	(destruction)	(dégradation)	Au niveau local (zone d'étude)	Au niveau régional	régénération de l'espèce / du biotope	stratégie ERC
palmé, Salamandre tachetée)	Fort	Habitat terrestre (éboulis): 1 ha (3,6 %) Habitat terrestre (forestier): 0,73 ha (2,7%)	Destruction des habitats limitrophes favorables au repos des amphibiens sur l'emprise du projet	Destruction des habitats de repos des amphibiens	Faible	Faible	Forte	
Reptiles (Lézard des murailles)	Faible	6,7 ha (23,9 %)	Destruction directe des individus de reptiles (adultes, juvéniles, œufs) au droit des effets d'emprise Destruction des habitats reproduction et de repos pour les reptiles au droit des effets d'emprise	Dérangements des individus Abandon du site sous l'effet des perturbations	Faible	Non significatif	Forte	Faible
Mammifères et micro- mammifères	Faible	0 ha (0 %)	Absence d'espèces protégées	-	Non significatif	Non significatif	-	Très faible à négligeable
Chiroptères (Vespère de Savi et Molosse de Cestoni)	Très fort	Habitat rupestre 2,5 ha (9 %) Territoire de chasse (boisements): 0.25 ha (2,9 %)	Destruction directe des individus de chiroptères (adultes, juvéniles) au droit des effets d'emprise Destruction des habitats potentiels de gîte et de reproduction des chiroptères au droit des effets d'emprise	Dérangements des individus Abandon du site	Moyen (nombreuses zones non exploitées)	Non significatif	Forte	Fort
Flore	Faible	0 ha (0 %)	Absence d'espèces protégées	-	Non significatif	Non significatif	-	Très faible à négligeable

Les impacts potentiels sur les espèces animales protégées et les milieux naturels concernent les cortèges de l'avifaune, des amphibiens, des reptiles et des chiroptères. Les espèces les plus impactées étant celles inféodées au cortège des milieux rupestres.



1.5. Mesures d'atténuation des impacts et d'accompagnement en phase travaux

Tableau 2 : Synthèse des mesures d'atténuation des impacts et d'accompagnement

Espèces protégées impactées	Surface impactée	Nature de l'im	pact brut	Impact avant stratégie ERC	Mes	ure d'atténuation	Mesure déjà mise en place et mesure d'accompagnement		Impact résiduel	
par le projet		Destruction	Dégradation		Evitement	Réduction		Surface impactés	Intensité de l'impact résiduel	
Amphibiens (Alyte accoucheur,	Habitat aquatique: 0,0157 ha (0,06 %) Habitat terrestre (éboulis): 1 ha (3,6 %) Habitat terrestre (forestier): 0,73 ha (2,7%)	Destruction directe des individus d'amphibiens (adultes, têtards, pontes) au droit des	Dégradation des habitats de terrestres (estivage et/ou		-	Mesure R1	Mesure déjà mise en place Respect de l'arrêté préfectoral sur les	Habitat aquatique : 0,0157 ha (0,06 %)		Oui
Crapaud épineux, Grenouille rousse, Triton palmé, Salamandre tachetée)		effets d'emprise Destruction des habitats de reproduction et de repos au droit des effets d'emprise	repos) et de reproduction des amphibiens par apport de fines et/ou pollution accidentelle des eaux	Moyen		Planification de certaines activités liées à l'exploitation (curage des bassins)	différents volets de prévention des pollutions Mesure A2 Suivi écologique en phase d'exploitation	Habitat terrestre: 1,73 ha (6 %)	Faible	(Impact sur l'état de conservation)
Avifaune (Oiseaux communs protégés forestiers et pré- forestiers)	0,25 ha (2,9 %)	Destruction des habitats limitrophes à l'emprise du projet	Dérangements des individus	Faible	-	Mesure R1 Planification de certaines activités liées à l'exploitation Mesure R3 Limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes à caractère invasif	Mesure déjà mise en place Respect de l'arrêté préfectoral sur les différents volets de prévention des pollutions	0,25 ha (2,9 %)	Faible	Oui (Impact sur l'état de conservation)
Chiroptères (Vespère de Savi)	Habitat rupestre 2,5 ha (9 %) Territoire de chasse (boisements): 0.25 ha (2,9 %)	Destruction directe des individus de chiroptères (adultes, juvéniles) au droit des effets d'emprise Destruction des habitats potentiels de gîte et de	Dérangements des individus Abandon du site sous l'effet de dégradations des habitats favorables	Fort	Mesure E1 Evitement des gîtes bâtis et des gîtes arboricoles Mesure E2 Evitement	Mesure R1 Planification de certaines activités liées à l'exploitation	Mesure déjà mise en place Respect de l'arrêté préfectoral sur les différents volets de prévention des pollutions Mesure A2	2,5 ha (9 %)	Moyen	Oui (Impact sur l'état de conservation)



Espèces protégées	Surface impactée	Nature de l'impact brut				Mesure déjà mise en place et mesure d'accompagnement		Significativité		
impactées par le projet		Destruction	Dégradation		Evitement	Réduction		Surface impactés	Intensité de l'impact résiduel	
		reproduction des chiroptères au droit des effets d'emprise			géographique de la partie supérieure des falaises et du gouffre à l'Est		Suivi écologique en phase d'exploitation			
Reptiles (Lézard des murailles)	6,7 ha (23,9 %)	Destruction directe des individus de reptiles (adultes, juvéniles, œufs) au droit des effets d'emprise Destruction des habitats reproduction et de repos pour les reptiles au droit des effets d'emprise	Dérangements des individus Abandon du site sous l'effet des perturbations	Faible	-	Mesure R1 Planification de certaines activités liées à l'exploitation	Mesure déjà mise en place Respect de l'arrêté préfectoral sur les différents volets de prévention des pollutions	6,7 ha (23,9 %)	Négligeable	Non (Pas d'impact sur l'état de conservation)
Avifaune (Faucon pèlerin)	2,5 ha (9 %)	Destruction directe d'individus d'oiseaux protégés et habitats de reproduction et de repos au droit des effets d'emprise (falaise)	Perte d'habitats de reproduction lié au phénomène d'aversion pour l'avifaune patrimoniale Dérangements des individus	Fort	Mesure E2 Evitement géographique de la partie supérieure des falaises à l'Est	Mesure R1 Planification de certaines activités liées à l'exploitation Mesure R2 Exploitation par terrassement en période de nidification pour l'avifaune	Mesure déjà mise en place Respect de l'arrêté préfectoral sur les différents volets de prévention des pollutions Mesure A2 Suivi écologique en phase d'exploitation	2,5 ha (9 %)	Faible	Oui (Impact sur l'état de conservation)

Grâce à la mise en place de mesures d'atténuation (évitement et réduction) et d'accompagnement, les impacts résiduels sont jugés comme négligeables sur les reptiles. Néanmoins, des impacts résiduels jugés comme faibles persistent sur les amphibiens (Alyte accoucheur, Crapaud épineux, Grenouille rousse, Triton palmé et Salamandre tachetée), sur les oiseaux communs forestiers et pré-forestiers et



l'avifaune rupicole (Faucon pèlerin et espèces associées). De plus, des impacts résiduels pour les chiroptères fissuricoles (Vespère de Savi) ont été jugés comme étant moyens.

Ainsi, des mesures compensatoires seront mises en place en faveur de ces espèces.

Cependant, aucune mesure compensatoire n'a été mise en place pour les oiseaux communs forestiers et pré-forestiers. En effet, le déboisement était prévu dans les arrêtés d'exploitation précédents de la carrière et le dossier de défrichement a déjà été réalisé en amont de l'étude d'impact.



1.6. Mesures compensatoires et d'accompagnement

Espèces cibles	Espèces associées	Surface d'habitats d'espèces impactée	Secteur de compensation	Mesure de gestion	Mesure d'accompagnement	Surface compensatoire en ha
Alyte accoucheur – ratio 2/1	Crapaud épineux Grenouille rousse Salamandre tachetée Triton palmé-	157 m²	Ouest de la carrière, à proximité des boisements	Mesure C1 Création d'une mare	Mesure A1 Assistance environnementale du maître d'ouvrage	314 m²
Faucon pèlerin	Vespère de Savi et espèces associées	2,5 ha	Fronts inexploités	Mesure C3 Création de cavités et de fissures favorables aux espèces rupicoles	Mesure A2 Suivis écologiques en phase d'exploitation	16 228 m²



2. CERFA

2.1. Demande de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées



A. VOTRE IDENTITE

CERFA N° 13 614*01

DEMANDE DE DEROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DEGRADATION

DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

Nom et prénom :
ou Dénomination : LABORDE
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Francis Laborde
Adresse : Carrière Laborde
Commune : LURBE-SAINT-CHRISTAU Cedex
Code postal : 64660

Nature des activités : **Activités d'exploitation de carrière**

Qualification : Propriétaire de la carrière Laborde



B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRUITS, ALTERES OU DEGRADES						
ESPECES ANIMALES CONCERNEES Nom commun Nom scientifique	Description					
Lézard des murailles Podarcis muralis	Destruction d'habitats de reproduction et de repos utilisables – 67 311m² – Impact résiduel négligeable					
Alyte accoucheur Alytes obstetricans	Destruction d'habitats de reproduction et de repos utilisables : 157 m² (reproduction) et 10 784 m² (repos) – Impact résiduel faible					
Grenouille rousse Rana temporaria	Destruction d'habitats de reproduction et de repos utilisables : 157 m² (reproduction) et 7 320 m² (repos) – Impact résiduel faible					
Molosse de Cestoni Tadarida teniotis	Destruction d'habitats pour la reproduction et l'hibernation : 25 611 m² – Impact résiduel moyen					
Pipistrelle commune Pipistrellus pipistrellus	Destruction d'habitats pour la reproduction et l'hibernation : 0 arbre 25 611 m² - 2 516 m² (territoire de chasse) – Impact résiduel très faible à négligeable					
Pipistrelle de Kuhl Pipistrellus kuhlii	Destruction d'habitats pour la reproduction et l'hibernation : 0 arbre 25 611 m² - 2 516 m² (territoire de chasse) – Impact résiduel très faible à négligeable					
Pipistrelle de Nathusius Pipistrellus nathusii	Destruction d'habitats pour la reproduction et l'hibernation : 0 arbre - 2 516 m² (territoire de chasse) – Impact résiduel très faible à négligeable					
Noctule de Leisler Nyctalus leisleri	Destruction d'habitats pour la reproduction et l'hibernation : 0 arbre - 2 516 m² (territoire de chasse) – Impact résiduel très faible à négligeable					
Noctule commune Nyctalus noctula	Destruction d'habitats pour la reproduction et l'hibernation : 0 arbre - 2 516 m² (territoire de chasse) – Impact résiduel très faible à négligeable					
Grande noctule Nyctalus lasiopterus	Destruction d'habitats pour la reproduction et l'hibernation : 0 arbre - 2 516 m² (territoire de chasse) – Impact résiduel très faible à négligeable					
Barbastelle d'Europe Barbastella barbastellus	Destruction d'habitats pour la reproduction et l'hibernation : 0 arbre 25 611 m² - 2 516 m² (territoire de chasse) – Impact résiduel très faible à négligeable					
Sérotine commune Eptesicus serotinus	Destruction d'habitats pour la reproduction et l'hibernation : 0 arbre - 2 516 m² (territoire de chasse) – Impact résiduel très faible à négligeable					
Murin à oreilles échancrées Myotis emarginatus	Destruction d'habitats pour la reproduction et l'hibernation : 0 arbre - 2 516 m² (territoire de chasse) – Impact résiduel très faible à négligeable					



Murin de Natterer	Destruction d'habitats pour la reproduction et l'hibernation : 0 arbre 25 611 m² - 2
Myotis nattereri	516 m² (territoire de chasse) – Impact résiduel très faible à négligeable
Vespère de savi	Destruction d'habitats pour la reproduction et l'hibernation : 25 611 m² – Impact
Hypsugo savii	résiduel moyen
Bergeronnette grise	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 2 516 m²– Impact résiduel faible
Motacilla alba alba	Destruction a matrices de maineation atmosaics : 2 320 m
Bergeronnette des ruisseaux	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 2 516 m²– Impact résiduel fort
Motacilla cinerea	•
Bouvreuil pivoine	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 2 516 m²– Impact résiduel faible
Pyrrhula pyrrhula	
Bruant fou Emberiza cia	Destruction d'habitats d'hivernage utilisables : 25 611 m²- Impact résiduel faible
Buse variable	
Buteo buteo	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 2 516 m² – Impact résiduel faible
Chocard à bec jaune	
Pyrrhocorax graduelis	Destruction d'habitats d'hivernage utilisables : 25 611 m²- Impact résiduel faible
Chouette hulotte	Destruction distributed as 185 at the 185 at the 2545 of 1 and 155 at the
Strix aluco	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 2 516 m² – Impact résiduel faible
Faucon pèlerin	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 25 610 m²– Impact résiduel faible
Falco peregrinus	Destruction a nabitats de maincation atmisables . 25 610 m – impact residuel faible
Fauvette à tête noire	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 2 516 m²– Impact résiduel faible
Sylvia atricapilla	Destruction a manifest de manifestion actionation actionation actionates
Grand corbeau	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 25 610 m²– Impact résiduel faible
Corvus corax	
Grimpereau des jardins	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 2 516 m²– Impact résiduel faible
Certhia brachydactyla	
Hirondelle des rochers	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 25 610 m²– Impact résiduel faible
Ptynoprogne rupestris	
Mésange bleue Cyanistes caeruleus	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 2 516 m² – Impact résiduel faible
Cydilistes caeraleas	



Mésange charbonnière Parus major	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 2 516 m²– Impact résiduel faible
Mésange nonette Parus palustris	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 2 516 m²- Impact résiduel faible
Milan noir Milvus migrans	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 2 516 m²- Impact résiduel faible
Milan royal Milvus milvus	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 2 516 m²- Impact résiduel faible
Orite à longue queue Aegithalos caudatus	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 2 516 m²- Impact résiduel faible
Pic épeiche Dendrocops major	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 2 516 m²- Impact résiduel faible
Pic vert Picus viridis	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 2 516 m²- Impact résiduel faible
Pinson des arbres Fringilla coelebs	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 2 516 m²- Impact résiduel faible
Pipit farlouse Anthus pratensis	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 2 516 m²- Impact résiduel faible
Pouillot véloce Phylloscopus collybita	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 2 516 m²- Impact résiduel faible
Roitelet à triple bandeau Reguluss ignicapilla	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 2 516 m²– Impact résiduel faible
Rougegorge familier Erithacus rubecula	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 2 516 m²– Impact résiduel faible
Rougequeue noir Phoenicurus ochruros	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 25 610 m²– Impact résiduel faible
Sitelle torchepot Sitta europaea	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 2 516 m²– Impact résiduel faible
Troglodyte mignon Troglodytes troglodytes	Destruction d'habitats de nidification utilisables : 2 516 m² – Impact résiduel faible



C. QUELLE EST LA FINA	ALITE D	E LA DESTE	RUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRA	DATION			
Protection de la faune ou de la flore			Prévention de dommages aux forêts				
Sauvetage de spécimens			Prévention de dommages aux eaux				
Conservation des habitats			Prévention de dommages à la propriété				
Etude écologique			Protection de la santé publique				
Etude scientifique autre			Protection de la sécurité publique				
Prévention de dommages à l'élevage			Motif d'intérêt public majeur	х			
Prévention de dommages aux pêcheries	S		Détention en petites quantités				
Prévention de dommages aux cultures			Autres				
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale, ou nationale : Projet de renouvellement d'exploitation de la carrière LABORDE de Lurbe-Saint-Christau (cf. Chap. 4).							
D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITE	C DE DI	ECTRUCTIC	NA DIALTERATION OU DECRADATION				
D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITE	2 DE DI			/oveloitation doc fronts overs			
Destruction	Х		er : Opérations liées à l'activité de la carrière assins)	(exploitation des fronts, curage			
Altération		Précis	er:				
Dégradation		Précis	er:				
E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONN	IES EN	CADRANT	LES OPERATIONS				
Formation initiale en biologie animale			Préciser				
Formation continue en biologie animale			Préciser				
Autre formation		Х	Préciser : Ecologue expérimenté avec for	mation initiale naturaliste			
F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DEST	RUCTIO	ON, D'ALTE	RATION OU DE DEGRADATION				
Préciser la période : Durée de l'exploitation (tou	tes pha	ases)					
ou la date :							



G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION
Régions administratives : Nouvelle - Aquitaine
Départements : Pyrénées-Atlantiques
Cantons:
Communes : Oloron-Sainte-Marie

Communes : Oloron-Sainte-Marie		
H. EN ACCOMPAGNEMENTS DE LA DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION, QUEL	LES SONT	LES MESURES PREVUES POUR LE
MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE		
Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	Х	
Mesures de protection réglementaires		
Mesures contractuelles de gestion de l'espace		
Renforcement des populations de l'espèce		
Autres mesures		Préciser
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou plans les mesures prises pour éviter tout impact dé : (cf. dossier ci-dessous).	favorable	sur la population de l'espèce concernée
Mesures d'évitement		
 Mesure E1 : Evitement des gîtes bâtis et arboricoles favorables aux chiroptères 		
 Mesure E2 : Evitement de la partie Est de la falaise localisée à proximité du gouffre 		
Mesures de réduction		
Mesure R1 : Maintien de l'attractivité du site pour les espèces pionnières et rupicoles		
Mesure R2 : Planification de certaines actions liées à l'exploitation		
Mesure R3 : Exploitation de la roche par terrassement en période de nidification pour l'a	avitaune	
Mesure R4 : Limiter la prolifération des espèces exotiques à caractère envahissant		
Mesures de compensation	_	
Mesure C1 : Création d'une mare et gestion en faveur du cortège des milieux aquatiques Mesure C3 : Création et entration de cavitée et structures favorables aux espèses rupies		
 Mesure C2 : Création et entretien de cavités et structures favorables aux espèces rupico Mesures d'accompagnement en phase compensation 	ies	
Mesure A1 : Assistance environnementale du maître d'ouvrage		

- Mesure A2 : Suivis écologiques en phase d'exploitation
- Mesure A3: Remise en état du site après exploitation et aménagements paysagers



I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Les suivis écologiques des mesures compensatoires seront effectués durant 30 ans à raison d'un passage par an les cinq premières années, puis tous les trois ans les quinze années suivantes et un passage tous les cinq ans les dix dernières années, soit à N+1, N+2, N+3, N+4, N+5, N+8, N+11, N+14, N+17, N+20, N+25 et N+30. L'année N correspond à l'année de début des travaux. Un rapport de suivi sera transmis à la DREAL Nouvelle Aquitaine à la suite de chaque campagne d'inventaires.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *Oloron, la 21.09.2023* Le Votre signature

Monsieur Guy LABORDE

Monsieur Francis LABORDE

Ste LABORDE SAS BP 55 - 64402 OLORON Cedex

Tél.: 05 59 36 02 00 Fax: 05 59 36 02 43

Saisissez du texte ici



2.2. Demande de dérogation pour la capture et la destruction de spécimens d'espèces animales protégées

Pour rappel, les espèces mentionnées dans le présent Cerfa « individus » sont intégrées au dossier à titre préventif du fait d'un risque de destruction accidentelle d'individus en phase travaux, à noter que ce risque reste minime et que l'impact associé aux espèces concernées n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation de l'espèce à l'échelle locale.



CERFA N° 13 616*01

DEMANDE DE DEROGATION

POUR

LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT

X LA DESTRUCTION

LA PERTUBATION INTENTIONNELLE

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et prénom :

ou Dénomination : LABORDE

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Francis Laborde

Adresse: Carrière Laborde

Commune: LURBE-SAINT-CHRISTAU Cedex

Code postal: 64660

Nature des activités : Activités d'exploitation de carrière

Qualification : Propriétaire de la carrière Laborde



B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES	PAR L'OPERATION	
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>		Œufs, juvéniles, adultes
Alyte accoucheur Alytes obstetricans		Œufs, juvéniles, adultes
Grenouille rousse Rana temporaria		Œufs, juvéniles, adultes
Molosse de Cestoni Tadarida teniotis		Juvéniles, adultes
Pipistrelle commune Pipistrellus pipistrellus	Destruction de plusieurs individus	Juvéniles, adultes
Pipistrelle de Kuhl Pipistrellus kuhlii		Juvéniles, adultes
Barbastelle d'Europe Barbastella barbastellus		Juvéniles, adultes
Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i>		Juvéniles, adultes
Vespère de savi Hypsugo savii		Juvéniles, adultes
Bergeronnette grise Motacilla alba alba		Œufs, juvéniles, adultes
Bergeronnette des ruisseaux Motacilla cinerea		Œufs, juvéniles, adultes
Bouvreuil pivoine Pyrrhula pyrrhula		Œufs, juvéniles, adultes
Faucon pèlerin Falco peregrinus		Œufs, juvéniles, adultes





Grand corbeau		Œufs, juvéniles, adultes	
Corvus corax			
Hirondelle des rochers		Œufs, juvéniles, adultes	
Ptynoprogne rupestris			
Rougequeue noir		Œufs, juvéniles, adultes	
Phoenicurus ochruros			
C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION			
Protection de la faune ou de la flore		Prévention de dommages aux forêts	
Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux eaux	
Conservation des habitats		Prévention de dommages à la propriété	
Etude écologique		Protection de la santé publique	
Etude scientifique autre		Protection de la sécurité publique	
Prévention de dommages à l'élevage		Motif d'intérêt public majeur	Х
Prévention de dommages aux pêcheries		Détention en petites quantités	
Prévention de dommages aux cultures		Autres	
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l	'opération, l'objectif, les résultat	s attendus, la portée locale, régionale, ou nationale : Projet de	
renouvellement d'exploitation de la carrière LA	BORDE de Lurbe-Saint-Christau	(cf. Chap. 4).	
D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHN	NIQUES DE L'OPERATION		
D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT			
Capture définitive		Préciser la destination des animaux capturés :	
Capture temporaire	Avec relâcher sur place	avec relâcher différé	



S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :						
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relactier : S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :						
3 il y a lieu, preciser la date, le lieu et les conditions de relactier.						
Capture manuelle		Capture au filet				
Capture avec épuisette		Pièges	Précis	er:		
Autres moyens		Préciser :				
Utilisation de sources lumineuses		Préciser :				
Utilisation d'émissions sonores	Préciser :					
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :						
D2. DESTRUCTION						
Destruction des nids	P	Préciser :				
Destruction des œufs	Pr	Préciser :				
Destruction des animaux	Р	ar animaux prédateurs	Préciser :			
Par p		Par pièges létaux		Préciser :		
		Par capture et euthanasie		Préciser :		
	P	ar armes de chasse		Préciser :		
Autres moyens de destruction	x P	Préciser : Destruction possible d'individus (tous stades de développement confondus) durant l'exploitation				
	^ (1	(toutes phases confondues)				
D.3 PERTURBATION INTENTIONNELLE						
Utilisation d'animaux sauvages prédateu	rs	Préciser :				
Utilisation d'animaux domestiques		Préciser :				
Utilisation de sources lumineuses		Préciser :	Préciser :			
Utilisation d'émissions sonores		Préciser :				
Utilisation de moyens pyrotechniques		Préciser :				
Utilisation d'armes de tir		Préciser :				
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :						



E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPERATIONS						
Formation initiale en biologie animale		Préciser				
Formation continue en biologie animale		Préciser				
Autre formation	Х	Préciser : Ecologue expérimenté avec formation initiale naturaliste				
	•					
F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION						
Préciser la période : Durée de l'exploitation (toutes phases)						
ou la date :						
G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION						
Régions administratives : Nouvelle - Aquitaine						
Départements : Pyrénées-Atlantiques						
Cantons:						
Communes : Oloron-Sainte-Marie						
H. EN ACCOMPGANEMENTS DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE						
CONSERVATION FAVORABLE						
Relâcher des animaux capturés		Mesures de protection réglementaires				
Renforcement des populations de l'espèce		Mesures contractuelles de gestion de l'espace				
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : (cf. dossier						
ci-dessous).						
Mesures d'évitement						
 Mesure E1: Evitement des gîtes bâtis et arboricoles favorables aux chiroptères 						
 Mesure E2 : Evitement de la partie Est de la falaise localisée à proximité du gouffre 						
Mesures de réduction						
O Mesure R1 : Maintien de l'attractivité du site pour les espèces pionnières et rupicoles Mesure R2 : Planification de carteines estimas liées à l'aurabitation.						
 Mesure R2 : Planification de certaines actions liées à l'exploitation Mesure R3 : Exploitation de la roche par terrassement en période de nidification pour l'avifaune 						
 Mesure R3: Exploitation de la roche par terrassement en periode de nidification pour l'avitaune Mesure R4: Limiter la prolifération des espèces exotiques à caractère envahissant 						
Mesures de compensation						
 Mesure C1 : Création d'une mare et gest 	ion en f	aveur du cortège des milieux aquatiques				



- Mesure C2 : Création et entretien de cavités et structures favorables aux espèces rupicoles
- Mesures d'accompagnement en phase compensation
 - o **Mesure A1**: Assistance environnementale du maître d'ouvrage
 - Mesure A2 : Suivis écologiques en phase d'exploitation
 - o Mesure A3 : Remise en état du site après exploitation et aménagements paysagers

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Les suivis écologiques des mesures compensatoires seront effectués durant 30 ans à raison d'un passage par an les cinq premières années, puis tous les trois ans les quinze années suivantes et un passage tous les cinq ans les dix dernières années, soit à N+1, N+2, N+3, N+4, N+5, N+8, N+11, N+14, N+17, N+20, N+25 et N+30. L'année N correspond à l'année de début des travaux. Un rapport de suivi sera transmis à la DREAL Nouvelle Aquitaine à la suite de chaque campagne d'inventaires.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Oloron, le 21.09.2023

Votre signature Monsieur Guy LABORDE

Monsieur Francis LABORDE

Ste LABORDE SAS BP 55 - 64402 OLORON Cedex Tél. : 05 59 36 02 00

Le



3. LE DEMANDEUR

Le présent dossier constitue une demande de dérogation exceptionnelle à l'interdiction de destruction d'espèces et d'habitats d'espèces animales et végétales protégées. Celui-ci est déposé par la carrière LABORDE de Lurbe-Saint-Christau. La personne référente sur ce dossier est Monsieur Francis LABORDE.





4. PRESENTATION DU PROJET

4.1. Contexte général

Afin de maintenir l'activité de la carrière de Lurbe-Saint-Christau, il est nécessaire pour l'entreprise LABORDE d'obtenir une autorisation de renouvellement d'exploitation. En effet, le renouvellement d'exploitation concerne une partie importante de la carrière ayant déjà fait l'objet d'une exploitation.

Ainsi, la carrière LABORDE a souhaité caractériser les enjeux écologiques au droit du périmètre d'étude afin de répondre aux attentes de l'administration. Pour cela, une campagne d'inventaires faune et flore a été menée de 2021 à 2022 puis à l'été 2023 dans l'emprise du projet de renouvellement d'exploitation et aux alentours directs (boisements limitrophes, prairie en aval...).

Le diagnostic écologique établit l'état des lieux du site, en mettant en évidence les principaux enjeux en termes d'habitats naturels et d'espèces. Les pièces graphiques nécessaires pour une meilleure compréhension du dossier sont présentées au fil du texte ou sous forme de planches graphiques.

Le présent document s'articule selon plusieurs volets :

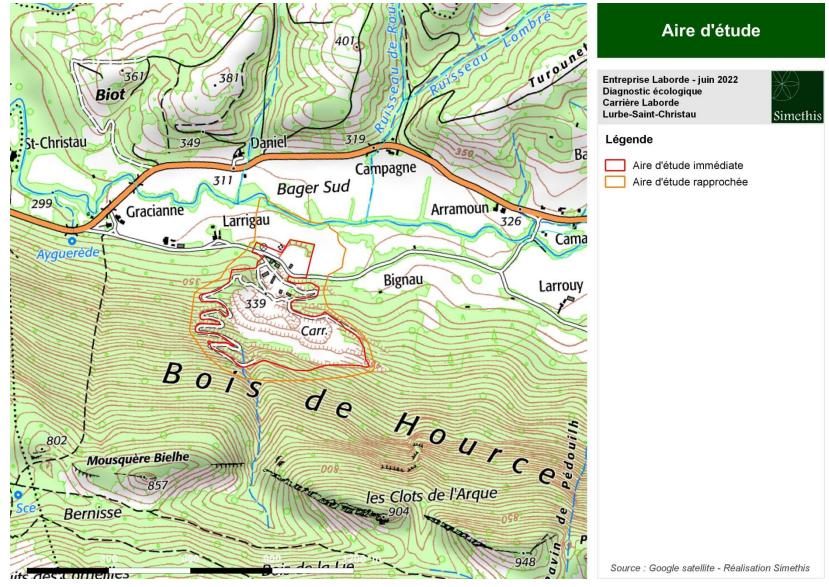
- Analyse de l'état initial du site et de son environnement ;
- Méthodes utilisées ;
- Synthèse du diagnostic environnemental et évaluation des enjeux ;
- Volet Milieu Naturel de l'étude d'impact ;
- La stratégie compensatoire.

Le présent rapport constitue le dossier de demande de dérogation « espèces protégées » (DDEP)° déposé dans le cadre du renouvellement d'exploitation de la carrière LABORDE de Lurbe-Saint-Christau en application de l'article L 411-2 du Code de l'Environnement.

4.2. Localisation

Le projet de renouvellement d'exploitation de la carrière de Lurbe-Saint-Christau est situé sur la commune d'Oloron-Sainte-Marie dans le département des Pyrénées-Atlantiques en région Nouvelle-Aquitaine. La zone d'étude est localisée au Sud du Ruisseau de l'Ourtau et est bordée par le bois de Hource.



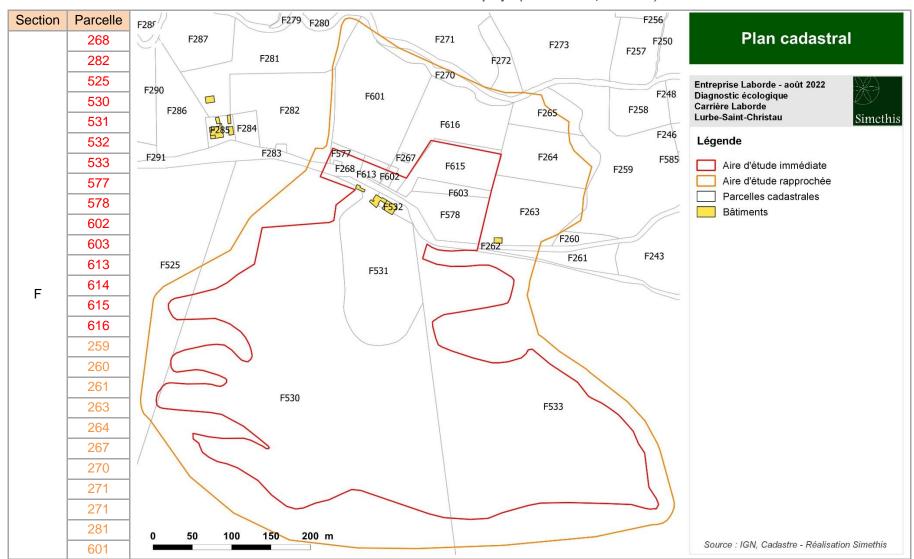


Carte 3 : Situation géographique rapprochée (Source : IGN, SCAN 25)



Les références cadastrales sur lesquelles sont localisées les projets sont les suivantes :

Tableau 3 : Références cadastrales du projet (Source : IGN, Cadastre)





4.3. Historique

L'analyse des données issues de l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) permet de suivre l'évolution du site de la carrière de Lurbe-Saint-Christau de 1948 à aujourd'hui. Nous pouvons constater que la carrière est en activité depuis les années 1950. Cependant, durant ces années-là, son développement était limité et les boisements étaient prédominants (bois de Hource). C'est depuis les années 70 que la carrière s'est agrandit. Depuis, elle a atteint une surface de 28 hectares environ. Aussi, nous pouvons constater l'apparition de nouveaux habitats rupestres depuis l'exploitation de la carrière par l'entreprise LABORDE : les falaises. Ces dernières constituent des habitats pour de nombreuses espèces rupicoles identifiées sur le site (Faucon pèlerin, Hirondelle des rochers, Vespère de Savi...).

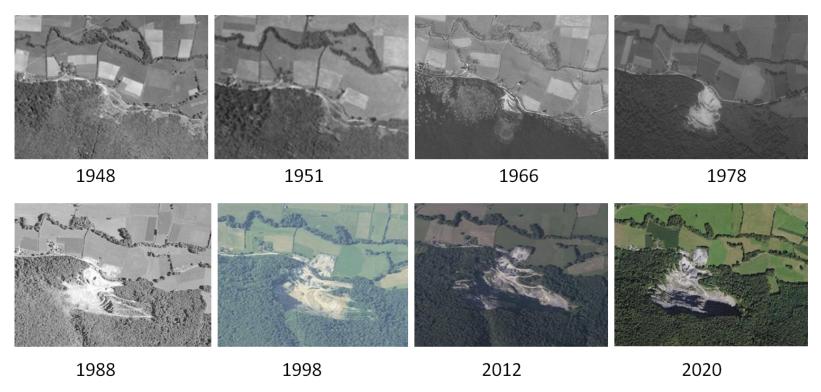


Figure 1 : Photographies aériennes de la zone d'étude de 1948 à 2020 [Source : https://remonterletemps.ign.fr]



5. JUSTIFICATION DU CHAMP DEROGATOIRE

5.1. Absence d'alternative de localisation et d'implantation du projet

5.1.1. Etude des solutions de substitution

Bien qu'il s'agisse d'une demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de Lurbe-Saint-Christau, deux autres sites potentiels d'extraction ont été étudiés. Les paragraphes ci-après exposent quels sont leurs avantages et leurs inconvénients et les raisons pour lesquelles, la solution de poursuivre l'exploitation du site a été retenue.

Autres sites potentiels

Site 1 : le ravin de la Pouyade de Pédouilh

Le ravin de la Pouyade de Pédouilh recoupe la formation urgonienne du chaînon du Mailh-Arrouy, à moins de 2km à l'Est-Sud-Est de la carrière. Ce site potentiel éloigne un peu le gisement de la centrale à béton d'Arros de l'entreprise, mais reste dans le même bassin de consommation d'Oloron-Vallée d'Aspe.

Ses points forts sont :

- La qualité du gisement, similaire au gisement actuellement exploité, dans la mesure où il se trouve dans la continuité latérale de la même structure géologique et sédimentaire. Ce point est essentiel, puisqu'il n'y a pas d'autre carrière en activité dans ce chaînon (la carrière d'Asasp-Arros exploite des calcaires dolomitiques) ou à une distance raisonnable (-10km) du point de vue du bilan carbone ;
- La ressource qui permet de répondre aux besoins du marché sur une très longue durée (+ 100 ans), de « fixer » la carrière et d'éviter la dispersion des atteintes environnementales :
- L'absence d'impact paysager, car le talweg permet de « rentrer » dans le gisement et de l'exploiter à revers de la vallée de l'Ourtau ;
- Des riverains peu nombreux et relativement éloignés, l'absence d'emprise sur des terres agricoles et pas de contrainte liée au patrimoine culturel, aux sites inscrits ou protégés.

Ses points faibles sont :

- Le défrichement d'un massif boisé (perte de biodiversité) ;
- Le transport des matériaux sur 2km, jusqu'à l'installation de traitement sise dans la carrière actuelle : soit par camion (émissions de gaz à effet de serre), soit par tapis convoyeurs ;
- La création d'un linéaire de piste entre la voirie communale de desserte et le gisement ;



- La présence de la résurgence karstique Larégé (non captée pour l'A.E.P.), en contrebas (risque de pollution).

Site 2 : le talweg du col de Misériou

Comme le ravin de la Pouyade de Pédouilh, le talweg du col de Misériou recoupe la formation urgonienne du chaînon du Mailh-Arrouy, à 3km à l'Est-Sud-Est de la carrière. De la même façon, il n'est pas beaucoup plus éloigné de la centrale à béton d'Arros de l'entreprise et reste dans le même bassin de consommation d'Oloron-Vallée d'Aspe.

Ses points forts sont :

- La qualité du gisement, similaire au gisement actuellement exploité, dans la mesure où il se trouve dans sa continuité latérale structurale et sédimentaire :
- La ressource qui permet de répondre aux besoins du marché sur une très longue durée (+ 100 ans) et de « fixer » la carrière (évite la dispersion des atteintes environnementales) ;
- L'absence d'impact paysager, car le talweg permet de « rentrer » dans le gisement et de l'exploiter à revers ;
- La prise d'eau potable de la ville d'Oloron-Sainte-Marie qui est située à l'amont du gisement urgonien, dans une formation géologique différente et isolée du gisement par les marnes de Sainte Suzanne. Une carrière éventuelle serait sans effet possible sur cette ressource en eau potable ;
- Des riverains peu nombreux et relativement éloignés, l'absence d'emprise sur des terres agricoles et pas de contrainte liée au patrimoine culturel, aux sites inscrits ou protégés.

Ses points faibles sont :

- La desserte du site emprunte une piste forestière qui est fréquentée par des camions de bois. Les croisements entre véhicules pourraient s'avérer difficile, voire dangereux ;
- Le défrichement d'un massif boisé (perte de biodiversité) ;
- Le transport des matériaux sur 3km, jusqu'à l'installation de traitement, qui suppose d'établir un bilan financier sur l'opportunité ou pas de déplacer ces installations ;
- La présence du cours d'eau l'Ourtau (sources), recensé Natura 2000, à l'immédiate proximité de la piste d'accès et du gisement (divers risques pour la biodiversité).

Site actuel

Le gisement exploité dans la carrière actuelle, présente une ressource en place qui avait été sous-estimée, de sorte qu'il reste, après réévaluation, un volume de matériaux conséquent à exploiter (30 ans).



Bien qu'il ne s'agisse pas d'une substitution, on remarquera que la présente demande d'autorisation définit un périmètre d'extraction réduit par rapport à celui de 2009, pour les raisons suivantes :

- L'exploitation du haut de la carrière est terminé ;
- La carrière évolue doucement vers un milieu naturel rupestre qui attire une faune protégée (rapaces, chiroptères, batraciens, ...), bien que l'activité se poursuive normalement. Pour consolider cette évolution, le périmètre à extraire est réduit du secteur Est (dans toute sa hauteur) et du secteur Ouest (partie boisée) :
- Les conditions de remise en état sont peu modifiées par rapport à celles proposées en 2009, puisqu'une forêt sera plantée sur le carreau de la carrière.

Remarque

Une extension du périmètre de la carrière actuelle n'est pas envisagée pour les raisons suivantes :

- Vers l'Est, le gisement est traversé par un réseau karstique sur faille structurale, de sorte que le gisement est très détérioré de part et d'autre de cet accident (sur 20-70m latéralement);
- Vers l'Ouest, le gisement est de bonne qualité, mais son exploitation conduira à supprimer un retour topographique qui protège les habitations riveraines des effets de la carrière et augmentera l'impact paysager de la carrière.



5.1.2. Raisons du choix du site

A ce stade de la vie de la carrière de Lurbe-Saint-Christau, les deux solutions de substitution au projet de renouvellement de l'autorisation d'exploiter, ne semblent pas raisonnables, principalement en regard du gaspillage de la ressource calcaire, du bilan carbone défavorable et des nouvelles atteintes environnementales qui en résulteraient avant la remise en état optimale de la carrière actuelle (replantation d'une forêt).

Les choix de localisation du projet sont limités en raison de la nature de la carrière d'exploitation : l'exploitation de massifs calcaires pour l'approvisionnement en matériaux (sable, gravillons, matériaux drainants, graves ou encore pierres d'enrochement). En effet, cette carrière d'exploitation est implantée sur la commune d'Oloron-Sainte-Marie et cette localisation est dépendant de la présence, ou non, de gisements. La carrière étant déjà implanté sur une zone déjà exploitée, le renouvellement d'exploitation ne peut donc être construit en dehors de la carrière de Lurbe-Saint-Christau. La poursuite d'activité de la carrière se fera dans les mêmes conditions d'exploitation et de production, sans rien changer aux modalités d'extraction, de transport interne, de procédés de fabrication de la même gamme de granulats et de livraison des mêmes quantités de produits.

5.2. Intérêt public majeur du projet

5.2.1. Contexte économique de la carrière

La carrière de Lurbe-Saint-Christau se situe sur le territoire communal d'Oloron-Sainte-Marie. Elle alimente différents chantiers de travaux publics dans un rayon de 50km : vallée d'Aspe, Barétous, vallée de Josbaig et piémont oloronnais.

La clientèle est très diversifiée : Etat, Département, Communauté de communes du Haut-Béarn, communes, industriels (Lindt, Messier), entreprises locales du BTP et les artisans.

La très bonne qualité du gisement (voir analyses dans les annexes du rapport d'autorisation) avec un coefficient MDE (Micro-Deval de l'échantillon) de 19%, un coefficient Los Angeles de 22 et une masse volumique de 2,7 tonnes par m³, permet de répondre à plusieurs besoins :

- Enrochement pour la protection des berges ou soutènement de talus ;
- Matériaux pour couches de fondation et de base pour la réalisation de routes, parkings, plates-formes industrielles ;
- Amendement agricole (25 000T/an) grâce à une teneur en carbonate de calcium de 95%. L'entreprise envisage de développer cette activité (20% à 30%) qui ne nécessite pas la mise en service d'une installation spécifique, mais d'adapter la taille des fractions granulométriques de la grille d'un crible. Rappelons que le carbonate de calcium est un amendement calcaire dont la solubilité fertilise les sols, facilite le travail du sol, stimule l'activité biologique, corrige son pH et est un aliment pour les plantes ;



- Fabrication de bétons (60 000T/an), ce qui représente la spécificité du gisement de la carrière de Lurbe, qui alimente une centrale à béton à la norme NF, avec des chantiers de références : ouvrage sur la voie SNCF Oloron-Bedous, ouvrage d'art sur la RN134, déviation de Viellenave. En regard du bilan carbone (rayon de 10km), il n'y a pas de carrière offrant les qualités pétrographiques du calcaire de Lurbe-Saint-Christau, la plus proche d'Asasp-Arros exploite un calcaire dolomitique ;
- Fabrication de grave émulsion pour le reprofilage des routes.

C'est surtout par rapport aux caractéristiques mécaniques de ce gisement que la demande de prolongement de l'exploitation du site est faite.

Les carrières ayant des calcaires avec des caractéristiques proches, susceptible de pouvoir fournir des agrégats pour la centrale à béton NF d'Asasp-Arros sont Rébénacq (28 km), Louvie-Juzon (39km), Camou-Cihigue (40km), Asson (46km), Arbouet (49km) (Itinéraire poids lourds).

C'est donc surtout par rapport aux caractéristiques mécaniques de ce gisement que la demande de prolongement de l'exploitation du site est faite.

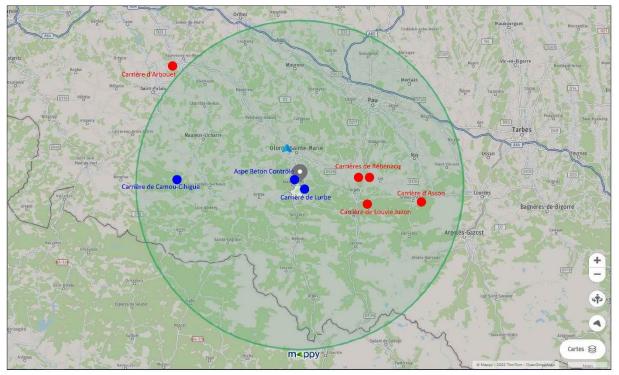


Figure 2 : Localisation des carrières à proximité du site (propriété ou non de l'entreprise Laborde)



Par ailleurs, la centrale à béton est installée à 6.5km de la carrière, la centrale de grave émulsion est sur le site et il y a un projet de centrale d'enrobé à chaud sur la zone du Gabarn. Toutes ces installations peuvent être alimentées par les matériaux de la carrière de Lurbe-Saint-Christau, avec une incidence du transport très faible au bilan carbone.

La société Laborde est consciente de la problématique de la ressource des gisements. C'est pourquoi, sur Oloron, elle a ouvert une plate-forme de valorisation des matériaux, afin de gérer au mieux le gisement de la carrière. Pour préserver la ressource calcaire de grande qualité de Lurbe-Saint-Christau, la production de granulats valorisés (moindre qualité) devrait augmenter de 15000t/an à 30 000t/an dans les 10 ans à venir, soit une économie de 12% du gisement.

L'entreprise souhaite à moyen terme privilégier :

- La fabrication de produits « nobles » (sable 0/4, gravillon 4/10, 10/20) afin d'alimenter les centrales depuis la carrière de Lurbe ;
- La production de matériaux pour les corps de chaussée et plates-formes industrielles depuis la plate-forme d'Oloron.

Ces dernières années, des investissements ont été réalisés sur les unités de concassage, avec dans un premier temps le souci de limiter les nuisances de bruits et de poussières, mais aussi de fabriquer des matériaux de qualité qui répondent à la norme NF.

5.2.2. Intérêt national et régional de la carrière de Lurbe-Saint-Christau

Le Schéma Régional des carrières n'est pas encore réalisé en Nouvelle Aquitaine. Toutefois, la consultation de l'instruction du gouvernement du 04.08.2017, relative à la mise en œuvre des schémas régionaux des carrières, permet d'apprécier l'intérêt national et l'intérêt régional de la carrière de Lurbe-Saint-Christau :

Peut être qualifié d'intérêt national tout gisement présentant un intérêt particulier à la fois du fait :

- 1. De la faible disponibilité nationale des substances ou matériaux du gisement ;
- 2. De la dépendance forte aux substances ou matériaux du gisement d'une activité répondant aux besoins peu évitables des consommateurs ;
- 3. Et de la difficulté de substituer les substances ou les matériaux du gisement par d'autres sources naturelles ou de synthèse produites en France dans des conditions soutenables.

Par exemple, un gisement de talc, de mica, de kaolin, de sables extra-siliceux, d'andalousite, d'argiles nobles, de diatomite, de feldspaths, de gypse, de quartz, de dolomies, de baryte ou encore de calcaires riches en carbonate de calcium (dont ceux > 85%) est de nature, suivant sa taille, à être classé en gisement d'intérêt national.

En regard de ces éléments, la roche sédimentaire carbonatée exploitée par la carrière de Lurbe, répond principalement aux alinéas 2 et 3.



S'agissant de l'alinéa 3, le taux de carbonate de calcium du gisement est de 94.6%, soit une valeur très supérieure au seuil de 85% indiqué, pour classer une carrière d'intérêt national.

Sur ce point, l'entreprise Laborde produit actuellement un amendement calcaire (25 000T/an) et projette de modifier un équipement qui permettra la production d'une classe granulométrique plus adaptée (0/2). La part de cette production pour l'agriculture devrait augmenter dans les années à venir.

Un gisement d'intérêt régional est un gisement présentant à l'échelle régionale un intérêt particulier du fait de la faible disponibilité régionale d'une substance qu'il contient ou de sa proximité par rapport aux bassins de consommation. Il doit souscrire à au moins un des critères suivants :

- 1. Forte dépendance, aux substances ou matériaux du gisement, d'une activité répondant aux besoins peu évitables des consommateurs :
- 2. Intérêt patrimonial, qui se justifie par l'importance de la transformation ou de la mise en œuvre d'une substance ou d'un matériau du gisement pour la restauration du patrimoine architectural, culturel ou historique de la région.

Sans être exhaustif, des gisements d'argiles communes pour tuiles et briques, de calcaire pour le ciment, et de certaines roches ornementales et de construction comme les ardoises, les marbres, certaines pierres calcaires, grès, granits utilisés comme roches marbrières, peuvent justifier d'un intérêt régional.

La carrière de Lurbe-Saint-Christau répond aux critères des deux alinéas.

S'agissant du second critère, l'importance de la transformation des matériaux de la carrière en bétons NF, justifie pleinement ce classement.

5.2.3. Compatibilités avec les plans et schémas locaux, départementaux et régionaux

La poursuite d'activité de la carrière se justifie en regard de sa compatibilité avec les plans et schémas locaux, départementaux et régionaux, comme indiqué dans les paragraphes ci-après.

Compatibilité avec le PLU d'Oloron-Sainte-Marie

Le P.L.U. d'Oloron-Sainte-Marie a été approuvé le 26.06.2012, puis modifié et mis en compatibilité le 08.11.2018.

La carrière est répertoriée en zone NY1 et ses installations connexes en zone NY2, secteurs naturels destinés à l'exploitation des carrières et aux sites d'enfouissement techniques, avec :

- NY1 correspondant au périmètre d'extraction ;
- NY2 correspondant aux installations de traitement des matériaux.



La poursuite d'activité du site dans ses mêmes limites, est donc compatible avec le document d'urbanisme de la commune d'Oloron-Sainte-Marie. Compatibilité de la carrière avec le Schéma Régional des Carrières de la Nouvelle Aquitaine

Le S.R.C de la Nouvelle Aquitaine est en cours. Dans l'attente de son approbation, le Schéma Départemental des Carrières des Pyrénées Atlantique s'applique. Il a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 12 avril 2002.

La poursuite d'activité de la carrière est compatible avec les orientations du S.D.C. 64, s'agissant :

1. « Utilisation des matériaux en fonction de leur spécificité : ... ne pas gaspiller certaines ressources, ... sélectionner les matériaux en fonction de leur utilisation ... des matériaux ayant de bonnes ou très bonnes caractéristiques techniques sont employés pour réaliser des travaux pour lesquels l'emploi de matériaux moins nobles pourrait suffire ».

L'entreprise Laborde porte le projet de poursuivre l'exploitation de la carrière, précisément pour ne pas gaspiller la ressource calcaire encore présente. Elle économise son gisement en recyclant des déchets inertes sur sa plate-forme d'Oloron-Sainte-Marie (15000t actuellement et 35000t dans les 10 ans à venir), dont la moindre qualité permet de satisfaire correctement certains besoins des chantiers.

2. « Utilisation de matériaux de substitution : ... environ 1% des besoins actuels. Mais il ne faut cependant pas les négliger d'autant plus que dans le cadre du plan départemental d'élimination des déchets, un effort particulier devra être fait pour améliorer le recyclage ».

L'ouverture de sa plate-forme de recyclage (I.S.D.I.) à Oloron-Sainte-Marie, répond à cette orientation.

3. « Exploitations des gisements : ... ne pas gaspiller les ressources ... exploitation rationnelle des gisements et notamment il faut que la totalité du gisement soit exploitée... Par ailleurs, afin de réduire l'impact de la carrière sur l'environnement, ... bien préciser les phases d'exploitation et de réaménagement, les mesures prises pour réduire l'impact visuel ..., les moyens mis en œuvre pour ramener les nuisances (bruit, poussières) dans des limites acceptables par le voisinage les mesures prises pour éviter toute pollution des eaux... »

Cette orientation reprend les deux précédentes, s'agissant de lutter contre le gaspillage de la ressource. L'exploitation de la carrière respecte son plan d'exploitation et de remise en état, mais à un rythme ralenti ces dernières années, par la crise du COVID 19. Les suivis environnementaux continus depuis la dernière autorisation du site, atteste des efforts fournis par l'entreprise, pour limiter au plus, les effets sur les riverains (Cf. Tableaux de résultats des suivis dans l'étude d'impact).

4. « Réaménagement des carrières : ... la loi oblige l'exploitant d'une carrière à réaménager le site exploité et à constituer des garanties financières pour assurer cette remise en état en cas de carence de celui-ci... Le réaménagement des sites d'extraction en fin d'exploitation consiste à redonner une utilisation à l'espace exploité... rendre à l'espace sa vocation primitive agricole ou forestière... donner ... une forme au



front ... pouvant rappeler celle d'une falaise naturelle, sa végétation, et donc la possibilité pour celle-ci de s'implanter localement, et sa couleur, dont la patine doit pouvoir être accélérée pour éviter des contrastes violents rappelant la période de chantier ».

Les garanties financières sont régulièrement établies par l'entreprise Laborde. La remise en état des fronts définitivement exploités est réalisée conformément à l'étude d'impact. La finalité est en effet de restituer une falaise naturelle, favorable aux espèces d'oiseaux et de chiroptères, rupicoles. Le pied de la falaise sera planté d'une forêt comparable à celle qui est présente tout autour du site.

Compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour Garonne 2022-2027

Le S.D.A.G.E. est un plan d'actions qui répond à l'obligation de résultat de la directive cadre européenne sur l'eau pour atteindre le bon état des cours d'eau, lacs, nappes souterraines, estuaires et du littoral en 3 cycles de gestion de 6 ans : 2010-2015, 2016-2021, 2022-2027.

Les 4 grandes orientations fondamentales du S.D.A.G.E. 2022-2027 sont :

- A Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du S.D.A.G.E.
- B Réduire les pollutions
- C Agir pour assurer l'équilibre quantitatif
- D Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides.

Les orientations et dispositions qui concernent plus particulièrement le projet étudié sont examinées. Il est ainsi vérifié, dans les pages et tableaux ciaprès, si le projet est compatible avec le S.D.A.G.E. Adour-Garonne 2022-2027.

Compatibilité avec les périmètres de protection A.E.P.

Le site n'est pas concerné par le périmètre de protection d'une source captée A.E.P. Le plus proche est à 2km à l'amont (captage l'Ourtau).

Compatibilité avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T.), élaboré le 16/12/2019 et approuvé le 27/03/2020, définit les grandes orientations et principe d'aménagement durable sur le territoire régional. Il couvre 11 domaines obligatoires dont celui de la protection et la restauration de la biodiversité. C'est au sein de ce domaine que le volet Trame verte et Bleue est abordé.

L'analyse présente dans le S.R.A.D.D.E.T. est basé sur l'état des lieux des continuités écologiques en Aquitaine et fait ressortir :



- La carrière de Lurbe-Saint-Christau est référencée comme un territoire artificialisé, inséré dans un réservoir de biodiversité de boisements et milieux associés, ainsi qu'un corridor de biodiversité des systèmes bocagers ;
- Elle intercepte un cours d'eau de la Trame Bleue : le ruisseau de l'Ourtau ;
- Le site ne présente pas d'élément fragmentant de type route départementale (autoroute, liaison principale et liaison régionale > 5 000 v/j).

Une trame Verte et une trame Bleue régionale sont interceptées par le projet, toutefois, le site est identifié comme un territoire artificialisé à cause de l'exploitation de la carrière. Dans ce cadre, le diagnostic écologique a conduit à la mise en œuvre de mesures adaptées aux milieux naturels et à leur connectivité, de sorte que la poursuite d'activité de la carrière est compatible avec ce plan.

Compatibilité avec le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie d'Aquitaine

Ce schéma a été approuvé par arrêté régional le 15 novembre 2012. Il définit les grandes orientations et objectifs régionaux en matière de lutte contre le changement climatique, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables terrestres et d'amélioration de la qualité de l'air. Les objectifs fixés par le scénario de référence du S.R.C.A.E. d'Aquitaine sont les suivants :

- Une réduction de 28,5% des consommations énergétiques finales d'ici 2020 par rapport à celles de 2008;
- Une production des énergies renouvelables équivalente à 25,4% de la consommation énergétique finale en 2020 ;
- Une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020 par rapport à celles de 1990 ;
- Une réduction des émissions de polluants atmosphériques, notamment les oxydes d'azote et les particules en suspension.

L'Aquitaine se positionne ainsi sur une trajectoire devant permettre d'atteindre une division par quatre des émissions de GES d'ici 2050, par rapport à celles enregistrées en 1990.

S'agissant de l'activité de production des granulats calcaires de la carrière, nous indiquons les éléments suivants, qui attestent de la connaissance de messieurs Laborde des effets du changement climatique et des mesures qu'ils mettent en œuvre pour réduire les émissions polluantes produites par l'activité de la carrière :

Ainsi, la réduction des GES du site est de 25% depuis le début de l'autorisation en 2009, en grande partie due au changement du groupe primaire de l'installation de traitement des matériaux en 2017. Au cours de la 1^{ière} phase quinquennale de travaux de la carrière, les mesures préconisées devraient conduire à réduire d'au moins 10% les émissions :

- Réutilisation d'une surface déjà artificialisée.
- Pas de nouveau déstockage de carbone.
- Optimisation de la restitution des sols pour favoriser le stockage de carbone.
- Restitution d'un puit de carbone forestier sur 5ha.



Aux vues de ces données, la poursuite d'activité de la carrière est compatible avec le S.R.C.A.E.



5.3. Non remise en cause de l'état de conservation des espèces concernées par la demande de dérogation

Un diagnostic écologique a été réalisé entre octobre 2021 et juin 2022 puis en août 2023 par le bureau d'études Simethis mettant en évidence la présence des sensibilités écologiques suivantes :

Enjeux habitats-naturels et flore

Présence de 4 012 m² de zones humides délimitées selon le critère végétation.

Enjeux faune

- Huit espèces patrimoniales d'oiseaux parmi lesquelles quatre espèces sont nicheuses certaines au sein de la carrière : l'Hirondelle de rochers, la Bergeronnette des ruisseaux, le Rougequeue noir et le Faucon pèlerin ;
- o Présence d'une espèce de reptile protégées nationalement mais au statut de conservation non préoccupant : le Lézard des murailles ;
- o Présence de cinq espèces d'amphibiens et de plusieurs bassins, points d'eau temporaires et fossés favorables à leur reproduction : l'Alyte accoucheur (protection de l'individu et de l'habitat), le Crapaud épineux (protection de l'individu), la Grenouille rousse (interdit à la vente), Salamandre tachetée (protection de l'individu) et le Triton palmé (protection de l'individu) ;
- o Identification d'une richesse spécifique entomologique peu diversifiée ;
- Présence de deux espèces de mammifères (hors chiroptères) protégées nationalement mais au statut de conservation non préoccupant : le Sanglier et le Renard roux ;
- Vingt espèces protégées de chauves-souris observées en chasse, gîte et transit sur la carrière. Présence de gîtes arboricoles potentiels pour ces espèces sur le site avec la présence de 4 arbres identifiés comme gites potentiels en raison d'anfractuosités naturelles sur les troncs. Un gîte bâti avéré a été identifié avec la présence récurrente d'un Petit Rhinolophe tout au long du cycle. Enfin, un gouffre favorable à de nombreuses espèces est présent sur la carrière. Il représente un enjeu majeur sur le site.

Les enjeux écologiques centrés sur l'avifaune, les amphibiens, les reptiles et les chiroptères ont induit la nécessité de déposer une demande de dérogation au titre des espèces protégées conformément à l'article L.411-1 à 3 du Code de l'Environnement, par le biais de laquelle le pétitionnaire s'est engagé sur une série de mesures d'évitement et d'atténuation d'impact dont notamment :



Mesures d'évitement

- o **Mesure E1**: Evitement des gîtes bâtis et arboricoles favorables aux chiroptères
- o Mesure E2 : Evitement de la partie Est de la falaise localisée à proximité du gouffre

Mesures de réduction

- o Mesure R1 : Maintien de l'attractivité du site pour les espèces pionnières et rupicoles
- o **Mesure R2 :** Planification de certaines actions liées à l'exploitation
- o Mesure R3 : Exploitation de la roche par terrassement en période de nidification pour l'avifaune
- o Mesure R4 : Limiter la prolifération des espèces exotiques à caractère envahissant

Mesures de compensation

- o Mesure C1 : Création d'une mare et gestion en faveur du cortège des milieux aquatiques
- o **Mesure C2**: Création et entretien de cavités et structures favorables aux espèces rupicoles

• Mesures d'accompagnement en phase compensation

- o Mesure A1 : Assistance environnementale du maître d'ouvrage
- Mesure A2 : Suivis écologiques en phase d'exploitation
- o Mesure A3 : Remise en état du site après exploitation et aménagements paysagers

Compte tenu des mesures d'atténuation et de compensation qui seront mises en place, il est considéré que le projet de renouvellement d'exploitation de la carrière de Lurbe-Saint-Christau ne remet pas en cause l'état de conservation des espèces faisant l'objet de la présente demande de dérogation au niveau local. En complément, des suivis écologiques permettront de vérifier le succès des mesures compensatoires au titre des espèces protégées.



6. PRE-DIAGNOSTIC BIBLIOGRAPHIQUE

6.1. Référentiels

Thématique	Référentiel		
Zonages d'inventaire	Geoportail de la Biodiversité - ARB NA / SIGENA		
Zonages de protection	Geopoitait de la biodiversité - AND NA / SIGLINA		
Trame verte et bleue	SRADDETT / SCOT / PLU		
Zones humides	Réseau Partenarial des Zones Humides (RPDZH)		
Faune/Flore connues	Base de données nationale : INPN - Bases de données locales : FAUNA, Faune-Aquitaine, OBV		
r aurie/1 tore confides	Etudes spécifiques réalisées sur le site		
Niveaux d'enjeu	Valeur patrimoniale : statuts de protection et listes rouges nationales (cf Annexe)		
Niveaux u enjeu	Rareté au niveau local : statuts listes rouges locales, données FAUNA		

6.2. Zonages d'inventaires

Les mesures d'inventaires ne sont pas associées à un statut de protection particulier. Il s'agit des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique), qui correspondent à des espaces particulièrement fonctionnels pour la flore et la faune, et des ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) qui correspondent à des espaces d'intérêt majeur rassemblant d'importants effectifs d'oiseaux d'importance européen.

Cinq ZNIEFF I, quatre ZNIEFF II et une ZICO ont été recensées dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude.



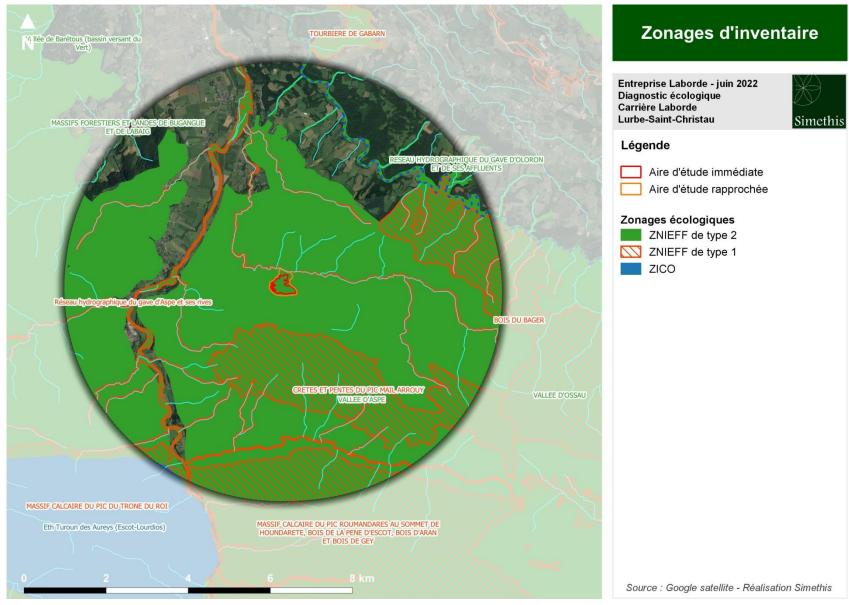
Tableau 4 : Synthèse des zonages d'inventaires recensés dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude

Nom et code du site	Enjeux naturalistes	Distance au site projet	Connexion écologique avec la zone d'étude
	ZNIEFF de type 2		
ZNIEFF de type 2 n° 720008893 – Vallée d'Aspe	Ce site regroupe de nombreux habitats d'intérêt : pelouses alpines et subalpines, forêts de Pins de montagne, bas-marais et tourbières, sapinières, hêtraies, landes atlantiques à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i> Cette diversité d'habitats accueille de nombreuses espèces faunistiques et floristiques patrimoniales/protégées, parmi lesquelles nous pouvons retrouver : la Salamandre tachetée, le Desman des Pyrénées, le Grand et le Petit Rhinolophe, l'Adonis des Pyrénées		Fort (Inclus dans le site d'étude)
ZNIEFF de type 2 n°720012972 – Réseau hydrographique du Gave d'Oloron et de ses affluents	Ce site présente une grande variété d'habitats tels que les communautés à Reine des prés, les tourbières à Molinie Bleue, les landes humides atlantiques méridionales, les mégaphorbiaies pyrénéo-ibériquesUne faune et une flore patrimoniales/protégées y sont associées : Rossolis à feuilles rondes, Campagnol amphibie ; Desman des Pyrénées, Loutre d'Europe	Inclus	Fort (Comprend le Ruisseau de l'Ourtau qui traverse la partie Nord du site d'étude)
ZNIEFF de type 2 n°720009049 – Vallée d'Ossau	Ce site est constitué de landes alpines et boréales, de tourbières à Molinie bleue, de bas-marais alcalins pyrénéens, de forêts de pins de montagne, de grottes, de falaises continentales exposées, de landes atlantiques à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i> De nombreuses espèces faunistiques et floristiques patrimoniales/protégées sont présentes : Grand et Petit Rhinolophe, Chat forestier, Ours brun, Aigle botté, Adonis des Pyrénées, Aster des Pyrénées	2,8km	Modéré (Connectée avec la ZNIEFF de type 2 – Vallée d'Aspe, qui est incluse dans le site)
ZNIEFF de type 2 n°720009377 – Massifs forestiers et landes de Bugangue et de Labaig	Ce site est composé de landes pyrénéo-cantabriques à <i>Erica vagans</i> et <i>Erica cinerea</i> et de boisements (hêtraies et chênaies acidiphiles pyrénéennes) peu fragmentés. Ces deux boisements bien conservés permettent l'accueil de nombreux mammifères et oiseaux (Pie-grièche écorcheur, Chouette hulotte Fouine, Marte des pins).	4,87 km	Faible
	ZNIEFF de type 1		
ZNIEFF de type 1 n°720030081 – Réseau hydrographique du Gave d'Aspe et ses	Ce site présente de nombreux habitats d'intérêt : cônes de tufs, forêts de Frênes et d'Aulnes à Laîche, mégaphorbiaies pyrénéo-ibériques, sources à Cardamine, falaises continentales humides, ruisseletsNous pouvons y retrouver des espèces patrimoniales protégées tel que le Desman des Pyrénées, la Loutre, une forte population d'Ecrevisse à pattes blanche ou encore une population de Chabots, un poisson endémique du bassin	Inclus	Fort (Comprend le Ruisseau de l'Ourtau qui traverse la partie Nord du site



Nom et code du site	Enjeux naturalistes	Distance au site projet	Connexion écologique avec la zone d'étude
rives	versant de l'Adour.		d'étude)
ZNIEFF de type 1 n°720030063 – Crêtes et pentes du pica Mail Arrouy	Ce site est composé de pelouses pyrénéennes à Festuca gautieri, de landes pyrénéo- cantabriennes à Erica mackaiana et Erica ciliaris, de landes en coussinets pyrénéo- cantabriennes et de végétation des falaises continentales calcaires qui abritent le chocard à bec jaune. Ce site héberge également d'importantes populations d'Erodium manescavii, une géraniacée endémique des Pyrénées.	1,1 km	Modéré (Proche du site d'étude, connectée via les boisements et le Ruisseau de l'Ourtau)
ZNIEFF de type 1 n°720008892 – Bois du Bager	Ce site présente des pelouses calcicoles alpines et subalpines, des falaises continentales et rochers exposés, des hêtraies, des carrières et des grottes. Il héberge une grande diversité faunistique et floristique : Aigle royal, Rhinolophe euryale, Petit Murin, Dorine à feuilles opposées, Laîche digitée, Scille Lis-jacinthe	2,79 km	Faible
ZNIEFF de type 1 n°720008890 – Massif calcaire du Pic Roumandares au Sommet de Houndarete, Bois de la Pene d'Escot, Bois d'Aran et Bois de Gey	Ce site est constitué de dalles rocheuses, végétation des falaises continentales calcaires, grottes, éboulis, hêtraies, hêtraies sapinières et landes et pelouses d'altitude. Il accueille de nombreux rapaces (Faucon pèlerin, Gypaète barbu, Circaète Jean-le-Blanc) ainsi que d'autres oiseaux rupestres.	4,21 km	Faible
ZNIEFF de type 1 n°720008889 – Massif calcaire du Pic du Trone du Roi	Ce site est composé d'éboulis calcaires subalpins pyrénéens, de landes en coussinets pyrénéo-cantabriennes, de pelouses en gradins et guirlandes, de hêtraies neutrophiles et de landes montagnardes à <i>Calluna</i> et <i>Genista</i> . Une faune et une flore patrimoniales/protégées y sont associées : Gypaète barbu, Milan Royal, Orme glabre, Edelweiss	4,79 km	Faible
	ZICO		
ZICO n°ZO0000613 - Eth Turoun des Aureys (Escot- Lourdios)	Ce site présente des falaises, des versants rocheux, des éboulis, des landes, des praires et des hêtraies. Il accueille une avifaune riche, notamment au niveau des rapaces qui nidifient au sein de cette zone : Vautour Percnoptère, Vautour Fauve, Faucon pèlerin ou encore Chouette de Tengmalm.	4,99 km	Faible





Carte 4 : Localisation des zonages d'inventaires présents dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude



6.3. Zonage de protection

Les mesures de protection assurent la préservation des espaces reconnus dans les zonages qui les caractérisent, ou soumettent toute perturbation de ces derniers à des procédures réglementaires spécifiques.

6.3.1. Les sites Natura 2000

Le réseau européen Natura 2000 possède deux objectifs : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel des territoires européens. Il se base sur les inventaires nationaux de ZNIEFF. Ce réseau est basé sur deux directives : « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992). Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000. La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne. Plus de 3000 sites ont été classés par les États de l'Union en tant que Zones de Protection Spéciales (ZPS). La directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

Cinq sites Natura 2000, relevant de la Directive « Habitat » et « Oiseaux » sont présents dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude dont un inclus au Nord de la zone d'étude qui comprend le Ruisseau de l'Ourtau.

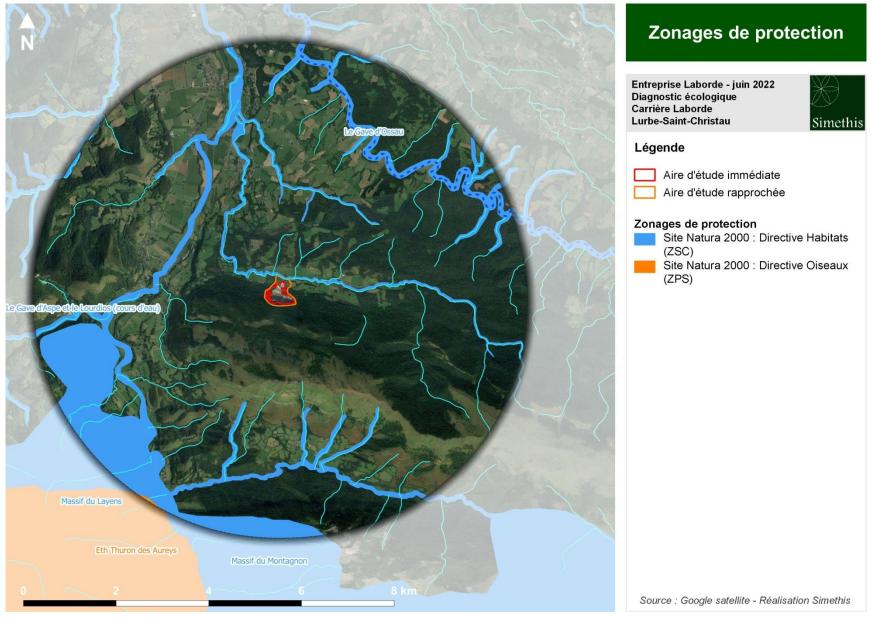
Tableau 5 : Synthèse des sites Natura 2000 recensés dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude

Nom et code du site	Enjeux naturalistes	Distance au site projet	Connexion écologique avec la zone d'étude		
	Zone Spéciale de Conservation (ZSC)				
ZSC n°FR7200792 – Le Gave d'Aspe et le Lourdios (cours d'eau)	Ce site composé de lacs, de mares, de rivières alpines, de mégaphorbiaies hygrophiles des étages montagnards à alpins et de forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> , présente une faune patrimoniale/protégée inféodée aux milieux humides et aquatiques montagnards. Nous pouvons par exemple y retrouver le Desman des Pyrénées, le Saumon atlantique, le Chabot mais aussi l'Ecrevisse à pattes blanches, la Lamproie de planer ou encore la Loutre d'Europe.	Inclus	Fort (Comprend le Ruisseau de l'Ourtau qui traverse la partie Nord du site d'étude)		
ZSC n°FR7200793 – Le Gave d'Ossau	Ce site est constitué en majorité de zones humides et aquatiques (lacs, rivières, marais et bas-marais, tourbières) mais aussi de landes, prairies, de forêts caducifoliées et de pelouses alpines et sub-alpines. Il présente une faune et une flore patrimoniales/protégées et principalement inféodées aux zones humides : Ecrevisse à pattes blanches, Loutre d'Europe, Desman des Pyrénées, Agrion de Mercure, Rossolis à feuilles rondes	3,3 km	Modéré (Connexion entre le Gave d'Ossau et le Gave d'Aspe où se jette le		



Nom et code du site	Enjeux naturalistes		Connexion écologique avec la zone d'étude
			Ruisseau de l'Outrau)
ZSC n°FR7200745 – Massif du Montagnon	Ce site présente une grande majorité de fruticées (hêtraies acidophiles atlantiques, hêtraies calcicoles médio-européennes à <i>Cephalanthero-Fagion</i> et forêts de pentes, éboulis ou ravins) mais aussi des pelouses, des ourlets et mégaphorbiaies, des landes et fourrés et dans une moindre mesure des prairies et pâtures et enfin des milieux rocheux. De nombreuses espèces faunistiques et floristiques patrimoniales/protégées : sont présentes : Aster des Pyrénées, Buxbaumie verte, Barbastelle d'Europe, Desman des Pyrénées, Loutre d'Europe, Ours brun	4,97 km	Faible
ZSC n°FR7200747 – Massif du Layens	Ce site est principalement composé de landes (sèches européennes, alpines et boréales), de SC n°FR7200747 – pelouses (calcaires alpines et subalpines), de zones humides (sources et tourbières) et de boisements		Faible
Zone de Protection Spéciale (ZPS)			
ZPS n°FR721007 – Eth Thuron des Aureys	Ce site est principalement composé de forêts caducifoliées, de pelouses alpines et subalpines, de prairies semi-naturelles humides et de prairies mésophiles améliorées. Ce massif montagneux présente également de nombreux faciès rupestres favorables aux grands rapaces. En effet, il héberge l'Aigle royale, l'Aigle botté, la Chouette de Tengmalm, le Gypaète barbu	5 km	Faible





Carte 5 : Localisation des zonages de protection présents dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude



6.3.2. Les EBC

Les EBC sont définis au sein du PLU(i) de chaque commune ou regroupement de communes. Ainsi, selon les articles L130 et R130 du Code de l'urbanisme, « les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, [···]. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseau de haies, des plantations d'alignements. Le classement, peu permissif, interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. [···] ».

La commune d'Oloron-Sainte-Marie dispose d'un PLU. Au travers de ce PLU, plusieurs EBC ont été recensés à proximité de la zone d'étude. Ils correspondent aux boisements de feuillus présents sur le site de la carrière de Lurbe-Saint-Christau (Bois de Hource).



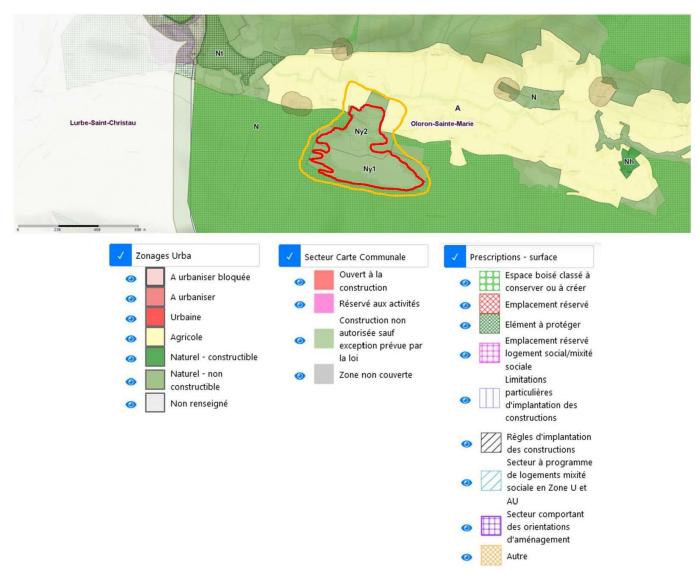


Figure 3: Extrait du PLU de Sainte-Marie-d'Oloron [Source: https://www.oloron-ste-marie.fr/mes-services/urbanisme/plans-et-reglements/]



6.4. Trame verte et bleue

« Malgré les engagements pris par les gouvernements en 2002 pour réduire de manière importante le rythme actuel d'appauvrissement de la biodiversité, son déclin se poursuit, voire s'accélère. Il est estimé que mille espèces disparaissent chaque année sur notre planète. La fragmentation des grands ensembles naturels s'avère être l'une des principales causes de la perte de la biodiversité. Elle a pour effet de réduire la taille des territoires disponibles pour les espèces et d'isoler les populations les unes des autres. Au-delà de la préservation des milieux naturels eux-mêmes, c'est donc la possibilité de circulation entre ces milieux, agencés au sein d'un paysage, dont dépend la survie de nombreuses populations animales et végétales. »

La région Nouvelle-Aquitaine est fortement concernée par ce phénomène de fragmentation liée à l'activité humaine, notamment par le développement de l'urbanisation et des infrastructures linéaires de transport. Pour lutter contre la dégradation et la disparition des milieux naturels, la France a instauré la mise en place de la Trame Verte et Bleue qui constitue une nouvelle étape dans la préservation de la biodiversité. L'approche de la Trame Verte et Bleue se veut globale : au-delà de la préservation des habitats et espèces remarquables, elle a pour objectif d'assurer les conditions nécessaires aux espèces ordinaires comme exceptionnelles, afin que celles-ci puissent accomplir leur cycle vital. Pour cela, les espèces ont besoin de se déplacer. Cette capacité est garante du brassage génétique des populations, facteur déterminant pour maintenir ou améliorer leur état de conservation. Cette capacité doit également favoriser les adaptations liées au changement climatique » (SRCE Aquitaine, septembre 2015).

La Trame Verte et Bleue est ainsi un réseau écologique formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques, identifiées notamment au travers de démarches de planification ou de projet à chaque échelle territoriale pertinente.

Ces continuités écologiques sont constituées :

- o de réservoirs de biodiversité qui sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée ;
- o de corridors écologiques qui permettent des connexions entre les réservoirs de biodiversité et offrent ainsi aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Les cours d'eau sont considérés comme des espaces constituant à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

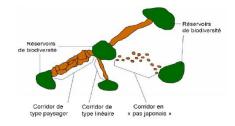


Figure 4 : Schéma de la trame verte et bleue



6.4.1. A l'échelle régionale

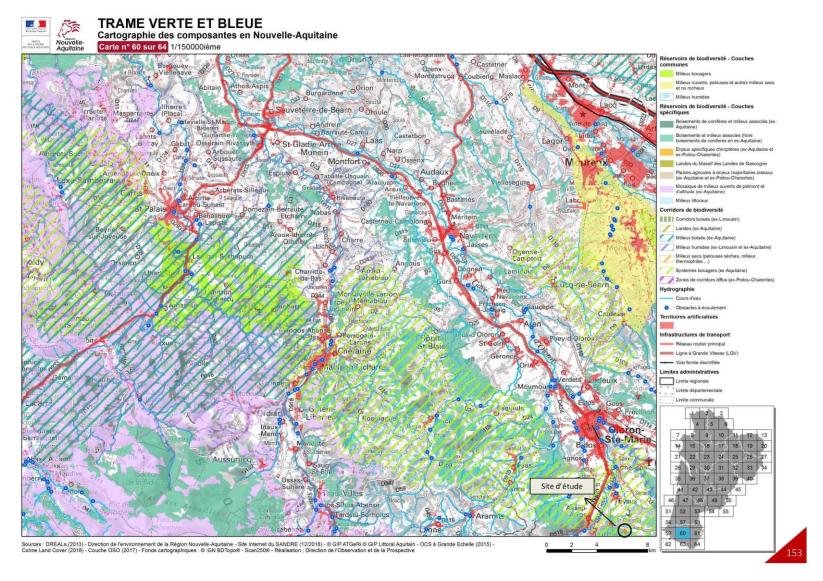
Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), élaboré le 16/12/2019 et approuvé le 27/03/2020, définit les grandes orientations et principe d'aménagement durable sur le territoire régional. Il couvre 11 domaines obligatoires dont celui de la Protection et la restauration de la biodiversité. C'est au sein de ce domaine que le volet Trame verte et Bleue est bordé. L'analyse présente dans le SRADDET est basé sur l'état des lieux des continuités écologiques en Aquitaine présenté dans le chapitre précédent.

L'étude du projet fait ressortir au sein de la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale présenté dans le SRADDET plusieurs points illustrés sur la carte ciaprès :

- La carrière de Lurbe-Saint-Christau est référencée comme un territoire artificialisé ;
- Elle s'insère dans un espace référencé comme réservoir de biodiversité (boisements et milieux associés, hors boisements de conifères en ex-Aquitaine). Le site s'insère également dans un corridor de biodiversité qui correspond aux systèmes bocagers.
- Le site intercepte un cours d'eau identifié comme cours d'eau de la Trame Bleue, au Nord de la zone d'étude et qui correspond au Ruisseau de l'Ourtau.
- Le site ne présente pas d'élément fragmentant de type route départementale (autoroute, liaison principale et liaison régionale > 5 000 v/j).

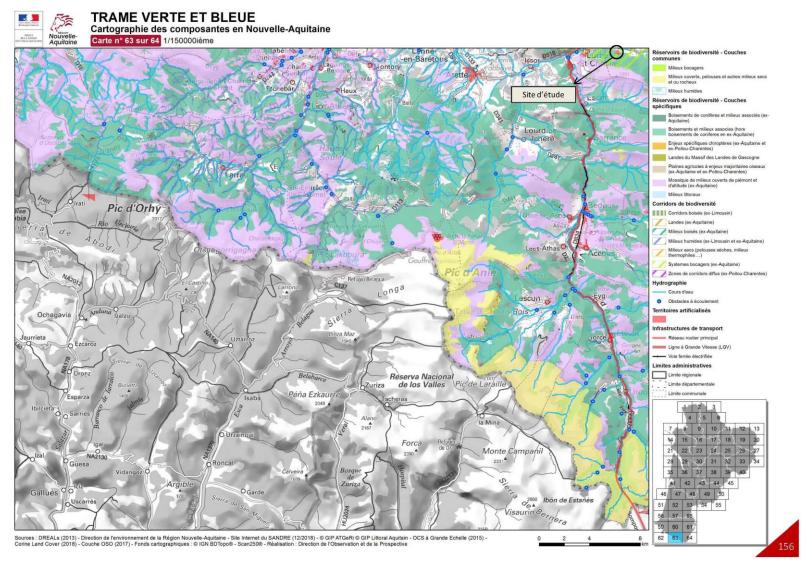
Une trame Verte et une trame Bleue régionale sont interceptées par le projet. Le site est identifié comme un territoire artificialisé à cause de l'exploitation de la carrière.





Carte 6 : Localisation de la zone d'étude au sein des continuités écologiques régionales, extrait du SRADDET Nouvelle Aquitaine; p.153





Carte 7 : Localisation de la zone d'étude au sein des continuités écologiques régionales, extrait du SRADDET Nouvelle Aquitaine; p.156



6.4.2. A l'échelle intercommunale

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes du Haut Béarn Haut possède plusieurs objectifs :

- 1. De partager les grands enjeux du territoire, auxquels à un instant donné le territoire se sent en capacité de répondre, à son échelle ;
- 2. De déterminer les inflexions souhaitables pour corriger les incohérences ou les effets contre-productifs du fonctionnement territorial, social, urbain et environnemental :
- 3. D'orienter les politiques publiques, voire privées, pour faire évoluer le modèle de développement ;
- 4. De suivre et évaluer la mise en œuvre des orientations qu'il définit.

Le périmètre du SCoT comprend 48 communes.

L'étude du projet fait ressortir au sein de la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale présenté dans le SCoT un point illustré sur la carte ci-après : le site ne s'insère pas dans un espace référencé comme réservoir de biodiversité, ni comme corridor.

Aucune Trame Verte et Trame Bleue intercommunale n'est interceptée par le projet. En effet, sur la carte suivante, le site projet est localisé en limite Nord d'une zone à préserver en tant qu'espace d'intérêt biologique.



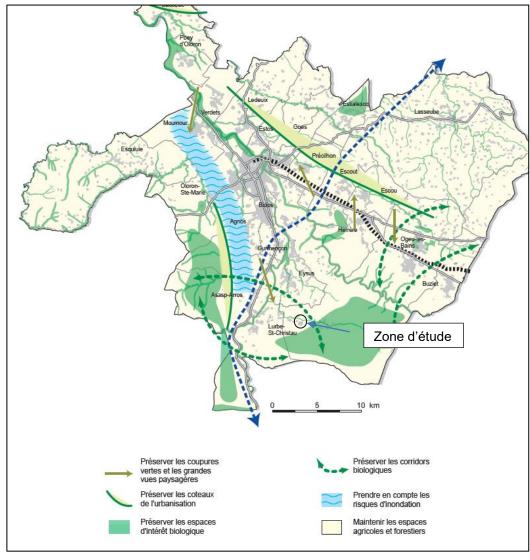


Figure 5 : Insertion du site dans la trame verte et bleue intercommunale (SCOT du haut Béarn [Source http://intercommunalites.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/SCOT 772/continuites ecologique])



6.4.3. A l'échelle du site

L'étude des continuités écologiques à l'échelle du site d'étude se traduit par la transposition de sous-trames issues de la cartographie des habitats naturels identifiés sur la zone d'étude. Plusieurs grands ensembles d'habitats se distinguent sur le site avec :

- Un réseau hydrographique (présence de l'Ourtau au Nord du site et de fossés à l'intérieur de la zone d'étude) ;
- Des milieux boisés : bien représentés et localisés à l'Ouest, à l'Est et au Sud de la zone d'étude (Bois de Hource) ;
- Des milieux humides et/ou aquatiques (présence de points d'eau permanents et temporaires : bassins et flaques artificiels) ;
- Des prairies cultivées (pâture et fauche) : localisées au Nord du site ;
- Des friches herbacées et fourrés pré-forestiers ;
- Des terrains artificialisés et rocheux à l'intérieur du site qui correspond à la zone d'exploitation ;
- Des infrastructures de transport avec les routes et chemins.

Deux sous-trames ont été définies : la sous-trame verte (dite terrestre) qui comprend les milieux boisés, les prairies, les fourrés et les friches et la sous-trame bleue (dite aquatique) qui comprend le réseau hydrographique et les milieux humide et/ou aquatiques

o Continuités écologiques

Des **continuités écologiques** ont été mises en évidences sur le site d'étude. Ces continuités sont liées à la fois aux milieux terrestres et aux milieux aquatiques. Elles restent cependant assez limitées et parfois fragmentées. Ainsi, le cours d'eau, les boisements adjacents et chemins constituent des axes pour les continuités écologiques. Ces axes constituent les principaux corridors de déplacement de la faune aquatique, semi-aquatique et terrestre.

La sous-trame verte est constituée principalement de milieux herbacés (prairie) et arborés (boisements) liés au système bocager avec une dominance de pâturage sur le Nord du site. Ces milieux restent des corridors de déplacement seulement pour la faune terrestre malgré la rupture écologique créée par la route. Ainsi, ce sont les prairies et les boisements qui constituent la trame verte. En ce qui concerne les espaces enherbés, le site est caractérisé par la présence :

- de prairies de fauche et de pâture sur une grande partie de l'aire d'étude au Nord du site ;
- de friches et fourrés de faibles superficies et très fragmentés sur le site d'étude.

En ce qui concerne les espaces boisés, le site est caractérisé par la présence de forêts mixtes pyrénéo-cantabrique de Chênes et d'Ormes plutôt continues en bordure du site.

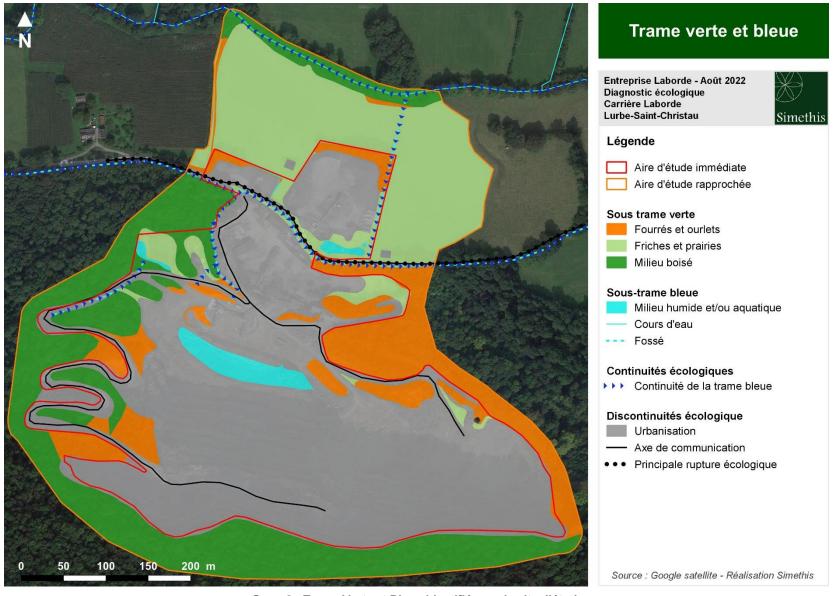


o Discontinuités écologiques

Les **discontinuités écologiques** restent centrées sur la zone d'exploitation de la carrière en tant que telle. En effet, même si celle-ci est source de biodiversité spécifique à l'exploitation d'un côté, elle constitue un élément fragmentant fort de l'autre, à la fois pour la faune terrestre mais aussi pour la faune « volante ».

Des discontinuités existent également sur le site d'étude avec la présence de la route d'accès à la carrière. Aucun axe de communication n'a fait l'objet d'aménagements spécifiques permettant le passage de la faune.





Carte 8 : Trame Verte et Bleue identifiée sur le site d'étude



6.5. Synthèse des connaissances naturalistes existantes sur le site

Dans un premier temps, les bases de données collaboratives ont été sollicitées afin de connaître la présence/absence de données faune/flore connues sur le site ou ses alentours immédiats.

6.5.1. Données connues sur la flore

Après avoir consulté l'Observatoire de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine (OBV), aucune donnée de plante protégée, rare ou menacée n'est disponible sur l'aire d'étude.

Cependant, la présence d'espèces exotiques envahissantes a été signalée à proximité du site d'étude : Buddleia (*Buddleja davidii*) à l'entrée de la carrière et Impatiente de Balfour (*Impatiens balfourii*) sur le chemin d'accès à l'Est de la carrière.

6.5.2. Données connues sur la faune

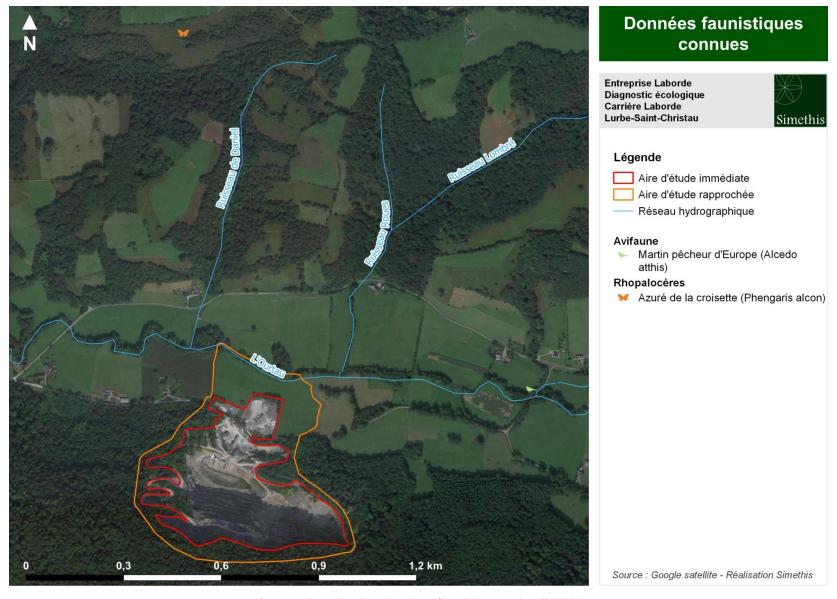
Une demande d'extraction de données a été faite via l'Observatoire de la Faune Sauvage de Nouvelle-Aquitaine (FAUNA) en octobre 2021. La base de données ne fait état que d'une espèce d'oiseaux à environ 700 m de l'emprise projet : le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*). Cette espèce est inscrite dans l'annexe I de la Directive Oiseaux.

De plus, la base de données fait état d'une espèce de rhopalocère à environ 1 km de l'emprise du projet : l'Azuré de la Croisette (Phengaris alcon).

Tableau 6 : Synthèse des données existantes issues de l'Observatoire de la Faune Sauvage de Nouvelle Aquitaine (FAUNA)

Espèces		Protection nationale	Enjeu de conservation en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA, 2020)	Probabilité de présence au sein de l'aire d'étude	
Nom vernaculaire	Nom scientifique			immédiate	
Avifaune					
Martin pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	Article 3	Fort	Oui	
Rhopalocères					
Azuré de la Croisette	Phengaris alcon	Article 3	Fort	Non	





Carte 9 : Localisation des données d'observation FAUNA

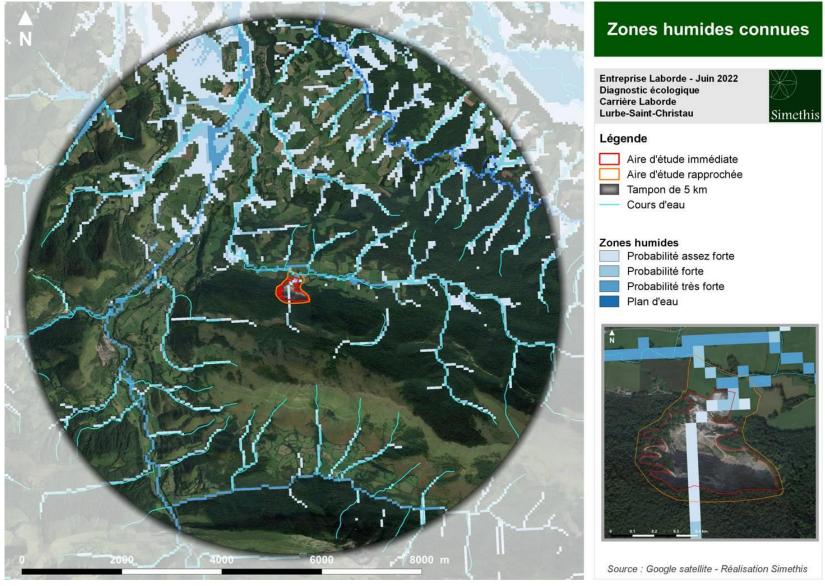


6.5.3. Données connues sur les zones humides et le réseau hydrographique

Une recherche des zones humides connues dans le secteur a été effectuée à l'aide du réseau zone humide animé par le syndicat mixte du Forum des Marais Atlantiques (Source : http://sig.reseau-zones-humides.org). Plusieurs zones humides sont recensées au Sud-est et au Nord-est du site d'étude dans un rayon de 5 km. Les probabilités de présence de ces dernières vont d'assez fort à très fort. Aussi, le réseau hydrographique est bien développé sur ce territoire et nous notons la présence du Ruisseau de l'Ourtau et de ses affluents au Nord du site.

Le Ruisseau de l'Ourtau, long de 12,8 km, prend sa source sur la commune d'Oloron-Sainte-Marie et il se jette dans le Gave d'Aspe avec lequel il est donc intimement lié.





Carte 10 : Insertion du site dans le réseau hydrographique connu



6.5.4. Données connues sur les espaces de compensation

Une recherche des espaces de compensation connus dans le secteur a été effectuée sur le site géoportail mis en œuvre par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) (Source : https://www.geoportail.gouv.fr/). Aucune donnée n'est présente sur et à proximité immédiate du site du projet. L'espace de compensation le plus proche se situe à environ 7 km au Nord, sur la commune de Sainte-Marie-D'Oloron.

6.5.5. Données issues d'études antérieures

La zone d'étude est comprise dans le site Natura 2000 « Le Gave d'Aspe et de Lourdios », le diagnostic écologique établi pour celui-ci en 2013 a été consulté. Ce site a été proposé comme Site d'Importance Communautaire en 2002 et mentionne la présence des espèces suivantes :

- Ecrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes);
- Desman des Pyrénées (Galemys pyrenaicus);
- Saumon Atlantique (Salmo salar);
- Chabot (Cottus gobio);
- Lamproie de planer (Lampetra planeri);
- Loutre d'Europe (Lutra lutra)

Les espèces citées ci-dessus sont patrimoniales et présentent un intérêt communautaire. Il s'agit d'espèces aquatiques et semi-aquatiques non susceptibles d'être présentes sur l'aire d'étude immédiate.



6.6. Synthèse du pré-diagnostic bibliographique

L'approche préliminaire fait ressortir les points d'attention suivants que le diagnostic écologique est venu confirmer ou infirmer.

Thématique	Constat	Implications
Zonages d'inventaires	La zone d'étude est connectée avec : -la ZNIEFF de type 2 n° 720008893 "Vallée d'Aspe" -la ZNIEFF de type 2 n°720012972 "Réseau hydrographique du Gave d'Oloron et de ses affluents » Ces zonages devront être pris en com espèces associées dans le diagnostic.	
Zonages de protection	-la ZNIEFF de type 1 n°720030081 "Réseau hydrographique du Gave d'Aspe et ses rives" -la ZSC n°FR7200792 "Le Gave d'Aspe et le Lourdios"	espèces associées dans le diagnostic. Elles devront être recherchées lors des expertises écologiques.
Trame verte et bleue	Le site, qui constitue un terrain artificialisé, s'insère à l'intérieur d'un réservoir de biodiversité. L'aire d'étude rapprochée intercepte un cours d'eau identifié comme cours d'eau de la trame bleue (Ruisseau de l'Ourtau)	L'aménagement de la carrière participera à la fragilisation des continuités
Zones humides	Outre la présence du Ruisseau de l'Ourtau en limite Nord du site, le prédiagnostic bibliographique ne mentionne pas la présence de zones humides au sein de l'emprise du projet. Cependant, la présence de sol humide est probable	La recherche de zone humide sur le critère végétation et sol est donc à prévoir
Données faune/flore connues	Présence d'espèces patrimoniales à fort enjeux aux alentours du site (Martin pêcheur d'Europe, Azuré de la Croisette). Présence d'espèces exotiques envahissantes à proximité du site (Buddleia, Impatiente de Balfour)	L'habitat du Martin pêcheur est probablement présent au sein de l'emprise du projet. Il devra être recherché. Les espèces exotiques envahissantes devront être recherchées et cartographiées.



7. METHODOLOGIE D'EXPERTISE

7.1. Méthode d'inventaire

La zone d'étude retenue pour les inventaires faune et flore s'étend sur environ 28 ha. Au total, 12 passages ont été mobilisés pour procéder à l'échantillonnage de la biodiversité du site. La méthodologie d'inventaire de terrain est présentée en **Annexe 2** du document.

Tableau 7 : Calendrier des inventaires écologiques réalisés

Date	Objectifs	Conditions météorologiques
19 octobre 2021 1 écologue	Parcours et appropriation du site d'étude Inventaire de l'avifaune (hivernants) Recherche des espèces végétales d'intérêt patrimonial (flore tardive)	Ensoleillé, vent faible, 15 à 23°C
26 octobre 2021 1 écologue	Inventaire de l'avifaune (hivernants) Pose d'un enregistreur passif (SM4) pour l'inventaire des Chiroptères	Nuageux, vent faible, 10 à 15°C
17 décembre 2021 1 écologue	Inventaire de l'avifaune (hivernants) Inventaire des amphibiens précoces	Ensoleillé, vent faible, 1 à 3°C
13 janvier 2022 1 écologue	Inventaire de l'avifaune (hivernants) Inventaire des amphibiens précoces	Ensoleillé, vent faible, -3°C
09 février 2022 2 écologues	Recherche et inventaire des gîtes potentiels à Chiroptères Inventaire des rapaces (écoutes nocturnes)	Ensoleillé, vent faible, 8°C
16 février 2022 2 écologues	Recherche et inventaire des gîtes potentiels à Chiroptères Inventaire des Chiroptères (passive) Inventaire des rapaces (écoutes nocturnes)	Nuageux, couvert, vent faible, 10 à 15°C
14 avril 2022 2 écologues	Relevé du SM4 Inventaire de l'avifaune (nicheuse) Recherche des espèces végétales d'intérêt patrimoniale Cartographie des habitats naturels Délimitation des zones humides	Nuageux, couvert, vent faible, 10 à 15°C
09 mai 2022 2 écologues	Inventaire des amphibiens (écoutes nocturnes) Inventaire des reptiles Inventaire des mammifères Recherche des espèces végétales d'intérêt patrimoniale Cartographie des habitats naturels	Ensoleillé, vent faible, 15 à 25 °C-
13 mai 2022 1 écologue	Inventaire de l'avifaune (nicheuse) Inventaire des mammifères Inventaire des Chiroptères (passive)	Ensoleillé, vent faible, 15 à 25°C



Date	Objectifs	Conditions météorologiques
02 juin 2022 1 écologue	Inventaire de l'avifaune (nicheuse)	Ensoleillé, vent faible, 25°C
06 juin 2022 1 écologue	Inventaire de l'avifaune (nicheuse)	Ensoleillé, vent faible, 15 à 25 °C
15 juin 2022 2 écologues	Recherche des espèces végétales d'intérêt patrimonial Inventaire des amphibiens Inventaire des reptiles Inventaire des mammifères Inventaire de l'entomofaune (rhopalocères, odonates et orthoptères)	Ensoleillé, vent faible, 25 à 31°C
22 août 2022	Inventaire des amphibiens, Prospection reptiles, Pose d'un enregistreur passif ; Inventaire de la flore estivale	Ensoleillée, Peu nuageux, 26°C en début de soirée, lune visible (de 26 à 56%)
25 août 2023	Reprise du SM4	Légèrement pluvieux, 18°C

7.2. Limites de l'étude

Suite aux compléments de 2023 ayant permis des expertises complémentaires sur les Chauves-souris (écoutes active et passive) ainsi que sur les reptiles, les amphibiens et la flore estivale, le diagnostic écologique qui a été réalisé permet d'avoir une bonne image du site et de décrire objectivement les impacts du projet sur la faune et la flore.

Par ailleurs, les compléments de 2023 a été effectué sur :

- Un complément d'analyse lié aux enregistrements chiroptérologique des écoutes passives d'octobre 2021, février et juin 2022. En effet, des enregistreurs avaient été posés en 2021 et 2022 mais les enregistrements n'ont pu être analysés dans les temps de rendu du dossier. Une préanalyse a été effectuée à l'aide du logiciel Sono-Chiro puis une analyse définitive sera complétée pour les espèces complexes comme les Murins, le Minioptère, les Oreillards, Les Pipistrelles de Kuhl/nathusius et les Noctules.
- La poursuite des inventaires pour effectuer un 4 saisons. Le complément concerne le mois d'août 2023 avec des prospections centrées sur : la flore tardive, les reptiles, les amphibiens et les mammifères dont les Chiroptères avec une écoute passive et active.



7.3. Méthode d'évaluation des enjeux écologiques

L'évaluation de la valeur écologique des espèces est basée sur l'examen de listes de référence (Annexe 3), établies à l'échelle internationale, nationale, régionale et départementale, ainsi que sur la note de résultats sur la hiérarchisation des enjeux de conservation de la faune de Nouvelle-Aquitaine réalisé en 2020 par FAUNA¹. Les critères suivants sont retenus pour l'évaluation des enjeux faune/flore :

- Les statuts de protection des espèces ;
- Leur rareté à l'échelle locale ;
- Leur état de conservation au niveau local et national.

Tableau 8 : Tableau de synthèse d'évaluation des habitats naturels, de la flore et de la faune

Classes d'enjeux	Critères de classement			
	Habitat	Sans objet		
Très fort	Flore	Biotope pour une ou plusieurs espèces végétales protégées nationalement et/ou en Europe (Annexe II de la DH)		
	Faune	Espèce présentant des niveaux de menace et de responsabilité régionale majeurs et très forts		
	Habitat	Zone humide fonctionnelle critère « Végétation » Habitat d'intérêt communautaire et/ou prioritaire présentant une bonne typicité Habitat naturel de bonne typicité au regard de l'état de conservation optimal de l'habitat et/ou du degrés de naturalité		
Fort	Flore	Biotope pour une ou plusieurs espèces végétales protégées nationalement et communes localement Biotope pour une ou plusieurs espèces végétales protégées localement (niveaux régional ou départemental) et très rares localement		
	Faune	Espèce présentant des niveaux de menace et de responsabilité régionale forts		
	Habitat	Zone humide dégradée critère « Végétation » Habitat d'intérêt communautaire et/ou prioritaire présentant une typicité moyenne Habitat naturel de typicité moyenne au regard de l'état de conservation optimal de l'habitat et/ou du degrés de naturalité		
Moyen	Flore	Biotopes naturels pour une ou plusieurs espèces végétales non protégées et peu communes localement Biotope pour une ou plusieurs espèces végétales protégées localement (niveaux régional ou départemental) et communes localement		
	Faune	Espèce présentant des niveaux de menace et de responsabilité régionale modérés et notables		
	Habitat	Habitat d'intérêt communautaire et/ou prioritaire présentant une typicité faible Habitat naturel fortement perturbé ou présentant une diversité floristique faible		
Faible	Flore	Sans enjeux floristiques décelés		
	Faune	Biotope modifié, cultivé ou entretenu intensivement à faible capacité d'accueil pour le développement d'une faune diversifiée		
	Habitat	Habitat naturel fortement perturbé et/ou artificialisé		
Très faible	Flore	Biotope modifié, cultivé, entretenu intensivement ou artificialisé à très faible capacité d'accueil pour le développement d'une flore diversifiée		
	Faune	Biotope artificialisé à très faible capacité d'accueil pour la faune		

¹ FAUNA (Coord.) 2020. Note de résultats sur la hiérarchisation des enjeux de conservation de la faune de Nouvelle-Aquitaine : liste des espèces et indicateurs. Décembre. Pessac, 22P.



7.4. Méthodologie d'évaluation des impacts écologiques

Les impacts sont évalués pour : les habitats naturels d'intérêt (habitats Natura 2000, habitats humides), les espèces (animales, végétales), les continuités écologiques. Ces impacts sont identifiés puis hiérarchisés.

HABITATS	ESPĒCES	CONTINUITÉS* ET FONCTIONS ÉCOLOGIQUES*
 Perte irréversible par effet d'emprise: suppression totale, réduction de la surface du milieu naturel ou semi-naturel. Isolement des habitats naturels^a (augmentation de la distance qui les sépare). Altération de l'état écologique: dégradation/détérioration (ex.: pollution, eutrophisation, assèchement, colonisation par espèces invasives, modification de l'ensoleillement). Exemples d'unités de mesure et d'indicateurs possibles: m², mètres linéaires ou hectares supprimés; modification de la proportion ou densité d'habitats naturels de l'aire d'étude; % d'altération tenant compte de la qualité environnementale^a du milieu. 	 Destruction d'individus ou de populations. Destruction de juvéniles, d'œufs. Risque de mortalité (y compris liés au fonctionnement des infrastructures: route, ligne électrique, etc.). Diminution de la richesse spécifique de l'aire d'étude. Altération ou perte de réservoirs de biodiversité*. Perte d'habitats d'espèce*. Perte d'habitats de transit. Perte de la reproduction. (ex.: baisse de la fécondité, mortalité des jeunes, etc.) Perturbation des ressources alimentaires. Perturbation des ressources alimentaires. Perturbation de la nidification. Pression de dérangement (notamment en période d'hibernation). Introduction d'espèces exotiques envahissantes ou création de conditions favorables à leur venue où à l'accroissement de leurs populations. Fractionnement de la population. Isolement génétique des populations. Déplacement d'individus. Exemples d'unités de mesure et d'indicateurs possibles: nombre (ou fourchette) d'individus concernés - superficie d'habitat d'espèce impactée (cf. unité de mesure habitat); densité (nombre d'individus / superficie); pourcentage de recouvrement de la végétation (relevés phytosociologiques). 	 Altération ou perte de réservoirs de biodiversité*. Coupure ou création d'obstacles aux axes de déplacement de la faune (ex.: mammifères, amphibiens, poissons, etc.). Coupure ou altération de corridors écologiques derrestres ou aquatiques (ex.: perturbation des fonctionnements hydrologiques, perte d'un élément d'un réseau de prairies, morcellement d'un corridor linéaire boisé, etc.). Augmentation de la fragmentation des milieux naturels (diminution de surface et isolement des éléments). Altération de la contribution du site à la connectivité de l'ensemble du territoire considéré. Modification du fonctionnement d'un écosystème (en termes de régulation hydraulique, de limitation de l'érosion, etc.) et conséquences sur les services écosystémiques bénéficiant aux populations impactées (ex.: projet ayant un impact sur la hauteur d'une nappe alluviale, modifiant ainsi le fonctionnement d'une prairie éponyme voisine, limitation des échanges avec les milieux voisins). Exemples d'unités de mesure et d'indicateurs possibles: nombre de continuités impactées; pourcentage d'occupation du projet / zone occupée par une espèce; facteur de pondération permettant d'évaluer la fonctionnalité d'une surface par rapport à l'état optimal du milieu considéré.

Figure 6 : Identification des impacts écologiques (Source : Lignes directrices nationales sur la séquence ERC, CGED 2013)



Sont hiérarchisés dans l'étude écologique, les impacts initiaux du projet (=les impacts bruts) des impacts résiduels du projet (= persistant après mesures d'évitement et de réduction). La significativité de ces impacts est ensuite hiérarchisée sur la base des critères suivants :

Tableau 9 : Synthèse d'évaluation des impacts résiduels sur la faune et la flore

Importance de l'impact résiduel	Signification		
Fort	Remise en cause de l'état de conservation de l'espèce et/ou de son biotope sur le site et à l'échelle régionale = le site d'étude revêt une importance forte pour l'espèce au niveau local		
Modéré	Remise en cause de l'état de conservation de l'espèce et/ou de son biotope sur le site mais pas à l'échelle régionale = le site ne revêt pas une importance capitale pour la conservation de l'espèce (possibilités de report, etc.), mais la populat présente sur le site d'étude est impactée		
Faible	Non remise en cause de l'état de conservation de l'espèce et/ou de son biotope sur le site et sur l'échelle locale malgré une destruction partielle des habitats d'espèce et des individus = l'espèce pourra continuer à utiliser le site pour l'accomplissement de son cycle biologique		
Très faible à négligeable	Pas d'impact sur les espèces et leurs habitats du fait de mesures d'évitement efficaces		

7.5. Méthodologie de proposition de mesures d'atténuation d'impact

Les mesures d'évitement et de réduction ont pour objectif d'annuler les pertes de biodiversité sur le projet et donc la significativité des impacts initiaux du projet. Elles sont définies par le bureau d'études Simethis en concertation avec le maître d'ouvrage et l'ensemble de ses partenaires (bureaux d'études, maîtrise d'œuvre, futurs gestionnaires).

Tableau 10 : Référentiels méthodologiques utilisés pour la proposition de mesures d'évitement et de réduction d'impact

Typologie	Outils - Guide
	Thema Balise : Guide d'aide à la définition des mesures ERC (CGED, CEREMA, 2018)
Génériques	Guide méthodologique pour l'élaboration des dossiers CNPN en Nouvelle-Aquitaine (DREAL NA,
Generiques	2021)
	Guide pour la mise en œuvre de la mesure d'évitement (CGDD, MTE, Mai 2021)
Intégration de la biodiversité dans le bâti	Programme AUBE (Aménagement, Urbanisme, Biodiversité, Eclairage, CEREMA)
	Végétalisation à vocation écologique et paysagère en Nouvelle-Aquitaine – Guide pour
Végétalisation	l'utilisation d'arbres, arbustes et herbacées d'origine locale (CBNSA, 2018)
	Module d'aide au choix des espèces indigènes de l'OBV



7.6. Méthodologie de dimensionnement de la compensation écologique

La compensation s'est axée dans le cadre de ce projet sur une compensation surfacique d'habitats d'espèces. En effet, une compensation d'un nombre d'individus impactés est toujours difficile à envisager sans connaissance précise de la fourchette d'individus qui sera impactée en phase d'exploitation. Ainsi, il a été préféré de travailler sur des informations connues plutôt que sur des données estimées et difficiles à prédire.

En outre, la compensation sera « portée » dans le cadre du dossier de dérogation par l'espèce « parapluie » représentative des espèces impactées et de leurs habitats.

Les ratios de compensation ont été établis à partir d'une analyse détaillée d'un ensemble de critères dont les principaux sont listés ci-dessous :

- ↓ l'état de conservation de l'espèce impactée au niveau local (FAUNA, 2020) : établi notamment à partir de son statut à l'échelle européenne (Directive Oiseaux), de sa protection nationale, et de son statut figurant sur la liste rouge UICN France (espèce quasi menacée, vulnérable, en danger, etc.);
- **↓ la capacité de reconquête de l'espèce impactée** en fonction de l'écologie de l'espèce, de la surface d'habitat d'espèce impactée et des zones de report à proximité de l'emprise du projet ;
- 👃 la nature (surface de l'habitat de l'espèce impactée et le nombre d'individu) et l'ampleur (durée et intensité) des impacts résiduels ;
- ♣ l'efficacité des mesures de la compensation : mesures de gestion proportionnées, éprouvée et avec de fortes probabilités de réussite associés à des modalités de suivi adéquates ;
- **l'équivalence temporelle de la compensation** : la compensation devant être effective et fonctionnelle dans une temporalité la plus courte possible suite à l'impact (1 année ou plus) ;
- ↓ l'équivalence géographique de la compensation : la compensation devant être localisée au plus proche de la zone impactée afin d'agir sur la ou les population(s) locale(s);
- **l'équivalence écologique de la compensation** : l'espace compensatoire devant avoir des caractéristiques écologiques proches de l'espace/habitat impacté afin d'offrir les mêmes fonctionnalités.



8. DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

8.1. Caractérisation des biotopes

Dans l'optique du renouvellement d'exploitation de la carrière LABORDE de Lurbe-Saint-Christau, un diagnostic écologique a été réalisé sur l'ensemble de la zone d'étude (28 hectares environ). Les différentes journées de prospection réalisées entre octobre 2021 et juin 2022 ont permis de mettre en évidence 16 habitats naturels et semi-naturels sur l'ensemble de la zone d'étude. L'aire d'étude immédiate est occupée principalement par des terrains artificialisés et des zones de falaises créées par l'exploitation de la roche. Sur l'aire d'étude rapprochée, le site est occupé par des boisements, des prairies et des fourrés. Cependant, aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur l'emprise du projet.

L'expertise a permis de mettre en évidence l'absence d'habitat d'intérêt communautaire/prioritaire sur la zone d'étude.

Les différentes formations ont été répertoriées et cartographiées ci-après. Les relevés phytosociologiques sont disponibles en Annexe 4.



Type de milieu	Milieux aquatiq	Landes, fruticées, fourrés	
Formation	Bassin	Lisière humide à grandes herbes	Fourré mésophile pré-forestier décidu
Code CB, (EUNIS), [N2000]	22.1, (C1.1), [/]	37.7, (E5.4), [/]	31.8, (F3.1), [/]
Surface aire immédiate	998 m² (0,6 %)	394 m² (0,2 %)	6 236 m² (2 %)
Surface aire rapprochée	1 014 m² (0,4 %)	396 m² (0,1 %)	9 515 m² (3 %)
N° Relevé	R12	R11	R3
Photo			
Description	Bassin artificiel de récupération et de décantation des eaux de ruissèlement. Bassin non végétalisé et régulièrement récuré.	Ourlet humide des bords de fossés et bassins et des lisières de boisements dominée par la Grande prêle. Présence d'espèces invasives (Buddleia de David).	Formation pré-forestière mésophile dominée par le Buddleia de David se développant sur des milieux perturbés mais non exploités. Présence en abondance d'espèces invasives (Buddleia de David).
Espèces indicatrices	/	Equisetum telmateia, Juncus inflexus, Salix alba, Hypericum androsaemum	Buddleja davidii, Crataegus monogyna, Corylus avellana, Rosa canina, Rubus sp, Hedera helix, Salix alba, Salix atrocinerea,
Code ZH –Examen	Code : p.	Code: p.	Code : p.
végétation	Zone non humide	Zone humide ²	Zone non humide
Niveau d'enjeu	Très faible	Moyen	Faible

² Au moins la moitié des espèces du relevé dont le recouvrement cumulé permet d'atteindre 50 % du recouvrement total sont citées dans la liste de l'Arrêté du 24 juin 2008



Simemis				
Type de milieu	Landes, frution		cées, fourrés	Prairies, pelouses, friches herbacées
Formation	Fourré mésohygrophile	e pré-forestier décidu	Fourré pré-forestier sur sol fertile	Prairie mésophile de pâture
Code CB, (EUNIS), [N2000]	31.8 x 41.44, (F3	.1 x G1.A44), [/]	31.81, (F3.11), [/]	38.1, (E2.12), [/]
Surface aire immédiate	9 963 m	2 (6 %)	91 m² (< 0,1 %)	750 m² (0,5 %)
Surface aire rapprochée	26 723 m	2 (10 %)	842 m² (0,3 %)	41 432 m² (15 %)
N° Relevé	R	4	R8	R7
Photo				
Description	Formation pré-forestière mésohygrophile dominée par l'Aulne glutineux, le Saule blanc et le Saule roux se développant sur des milieux peu perturbés mais non exploités. Présence en abondance d'espèces invasives (Buddleia de David).		Haie champêtre basse de délimitation parcellaire dominée par le Fusain d'Europe et le Cornouiller sanguin.	Prairie de pâture évoluant sur un milieu mésophile.
Espèces indicatrices	Salix alba, Salix atrocinerea, Alnus glutinosa, Carex pendula, Urtica dioica,		Euonymus europaeus, Cornus sanguinea, Crataegus monogyna, Fraxinus excelsior, Acer campestre, Ilex aquifolium, Rubus sp.	Poa trivialis, Anthoxanthum odoratum, Trifolium repens, Trifolium pratens, Schedonorus arundinaceus, Lolium perenne, Bellis perennis, Ranunculus repens, Ranunculus acris, Cardamine pratensis
ZH –Examen végétation	Code : p.	Code : p.	Code : p.	Code : p.
ZH -Examen vegetation	Zone non humide	Zone humide ³	Zone non humide	Zone non humide
Niveau d'enjeu	Моу	en	Moyen	Moyen

³ Au moins la moitié des espèces du relevé dont le recouvrement cumulé permet d'atteindre 50 % du recouvrement total sont citées dans la liste de l'Arrêté du 24 juin 2008



Type de milieu	Prairies, pelouses	Boisements, forêts	
Formation	Friche herbacée	Pelouse rudéralisée	Plantation de Pin blanc
Code CB, (EUNIS), [N2000]	87.1, (I1.53), [/]	87.2, (E5.13), [/]	83.3122, (G3.F22), [/]
Surface aire immédiate	6 275 m² (4 %)	576 m² (0,3 %)	169 m² (0,1 %)
Surface aire rapprochée	4 045 m² (1 %)	584 m² (0,2 %)	2 422 m² (0,9 %)
N° Relevé	R5	R10	R1
Photo			
Description	Sols perturbés colonisés par de nombreuses espèces pionnières, souvent rudérales. Présence d'espèces invasives (Renouée du Japon).	Pelouse anthropisée et colonisée par des espèces végétales pionnières qui se développent sur un sol pauvre et entretenu à ras régulièrement.	Plantation anthropique de Pin blanc (espèce exogène).
Espèces indicatrices	Potentilla repens, Potentilla sterilis, Hypericum perforatum, Dipsacus fullonum, Holcus lanatus, Dactylis glomerata	Poa annua, Trifolium repens, Medicago lupulina, Taraxacum sp., Capsella bursa pastoris, Bellis perennis, Lamium purpureum	Pinus strobus
ZH –Examen végétation	Code : p.	Code : p.	Code : p.
Zii - Examen vegetation	Zone non humide	Zone non humide	Zone non humide
Niveau d'enjeu	Faible	Faible	Faible



Type de milieu	Boisements, forêts	Grottes	Milieux anthropisés / artificialisés
Formation	Forêt mixte pyrénéo-cantabrique de Chênes et d'Ormes	Gouffre	Culture
Code CB, (EUNIS), [N2000]	41.44, (G1.A44), [/]	65, (h1), [/]	82, (I1.12), [/]
Surface aire immédiate	9 124 m² (3 %)	53 m (< 0,1 %)	-
Surface aire rapprochée	56 371 m² (20 %)	53 m (< 0,1 %)	35 m² (< 0,1 %)
N° Relevé	R2	-	-
Photo			
Description	Boisement mésophile se développant sur des versants de forte pente, dominé par le Frêne élevé, l'Orme des montagnes, le Hêtre et le Chêne pédonculé. Présence de Robinier faux-acacia (espèce invasive).	Gouffre à parois verticales colonisé par le Buddleia	Parcelle cultivée.
Espèces indicatrices	Fraxinus excelsior, Ulmus glabra, Quercus robur, Fagus sylvatica, Tilia cordata, Acer campestre, Corylus avellana, Crataegus monogyna, Tractema lilio- hyacinyhus, Allium ursinum, Mercurialis perennis, Anemone hepatica,	Buddleja davidii	Zea mays
ZH –Examen végétation	Code : p.	Code : p.	Code : p.
	Zone non humide	Zone non humide	Zone non humide
Niveau d'enjeu	Fort	Très faible	Très faible

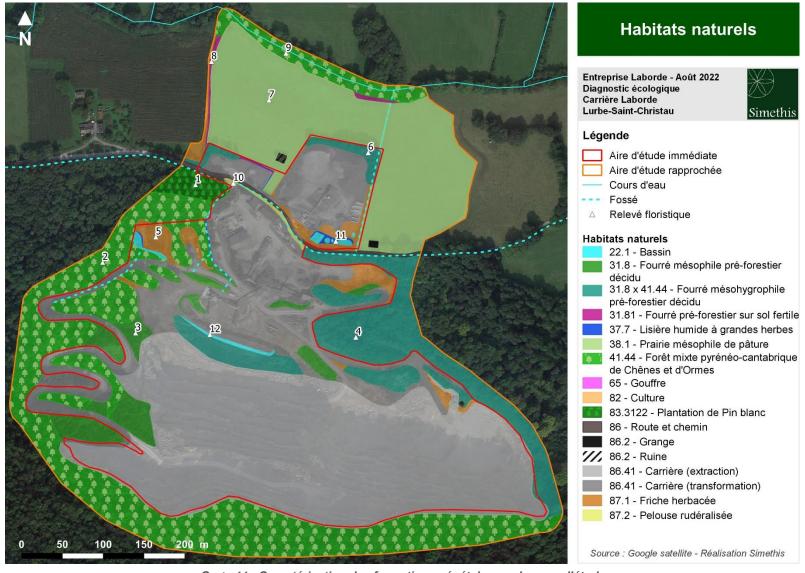


Simethis					
Type de milieu		Milieux anthropisés / artificialisés			
Formation	Route et chemin	Grange / ruine	Carrière de transformation		
Code CB, (EUNIS), [N2000]	86, (J4.2), [/]	86.2, (J2.4 / J2.6), [/]	86.41, (J3.2), [/]		
Surface aire immédiate	781 m² (0,5 %)	-	51 012 m² (31 %)		
Surface aire rapprochée	1 396 m² (0,5 %)	232 m² (< 0,1 %)	52 631 m² (19 %)		
N° Relevé	-	-	-		
Photo					
Description	Surface plus ou moins imperméabilisée.	Bâtiments agricoles en bon état et en ruine localisés dans la prairie mésophile de pâture.	Surface perméable occupée par des installations de transformation de la roche et colonisés par des espèc pionnières.		
Espèces indicatrices	/	Hedera helix, Rubus sp.	Polypogon viridis, Salix atrocinerea, Salix alba, Buddleja davidii, Medicago lupulina		
ZH –Examen végétation	Code : p.	Code : p.	Code : p.		
	Zone non humide	Zone non humide	Zone non humide		
Niveau d'enjeu	Très faible	Très faible	Très faible		



Type de milieu	Milieux anthropisés / artificialisés
Formation	Carrière d'extraction
Code CB, (EUNIS), [N2000]	86.41, (J3.2), [/]
Surface aire immédiate	77 662 m² (47 %)
Surface aire rapprochée	79 791 m² (28 %)
N° Relevé	-
Photo	
Description	Falaise rocheuse à paroi verticale régulièrement exploitée sous forme de terrasses. Terrasse à couvert végétal peu dense.
Espèces indicatrices	Reynoutria japonica, Buddleja davidii, Salix atrocinerea, Poa trivialis
	(Relevé phytosociologique non effectué sur la falaise)
ZH -Examen végétation	Code : p.
Em Examen vegetation	Zone non humide
Niveau d'enjeu	Très faible





Carte 11 : Caractérisation des formations végétales sur la zone d'étude



8.2. Zones humides

La délimitation des zones humides sur le site a été effectuée d'après l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement modifié le 1^{er} octobre 2009.

La loi portant création de l'Office français de la biodiversité du 26 juillet 2019, reprend dans son article 23 la rédaction de l'article L. 211-1 du code de l'environnement portant sur la caractérisation des zones humides, afin d'y introduire un "ou" qui permet de <u>restaurer le caractère alternatif des critères pédologique et floristique</u>. Par conséquent, les deux analyses (pédologique et floristique) ont été réalisées sur le site d'étude. Ces critères sont alternatifs et interchangeables. Il suffit donc que l'un des deux critères soit rempli pour qu'on puisse qualifier officiellement un terrain de zone humide.

Sur le site, seule l'analyse floristique a été réalisée sur le site d'étude.

8.2.1. Délimitation des zones humides selon le critère « végétation »

Les habitats naturels présents ont été comparés à la liste des habitats et espèces caractéristiques des zones humides fournie par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009. Les relevés phytosociologiques ayant permis la délimitation des habitats et l'examen du critère « espèces végétales » sont consignés en **Annexe 4**.

Au total, 4 012 m² de zones humides ont été identifiés sur la zone d'étude selon le critère végétation, soit 1,4 % de la surface de la zone d'étude.

Les habitats constituant des zones humides sont cités ci-après :

- Lisière humide à grandes herbes : 396 m²
- Fourré mésohygrophile pré-forestier décidu : 3 616 m²

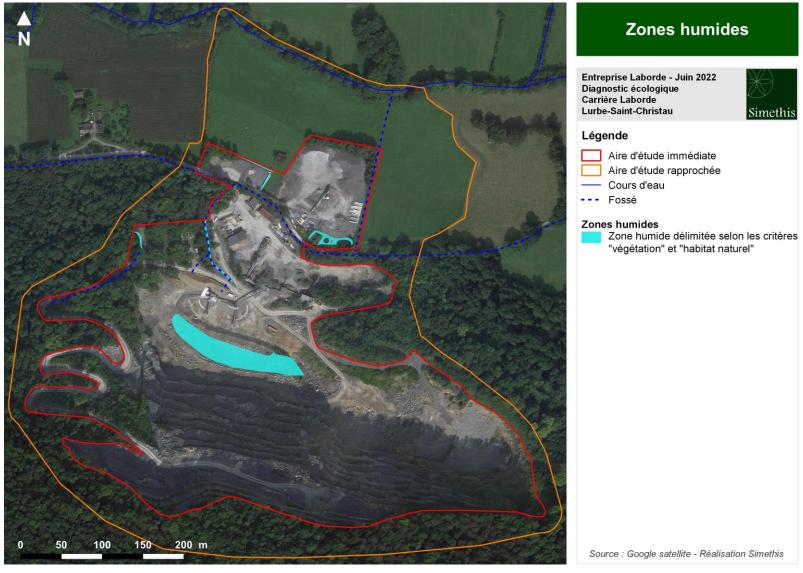
8.2.2. Conclusion sur la délimitation des zones humides

Pour rappel, les deux critères ("sol" et "végétation") sont nécessaires et alternatifs pour délimiter les zones humides. La carte suivante présente la délimitation des zones humides effectuée seulement sur le critère végétation.

D'après les expertises de terrain, les conclusions sont les suivantes :

Au total, la somme des surfaces du critère de la végétation s'élève à 4 012 m² au sein de l'aire d'étude, ce qui représente 1,4 % de périmètre de la Carrière de Lurbe-Saint-Christau et de ses installations connexes.





Carte 12 : Cartographie des zones humides selon le critère « végétation »



Flore 8.3.

8.3.1. Flore patrimoniale

Lors des inventaires réalisés d'octobre 2021 à juin 2022, aucune espèce protégée n'a été recensée sur le site.

Cependant, trois espèces sont considérées comme déterminantes pour les ZNIEFF en Aquitaine (INPN) et/ ou Nouvelle-Aquitaine ont été recensées sur le site⁴ : l'Ancolie vulgaire, l'Ellébore fétide et la Scille lis-jacinthe. Il s'agit d'espèces communes à l'échelle départementale.

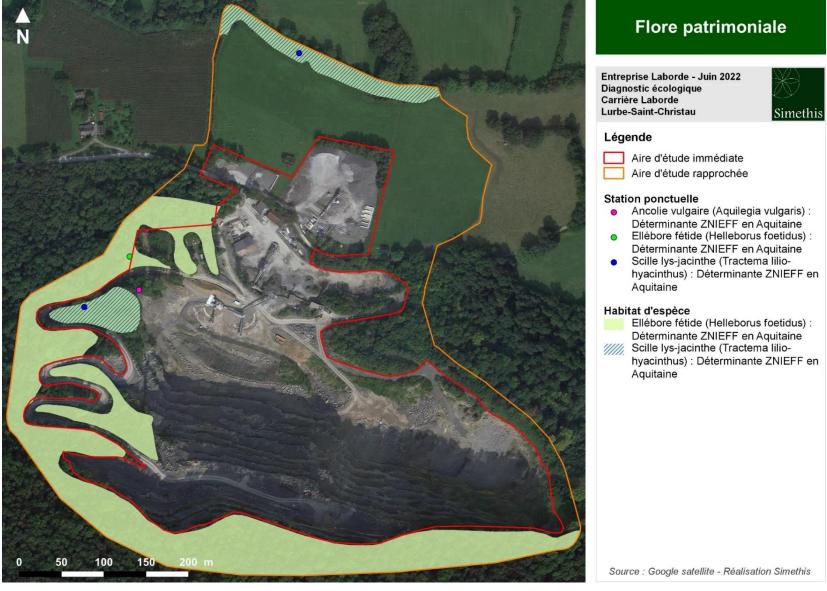
	Espèces		Statuts réglementaires Rareté au niveau locale					cale			
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive	Protection Nationale	Régionale Aquitaine	départementale Pyrénées-	Liste rouge des espèces menacées (UICN)		Déterminante ZNIEFF (Région	Déterminante ZNIEFF		Effectif observé
		Habitats (Annexe)				France (2019)	Aquitaine (2018)	Aquitaine) INPN	Région Nouvelle- Aquitaine	Département Pyrénées- Atlantiques (64)	sur l'aire d'étude
Ancolie vulgaire	Aquilegia vulgaris	-	-	-		-	LC	Oui			1
Ellébore fétide	Helleborus foetidus	-	-	-		-	LC	Oui			>100
Scille lis-jacinthe	Tractema lilio-hyacinthus	-	-	-		-	LC	Oui			>100



Figure 7 : De gauche à droite : Ellébore fétide, Scille lis-jacinthe, Ancolie vulgaire [Source : SIMETHIS, 2022]

⁴ ABADIE J.-C., NAWROT O., VIAL T., CAZE G. et HAMDI E., 2019 –Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la flore vasculaire de Nouvelle-Aquitaine-Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Conservatoire Botanique National du Massif central et Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. 108pages+ annexes.





Carte 13 : Localisation des stations d'espèces floristiques déterminantes ZNIEFF sur le périmètre d'étude



8.3.2. Flore invasive

Au sein du site projet, six espèces végétales exotiques ont été recensées et toutes sont considérées par le CBNSA comme des invasives avérées.

Tableau 12 : Synthèse des espèces à caractère envahissant (Source : Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Aquitaine. Version 1.0 – CBNSA)

Nom latin valide (TAXREF 9.0)	Nom vernaculaire	Famille	Coefficient de rareté en Aquitaine	Hiérarchie
Bambusa vulgaris Schrad. ex J.C.Wendl., 1810	Bambou	Poaceae	R	PEE avérée
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleia	Scrophulariaceae	AC	PEE avérée
Galega officinalis L., 1753	Galéga officinal	Fabaceae	PC	PEE avérée
Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier palme	Rosaceae	AC	PEE avérée
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Polygonaceae	AC	PEE avérée
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	Fabaceae	С	PEE avérée

Coefficient de rareté: D: Absent du territoire; E: Exceptionnel; RR: Très rare; R: Rare; AR: Assez rare; PC: Peu commun; AC: Assez commun; C: Commun; CC: Très commun





Carte 14 : Localisation des stations d'espèces invasives sur le périmètre d'étude



8.4. Faune

8.4.1. **Oiseaux**

A ce jour, trente-sept espèces d'oiseaux ont été contactées en hiver, printemps, été et automne sur le site de la carrière LABORDE de Lurbe-Saint-Christau. Parmi ces espèces, 31 sont protégées nationalement et 8 présentent un fort intérêt patrimonial en tant qu'espèce nicheuse en raison de leur statut de conservation défavorable en France (UICN France) et de leur statut de protection.

Sur les 37 espèces contactées :

- 4 espèces ont été identifiées comme nicheuses certaines sur le site dont une étant patrimoniale (Faucon pèlerin);
- 15 espèces ont été identifiées comme nicheuses probables : la Bergeronnette grise, la Fauvette à tête noire, le Grimpereau des jardins, la Grive musicienne, le Merle noir, la Mésange nonette, l'Orite à longue queue, le Pic épeiche, le Pigeon ramier, le Pinson des arbres, le Pouillot véloce, le Roitelet à triple bandeau, le Rouge-gorge familier, la Sittelle torchepot et la Chouette Hulotte (Aire d'étude rapprochée);
- 5 espèces sont nicheuses possibles :

Sylvia atricapilla

- 5 espèces sont considérées comme non nicheuses sur le site dont 3 espèces sont patrimoniales (Chardonneret élégant, Milan noir et Milan royal);
- 23 espèces ont utilisé le site en période d'hivernation : Bouvreuil pivoine, Faucon pèlerin, Grimpereau des jardins, Mésange nonette, Pipit farlouse, etc.

		. Especes a orse			imité immédiate de			
Espèc	es		Valeur patri	moniale		Rareté au	niveau local	Statut biologique
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés en France (UICN)	Liste rouge des oiseaux hivernants menacés en France (UICN)	iseaux hivernants menacés en France (UICN) Directive Oiseaux (Annexe) Protection Nation		Déterminante ZNIEFF (Région Nouvelle- Aquitaine)	Enjeu de conservation en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA, 2020)	Périmètre projet
Bergeronnette grise	Motacilla alba alba	LC		-	Article 3	-	Modéré	NPr
Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea	LC		-	Article 3	-	Modéré	NC
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	VU	NA(d)	-	Article 3	-	Très fort	Hivernant
Bruant fou	Emberiza cia	LC	-	-	Article 3	-	Notable	Hivernant
Buse variable	Buteo buteo	LC	NA(c)	-	Article 3	-	Modéré	Hivernant
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	VU	NA(d)	-	Article 3	-	Fort	NN
Chocard à bec jaune	Pyrrhocorax graculus	LC		-	Article 3	-	Modéré	Hivernant
Chouette hulotte	Strix aluco	LC	Na(c)	-	Article 3	-	Modéré	NPr
Corneille noire	Corvus corone	LC	NA(d)	-	Espèce chassable	-	Modéré	Hivernant
Faucon pèlerin	Falco peregrinus	LC	NA(d)	I	Article 3	Oui	Fort	NC, hivernant

Article 3

NA(c)

LC

NPr

Modéré

Fauvette à tête noire



Espé	èces		Valeur patri	moniale		Rareté au	niveau local	Statut biologique
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés en France (UICN)	Liste rouge des oiseaux hivernants menacés en France (UICN)	Directive Oiseaux (Annexe)	Protection Nationale	Déterminante ZNIEFF (Région Nouvelle- Aquitaine)	Enjeu de conservation en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA, 2020)	Périmètre projet
Geai des chênes	Garrulus glandarius	LC	NA(d)	-	Espèce chassable	-	Modéré	NP, hivernant
Grand corbeau	Corvus corax	LC	-	-	Article 3	Oui	Notable	NP
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	LC	-	-	Article 3	-	Modéré	NPr, hivernant
Grive musicienne	Turdus philomelos	LC	NA(d)	-	Espèce chassable	-	Modéré	NPr
Hirondelle de rochers	Ptyonoprogne rupestris	LC	NA(d)	-	Article 3	-	Notable	NC
Merle noir	Turdus merula	LC	NA(d)	-	Espèce chassable	-	Modéré	NPr, hivernant
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	LC	-	-	Article 3	-	Modéré	NP
Mésange charbonnière	Parus major	LC	NA(b)	-	Article 3	-	Notable	NP, hivernant
Mésange nonnette	Parus palustris	LC	NA(d)	-	Article 3	-	Notable	NPr, hivernant
Milan noir	Milvus migrans	LC	-	I	Article 3	-	Modéré	NN
Milan royal	Milvus milvus	VU	VU	I	Article 3	Oui	Très fort	NN
Orite à longue queue	Aegithalos caudatus	LC	-	-	Article 3	-	Modéré	NPr, hivernant
Pic épeiche	Dendrocopos major	LC	NA(d)	-	Article 3	-	Modéré	NPr, hivernant
Pic vert	Picus viridis	LC	-	-	Article 3	-	Modéré	NN, hivernant
Pie bavarde	Pica pica	LC	-	-	Espèce chassable	-	Modéré	NN
Pigeon ramier	Columba palumbus	LC	LC	-	Espèce chassable	-	Modéré	NPr, hivernant
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	LC	NA(d)	-	Article 3	-	Modéré	NPr, hivernant
Pipit des arbres	Anthus trivialis	LC	-	-	Article 3	-	Modéré	Hivernant
Pipit farlouse	Anthus pratensis	VU	DD	-	Article 3	-	Fort	Hivernant
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	LC	NA(d)	-	Article 3	-	Modéré	NPr, hivernant
Roitelet à triple bandeau	Regulus ignicapilla	LC	NA(d)	-	Article 3	-	Modéré	NPr
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	LC	NA(d)	-	Article 3	-	Modéré	NPr, hivernant
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	LC	-	-	Article 3	-	Modéré	NC, hivernant
Sittelle torchepot	Sitta europaea	LC	-	-	Article 3	-	Modéré	NPr, hivernant
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	LC	NA(d)	-	Article 3	-	Modéré	NP, hivernant
Vautour fauve	Gyps fulvus	LC	-	ı	Article 3	Oui	Notable	NN

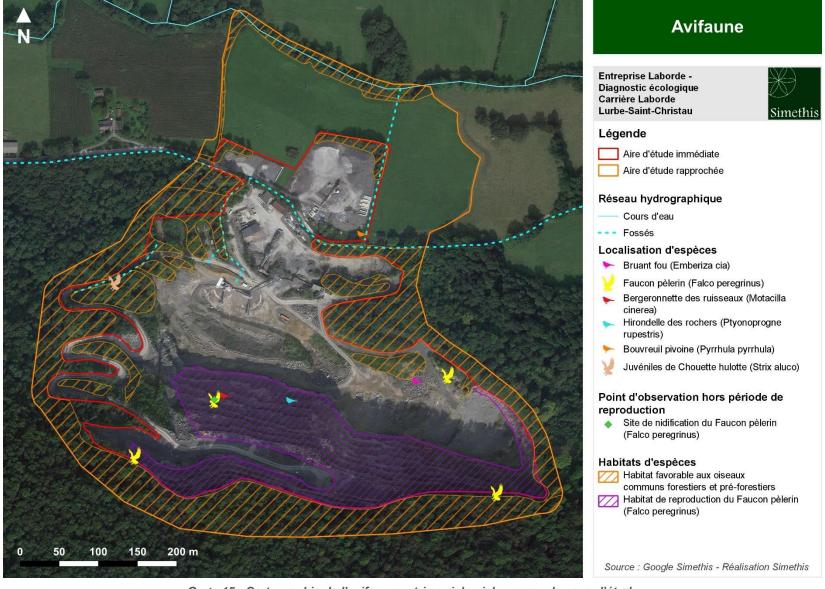
En gras les espèces patrimoniales (rares ou menacées)

Article 3 : Espèce dont les individus, quelle que soit leur forme, sont strictement protégés

Statuts Liste rouge : LC : préoccupation mineure - VU : vulnérable

Statut biologique: NN: Non nicheur, NP: Nicheur possible, NPr: Nicheur probable, NC: Nicheur certain





Carte 15 : Cartographie de l'avifaune patrimoniale nicheuse sur la zone d'étude



8.4.2. Herpétofaune

Une espèce de reptiles protégée a été contactée sur la zone d'étude. Il s'agit du Lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

Le Lézard des murailles est une espèce très commune localement, qui occupe l'ensemble du site d'étude (espèce anthropophile).

De plus, **cinq espèces d'amphibiens protégés** ont été contactées sur le site. Il s'agit de l'Alyte accoucheur, du Crapaud épineux, de la Grenouille rousse, de la Salamandre tachetée et du Triton palmé.

Tableau 14 : Espèces d'amphibiens et de reptiles contactées sur le site

Es	pèces	Valeur	patrimonial	е		Rareté au niveau lo	cal	Périmètre projet		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des espèces menacées au niveau national (UICN)	Directive Habitats (Annexe)	Protection Nationale	Liste rouge des espèces menacées au niveau régional (Aquitaine)	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Enjeu de conservation en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA, 2020)	Fonctionnalité écologique	Effectif	
Alyte accoucheur	Alytes obstetricans	LC	V	Article 2	LC	Oui	Notable		Plusieurs individus	
Crapaud épineux	Bufo spinosus	LC	-	Article 3	LC	Oui	Notable		150 têtards	
Grenouille rousse	Rana temporaria	LC	V	Article 4	LC	Oui	Notable	Reproduction et	4 pontes	
Lézard des murailles	Podarcis muralis	LC	IV	Article 2	LC	-	Modéré	repos	Plusieurs individus	
Triton palmé	Lissotriton helveticus	LC	-	Article 3	LC	-	Modéré		21	
Salamandre tachetée	Salamandra salamandra	LC	-	Article 3	LC	Oui	Notable		4	

En gras les espèces patrimoniales (rares ou menacées)

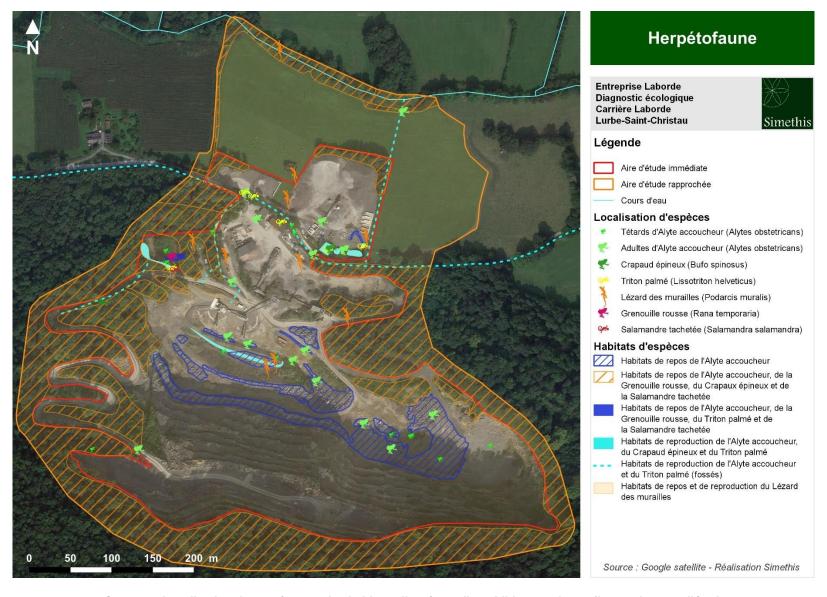
Statuts Liste rouge : LC : préoccupation mineure

Protection nationale: Article 2: Individus ET Habitats protégés; Article 3: Individus protégés



Figure 8 : Triton palmé (à gauche) et Alyte accoucheur (à droite) [Source : SIMETHIS, 2022]





Carte 16 : Localisation des espèces et des habitats d'espèces d'amphibiens et de reptiles sur la zone d'étude

LC

LC

LC

LC

LC



Sylvaine

Tircis

Tristan

Vulcain

Tabac d'Espagne

Ochlodes sylvanus

Argynnis paphia

Pararge aegeria

Vanessa atalanta

Aphantopus hyperantus

LC

LC

LC

LC

LC

8.4.3. Insectes (Rhopalocères, Odonates et insectes saproxyliques)

Concernant les **Rhopalocères**, 18 espèces ont été observées sur la zone d'étude. Il s'agit d'espèces non protégées et communes à très communes. Elles ne présentent donc pas d'enjeu particulier.

Valeur patrimoniale **Espèces** Rareté au niveau local Liste rouge des Directive Liste rouge des espèces Enjeu de conservation en espèces menacées Protection Nom vernaculaire Nom scientifique **Habitats** Déterminante ZNIEFF Aquitaine Nationale menacées en Aquitaine (UICN) Nouvelle-Aquitaine (FAUNA, 2020) au niveau national (Annexe) (UICN) Azuré commun Polyommatus icarus LC LC Modéré LC Azuré du trèfle Cupido argiades LC Modéré Citron Gonepteryx rhamni LC LC Modéré LC LC Notable Grand mars changeant Apatura iris Machaon Papilio machaon LC LC Modéré LC Myrtil Maniola jurtina LC Modéré LC LC Petit mars changeant Apatura ilia Modéré LC LC Modéré Piéride de la moutarde Leptidea sinapis LC Piéride de la rave Pieris rapae LC Modéré Piéride du chou Pieris brassicae LC LC Modéré LC Modéré Piéride du navet Pieris napi LC Robert-Le-Diable Polygonia c-album LC LC Modéré LC Souci Colias crocea LC Modéré

Tableau 15 : Synthèse des espèces de rhopalocères observées sur la zone d'étude

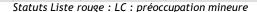




Figure 9: Grand mars changeant, Tristan; Robert-le-diable et Petit mars changeant [Source: SIMETHIS, 2022]

Modéré

Modéré

Modéré

Notable

Modéré



Pour les **Odonates**, six espèces ont été contactées sur le site à proximité du cours d'eau et des bassins au Nord de la carrière et dans le bassin au centre de la carrière. Elles utilisent les bassins en eau en tant que zone d'alimentation mais aussi en zone de reproduction et de repos.

Tableau 16 : Synthèse des espèces d'odonates observées sur la zone d'étude

Espèces	;	Val	eur patrimonia	e	Rareté au niveau local				
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des espèces menacées au niveau national (UICN)	Directive Habitats (Annexe)	Protection Nationale	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Liste rouge des espèces menacées en Aquitaine (UICN)	Enjeu de conservation en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA, 2020)		
Agrion jouvencelle	Coenagrion puella	LC	-	-	LC	-	Modéré		
Agrion élégant	Ischnura elegans	LC	-	-	LC	-	Modéré		
Caloptéryx vierge méridional	Calopteryx virgo	LC	-	-	LC	-	Modéré		
Libellule déprimée	Libellula depressa	LC	-	-	LC	-	Modéré		
Orthétrum brun	Orthetrum brunneum	LC	-	-	LC	-	Notable		
Petite nymphe au corps de feu	Pyrrhosoma nymphula	LC	-	-	LC	-	Modéré		

Statuts Liste rouge : LC : préoccupation mineure



Figure 10 : Libellule déprimée (à gauche), Orthétrum brun (au centre) et Agrion jouvencelle (à droite) [Source : SIMETHIS, 2022]



Pour les **Orthoptères**, quatre espèces ont été contactées sur le site de la carrière durant les prospections. Parmi ces espèces, deux sont liées aux zones humides. Il s'agit du Criquet des roseaux (*Mecostethus parapleurus*) et du Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*), espèces peu communes et menacées sur la liste rouge par domaines biogéographiques (domaine subméditerranéen aquitain). Ces deux espèces ont été observées dans la prairie mésophile de pâture au Nord du site de la carrière.

Tableau 17 : Synthèse des espèces d'orthoptères observées sur la zone d'étude

	Espèce	Valeur patri	moniale		Rareté au niveau local		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des espèces menacées au niveau européen (UICN)	Liste rouge France	Liste rouge Aquitaine	Rareté régionale	Endémique Europe	
Criquet ensanglanté	Stethophyma grossum	LC	4	3	PC	Non	
Criquet des pâtures	Pseudochorthippus parallelus	LC	4	4	С	Non	
Criquet des roseaux	Mecostethus parapleurus	LC	4	3	PC	Non	
Grande sauterelle verte	Tettigonia viridissima	LC	4	4	С	Non	

Statuts Liste rouge : LC : préoccupation mineure ; 4 : espèce non menacée, en l'état actuel des connaissances ; 3 : espèces menacées, à surveiller

Rareté régionale : C : commune ; PC : peu commune



Figure 11 : Criquet des roseaux (à gauche) et Criquet ensanglanté (à droite) [Source : SIMETHIS, 2022]

Concernant les Insectes saproxyliques, aucune espèce protégée n'a été contactée sur le site d'étude.



8.4.4. Mammifères (hors chiroptères)

Lors des prospections, deux espèces de mammifères ont été contactées sur la zone d'étude. Il s'agit du Renard roux (*Vulpes vulpes*) et du Sanglier (*Sus scrofa*). Ces deux espèces sont communes localement et sans enjeu particulier.

Tableau 18 : Synthèse des espèces de mammifères (hors chiroptères) observées sur le site d'étude

Espè	ces		Va	aleur patrimonial	е			Rareté au niveau local	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des espèces menacées au niveau national (UICN)	Directive Habitats (Annexe)	Protection Nationale	Interdiction d'introduction	Espèce susceptible d'occasionner des dégâts	Espèce chassable	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Enjeu de conservation en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA, 2020)
Renard roux	Vulpes vulpes	LC	-	-	-	-	Oui	=	Modéré
Sanglier	Sus scrofa	LC	-	-	-	-	Oui	-	Modéré

En gras les espèces patrimoniales (rares ou menacées)

Statuts Liste rouge : LC : préoccupation mineure

Protection nationale : Article 2 : Individus ET Habitats protégés



8.4.5. Chiroptères

Les termes ci-après sont définis pour faciliter la lecture et la compréhension du présent paragraphe qui concerne les chauves-souris :

- Transit: concerne un (ou plusieurs) individu(s) de chauves-souris en déplacement local (en vol);
- Chasse: concerne un (ou plusieurs) individu(s) de chauves-souris en activité de chasse (en vol);
- <u>Corridor</u> de transit : élément structurant du paysage (linéaire de haie arborée/arbustive, lisière de boisement, bosquet) longé par (ou plusieurs) individu(s) de chauves-souris lors de déplacements en vol ;
- <u>Gîte</u>: concerne un gîte avéré ou potentiel utilisé par un (ou plusieurs) individu(s) de chauves-souris. Le gîte concerne un gîte i) de transit, ii) de repos hivernal et/ou iii) de reproduction (élevage des jeunes). Il peut être de nature diverse (gîte bâti: toiture, pièce intérieure, cave, comble, tuile, etc.; gîte arboricole: cavité dans un arbre, décollement d'écorce; gîte cavernicole: grotte, caverne naturelle, anfractuosité rocheuse).

Au cours de ces prospections, plusieurs arbres présentant des anfractuosités naturelles exploitables par les chiroptères ont été décelés (fissure, décollement d'écorce, trou, lierre dense, ...). Il s'agit de gîte arboricole potentiel. Un gouffre accueillant plusieurs espèces de chauves-souris a également été identifié. Il est colonisé durant toute l'année par les Chiroptères.



8.4.5.1. Ecoutes actives

Une session avec 2 points d'écoutes actives de 20 minutes a été réalisée en octobre 2021 et une session avec 3 points d'écoutes actives a été réalisée en aout 2023.

Dix espèces ont été identifiées lors de la première session d'écoute active sur la zone d'étude et sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 19 : Liste d'espèces contactées sur la zone d'étude ainsi que leur comportement lors des écoutes actives de 2021

Date d'inventaire	Points d'écoute	Espèces contactées	Nom scientifique	Type de contact	Comportement
		Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	Cri sonar	Chasse
	1	Sérotule (Noctule/Sérotine commune)	Serotule (Nyctalus sp./Eptesicus serotinus)	Cri sonar	Chasse
		Pipistrelle de Kuhl/Nathusius	Pipistrellus kuhlii/nathusii	Cri sonar	Chasse
		Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	Cri sonar	Transit
04		Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii	Cri sonar	Chasse
21 octobre 2021		Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	Cri sonar	Chasse
2021		Murin de natterer	Myotis nattereri	Cri sonar	Sortie de gîte
	2	Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	Cri sonar	Sortie de gîte
		Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	Cri sonar	Sortie de gîte
		Vespère de savi	Hypsugo savii	Cri sonar	Chasse/Sortie de gîte
		Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	Cri sonar	Chasse/Sortie de gîte
		Sérotine commune	Eptesicus serotinus	Cri sonar	Chasse

Une autre soirée d'écoute active a été réalisée le 22 aout 2023, L'écoute active a permis de mettre en évidence la présence, en chasse, de 10 espèces et 1 groupe d'espèce (Petit/Grand Murin)



Tableau 20 : Liste d'espèces contactées sur la zone d'étude ainsi que leur comportement lors des écoutes actives de 2023

Points d'écoute	Unité écologique	Espèces contactées	Nom scientifique	Coefficient détectabilité	Nombre de contacts/nuit	Type de contact	Indice d'activité (contacts/heure)	Comportement
		Murin de Natterer	Myotis nattereri	1,7	2	Cri sonar	10,2	Chasse
	0	Grand/Petit Murin	Myotis myotis/blythii	1,2	1	Cri sonar	3,6	Chasse
	Sortie de	Noctule commune	Nyctalus noctula	0,25	3	Cri sonar	2,25	Chasse
1	gouffre/boisement pré forestier en proximité de	Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii	0,83	1	Cri sonar	2,49	Chasse
'		Rhinolophe euryale	Rhinolophus euryale	2,5	1	Cri sonar	7,5	Chasse
	carrière	Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	2,5	3	Cri sonar	22,5	Chasse
	Camere	Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	5	7	Cri sonar	105	Chasse
		Sérotine commune	Eptesicus serotinus	0,71	10	Cri sonar	21,3	Chasse
	Boisement de	Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	0,3	8	Cri sonar	7,2	Chasse
2	feuillus en	Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	0,83	5	Cri sonar	12,45	Chasse
	proximité de carrière	Vespère de Savi	Hypsugo savii	0,71	1	Cri sonar	2,13	Chasse
	Boisement de	Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	0,3	8	Cri sonar	7,2	Chasse
3	feuillus en	Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	0,83	1	Cri sonar	2,49	Chasse
	proximité de carrière	Sérotine commune	Eptesicus serotinus	0,71	24	Cri sonar	51,12	Chasse

Le premier point présente une plus grande diversité d'espèces, les espèces contactées sont plutôt le Grand et le Petit rhinolophe, le Murin de Natterer et la sérotine commune. On retrouve sur les deuxième et troisième points la Noctule de Leisler, le Vespère de Savi, la Sérotine commune et la Pipistrelle commune.

A noter que pour le premier point, réalisé au niveau du gouffre, les espèces qui sortaient du gouffre correspondaient au Murin de natterer, au Grand/Petit murin, au Rhinolophe euryale, au Grand rhinolophe et au Petit rhinolophe. La Sérotine commune a essentiellement été contactée en transit sur ce point et pas en sortit de gouffre. La Pipistrelle de kuhl a été contactée en chasse sur le site mais difficile de savoir si elle sortait de gouffre ou non.



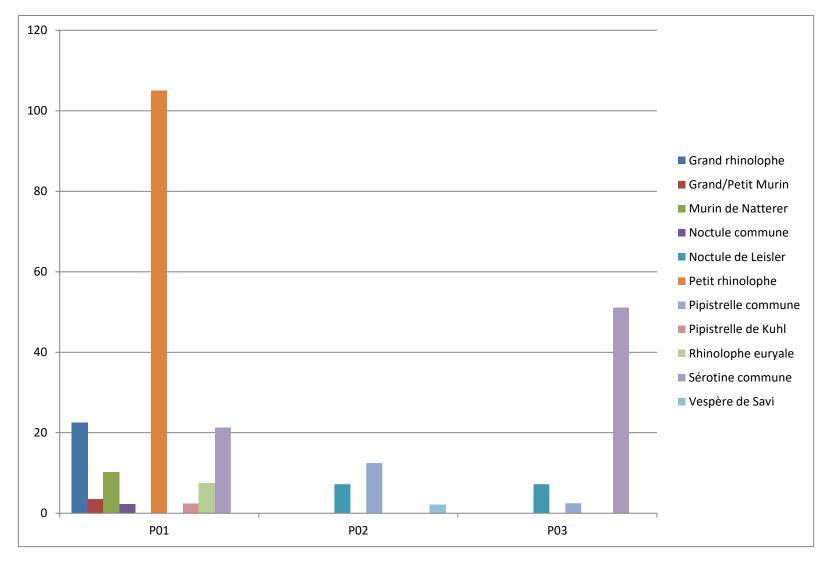


Figure 12 : Analyse des espèces par point d'écoute active (contacts bruts/heures)



8.4.5.2. Ecoutes passives

Pour ces quatre écoutes passives, le lieu d'enregistrement est le même en sortie du gouffre. L'objectif est de connaître la diversité chiroptèrologique en fonction du cycle biologique des espèces.

RÉSULTATS DE L'ÉCOUTE PASSIVE D'OCTOBRE 2021

Cette écoute a permis l'enregistrement de 921 sons sur 3 nuits correspondant à 12 espèces et 4 groupes d'espèces de chiroptères. En raison d'un recouvrement fréquentiel très important et de la ressemblance entre certaines espèces et de la qualité de certains enregistrements, 7 enregistrements n'ont pu aboutir à l'identification d'une espèce de manière certaine. Parmi ces sons, 4 ont pu être déterminés jusqu'au groupe Grand/Petit murin, 1 son de Murin indéterminé 1 pour le groupe de Pipistrelle/Minioptère et 1 pour le groupe Petit/Grand rhinolophe. Ces derniers sons n'ont pas été comptabilisés dans la suite de l'analyse à part le groupe Petit/Grand murin. Les résultats de l'activité des espèces sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 21 : Liste d'espèces contactées sur la zone d'étude ainsi que leur comportement lors de l'écoute passive en octobre 2021

Intensité d'émission	Espèces contactées	Nom scientifique	Distance de détection (m)	Coefficient détectabilité	Nombre de contacts/nuit	Type de contact	Indice d'activité (contacts/heure)
	Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	5	5	516	Sonar	78,18
	Rhinolophe euryale	Rhinolophus euryale	10	2,5	5	Sonar	0,38
Faible	Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	10	2,5	116	Sonar	8,79
	Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	15	1,7	111	Sonar	5,72
	Murin de natterer	Myotis nattereri	15	1,7	56	Sonar	2,89
	Grand/Petit Murin	Myotis myotis	20	1,2	4	Sonar	0,14
Moyenne	Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	30	0,83	48	Sonar/cris sociaux	1,21
	Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii	30	0,83	3	Sonar	0,07
	Minioptère de schreibers	Miniopterus schreibersii	30	0,83	8	Sonar	0,20
Fa.::4	Sérotine commune	Eptesicus serotinus	40	0,71	12	Sonar	0,26
Fort	Vespère de savi	Hypsugo savii	40	0,71	34	Sonar	0,73
Très forte	Noctule de leisler	Nyctalus leisleri	80	0,3	4	Sonar	0,04



Intensité d'émission	Espèces contactées	Nom scientifique	Distance de détection (m)	Coefficient détectabilité	Nombre de contacts/nuit	Type de contact	Indice d'activité (contacts/heure)
	Noctule commune	Nyctalus noctula	100	0,25	1	Sonar	0,01

L'analyse de l'activité lors de l'écoute nocturne de d'octobre 2021 permet de mettre en évidence que 79 % des enregistrements correspondent à des contacts de Petit rhinolophe, 9% du Grand rhinolophe, 6% de la Barbastelle d'Europe et 3% du Murin de Natterer.

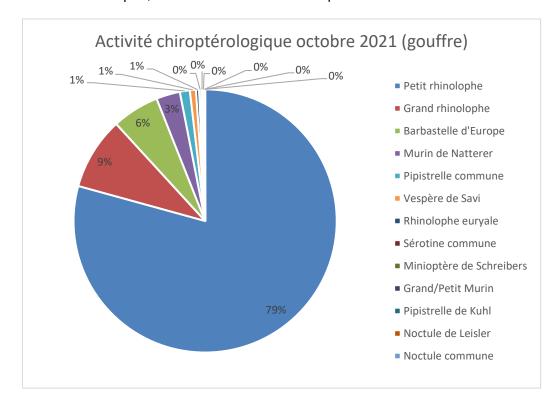


Figure 13 Activité chiroptérologique enregistré en octobre 2021



Cette écoute passive réalisée à la toute fin du mois d'octobre, avant l'hibernation, permet de montrer que plusieurs espèces colonise le Gouffre. Il s'agit du Petit rhinolophe avec des effectifs importants, du Grand rhinolophe, du Rhinolophe euryale, de la Barbastelle d'Europe, du Murin de natterer, du Grand/Petit Murin et du Minioptère de schreibers. D'autres espèces sont potentielles dans ce gouffre comme la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl voire la Sérotine commune. Cette dernière a été contactée en chasse sur les enregistrements. Les autres espèces (Noctule de leisler, Noctule commune et Vespère de savi) ne sont pas ou très peu susceptible de coloniser le gouffre.



RÉSULTATS DE L'ÉCOUTE PASSIVE DE FEVRIER 2022

Cette écoute a permis l'enregistrement de 1358 sons sur 3 nuits correspondant à 12 espèces et 2 groupes d'espèces de chiroptères. En raison d'un recouvrement fréquentiel très important et de la ressemblance entre certaines espèces et de la qualité de certains enregistrements, 44 enregistrements n'ont pu aboutir à l'identification d'une espèce de manière certaine. Parmi ces sons, 9 ont pu être déterminés jusqu'au groupe « Murin indéterminé » et 35 pour le groupe « Sérotule ». Ces derniers sons n'ont pas été comptabilisés dans la suite de l'analyse à part le groupe Petit/Grand murin. Les résultats de l'activité des espèces sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 22 : Liste d'espèces contactées sur la zone d'étude ainsi que leur comportement lors de l'écoute passive en février 2022

Intensité d'émission	Espèces contactées	Nom scientifique	Distance de détection (m)	Coefficient détectabilité	Nombre de contacts/nuit	Type de contact	Indice d'activité (contacts/heure)
	Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	5	5	466	Sonar	61,3
	Rhinolophe euryale	Rhinolophus euryale	10	2,5	5	Sonar	0,3
	Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	10	2,5	426	Sonar	28,0
Faible	Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	10	2,5	7	Sonar	0,5
	Murin à moustaches	Myotis mystacinus	10	2,5	10	Sonar	0,7
	Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	15	1,7	8	Sonar	0,4
	Murin de natterer	Myotis nattereri	15	1,7	86	Sonar	3,8
Mayanna	Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	30	0,83	87	Sonar	1,9
Moyenne	Pipistrelle de kuhl	Pipistrellus kuhlii	30	0,83	2	Sonar	0,0
Fort	Sérotine commune	Eptesicus serotinus	40	0,71	163	Sonar	3,0
1010	Vespère de savi	Hypsugo savii	40	0,71	13	Sonar	0,2
Très forte	Noctule de leisler	Nyctalus leisleri	80	0,3	41	Sonar	0,3



L'analyse de l'activité lors de l'écoute nocturne de février 2022 permet de mettre en évidence que 61 % des enregistrements correspondent à des contacts de Petit rhinolophe, 28% du Grand rhinolophe et 4% de Murin de Natterer.

Cette écoute passive réalisé à la fin de la période d'hibernation permet de montrer la présence de nouvelles espèces par rapport à l'écoute passive d'octobre 2021. On peut citer notamment le Murin à oreilles échancrées et le Murin à moustaches. A noter l'absence de détection de façon certaine du Minioptère de schreibers et du Grand/Petit Murin.

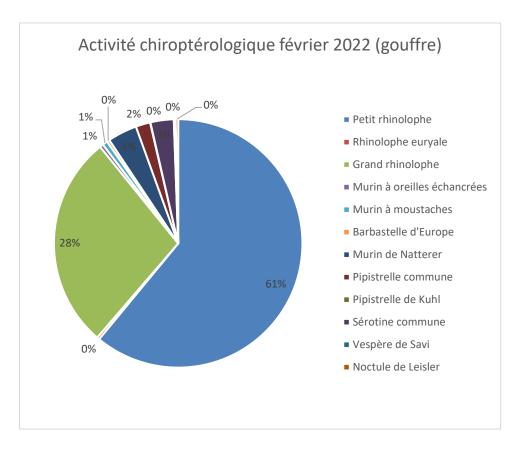


Figure 14:



RÉSULTATS DE L'ÉCOUTE PASSIVE DE MAI 2022

Cette écoute a permis l'enregistrement de 3085 sons sur 2 nuits correspondant à 14 espèces et 7 groupes d'espèces de chiroptères. En raison d'un recouvrement fréquentiel très important et de la ressemblance entre certaines espèces et de la qualité de certains enregistrements, 155 enregistrements n'ont pu aboutir à l'identification d'une espèce de manière certaine. Les résultats de l'activité des espèces sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 23 : Liste d'espèces contactées sur la zone d'étude ainsi que leur comportement lors de l'écoute passive en mai 2022

Intensité d'émission	Espèces contactées	Nom scientifique	Distance de détection (m)	Coefficient détectabilité	Nombre de contacts/nuit	Type de contact	Indice d'activité (contacts/heure)
	Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	5	5	1217	Sonar	338,1
	Rhinolophe euryale	Rhinolophus euryale	10	2,5	42	Sonar	5,8
Faible	Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	10	2,5	473	Sonar/Cri social	65,7
raible	Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	10	2,5	7	Sonar	1,0
	Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	15	1,7	7	Sonar	0,7
		Myotis nattereri	15	1,7	40	Sonar	3,8
	Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	30	0,83	759	Sonar/Cri social	35,0
Mayon	Pipistrelle de kuhl	Pipistrellus kuhlii	30	0,83	132	Sonar	6,1
Moyen	Pipistrelle de nathusius	Pipistrellus nathusii	30	0,83	2	Sonar	0,1
	Minioptère de schreibers	Miniopterus schreibersii	30	0,83	1	Sonar	0,03
	Sérotine commune	Eptesicus serotinus	40	0,71	123	Sonar/Cri social	4,9
Fort	Oreillard gris	Plecotus austriacus	40	0,71	2	Sonar	0,1
	Vespère de savi	Hypsugo savii	40	0,71	129	Sonar	5,1
	Molosse de cestoni	Tadarida teniotis	150	0,17	5	Sonar	0,0
Très forte	Noctule de leisler	Nyctalus leisleri	80	0,3	2	Sonar	0,0



L'analyse de l'activité lors de l'écoute nocturne de mai 2022 permet de mettre en évidence que 73 % des enregistrements correspondent à des contacts de Petit rhinolophe, 14% du Grand rhinolophe et 8% de Pipistrelle commune.

Cette écoute, réalisée juste avant la mise bas, permet de montrer que plusieurs espèces colonise le gouffre à cette période : le Grand rhinolophe, le Petit rhinolophe, le Rhinolophe euryale, Le Murin à oreilles échancrées, le Murin de natterer, le Minioptère de schreibers et le Murin à oreilles échancrées. D'autres espèces contactées colonisent potentiellement le gouffre à cette période à savoir la Barbastelle d'Europe (peu cavernicole à cette période), la pipistrelle commune, la Pipistrelle de kuhl, l'Oreillard gris (à l'entrée du gouffre).

A noter le contact du Molosse de cestoni, une espèce fissuricole tout comme le Vespère de savi. Cette dernière ayant été contactée sur l'ensemble des enregistrements.



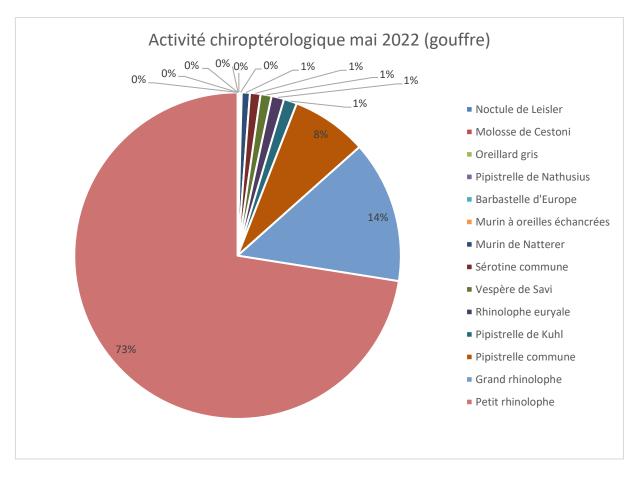


Figure 15 : Activité chiroptérologique enregistré en mai 2022



RÉSULTATS DE L'ÉCOUTE PASSIVE D'AOUT 2023

Cette écoute a permis l'enregistrement de 2902 sons sur 2 nuits correspondant à 14 espèces et 5 groupes d'espèces de chiroptères. En raison d'un recouvrement fréquentiel très important et de la ressemblance entre certaines espèces et de la qualité de certains enregistrements, 91 enregistrements n'ont pu aboutir à l'identification d'une espèce de manière certaine. Les résultats de l'activité des espèces sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 24 : Liste d'espèces contactées sur la zone d'étude ainsi que leur comportement lors de l'écoute passive en août 2023

Intensité d'émission	Espèces contactées	Nom scientifique	Distance de détection (m)	Coefficient détectabilité	Nombre de contacts/nuit	Type de contact	Indice d'activité (contacts/heure)
	Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	5	5	765	Sonar	196,2
	Rhinolophe euryale	Rhinolophus euryale	10	2,5	49	Sonar	6,3
	Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	10	2,5	366	Sonar	46,9
Faible	Murin à moustaches	Myotis mystacinus	10	2,5	7	Sonar	0,9
	Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	10	2,5	9	Sonar	1,2
	Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	15	1,7	13	Sonar	1,1
	Murin de natterer	Myotis nattereri	15	1,7	111	Sonar	9,7
	Grand/Petit Murin	Myotis myotis/blythii	20	1,2	7	Sonar	0,4
	Pipistrelle pygmée	Pipistrellus pygmaeus	25	1	1	Sonar	0,1
Moyen	Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	30	0,83	832	Sonar	35,4
	Pipistrelle de kuhl	Pipistrellus kuhlii	30	0,83	43	Sonar	1,8
	Minioptère de schreibers	Miniopterus schreibersii	30	0,83	8	Sonar	0,3
	Sérotine commune	Eptesicus serotinus	40	0,71	233	Sonar	8,5
Fort	Oreillard gris	Plecotus austriacus	40	0,71	2	Sonar	0,1
	Oreillard roux	Plecotus auritus	40	0,71	7	Sonar	0,3



Intensité d'émission	Espèces contactées	Nom scientifique	Distance de détection (m)	Coefficient détectabilité	Nombre de contacts/nuit	Type de contact	Indice d'activité (contacts/heure)
	Vespère de savi	Hypsugo savii	40	0,71	231	Sonar	8,4
Très forte	Noctule de leisler	Nyctalus leisleri	80	0,3	127	Sonar	2,0

L'analyse de l'activité lors de l'écoute nocturne d'août 2023 permet de mettre en évidence que 61 % des enregistrements correspondent à des contacts de Petit rhinolophe, 15% du Grand rhinolophe, 11% de Pipistrelle commune et 3% pour le Murin de natterer, la Sérotine commune et le Vespère de Savi.



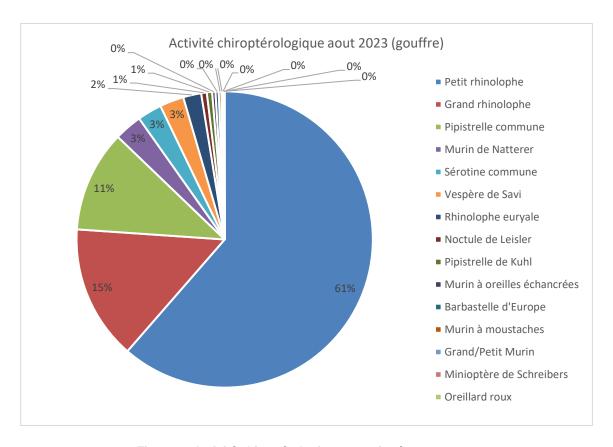


Figure 16 Activité chiroptérologique enregistré en aout 2023



Tableau 25 : Liste des espèces et comportement des chiroptères contactées sur la zone d'étude

Es	pèces			Valeur patrimoniale			Statut	Statut biologique	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des espèces menacées	Liste rouge des espèces menacées	Enjeu de conservation en Nouvelle-Aquitaine	Directive Habitats	Protection	Type de contact / Comportement	Potentialité d'accueil	
Nom vernacutaire	Nom scientifique	au niveau national (UICN)	en Nouvelle- Aquitaine (UICN)	(FAUNA, 2020)	(Annexe)	Nationale	Emprise projet		
Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	LC	LC	Modéré	II, IV	article 2	Chasse / Transit	Gouffre (hiver)/Fissure/Gîte arboricole	
Grand murin	Myotis myotis	LC	LC	Notable	II, IV	article 2	Chasse / Transit	Gouffre / Bâtiment	
Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	LC	LC	Fort	II, IV	article 2	Chasse / Transit	Gouffre (hibernation et mise bas)	
Minioptère de schreibers	Miniopterus schreibersii	VU	EN	Majeur	II, IV	article 2	Chasse / Transit	Gouffre	
Molosse de cestoni	Tadarida teniotis	NT	DD	Déficit de connaissances	IV	article 2	Chasse / Transit	Falaise (carrière)	
Murin à moustaches	Myotis mystacinus	LC	DD	Modéré	IV	article 2	Chasse / Transit	Gouffre	
Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	LC	LC	Modéré	II, IV	article 2	Chasse / Transit	Gouffre	
Murin de natterer	Myotis nattereri	LC	NT	Notable	IV	article 2	Chasse / Transit	Gouffre	
Noctule commune	Nyctalus noctula	VU	VU	Fort	IV	article 2	Chasse / Transit	Gîte arboricole	
Noctule de leisler	Nyctalus leisleri	NT	LC	Fort	IV	article 2	Chasse / Transit	Gîte arboricole	
Oreillard gris	Plecotus austriacus	LC	LC	Modéré	IV	article 2	Chasse / Transit	Gouffre (gîte d'été) /Bâtiment/Falaise (carrière)	
Oreillard roux	Plecotus auritus	LC	LC	Notable	IV	article 2	Chasse / Transit	Gouffre (hiver) / Gîte arboricole	
Petit murin	Myotis blythii	NT	EN	Fort	II, IV	article 2	Chasse / Transit	Gouffre / Bâtiment	
Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	LC	LC	Notable	II, IV	article 2	Chasse / Transit	Gouffre (hibernation, gîte d'été pour les mâles) / Bâti	



Esp	pèces			Valeur patrimoniale			Statut biologique	
Nom vernaculaire	N	Liste rouge des espèces	Liste rouge des espèces menacées		Directive Habitats	Protection	Type de contact / Comportement	Potentialité d'accueil
	Nom scientifique	menacées au niveau national (UICN) en Nouvelle Aquitain (UICN)		relle- taine		Nationale	Emprise projet	
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	NT	LC	Notable	IV	article 2	Chasse / Transit	(Gouffre) / Gîte arboricole / Bâti
Pipistrelle de kuhl	Pipistrellus kuhlii	LC	LC	Notable	IV	article 2	Chasse / Transit	(Gouffre) / (Gîte arboricole) / Bâti / Falaise
Pipistrelle de nathusius	Pipistrellus nathusii	NT	NT	Très fort	IV	article 2	Chasse / Transit	Gîte arboricole
Pipistrelle pygmée	Pipistrellus pygmaeus	LC	DD	Déficit de connaissances	IV	article 2	Chasse / Transit	Gîte arboricole / Bâti
Sérotine commune	Eptesicus serotinus	NT	LC	Notable	IV	article 2	Chasse / Transit	Gîte arboricole / Bâti
Rhinolophe euryale	Rhinolophus euryale	LC	LC	Très fort	II, IV	article 2	Chasse / Transit	Gouffre (hibernation, gîte de mise bas)
Vespère de savi	Hypsugo savii	LC	LC	Modéré	IV	article 2	Chasse / Transit	Falaise (carrière)

En gras les espèces patrimoniales (rares ou menacées)

LC : préoccupation mineure, NT : quasi menacé ; VU : vulnérable ; EN : en danger Protection nationale : Article 2 : Individus ET Habitats protégés

Tableau 26 Ecologie des chauves-souris identifiées sur site

Espèces	Terrain de chasse	Technique de chasse	Gîte d'été	Gîte d'hiver
Barbastelle d'Europe	Sous la canopée en forêt, le long des haies arborées,	Vol rapide	Arboricole, sous les écorces décollées (arbre vivant ou mort), voire bâti agricole (poutre ou autre support bois), derrière volet	Caves, souterrains, tunnel, ponts voire derrière volets, écorce décollée
Grand murin	Forêts mixtes	Vol lent et habile	Bâti, cavités arboricoles	Cavernicole
Grand rhinolophe	Pâtures entourées de haies, milieux mixtes, parcs et jardins.	Espèce glaneuse	Bâti (grange, charpente, viaduc)	Cavernicole
Molosse de cestoni	Forêt, pinède, pelouse alpine	Vol rapide/ Haut vol	Falaises, corniches, ponts	Falaises, corniches, ponts
Murin à oreilles	Boisements, arbres isolés, parcs et	Espèce glaneuse	Arboricole (cavité, écorce	Cavernicole



Espèces	Terrain de chasse	Technique de chasse	Gîte d'été	Gîte d'hiver
échancrées	jardins, pâtures, haies, ripisylve	-	décollée, parfois sous une branche à même le tronc), en bâti dans les combles ou grandes pièces	
Murin du gr. natterer	Boisements matures, prairies bordées de haies, ripisylves, parc et jardins.	Espèce glaneuse	Bâti, cavités arboricoles, fissure de falaise	Cavernicole/Gîte arboricole
Noctule commune	Massif forestier, prairies, étangs, haies et halos de lumière au-dessus des villes	Vol rapide/ Haut vol	Cavité arboricole	Cavité arboricole (loge de pics), fissures en béton de gros bâtiments (immeuble, château d'eau)
Noctule de leisler	Boisements, ripisylve, au-dessus de l'eau, parcs et jardins.	Vol rapide/ Haut vol	Cavité arboricole	Cavité arboricole, parfois bâti
Oreillard gris	Milieux ouverts : Parcs, jardins, lisières, bosquet, parfois sous éclairages publics.	Espèce glaneuse	Bâti (combles, églises, granges) fissure de falaise, entrée de grotte.	Bâti (comble), fissures de falaise, grottes et carrières souterraines
Oreillard roux	Milieux forestiers, parcs et jardins	Espèce glaneuse	Bâtiments, cavités arboricoles et nichoirs	Grottes, caves, carrières, mines
Petit murin	Prairie à hautes herbes, bande enherbées	Espèce glaneuse	Bâti (combles, charpentes), falaise, entrée de grotte.	Sites souterrains
Pipistrelle commune	Milieux humides, lotissements, jardins et parcs, zones boisées et milieux agricoles.	Vol rapide	Bâti à 95% (arrière volet, façade, nichoir), cavité arboricole	Bâti, carrière souterraines
Pipistrelle de kuhl	Milieux humides, lotissements, jardins et parcs, zones boisées et milieux agricoles.	Vol rapide	Bâti en majorité, parfois en cavité arboricole	Bâti
Pipistrelle de nathusius	Massifs boisés et milieux humides	Vol rapide	Cavité arboricole	Cavité arboricole
Pipistrelle pygmée	Milieux humides, lotissements, jardins et parcs, zones boisées et milieux agricoles.	Vol rapide	Bâti en majorité, parfois en cavité arboricole	Peu de données. Bâti, cavités arboricoles
Rhinolophe euryale	Mosaïques de milieux : lisières, milieux ouverts et fermés, bosquets, clairières	Vol lent et habile	Grottes, réseaux karstiques	Cavité souterraines (grottes, carrières, mines, aqueducs, tunnels, caves, etc)
Sérotine commune	Milieux ouverts mixtes, prairies, zones humides, parcs et jardins, éclairages urbains.	Vol rapide	Bâti en majorité	Bâti (isolation des toitures, églises)
Petit rhinolophe	Forêts, pâtures bocagères, haies, parcs et jardins	Vol lent et habile	Combles des grands bâtiments (châteaux, églises, moulins), chaufferies, hottes, vielles cheminées	Cavité souterraines (grottes, carrières, mines, aqueducs, tunnels, caves, etc), puits, terriers
Minioptère de schreibers	Lisières, mosaïques d'habitats, zones éclairées artificiellement, lisières ou	Vol rapide	Grottes de grandes dimensions, mines, caves, tunnels, carrières,	Grottes de grandes dimensions, mines, caves, tunnels, carrières



Espèces	Terrain de chasse	Technique de chasse	Gîte d'été	Gîte d'hiver
	éclaircies des massifs forestiers, cultures, boisements en bordure d'eau, des landes, des étangs		aqueducs	
Murin à moustaches	Marais, plan d'eau calmes, zones humides arborées, lisières, éclairages urbains	Vol rapide/ Haut vol	Bâti en majorité, parfois en cavité arboricole et souterraine	Petites caves, grottes, mines et carrières
Vespère de Savi	Marais, plan d'eau calmes, zones humides	Vol rapide/ Haut vol	Fissures des falaises, fentes des arbres, derrière les volets	Fissure des falaises, entrées de grottes

8.4.5.1. Cavités naturelles

Lors des prospections de 2021, 2022 et 2023, un gouffre, favorable aux chiroptères a été identifié. Il est colonisé par plusieurs espèces de Chauves-souris, à la fois en période de mise bas et probablement en période d'hibernation.

Ce gouffre est impossible d'accès pour l'homme. C'est donc les écoutes actives et passives qui ont permis de le constater. Cette cavité est assez étendue depuis le gouffre jusque sous le carreau d'exploitation ainsi et surtout que des réseaux évoluant à l'Est en dehors de la carrière.

Etat des connaissances de ce gouffre

Les calcaires de l'Aptien du chaînon du Mailh-Arrouy constituent un aquifère karstique bien identifié, grâce au relevé du réseau karstique en 1985, par le groupe spéléologique d'Oloron (Cf. carte ci-après).

- 1. Une des entrées du réseau (389m NGF) se trouve à l'intérieur du périmètre de la carrière, dans un secteur Est non exploité et/ou presque entièrement remis en état. Elle ouvre sur le gouffre de Bignau, (43°06'49''N et 0°34'32''O) qui est un puits en cloche de 43m de profondeur (346m NGF).
- 2. Le réseau s'étend de l'Est à l'Ouest sur 3km de galeries, dont 180m sous le carreau (350m NGF) de la carrière, situé à 16m au-dessus en moyenne. Il montre de nombreuses galeries, boyaux et salles.
- 3. A l'Est des limites du périmètre de la carrière, le réseau présente deux niveaux plus ou moins superposés, de profondeurs respectives de -65m et -43m. En période de très fortes pluies, les spéléologues notent la présence d'eau dans le second niveau (-65m). Il existe un troisième niveau plus profond et non exploré, dans lequel l'eau est présente.

Ces observations montrent:

- Un premier réseau karstique à -43m de profondeur, accessible par le gouffre de Bignau. Il est situé dans la partie aérée du karst urgonien et dans un drain fossile, situé au-dessus de la nappe karstique. Même lorsqu'il pleut, ce dernier reste sec ;



- Un deuxième réseau karstique à -65m de profondeur, situé dans une zone du karst urgonien, où l'eau de la nappe peut remonter en période pluvieuse. C'est un drain semi-actif de la zone épi-noyée ;
- Un troisième réseau, le plus profond, situé dans la zone noyée du karst urgonien. Il présente des exutoires en pied de versant en limite avec la vallée de l'Ourtau par des conduits vauclusiens : les sources de l'Ayguerède et des Arceaux ;

La carrière est située au-dessus du drain fossile correspondant au premier réseau karstique. Plus précisément, les carreaux actuels et à venir sont et seront situés à la même cote de 350m NGF, c'est à dire à 6m au moins au-dessus de ce premier réseau, c'est pourquoi la carrière est exploitée en dehors de toute venue d'eau karstique. D'éventuelles pollutions provenant de la carrière, seraient locales et limitées à ce drain fossile. Cette cote minimale de 350m a été définie lors de l'arrêté préfectoral en cours et sera maintenue pour la poursuite d'activité de la carrière. Par ailleurs, l'accessibité à ce gouffre est aujourd'hui impossible par l'homme.

En 1985, la cote de 350m a été calculée en fonction des charges unitaires maximales utilisées (toujours les mêmes) et de leur amortissement avec la distance.



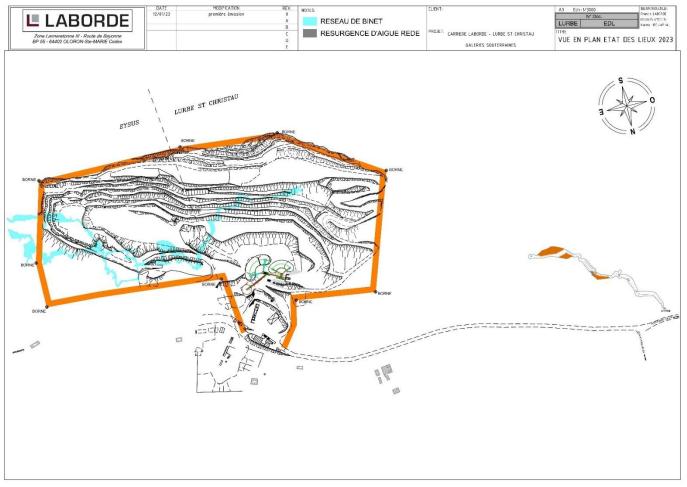


Figure 17 : Localisation des cavités souterraines issues des prospections de 1985 par les spéléologues d'Oloron-Sainte-Marie (réseau 2)



Importance de ce gouffre pour les Chauves-souris

Ce gouffre est colonisé, de façon certaine :

- En période d'hibernation, par le Petit rhinolophe, le Rhinolophe euryale, le Grand rhinolophe, la Barbastelle d'Europe, le Murin de natterer, le Grand/Petit murin, le Minioptère de schreibers, du Murin à oreilles échancrées et du Murin à moustaches ;
- En période de mise bas, d'élevage des jeunes et de regroupements automnaux : Petit rhinolophe, le Rhinolophe euryale, le Grand rhinolophe, le Murin à noustaches voire l'Oreillard roux.

L'enjeu écologique de ce gouffre semble être majeur et les compléments d'inventaires permettront de le confirmer.

8.4.5.2. Gîtes bâtis

Lors des prospections de 2021, 2022 et 2023, un petit bâtiment était occupé par un individu de Petit rhinolophe présent à chacune des prospections.

Une grange est également présente au Nord du site et présente une potentialité dans les combles mais peu de visite ont été effectuée (seulement sur la fin d'année 2021).



Figure 18 : Photo de la grange accueillant un individu de Petit Rhinolophe



8.4.5.3. Gîte arboricole

Plusieurs gîtes arboricoles potentiels ont pu être identifiés sur le site d'étude. Une cartographie de ces gîtes potentiels a été effectuée. Les arbres présentant les caractéristiques suivantes ont été géolocalisés : décollement d'écorces, cavités naturelles (orientés favorablement pour l'accueil de Chauves-souris), trou de pic, envahissement par le lierre.

4 arbres gîtes potentiels ont pour l'instant été identifiés.

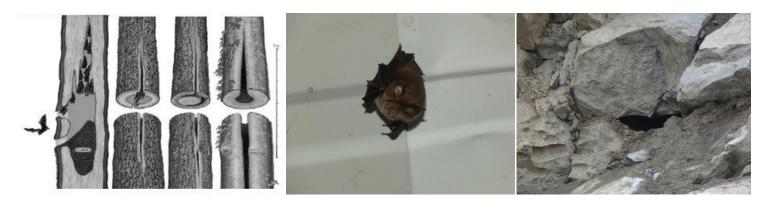
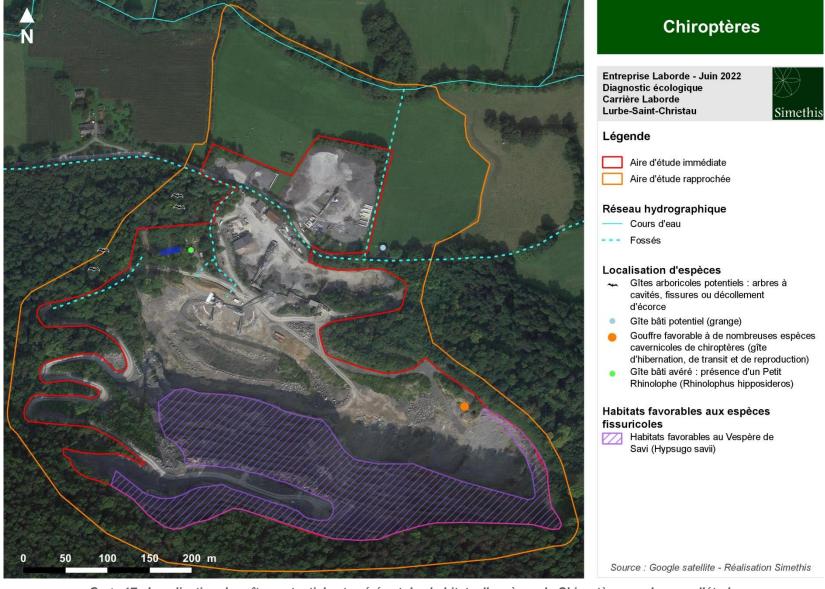


Figure 19 : Exemple de gîtes arboricoles de chauves-souris (à gauche), Petit Rhinolophe (au centre) et cavité favorable au Vespère de Savi (à droite) [Source : SIMETHIS, 2022]





Carte 17 : Localisation des gîtes potentiels et avérés et des habitats d'espèces de Chiroptères sur la zone d'étude



8.5. Synthèse du diagnostic écologique

L'état initial de l'ensemble des investigations faune/flore a conduit à mettre en évidence un certain nombre d'enjeux de conservation en fonction des différentes sensibilités faunistiques et floristiques détaillées ci-dessus. Ces enjeux ont été formulés au niveau des habitats naturels mais également taxon par taxon en ce qui concerne la faune. La superposition des enjeux faunistiques et floristiques permet de dresser une cartographie des enjeux globaux à l'échelle du projet de manière à synthétiser ces informations. Cette cartographie est présentée par la suite. Elle détaille les secteurs à enjeux de par leurs sensibilités particulières en termes d'habitats ou de présence potentielle ou avérée d'espèces à enjeu. Ces secteurs correspondent aux limites des habitats naturels identifiés puisque ces dernières constituent des surfaces tangibles potentiellement concernées par des incidences, ou au contraire des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation.

Tableau 27 : Synthèse des enjeux écologiques globaux

	rabieau 21. Synthese des enjeux ecologiques globaux									
Habitat	Code Corine biotope	Code Eunis	Code Natura 2000	Zone humide	Enjeu habitat	Enjeu floristique	Enjeu faunistique	Enjeu global		
					Milieux	aquatiques ou humides				
Lisière humide à grande herbe	37.7	C1.1		Oui	Moyen	Faible Sans enjeu floristique	Faible Habitat préférentiel des amphibiens (repos) et des reptiles	Faible		
Bassins	22.1	E5.4		Non	Très faible	Faible Sans enjeu floristique	Fort Habitat de repos de l'Alyte accoucheur Habitat de reproduction de l'Alyte accoucheur, du Triton palmé, de la Grenouille rousse, du Crapaud épineux et de la Salamandre tachetée Habitat de reproduction des Odonates	Fort		
				ı	Milieux land	licoles, fourrés et fruticées				
Fourrés mésophiles pré- forestiers décidus	31.8	F3.1		Non	Moyen	Faible Sans enjeu floristique Présence d'espèces invasives	Moyen Habitat préférentiel des oiseaux communs protégés, des amphibiens (repos) et des reptiles	Moyen		
Fourrés mésohygrophiles pré-forestiers décidus	31.8 x 41.44	F3.1 x G1.A4 4		Non	Moyen	Faible Sans enjeu floristique Présence d'espèces invasives	Moyen Habitat préférentiel des oiseaux communs protégés, des amphibiens (repos) et des reptiles	Moyen		
Fourrés pré-forestiers sur sol fertile	31.81	F3.11		Non	Faible	Très faible Sans enjeu floristique	Moyen Habitat préférentiel des oiseaux communs protégés, des amphibiens (repos) et des reptiles	Moyen		
					N	filieux herbacés				
Prairie mésophile de pâture	38.1	E2.12		Non	Moyen	Faible Sans enjeu floristique	Moyen Habitat préférentiel des oiseaux communs protégés, des amphibiens (repos) et des reptiles	Moyen		



Habitat	Code Corine biotope	Code Eunis	Code Natura 2000	Zone humide	Enjeu habitat	Enjeu floristique	Enjeu faunistique	Enjeu global		
Friches herbacées	87.1	I1.53		Non	Faible	Faible Sans enjeu floristique	Moyen Habitat préférentiel des oiseaux communs protégés, des amphibiens (repos) et des reptiles	Moyen		
Pelouses rudéralisée	87.2	E5.13		Non	Faible	Faible Sans enjeu floristique	Moyen Habitat préférentiel des oiseaux communs protégés, des amphibiens (repos)et des reptiles	Moyen		
						Milieux arborés				
Forêt mixte pyrénéo- cantabrique de Chênes et d'Ormes	41.44	G1.A4 4		Non	Fort	Moyen Présence des espèces déterminantes ZNIEFF Présence d'espèces invasives	Fort Habitat préférentiel des oiseaux communs protégés, des amphibiens (repos) et des reptiles Arbre gîte potentiel pour les chiroptères	Fort		
Plantation de Pins blancs	83.3122	G3.F2 2		Non	Faible	Faible Sans enjeu floristique Présence d'espèces invasives	Moyen Habitat préférentiel des oiseaux communs protégés, des amphibiens (repos) et des reptiles	Moyen		
Grotte (gouffre)										
Gouffre	65	h1		Non	Très faible	Faible Sans enjeu floristique	Très fort Habitat favorable à de nombreuses espèces de chiroptères	Très fort		
		1				rtificialisés/ anthropisés				
Cultures	82	I1.12		Non	Très faible	Très faible Biotope artificialisé	Très faible Habitat préférentiel des espèces messicoles	Très faible		
Grange / ruine	86.2	J2.4 / J2.6		Non	Très faible	Très faible Biotope artificialisé	Moyen Habitat préférentiel des oiseaux communs protégés et des reptiles	Moyen		
Routes chemins	86	J4.2		Non	Très faible	Très faible Biotope artificialisé	Moyen Habitat préférentiel des amphibiens (repos) et des reptiles	Moyen		
Carrière d'extraction	86.41	J3.2		Non	Très faible	Très faible Biotope artificialisé	Fort Habitat favorable pour les espèces rupicoles Habitat de nidification du Faucon pèlerin Habitat favorable pour le Vespère de Savi	Fort		
Carrière de transformation	86.41	J3.2		Non	Très faible	Très faible Biotope artificialisé	Très faible Sans enjeu faunistique	Très faible		





Carte 18 : Cartographie des enjeux écologiques globaux



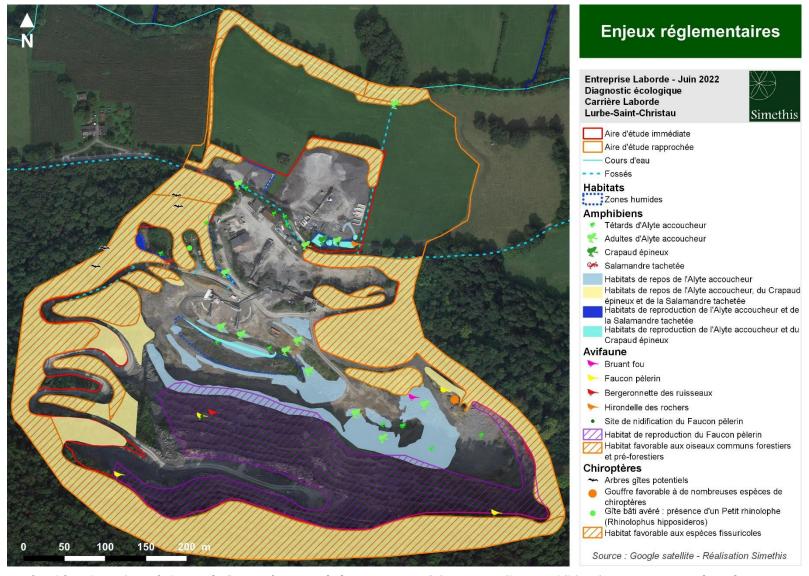
Les enjeux réglementaires liés à la faune sont explicités et localisés ci-dessous.

Tableau 28 : Synthèse des enjeux règlementaires

Cortège	Espèce parapluie	Valeur patrimoniale	Espèce associée	AE	Emprise projet	Fonctionnalité de l'emprise projet	Enjeu	Remarque	Contrainte règlementaire
Cortège des milieux humides et aquatique	Alyte accoucheur	Prot. nationale et LC	Triton palmé Salamandre tachetée Grenouille rousse Crapaud épineux Bergeronnette des ruisseaux	х	х	Reproduction et repos	Fort	Bassin non végétalisé et régulièrement récuré. Présence d'espèces invasives (Buddleia de David)	Demande de dérogation espèce protégée
Cortège des milieux forestiers et pré-forestier	Chiroptères	Prot. nationale	Oiseaux communs protégés Renard roux Sanglier Bouvreuil pivoine	Х	-	Reproduction et repos	Fort	Présence d'espèces invasives (Robinier faux-acacia)	Demande de dérogation espèce protégée
Cortège des milieux ouverts et de lisière	Lézard des murailles	Prot. nationale et LC	Oiseaux communs protégés	X	X	Reproduction et repos	Moyen	Présence d'espèces invasives (Buddleia de David, Renouée du Japon)	Aucune
Cortège des milieux rupestres	Faucon pèlerin	Prot. nationale et LC	Hirondelle des rochers Bruant fou Rougequeue noir Vespère de Savi	х	х	Reproduction et repos	Fort	Présence d'espèces invasives (Buddleia de David)	Demande de dérogation espèce protégée
Zones humides critères végétation					-	Zone humide plus ou moins fonctionnelle	Faible	Présence d'espèces invasives (Buddleia de David)	-

^{*}Espèce parapluie : espèce dont la protection de son habitat bénéficie au reste des espèces du même groupe taxonomique ou vivant dans le même habitat





Carte 19 : Synthèse des enjeux règlementés (les espèces protégées communes (oiseaux, reptiles, amphibiens) ne sont pas représentées sur cette carte)



9. IMPACTS BRUTS SUR LE MILIEU NATUREL

9.1. Présentation synthétique du projet

Afin de maintenir l'activité de la carrière de Lurbe-Saint-Christau, il est nécessaire pour l'entreprise LABORDE d'obtenir une autorisation de renouvellement d'exploitation. En effet, le renouvellement d'exploitation concerne :

Une partie importante de la carrière ayant déjà fait l'objet d'une exploitation.

L'emprise concernée par le projet de renouvellement d'exploitation de la carrière LABORDE est présentée ci-dessous.

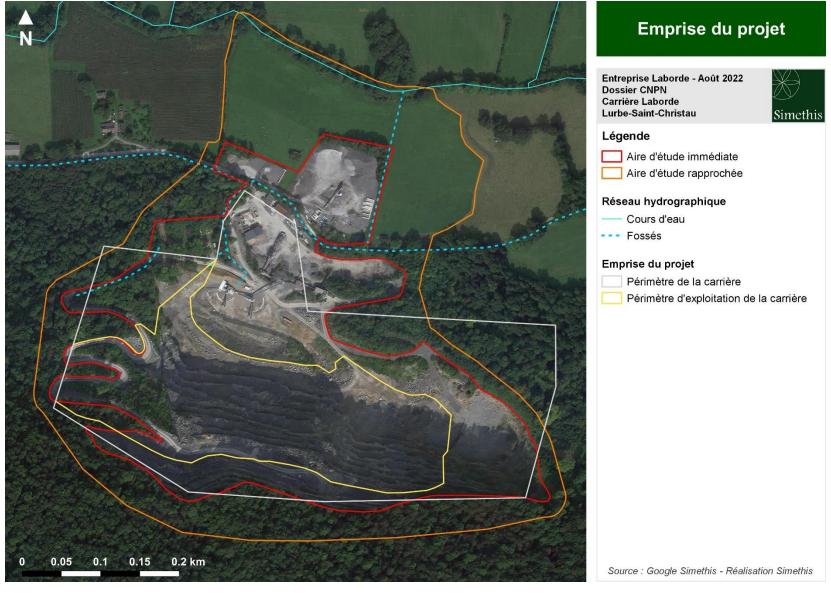
L'autorisation à renouveler porte sur 149 700 m², dont :

- 95 926 m² pour l'extraction
- 16 680 m² pour les infrastructures
- 37 094 m² des délaissés (bande périphérique (boisé) de 10 m non exploitable et conservation d'un espace boisé comme écran visuel à l'Est.)

Le périmètre de l'extraction, exclu les secteurs exploités et remis en état : 34 688 m² sur 95 926 m² extractibles, soit 61 238 m² à exploiter par recul des fronts et approfondissement. Au sein de ce périmètre de 61 238 m² : 8 800 m² sont laissés inexploités pour conserver le boisement Ouest et 3 300 m² sont délaissés dans la zone Est, par mesure d'éloignement du gouffre. La surface réellement extractible est donc de 52 438 m².

Les impacts et mesures ne sont traités que sur le périmètre de l'emprise concernée par le renouvellement d'exploitation de la carrière LABORDE. Les chemins ainsi que les zones d'exploitation déjà existantes et ne faisant pas l'objet de modification, (zone de tri, zone de concassage...), ne seront pas abordés au cours de l'étude d'impact.





Carte 20 : Localisation de l'emprise du projet de renouvellement d'exploitation de la carrière de Lurbe-Saint-Christau



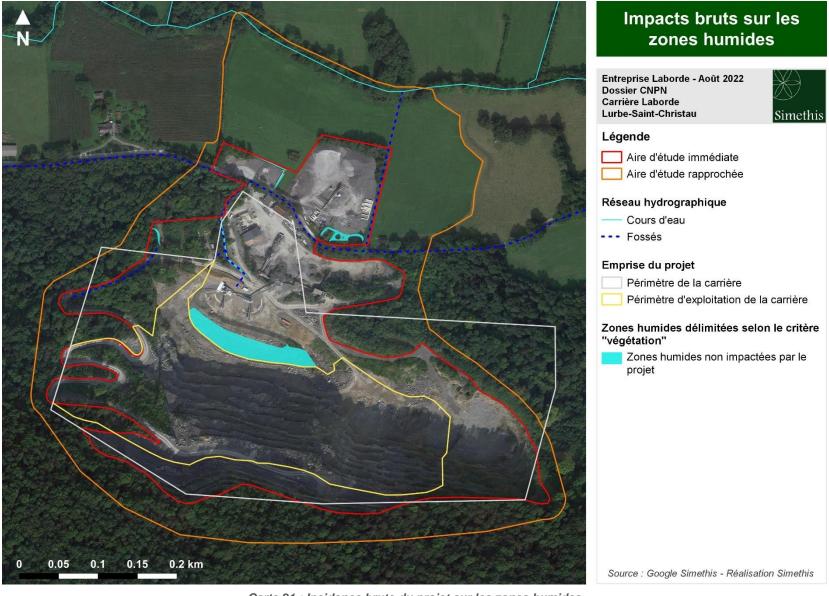
9.2. Appréciation des impacts écologiques du projet sur les habitats naturels, la flore et la faune

9.2.1. Evaluation des impacts bruts liés à la destruction/détérioration de zones humides

Rappel du diagnostic écologique : Présence de 4 012 m² de zone humide (critère végétation et/ou sol) sur l'emprise étudiée.

Cependant, le projet n'aura pas d'impact direct sur ces zones humides.





Carte 21 : Incidence brute du projet sur les zones humides



9.2.2. Evaluation des impacts bruts liés à la destruction/détérioration de stations d'espèces végétales protégées

Rappel du diagnostic écologique : Absence d'espèces floristiques protégées sur l'emprise du projet.

9.2.3. Evaluation des impacts bruts liés à la perturbation des espèces animales protégées

9.2.3.1. Incidences sur l'avifaune

<u>Rappel du diagnostic écologique :</u> 37 espèces d'oiseaux inventoriées sur le site dont 31 sont protégées au niveau national. Parmi ces espèces sur lesquelles pèse un enjeu de conservation fort en raison de leur état de conservation défavorable en France, quatre se reproduisent de manière certaine sur le site. Il s'agit de l'Hirondelle de rochers, de la Bergeronnette des ruisseaux, du Rougequeue noir et du Faucon pèlerin.

L'emprise du projet aura une incidence directe sur 25 610 m² d'habitat de nidification utilisable par le Faucon pèlerin, l'Hirondelle de Rochers, la Bergeronnette des ruisseaux ou le Rougequeue noir, qui est associé au cortège d'espèces des milieux rupestres. De plus, 2 516 m² de boisement pour les oiseaux communs protégées forestiers et pré-forestiers sera détruit. Comme autorisé dans l'arrêté actuel, cela a été réalisé sur les années précédentes et finalisé en octobre 2022. Certaines zones, inclues dans l'actuel arrêté, ne sont pas déboisées et ne le seront pas. Elles font l'objet d'un évitement dans le présent dossier.



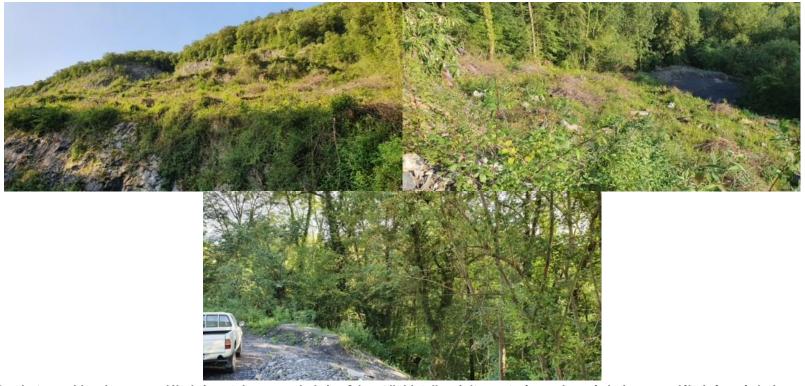


Figure 20 : photographies des zones déboisées et des zones boisées faisant l'objet d'un évitement : à gauche et à droite, zone déboisée et à droite, zone évitée

A noter que les potentialités d'accueil des espèces rupicoles ont été développées suite à l'extraction des matériaux et l'apparition de front de taille non exploités.

De plus, les zones favorables aux espèces rupicoles vont être, avec le temps, de plus en plus importante étant donné que l'exploitation va progressivement descendre et laisser des parois favorables au Faucon pèlerin. Cette espèce est capable de supporter des travaux réguliers et classiques (déplacement d'engins, explosion...); (source : Le Faucon pèlerin, 2006, LPO, UNICEM Alsace) dés l'instant que des zones favorables à sa nidification existent.





Carte 22 : Incidence brute du projet sur l'avifaune protégée

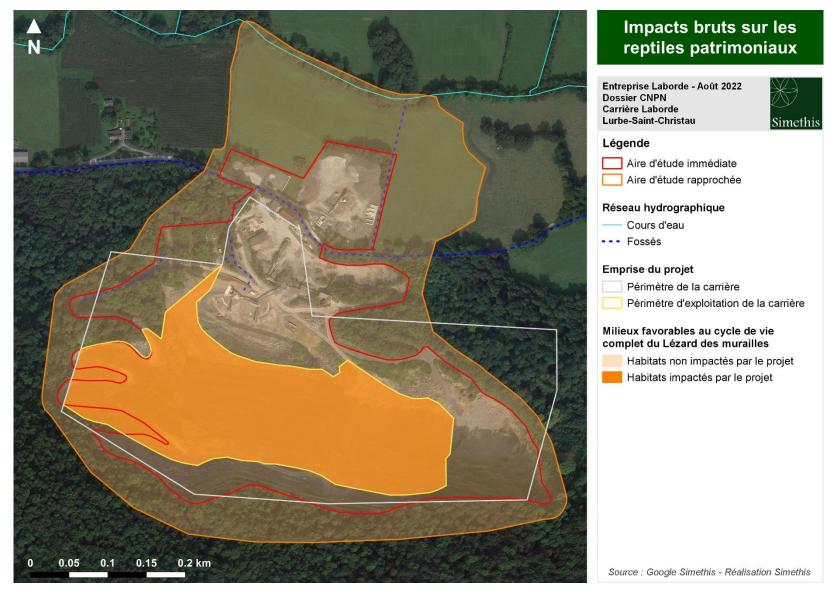


9.2.3.2. Incidences sur les reptiles

Rappel du diagnostic écologique : Présence avérée d'une espèce de reptile, le Lézard des murailles.

L'ensemble de la zone d'étude est constitué d'habitats favorables au Lézard des murailles. Le projet aura donc un impact lié à l'effet de l'emprise sur 67 311m² d'habitat d'espèce du Lézard des murailles.





Carte 23 : Incidence brute du projet sur le Lézard des murailles



9.2.3.3. Incidences sur les amphibiens

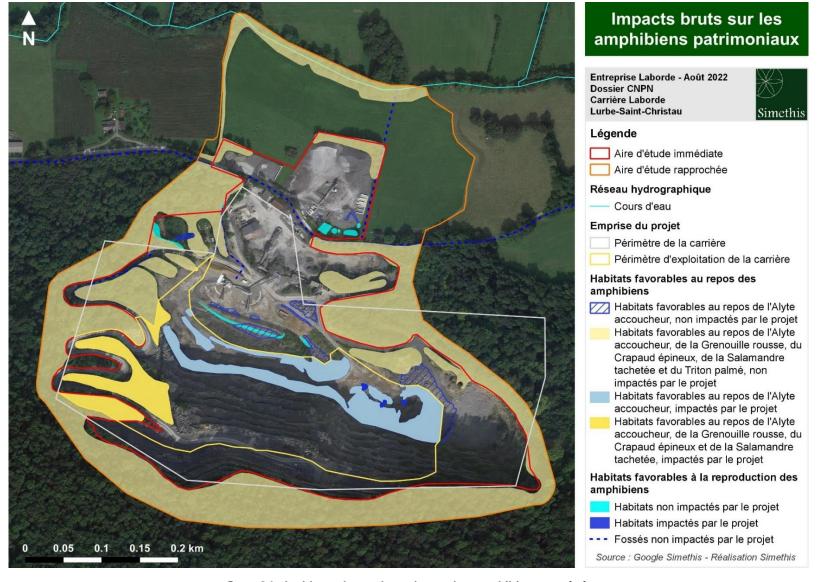
Rappel du diagnostic écologique : Présence de cinq espèces d'amphibiens : l'Alyte accoucheur, le Triton palmé, la Crapaud épineux, la Salamandre tachetée et la Grenouille rousse, trouvant des zones de reproduction au niveau des fossés, des points d'eau temporaires et des bassins présents au sein de la zone d'étude.

Le projet impacte une zone de reproduction pour les amphibiens et notamment la Grenouille rousse, le Triton palmé et la Salamandre tacheté à l'Ouest du site. Les autres habitats de reproduction des amphibiens ne sont pas impactés de façon directe (points d'eau temporaires, fossé et bassins).

Par ailleurs, l'emprise du projet aura un impact direct sur 7 320 m² d'habitats de repos forestiers pour les amphibiens et 10 784 m² d'habitats de repos pour l'Alyte accoucheur. L'espèce la plus impactée sera l'Alyte accoucheur. En effet, cette espèce pionnière affectionne particulièrement les éboulis et autres milieux rocheux, retrouvés dans la carrière d'exploitation. A noter que les habitats de cette espèce se sont développés suite à l'exploitation de la carrière et l'activité lui est globalement favorable dès l'instant que des points d'eau sont préservés. Cependant, la remobilisation régulière du substrat (roche, pierre, granulat...) est susceptible d'impacter l'Alyte par des risques de mortalité.

Des impacts indirects peuvent être identifiés sur les zones de reproduction des amphibiens avec le comblement lors des tirs de mines ou le passage d'engins sur des points d'eau temporaires pouvant être des zones de reproduction.





Carte 24 : Incidence brute du projet sur les amphibiens protégés



9.2.3.4. Incidences sur les mammifères (hors chiroptères)

Rappel du diagnostic écologique : Présence de deux espèces très communes et sans patrimonialité : le Renard roux et le Sanglier.

Le projet n'aura pas d'impact sur ces espèces ainsi que sur leurs habitats.

9.2.3.5. Incidences sur les chiroptères

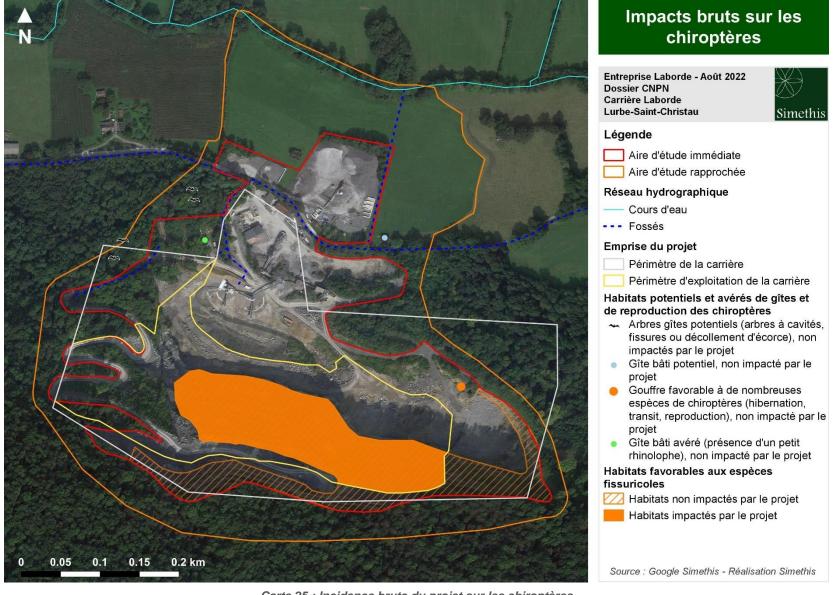
Rappel du diagnostic écologique : 4 arbres ont été identifiés comme potentiellement favorables aux chiroptères. Un gîte bâti a été identifié comme potentiellement favorable aux chiroptères. Un gîte bâti a été identifié en tant que gîte de transit avéré pour les chiroptères. Un gouffre a été identifié comme favorable pour de nombreuses espèces de chiroptères cavernicoles (hibernation, transit, reproduction).

Le projet n'aura pas d'impact direct sur les gîtes potentiels ni avérés pour les chiroptères sauf pour les espèces fissuricoles qui gîtent sur la falaise en exploitation. On peut citer notamment le Vespère de savi ou le Molosse de Cestoni. D'autres espèces peuvent également coloniser ces falaises.

En effet, l'emprise du projet aura un impact direct au niveau de la falaise lors des tirs de mines avec des risques de mortalité. Cette emprise représente une surface de 25 611 m². Ce milieu étant favorable au Vespère de Savi notamment mais aussi potentiellement au Molosse de Cestoni, avec la présence de nombreuses cavités et fissures dans la roche.

Le projet de renouvellement d'exploitation n'engage aucun déboisement. C'est l'autorisation actuelle qui impacte 2 516 m² de boisements utilisés actuellement comme domaine de chasse par les chiroptères. Les boisements adjacents à la carrière offrent un territoire de chasse et de gîtes arboricoles potentiels important pour les Chauves-souris inféodées aux massifs boisées.





Carte 25 : Incidence brute du projet sur les chiroptères



9.2.3.6. Incidences sur l'entomofaune

Rappel du diagnostic écologique : Identification d'une richesse spécifique entomologique peu diversifiée.

Le projet n'aura aucun impact sur ces espèces ou bien sur leurs habitats.



9.2.4. Evaluation des impacts bruts sur la perte de fonctionnalité écologique et les connectivités

Il s'agit d'évaluer si le renouvellement d'exploitation de la carrière de Lurbe-Saint-Christau est susceptible d'être vecteur d'une perte de fonctionnalité écologique.

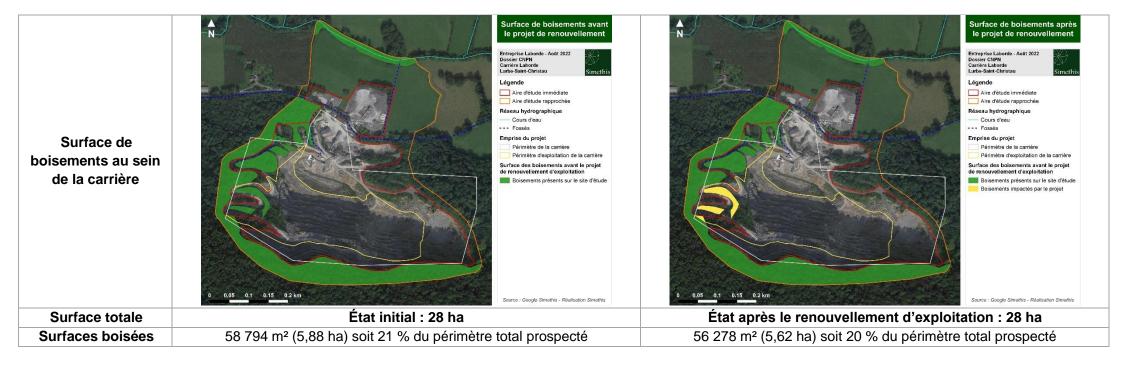
Bien que la carrière d'exploitation de Lurbe-Saint-Christau soit considérée comme un territoire artificialisé au titre du SRADDET de Nouvelle-Aquitaine, cette dernière présente peu de surfaces imperméables (bâtiments et infrastructures liées à l'exploitation de la carrière). De plus, le projet n'aura pas d'impact sur la nature de ces surfaces. En effet, l'exploitation n'engendre pas d'aménagements supplémentaires qui rendraient le sol imperméable.

Par ailleurs, il est important de rappeler que l'exploitation de la carrière permet aussi la création d'habitats favorables aux espèces rupicoles. De plus, le site s'insère au sein d'un réservoir de biodiversité et d'une trame verte (boisements correspondants au bois de Hource) et bleue (présence du ruisseau de l'Ourtau au Nord de la zone d'étude). Ces trames vertes et bleues constituent des corridors pour les espèces et assurent une connectivité entre les écosystèmes associés. Cette trame verte et bleue ne sera pas impactée par l'exploitation.

De plus, l'emprise identifiée pour le renouvellement d'exploitation correspond globalement à la surface déjà exploitée par la carrière LABORDE, la différence étant l'augmentation de surface à l'Ouest de la zone d'extraction par réduction de la surface boisée. Cette zone boisée est incluse dans la demande d'exploitation précédente et n'a pas été intégrée dans la présente demande de renouvellement d'exploitation. Le déboisement de cette zone a été effectué en fin d'année 2022.

L'impact potentiel du projet sur ces continuités écologiques est donc considéré comme faible.





Aussi, il est à noter que l'exploitation de la carrière LABORDE de Lurbe-Saint-Christau permet la création et le maintien d'habitats rupestres. Ces habitats, pionniers et peu représentés en dehors des milieux montagnards, abritent des espèces caractéristiques et inféodées à ces conditions particulières (Faucon pèlerin, Hirondelle des rochers, Rougequeue noir...). En effet, les carrières sont devenues des zones refuges pour ces espèces rupicoles qui effectuent parfois leur cycle de vie complet au sein de la carrière. Les habitats rupestres non exploités seront donc maintenus dans le but d'améliorer les zones favorables à la nidification des espèces liées à ces milieux.

Enfin, les zones favorables à la reproduction des amphibiens (espèces forestières et pionnières), tels que les bassins, fossés et autres points d'eau, seront préservés en partie. En plus de maintenir des habitats favorables à la reproduction des amphibiens, cela permet également de conserver la fonctionnalité écologique des milieux. Cependant, un point d'eau temporaire identifié comme zone favorable à la reproduction des amphibiens sera impacté par l'exploitation.

L'impact potentiel du projet sur la faune est donc considéré comme faible à fort en fonction des taxons.



9.3. Synthèse des impacts liées à la destruction/détérioration des espèces végétales et animales

9.3.1. Définition des cortèges écologiques

Le tableau ci-après fait état du choix des espèces retenues pour l'étude des impacts écologiques. Parmi celles-ci, certaines ne se reproduisent pas ou n'effectuent pas leur période de repos de manière avérée sur le périmètre projet. A titre préventif, elles sont inclues dans l'analyse compte tenu de leur caractère farouche (difficultés d'observation) et des potentialités d'accueil favorables de la zone d'étude.



Tableau 29 : Espèces protégées retenues pour l'analyse des impacts

	Tableau 25 : Espec									
		Niveau c	le protection	Fonctionnalité du						
	Espèces	Individus	Habitat (Reproduction et repos)	Fonctionnalité du périmètre projet						
	Faucon pèlerin	4 (1 couple dont 2 juvéniles)	Falaise	Nicheur certain et hivernant						
	Hirondelle des rochers	2 couples	Falaise	Nicheur certain						
	Bergeronnette des ruisseaux	1 couple	Falaise	Nicheur certain						
OISEAUX	Rougequeue noir	2 couples	Falaise	Nicheur certain et hivernant						
OISEAUX	Bouvreuil pivoine (et espèces associées)	-	Boisements	Nicheur et / ou hivernant						
	Autres espèces : Bruant fou, Chocard à bec jaune		Falaise	Hivernant						
AMPHIBIENS ET REPTILES	Alyte accoucheur	Plusieurs individus	Eboulis et zones humides	Reproduction et repos avérés						

		Niveau d	e protection	-
	Espèces	Individus	Habitat (Reproduction et repos)	Fonctionnalité du périmètre projet
	Crapaud épineux	1 adulte et plusieurs centaines de têtards	Boisements et zones humides	Reproduction et repos avérés
	Grenouille rousse	4 pontes	Boisements et zones humides	Reproduction et repos avérés
	Triton palmé	21	Boisements et zones humides	Reproduction et repos avérés
	Salamandre tachetée	4 juvéniles	Boisements et zones humides	Reproduction et repos avérés
	Lézard des murailles	Plusieurs individus	Ensemble du site d'étude	Reproduction probable et repos avéré
CHIROPTERES	Vespère de Savi (et espèces associées)	129 contacts	Falaise	Chasse, gîte potentiel

Cortège des milieux urbains Cortège des milieux ouverts perturbés

Cortège des milieux aquatiques

Cortège des milieux rupestres Cortège des milieux forestiers



9.3.2. Synthèse des impacts bruts

Tableau 30 : Synthèse des incidences potentielles liées à la destruction/détérioration des habitats et des espèces végétales et animales protégées

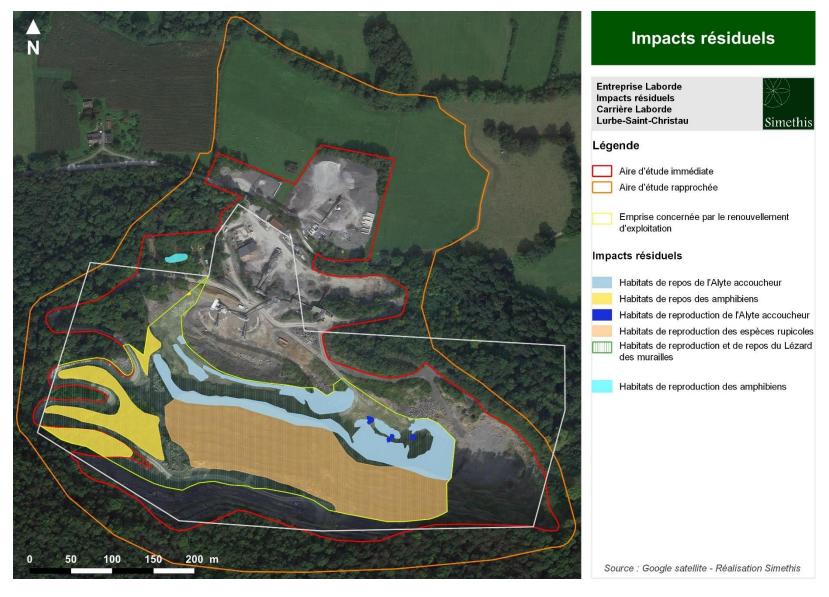
Espèces protégées	Rappel de l'enjeux sur	Surface	Nature de l'impact brut	Nature de l'impact brut	Impact s conservation de l'es	du biotope/	Capacité d'adaptation /	Impact potentiel retenu avant la stratégie ERC	
impactées par le projet	l'aire d'étude	impactée	(destruction)	(dégradation)	Au niveau local (zone d'étude)	Au niveau régional	régénération de l'espèce / du biotope		
Zones humides	Faible	0 ha (0 %)	Aucun impact brut	Dégradation des zones humides situées en périphérie immédiate des effets d'emprise par pollution accidentelle	Non significatif	Non significatif	-	Très faible à négligeable	
Avifaune (Oiseaux communs protégés forestiers et pré- forestiers)	Faible	le renouvellement limitro d'activité oiseaux d	Destruction des habitats limitrophes favorables aux oiseaux communs protégés sur l'emprise du projet	Dérangements des individus	Non significatif	Non significatif	Forte	Faible	
Avifaune (Faucon pèlerin, Hirondelle de rochers, Rougequeue noir, Bergeronnette des ruisseaux)	Fort	2,5 ha (9 %)	Destruction directe d'individus d'oiseaux protégés et habitats de reproduction et de repos au droit des effets d'emprise (zone d'extraction)	Perte d'habitats de reproduction lié au phénomène d'aversion pour l'avifaune patrimoniale Dérangements des individus	Fort	Non significatif	-	Fort	
Amphibiens	Moyen	Habitats aquatiques : 0,0157 ha (0,06 %)	Impact sur une zone de reproduction	Destruction des habitats de reproduction des amphibiens	Moyen	Non significatif	Moyenne pour la Grenouille rousse et forte pour les autres		
(Alyte accoucheur, Crapaud épineux, Grenouille rousse, Triton palmé, Salamandre tachetée)	Fort	Habitat terrestre (éboulis): 1 ha (3,6 %) Habitat terrestre (forestier):	Destruction des habitats limitrophes favorables au repos des amphibiens sur l'emprise du projet	Destruction des habitats de repos des amphibiens	Faible	Faible	Forte	Moyen	



Espèces protégées	Rappel de l'enjeux sur	Surface	Nature de l'impact brut	Nature de l'impact brut	Impact s conservation de l'es	du biotope /	Capacité d'adaptation /	Impact potentiel retenu avant la stratégie ERC	
impactées par le projet	l'aire d'étude	impactée	(destruction)	(dégradation)	Au niveau local (zone d'étude)	Au niveau régional	régénération de l'espèce / du biotope		
		0,73 ha (2,7%)							
Reptiles (Lézard des murailles)	Faible	6,7 ha (23,9 %)	Destruction directe des individus de reptiles (adultes, juvéniles, œufs) au droit des effets d'emprise Destruction des habitats reproduction et de repos pour les reptiles au droit des effets d'emprise	Dérangements des individus Abandon du site sous l'effet des perturbations	Faible	Non significatif	Forte	Faible	
Mammifères et micro- mammifères	Faible	0 ha (0 %)	Absence d'espèces protégées	-	Non significatif	Non significatif	-	Très faible à négligeable	
Chiroptères (Vespère de Savi et Molosse de Cestoni)	Très fort	Habitat rupestre 2,5 ha (9 %) Territoire de chasse (boisements): 0.25 ha (2,9 %)	Destruction directe des individus de chiroptères (adultes, juvéniles) au droit des effets d'emprise Destruction des habitats potentiels de gîte et de reproduction des chiroptères au droit des effets d'emprise	Dérangements des individus Abandon du site	Moyen (nombreuses zones non exploitées)	Non significatif	Forte	Fort	
Flore	Faible	0 ha (0 %)	Absence d'espèces protégées	-	Non significatif	Non significatif	-	Très faible à négligeable	

Les impacts potentiels sur les espèces animales protégées et les milieux naturels concernent les cortèges de l'avifaune, des amphibiens, des reptiles et des chiroptères. Les espèces les plus impactées étant celles inféodées au cortège des milieux rupestres.





Carte 26 : Localisation des impacts résiduels au sein de l'emprise faisant l'objet du renouvellement d'exploitation



10. ANALYSE DES EFFETS SUR LE MILIEU NATUREL RESULTANTS DU CUMUL D'INCIDENCES AVEC LES PROJETS EXISTANTS, APPROUVES ET CONNEXES

Cette partie a pour objectif, conformément à l'article R122-5 du Code de l'Environnement, d'analyser les effets cumulés du projet avec les autres projets connus dans le secteur d'étude sur le milieu naturel. Ces projets sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

La définition du rayon d'étude des effets cumulés est basée sur le contexte environnemental du projet et sur la capacité de dispersion des espèces impactées. Dans le cadre du projet de renouvèlement de la carrière LABORDE de Lurbe-Saint-Christau, les capacités de dispersion des espèces parapluies sont pour :

- L'Alyte accoucheur : 1,5 km

La Salamandre tachetée : 1 km

Le Faucon pèlerin : Assez forte (plusieurs dizaines de km)

- Le Vespère de Savi : inconnue mais capacité de dispersion probablement forte (potentiellement migratrice)

Il est important de rappeler que le site reste favorable à ces espèces au moins sur les zones qui ne seront plus exploitées.

Par ailleurs, le projet de renouvèlement d'exploitation de la carrière de Lurbe-Saint-Christau va induire des impacts sur :

- La modification des faciès rupestres, favorables aux espèces rupicoles.
- La destruction d'un site de reproduction pour les amphibiens.

C'est sur ces deux thématiques que portera l'analyse des effets cumulés.



10.1. Projets recensés dans l'aire d'étude

Les projets ayant fait l'objet d'une étude d'incidence et d'une enquête publique au titre de la loi sur l'eau ainsi que ceux ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale ont été recensés dans un rayon de 5 km autour du projet.

D'après la consultation effectuée sur le site de la DREAL Aquitaine le 16/06/2022, deux projets ont fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale et sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 31 : Projets recensés dans un rayon tampon de 5 km

Projet Date de l'avis		Commune Description at		Description du projet	Analyse des impacts cumulés
Aménagement foncier, agricole et forestier Gurmencon Agnos (64)	14 août 2012	Gurmencon et Agnos	3,5 km	Le projet sur la réalisation d'un aménagement foncier, agricole et forestier est localisé dans la vallée du Gave d'Aspe (sur les communes de Gurmençon et Agnos), à proximité du Gave. Ce projet vise à réduire les nuisances engendrées par la RN 134 sur les activités agricoles. Pour ce faire, les parcelles ont été redimensionnées et les dessertes agricoles ont été rétablies. Le projet prévoit l'imperméabilisation de surface (nouvelles voiries correspondants à d'anciens chemins) et la destruction d'éléments arborés (destruction de 0,8 ha de milieux boisés et de 5 arbres isolés).	Les impacts occasionnés par le projet d'aménagement foncier, agricole et forestier sont de nature à avoir des effets qui viennent se cumuler avec le projet à l'étude pour ce qui est de la destruction d'éléments arborés.
Création d'un parc photovoltaïque à Agnos (64)	30 août 2017	Agnos	4,7 km	Le projet de création d'un parc photovoltaïque est localisé sur la commune d'Agnos. Ce projet consiste en la création d'un parc solaire sur une emprise d'environ 6,9 ha pour une production annuelle attendue de 4,6 GWh. Le projet ne prévoit pas d'imperméabilisation du sol mais il prévoit la destruction de quelques bosquets sans intérêt communautaire.	Les impacts occasionnés par le projet de création d'un parc photovoltaïque ne sont pas de nature à avoir des effets qui viennent se cumuler avec le projet à l'étude.



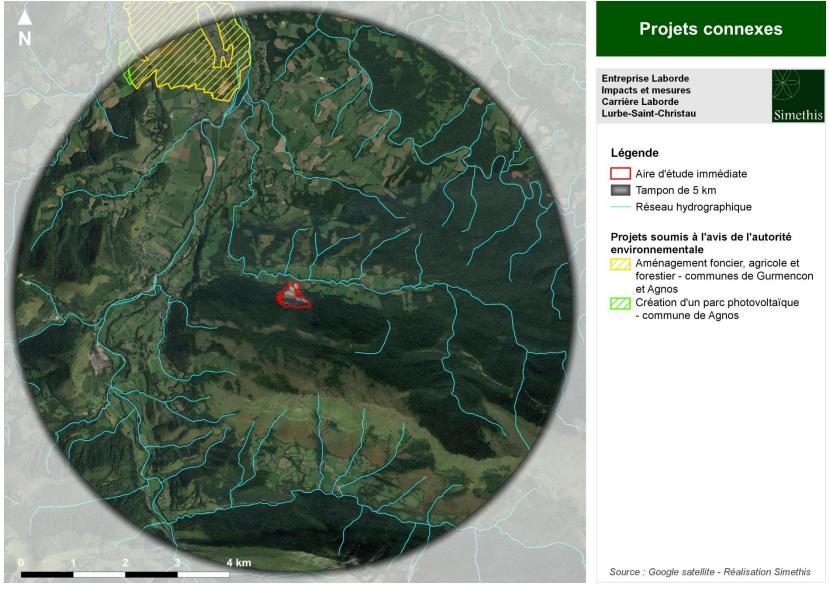
10.2. Analyse des effets cumulés potentiels

Les impacts résiduels permanents occasionnés par le projet sont susceptibles de s'ajouter à ceux d'autres projets passés, présents ou futurs dans le même secteur ou à proximité de ceux-ci, ce qui pourrait engendrer des effets de plus grande ampleur sur le milieu récepteur.

Les impacts cumulés des projets analysés restent faibles vis-à-vis du projet de renouvellement d'exploitation de la carrière de Lurbe-Saint-Christau notamment pour ce qui est de la destruction d'éléments boisés. En effet, les mesures compensatoires mises en œuvre par les différents projets permettent de combler l'ensemble des pertes occasionnées sur les espèces et les habitats.

En conclusion, ces projets ne sont pas de nature à avoir des effets conséquents qui viennent se cumuler avec le projet de renouvellement d'exploitation de la carrière LABORDE de Lurbe-Saint-Christau.





Carte 27 : Localisation des projets connexes ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale



11. MESURES D'ATTENUATION D'IMPACT ET D'ACCOMPAGNEMENT

11.1. Mesures déjà mises en place sur les précédents arrêtés

Durant son exploitation, la carrière LABORDE a mis en place des mesures d'atténuation afin de diminuer son impact sur l'environnement. Parmi ces mesures :

→ Les risques de pollution :

- Ravitaillement, entretien et lavage des engins sur une aire étanche et vidange régulière de l'eau récupérée par une société spécialisée ;
- Réutilisation ou élimination adaptée de produits récupérés en cas d'accident. En cas de déversement accidentel d'hydrocarbures, les terres souillés sont excavées et évacuées vers un centre de traitement :
- Actualisation d'un registre des fiches de données de sécurité des produits sur le site ;
- Mise en place d'un aménagement pour contenir et drainer les eaux de ruissellement vers des bassins de décantation ;
- Mise en place d'un canal de mesure de débit et d'un dispositif de prélèvement des émissaires vers le ruisseau « L'Ourtau » pour effectuer des interventions ;
- Surveillance des eaux souterraines par prélèvement et analyse semestrielle sur la résurgence « Ayguerède » ;
- Contrôle de la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel une fois par semestre ;
- Limitation de la vitesse de circulation des engins, entretien régulier des voies de circulation, mise en place d'un système d'arrosage des pistes en période sèche, mise en place d'un portique d'arrosage des camions en sortie du site afin de limiter une pollution atmosphérique ;
- Surveillance des mesures des retombées de poussière dans l'environnement une fois par semestre sur trois stations ;
- Mise en place d'actions correctives après des résultats des mesures de retombées sèches de poussière au-dessus du seuil (replacement de la jauge qui a été renversée) ;
- Les diverses catégories de déchets sont collectées, valorisées ou éliminées vers des installations dûment autorisées.

Les émissions atmosphériques du site sont donc très bien maîtrisées au vu de la pérennité des bons résultats des mesures, qu'il s'agisse des retombées atmosphériques sèches ou des retombées atmosphériques totales. La poursuite d'activité du site, dans les mêmes conditions et aux mêmes rythmes de production, devrait permettre de maintenir ce niveau de maîtrise des émissions atmosphériques. Il n'y a pas de risque particulier en rapport avec la qualité de l'air autour du site.

La pérennité des bons résultats des analyses de la qualité des eaux superficielles et souterraines, permet de penser que la poursuite de l'activité, ne justifie pas la mise en œuvre de nouvelles mesures préventives sur les eaux.



→ Les bruits et vibrations :

- Interdiction de l'usage de tout appareil de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs, haut-parleurs, etc..) sauf lors de prévention, d'incidents graves ou d'accidents. A noter qu'un signal sonore est utilisé avant chaque tir de mines ;
- Les émissions sonores de l'établissement n'engendrent pas une émergence supérieure aux valeurs admissibles fixées dans la réglementation ;
- Campagne de mesure des niveaux d'émission sonore de l'établissement une fois par an sur 5 stations ;
- Les tirs de mines ne doivent pas être à l'origine de vibrations susceptible d'engendrer dans les bâtiments avoisinants des vitesses particulaires pondérées supérieures à 10 mm/s. Le niveau de pression acoustique de crête ne doit pas dépasser 125 décibels linéaires ;
- Surveillance des tirs de mine par un enregistrement des vibrations (sismographe) chez les riverains exposés et à la carrière depuis le début de l'autorisation d'exploiter (2010-2021). Les données sont notées dans un registre adressé mensuellement à l'inspection des installations classées :
- Mise en place d'actions correctives après des résultats acoustiques non conformes (remplacement du pré-cribleur, travaux de modernisation, installation de grille en polyuréthane, etc...)

La nuisance sonore du site est bien maîtrisée en limite de propriété dans la zone à émergence réglementée. Elle est plus aléatoire concernant les émissions sonores lointaines, à cause de la réverbération des ondes sonores sur la paroi rocheuse de la carrière (paramètre variable selon le secteur en cours d'extraction). La poursuite d'activité du site se faisant dans les mêmes conditions et aux mêmes rythmes de production, devrait permettre de maintenir ce niveau de maîtrise de l'ambiance sonore du site, avec une vigilance particulière concernant le riverain à l'extérieur de la Z.E.R. l'objectif est de pérenniser les émergences sonores conformes.

La maîtrise des tirs de mines des mineurs de l'entreprise LABORDE est attestée par la pérennité des bons résultats des mesures vibratoires et l'absence d'incident technique. La poursuite de l'activité de la carrière dans les mêmes conditions d'exploitation et de production, ne devrait pas avoir d'incidence négative sur l'environnement proche, en particulier les constructions riveraines.

→ Au niveau du gouffre : ce gouffre constitue un gîte majeur pour de nombreuses espèces de chiroptères en tant que gîte d'hibernation, de transit et/ou de reproduction. Ce dernier sera totalement évité lors du renouvellement d'exploitation de la carrière afin d'être maintenu en l'état (engagement historique de l'entreprise LABORDE). Actuellement, le gouffre est localisé au plus loin par rapport à la zone de tirs de mines. Cette distance permet d'éviter tout impact des ondes de vibrations sur le gouffre (la vitesse des ondes vibratoires est nulle au niveau du gouffre). Cet écart sera maintenu durant une période de 20 ans. Suite à cela la zone de tirs se trouvera, au plus près, à 60 m de distance par rapport au gouffre. Afin d'assurer la tranquillité des chiroptères, la charge explosive sera adaptée pour que la vitesse de l'onde vibratoire soit inférieure à 10mm/s et ainsi éviter tout dommage que pourraient engendrer les ondes sur les chiroptères.



Par ailleurs, la côte minimale d'exploitation est de +350 mètres NGF. En 1985, la cote de 350m a été calculée en fonction des charges unitaires maximales utilisées (toujours les mêmes) et de leur amortissement avec la distance. On notera qu'il y a une épaisseur de 26m de roche en place sur ce réseau. Les risques d'éboulement apparaissent assez faible sur ce boyau localisé sous le carreau d'exploitation.

11.2. Mesure d'évitement

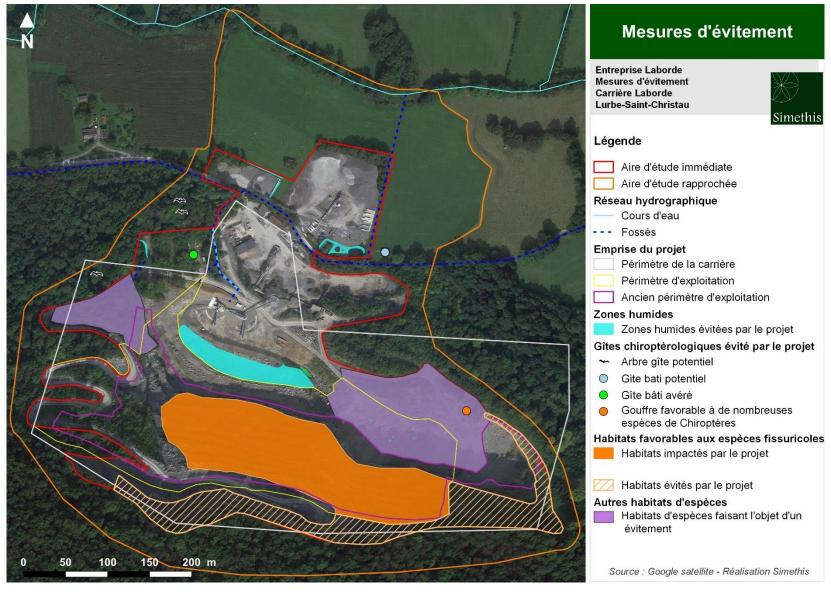
Des mesures d'évitement peuvent s'appliquer aux <u>impacts indirects</u>. Ces derniers correspondent aux modifications des conditions de milieu et au dérangement, potentiellement causées par les travaux d'exploitation. En effet, la proximité de certains habitats avec la zone d'exploitation risque d'entrainer des nuisances sur les milieux et les espèces présentes pouvant aller jusqu'à des risques de mortalité pour certains individus. Dans le cas présent, plusieurs milieux et espèces vont être concerné(e)s par les mesures d'évitement :

- Mesure E1: Les gîtes bâtis: le gîte de transit avéré abrite un Petit rhinolophe, présent à chacune des prospections. Afin de ne pas impacter cette espèce, ce gîte sera totalement évité car il se situe hors de l'emprise directe du renouvèlement d'exploitation. Ce bâti sera maintenu en état et restaurer si besoin pour la phase de remise en état. De la même façon, les gîtes potentiels bâtis et arboricoles seront totalement évités lors du projet de renouvellement d'exploitation;
- **Mesure E2**: Le périmètre du projet a évolué lors de son élaboration afin d'éviter l'exploitation sur la partie Est de la Carrière, de s'éloigner du gouffre et d'éviter la totalité des zones identifiées comme humides. La dernière version du périmètre d'exploitation permettra ainsi d'augmenter les zones non exploitées pour les espèces rupicoles mais aussi d'éloigner encore un peu plus les tirs de mine du gouffre.

Enfin, même s'il ne s'agit pas de mesure d'évitement, il est utile de rappeler que certains fronts de taille de la falaise ne feront plus l'objet d'exploitation et resteront favorables aux espèces rupicoles. La surface des fronts de taille non exploités va augmenter avec le temps.

L'entreprise LABORDE s'engage donc à maintenir en état les gites bâtis mais aussi des zones favorables à la nidification des espèces rupicoles. Elle s'engage également à ce que l'exploitation n'affecte pas le gouffre.





Carte 28 : Synthèse des mesures d'évitement qui seront appliquées lors du projet de renouvellement de la carrière de Lurbe-Saint-Christau



11.3. Mesures de réduction

11.3.1. Phase d'exploitation

Mesures R1 : Planification de certaines actions liées à l'exploitation

Type de mesure : Réduction Phase de l'opération concernée : Phase de travaux

Intervenants: Responsable: Maître d'œuvre / Application: Entreprises travaux / Vérification: Écologue

Objectif: Diminuer les impacts en évitant les périodes critiques pour la faune

Description de l'action :

Les espèces faunistiques sont sensibles au dérangement en particulier durant leur période de reproduction et d'hibernation. Par exemple, les oiseaux vont être particulièrement sensibles durant leur période nidification (d'avril à juillet). Ainsi, les travaux seront adaptés en fonction des périodes de reproduction ou d'hibernation des espèces faunistiques présentes sur le site. Sur la base de l'expertise écologique, des potentialités écologiques des espèces et compte tenu de la teneur du projet, les différents types de travaux s'échelonneront dans le temps.

Pour le curage des bassins, il se fera en octobre/novembre pour les bassins du bas de la carrière (1 curage par an) et en mars et septembre pour les bassins du haut (2 curages par an). Ces fréquences de curage ont été adaptées en fonction des retours d'expérience de l'entreprise Laborde. En effet, les curages du haut doivent faire l'objet de 2 curages par an car ils se comblent rapidement. Par ailleurs, ces périodes de curage ont été choisies car les milieux aquatiques sont moins utilisés par les amphibiens (reproduction, hibernation). Enfin, si la taille du bassin le permet, réaliser le curage sur une partie du bassin afin de permettre le renouvellement des espèces. Par ailleurs, pour rappel, ce sont les bassins du bas qui présentent le plus d'enjeu écologique pour la faune. Les bassins du haut ne présentent pas d'enjeu pour les amphibiens et s'assèchent très vite.

Les autres travaux pourront quant à eux être réalisés tout au long de l'année tant qu'ils n'ont pas d'impact sur la faune (sous réserve du respect de la mesure « exploitation de la roche par terrassement en période de nidification de l'avifaune rupestre »). En effet, une attention particulière sera portée sur les oiseaux nicheurs qui peuvent être impactés par les travaux d'extraction afin d'éviter toute mortalité ou destruction de sites de nidification.



Eta	apes de réalisation :												
		Janvier	Février	Mars	Avril	Маі	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	Oiseaux	Н	Hiv.		R	Reproduction							Hiv.
	Entomofaune		Hib.			Période de vol, reproduction						Hib.	
	Chiroptères	Gît	es d'hiberi	nation	Reproduction et mise bas							Gîtes d	le transit
	Reptiles		Hiv.		Reproduction								Hiv.
	Amphibiens	Hi	ib.	Re	produc	tion et dév	eloppeme	ent larvaire					
				Curage						Curage			
				des						des	Curage des bassins (bas)		
				bassins						bassins			
				(haut)						(haut)			
			Autres travaux										

Mesures R2 : Exploitation de la roche par terrassement en période de nidification pour l'avifaune



Type de mesure : Réduction Phase de l'opération concernée : Phase d'exploitation

Intervenants: Responsable: Maître d'œuvre / Application: Entreprises travaux / Vérification: Écologue

Objectif: Protection des habitats de nidification des oiseaux rupestres

Description de l'action :

L'exploitation en terrasse des carrières permet de créer des zones spécifiques : les fronts et les banquettes. Les fronts correspondent aux flancs alors que les banquettes correspondent aux zones horizontales qui séparent les fronts pour l'accès des engins de chantier.

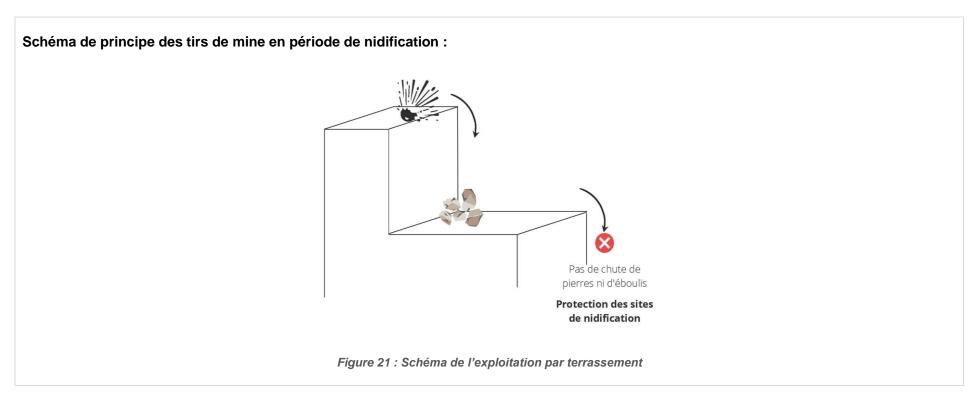
Ainsi, durant la période de nidification (avril-juillet), les tirs de mines seront effectués par banquette de telle sorte que les éboulis et autres chutes de pierres soient retenus sur la banquette inférieure au tir de mine. Ainsi, les habitats de nidification des espèces rupicoles localisées sur les fronts inférieurs sont protégés des éventuels éboulis de roches.

Pour résumé, des tirs de mines sont prévus durant toute la période d'exploitation avec des zones favorables aux espèces rupicoles de plus en plus importante étant donné que l'exploitation va progressivement descendre et laisser des parois favorables en fin d'exploitation.

Cette mesure a pour objectif d'éviter toutes destruction de site de nidification pour les oiseaux rupicoles. Une attention devra donc portée sur :

- La localisation des sites de nidification ;
- L'efficacité de cette mesure.





Mesures R3 : Limiter la prolifération des espèces exotiques à caractère envahissant

Type de mesure : Réduction Phase de l'opération concernée : Phase d'exploitation

Intervenants: Responsable: Ouvriers responsables de l'extraction et du chargement des engins / Vérification: Ecologue

Objectif: Gestion des risques de contamination et de dissémination d'espèces végétales invasives sur le site de l'opération



Description de l'action :

Il s'agit ici d'une mesure de bonne pratique visant à limiter le risque de détérioration des biotopes sous l'effet de contamination, dissémination naturelle et accidentelle d'espèces végétales invasives lors de l'exploitation de la carrière (remaniement des sols, apport de terre provenant de l'extérieur, etc.). Les stations d'espèces invasives au sein de la carrière seront détruites et traitées.

Un suivi de ces espèces envahissantes sera installé. Cette gestion sur plusieurs années permet de limiter la réinstallation de ces espèces et de préserver les habitats naturels et semi-naturels.

Etapes de réalisation :

Afin de lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes, des modalités devront être respectées pendant toute la durée de l'exploitation selon l'état d'avancement à savoir :

Modalités générales à prendre en compte durant toute la phase chantier :

- Aucun mélange et/ou transfert de terres entre les secteurs concernés par des espèces envahissantes ne sera effectué en phase d'exploitation ;
- Une attention particulière sera accordée au nettoyage du matériel et des engins de la carrière. Les engins quittant la carrière devront être nettoyés pour éviter la propagation de graines sur d'autres sites. La station de nettoyage avec récupération des eaux souillées devra être maintenue ;
- Gestion des stocks de terre végétale infestée : une surveillance régulière de l'apparition de pousses de ce type d'espèce et arrachage au fur et à mesure ;
- D'autres techniques pourront être envisagées : couverture des tas de terre par des bâches en cas de prolifération localisée, etc., à définir en relation avec l'écologue ;
- Aucun herbicide, ou autre produit chimique, ne sera utilisé sur le site pour traiter les stations d'espèces végétales invasives.

Gestion des espèces envahissantes :

Une gestion spécifique et une surveillance des espèces envahissantes devra être effectuée sur l'ensemble du site tout au long de l'exploitation de la carrière et lors de la remise en état.

La gestion suivante sera à préconiser pendant toute la durée de la phase chantier :

• Dès la première année, l'objectif sera d'intervenir au plus tôt. Une action d'arrachage manuel sera effectuée pour le Buddleia et la Renouée sur l'ensemble du site. Pour les autres espèces, une coupe à ras sera effectuée sur les gros sujets avec taille régulière des rejets accompagné éventuellement d'un renforcement de plantation issu du label végétal local. Leur gestion devra être adaptée suivant les consignes données par l'écologue. Ces consignes seront précisées dans les comptes-rendus de visite du chantier;



- Suivi de l'apparition de plants invasifs sur l'ensemble de l'emprise des aménagements et en périphérie immédiate par l'écologue pendant toute la durée de la phase d'exploitation. La surveillance des espèces végétales exotiques à caractère envahissant devra être réalisée à raison d'au moins un passage par an sur l'ensemble de la carrière. Le nombre de passages sera conditionné par la repousse des espèces. Au bout de 5 ans, la surveillance se fera à raison d'un passage tous les 5 ans pendant les 25 dernières années ;
- Si apparition d'espèces végétales invasives, pointage GPS et balisage des pieds par l'écologue en charge du suivi et transmission des données à la maîtrise d'œuvre ;
- Gestion continue des espèces exotiques envahissantes et surtout du Buddleia qui est présent sur l'ensemble de la carrière et qui a un pouvoir de dissémination très important vis-à-vis des habitats naturels limitrophes.
- Les produits de fauche ou les souches seront :
 - Soit exportés vers des centres de traitement spécialisés dans des contenants fermés afin d'éviter la propagation de rhizomes (pour les espèces à multiplication végétative). Les plantes se propageant par drageonnement, quant à elles, pourront être broyées sur place ;
 - Soit enfouis à 2,5m de profondeur et remblayé afin d'éviter toute reprise.

Gestion en phase de remise en état

En phase de remise en état du site, la gestion des espèces invasives consistera en un arrachage intégral des pieds d'invasives sur les espaces réaménagés.

Moyens humains pour mettre en place l'action

15 jours/an/ouvrier avec 3 à 4 ouvriers soit 60 jours en tout. Ce sont les ouvriers de l'entreprise Laborde qui effectueront la gestion des espèces envahissantes après formation de l'écologue.



11.3.2. Synthèse des mesures d'atténuation et évaluation de l'impact résiduel du projet sur le milieu naturel

Tableau 32 : Tableau de synthèse des mesures d'atténuation prises pour le projet

Espèces		Nature de l'ir	npact brut	Impact	Mes	ure d'atténuation	Mesure déjà mise	Impact	résiduel	
protégées impactées par le projet	Surface impactée	Destruction	Dégradation	avant stratégie ERC	Evitement	Réduction	en place et mesure d'accompagnement	Surface impactés	Intensité de l'impact résiduel	Significativité
Amphibiens (Alyte accoucheur, Crapaud épineux, Grenouille rousse, Triton palmé, Salamandre tachetée)	Habitat aquatique: 0,0157 ha (0,06 %) Habitat terrestre (éboulis): 1 ha (3,6 %) Habitat terrestre (forestier): 0,73 ha (2,7%)	Destruction directe des individus d'amphibiens (adultes, têtards, pontes) au droit des effets d'emprise Destruction des habitats de reproduction et de repos au droit des effets d'emprise	Dégradation des habitats de terrestres (estivage et/ou repos) et de reproduction des amphibiens par apport de fines et/ou pollution accidentelle des eaux	Moyen	-	Mesure R1 Planification de certaines activités liées à l'exploitation (curage des bassins)	Mesure déjà mise en place Respect de l'arrêté préfectoral sur les différents volets de prévention des pollutions Mesure A2 Suivi écologique en phase d'exploitation	Habitat aquatique: 0,0157 ha (0,06 %) Habitat terrestre: 1,73 ha (6 %)	Faible	Oui (Impact sur l'état de conservation)
Chiroptères (Vespère de Savi)	Habitat rupestre 2,5 ha (9 %) Territoire de chasse (boisements): 0.25 ha (2,9 %)	Destruction directe des individus de chiroptères (adultes, juvéniles) au droit des effets d'emprise Destruction des habitats potentiels de gîte et de reproduction des chiroptères au droit des effets d'emprise	Dérangements des individus Abandon du site sous l'effet de dégradations des habitats favorables	Fort	Mesure E1 Evitement des gîtes bâtis et des gîtes arboricoles Mesure E2 Evitement géographique de la partie supérieure des falaises et du gouffre à l'Est	Mesure R1 Planification de certaines activités liées à l'exploitation	Mesure déjà mise en place Respect de l'arrêté préfectoral sur les différents volets de prévention des pollutions Mesure A2 Suivi écologique en phase d'exploitation	2,5 ha (9 %)	Moyen	Oui (Impact sur l'état de conservation)
Reptiles (Lézard des murailles)	6,7 ha (23,9 %)	Destruction directe des individus de reptiles (adultes, juvéniles, œufs) au	Dérangements des individus Abandon du site	Faible	-	Mesure R1 Planification de certaines activités liées à	Mesure déjà mise en place Respect de l'arrêté préfectoral sur les	6,7 ha (23,9 %)	Négligeable	Non (Pas d'impact sur l'état de conservation)



Espèces		Nature de l'in	npact brut	Impact	Mes	ure d'atténuation	Mesure déjà mise	Impact	résiduel	
protégées impactées par le projet	Surface impactée	Destruction Dégradation		avant stratégie ERC	Evitement	Réduction	en place et mesure d'accompagnement	Surface impactés	Intensité de l'impact résiduel	Significativité
		droit des effets d'emprise Destruction des habitats reproduction et de repos pour les reptiles au droit des effets d'emprise	sous l'effet des perturbations			l'exploitation	différents volets de prévention des pollutions			
Avifaune (Faucon pèlerin)	2,5 ha (9 %)	Destruction directe d'individus d'oiseaux protégés et habitats de reproduction et de repos au droit des effets d'emprise (falaise)	Perte d'habitats de reproduction lié au phénomène d'aversion pour l'avifaune patrimoniale Dérangements des individus	Fort	Mesure E2 Evitement géographique de la partie supérieure des falaises à l'Est	Mesure R1 Planification de certaines activités liées à l'exploitation Mesure R2 Exploitation par terrassement en période de nidification pour l'avifaune	Mesure déjà mise en place Respect de l'arrêté préfectoral sur les différents volets de prévention des pollutions Mesure A2 Suivi écologique en phase d'exploitation	2,5 ha (9 %)	Faible	Oui (Impact sur l'état de conservation)

Grâce à la mise en place de mesures d'atténuation (évitement et réduction) et d'accompagnement, les impacts résiduels sont jugés comme négligeable sur les reptiles. Néanmoins, des impacts résiduels jugés comme faibles persistent sur les amphibiens (Alyte accoucheur, Crapaud épineux, Grenouille rousse, Triton palmé et Salamandre tachetée), sur les oiseaux communs forestiers et pré-forestiers et l'avifaune rupicole (Faucon pèlerin et espèces associées). De plus, des impacts résiduels pour les chiroptères fissuricoles (Vespère de Savi) ont été jugés comme étant moyens.

Ainsi, des mesures compensatoires seront mises en place en faveur de ces espèces.

Pour les habitats des oiseaux communs forestiers et pré-forestiers, aucune mesure de compensation n'a été proposée. En effet, le déboisement était prévu dans les arrêtés d'exploitation précédents de la carrière et le dossier de défrichement a déjà été réalisé en amont de l'étude d'impact.



12. MESURE DE COMPENSATION ECOLOGIQUE

Les mesures compensatoires doivent répondre aux impacts résiduels mis en évidence précédemment. Au stade de l'étude d'impact, l'objectif est d'afficher la stratégie de compensation envisagée, au moyen des modes opératoires proposés et des surfaces à rechercher. Malgré la mise en place des mesures d'atténuation, des impacts résiduels persistent sur les oiseaux rupestres, les Chiroptères, et les amphibiens devant faire l'objet d'une compensation écologique.

12.1. Définition d'une stratégie de compensation

12.1.1. Rappel des impacts résiduels et définition des espèces parapluies

Plusieurs habitats d'espèces protégées ont été observés sur l'emprise projet et regroupés par grand cortège. L'ensemble des surfaces qui seront détruites par le projet d'aménagement sont synthétisées ci-après :

Tableau 33 : Synthèse des espèces faunistiques présentant des impacts résiduels après la mise en place des mesures d'atténuation et d'accompagnements

		Fonctionnalité de	Impacts résid	duels		Possibilité de compensation sur les	
Cortège	Espèces	l'emprise projet	Surface d'habitat Intensité de d'espèce impacté l'impact		Significativité	éléments et réalisation à l'échelle du territoire	
Cortège des milieux aquatiques	Alyte accoucheur Crapaud épineux Grenouille rousse Salamandre tachetée Triton palmé	Reproduction et repos avéré	Habitat aquatique: 157 m² (0,06%) Habitat terrestre (éboulis): 1 ha (3,6%) Habitat terrestre (forestier): 0,73 ha (2,7%)	Faible	Impact sur l'état de conservation	Création de mares	
Cortège des milieux rupestres	Faucon pèlerin et espèces associées Vespère de Savi et espèces associées	Reproduction et repos avéré pour l'avifaune et potentielle pour les Chauves-souris	2,5 ha (9%)	Fort	Impact sur l'état de conservation	Création de cavités et de fissures favorables aux espèces rupicoles	

^{*} En gras les espèces parapluies



12.1.2. Recherche des mesures de compensation

La réflexion sur la compensation écologique a été de rechercher des zones au plus proche de l'impact sur les biotopes dégradés ou détruits afin de justifier un réel gain écologique via des actions de restauration. Ainsi, l'ensemble des mesures a été définies au sein même de l'aire d'étude.

De ce fait, les zones favorables aux espèces visées ont été recherchées sur le site. Ainsi, plusieurs zones favorables ont été retenues pour la mise en place de mesures de compensation, avec une surface totale de 16 544 m² (soit 1,7 ha) avec une surface verticale des parois (en excluant les banquettes) de 3.35 ha.

Les mesures compensatoires sont localisées :

- À l'Ouest du site, à proximité des boisements, sur une surface de 314 m², en ce qui concerne la création d'une mare pour les amphibiens ;
- Au Sud et à l'Est du site, au niveau des fronts inexploités, sur une surface de 16 228 m², en ce qui concerne le cortège des espèces rupicoles (Faucon pèlerin, Vespère de Savi et espèces associées).

Ces habitats ont été retenus du fait de leur proximité directe et fonctionnelle avec les habitats impactés par le projet de renouvellement d'exploitation.





Carte 29 : Localisation des parcelles de compensation étudiées dans le cadre de la recherche des parcelles de compensation



12.1.3. Justification du ratio de compensation

La compensation s'est axée dans le cadre de ce projet d'aménagement sur une compensation surfacique d'habitats d'espèces mais également sur une compensation du nombre d'habitats potentiels créés par la compensation. En effet, une compensation d'un nombre d'individus impactés est toujours difficile à envisager sans connaissance précise de la fourchette d'individus qui sera impactée en phase travaux et d'exploitation. Ainsi, il a été préféré de travailler sur des informations connues plutôt que sur des données estimées et difficiles à prédire.

En outre, la compensation sera « portée » dans le cadre du dossier de dérogation (DDEP) par les espèces « parapluies », qui sont représentatives des espèces impactées et de leurs habitats : Alyte accoucheur (cortège des milieux aquatiques), Faucon pèlerin et Vespère de Savi (cortège des milieux rupestres).

Malgré la mise en place des mesures d'atténuation, des impacts résiduels persistent sur les oiseaux rupicoles, les Chiroptères, et les amphibiens devant faire l'objet d'une compensation écologique.

Les ratios de compensation ont été établis à partir d'un ensemble de critères dont les principaux sont listés ci-dessous :

- L'état de conservation de l'espèce impactée (aux échelles internationale, nationale et locale) : établi notamment à partir de son statut à l'échelle européenne (Directive Oiseaux ou Directive flore/habitat), de sa protection nationale, et de son statut figurant sur la liste rouge UICN France (espèce quasi menacée, vulnérable, en danger, etc.) ;
- La surface de l'habitat de l'espèce impactée et le nombre d'individu (exemple couple nicheur), avéré et impacté ;
- L'équivalence temporelle de la compensation : la compensation devant être effective et fonctionnelle dans une temporalité la plus courte possible suite à l'impact (1 année ou plus) ;
- L'équivalence géographique : la compensation devant être localisée au plus proche de la zone impactée afin d'agir sur la ou les population(s) locale(s) ;
- L'équivalence écologique : l'espace compensatoire devant avoir des caractéristiques écologiques proches de l'espace/habitat impacté afin d'offrir les mêmes fonctionnalités.

Le tableau suivant synthétise les variables retenues pour la définition des ratios de compensation du Faucon pèlerin et de l'Alyte accoucheur (espèces parapluies).

Le maître d'ouvrage s'engagera à la restauration et à la gestion conservatoire de aménagements mis en place pour la compensation, dans l'objectif d'obtenir des habitats favorables aux espèces visées et montrer ainsi le gain écologique apportée à la compensation de manière à voir l'efficacité des mesures mises en place à court terme. Ces actions s'opéreront sur une durée de 30 ans.



Tableau 34 : Synthèse des variables étudiées par les calculs des ratios de compensation

Espèce parapluie	Enjeu de conservation local de l'espèce en Nouvelle Aquitaine (FAUNA, 2020 – CBNSA, 2022)	Capacité de reconquête	Etat de conservation des habitats d'espèces impactés	Nature de l'impact	Proportion de surface impactée par rapport à la surface au sein de l'aire d'étude	Durée de l'impact	Intensité de l'impact	Efficacité de mesures proposées	Equivalence temporelle écologique et géographique	Ratio retenu	Besoin compensatoire
→ Alyte accoucheur Cortège des milieux aquatiques	Notable	Forte	Moyen (Destruction d'un point d'eau, curage des bassins et exploitation régulière)	Destruction individus et habitats de reproduction	0,06 %	Irréversible	Faible	Efficacité déjà approuvée	Compensation effectuée en parallèle de l'exploitation de la carrière	2/1	314 m² (habitat aquatique)
→ Faucon pèlerin Cortège des milieux rupestres	Fort	-	Moyen (Fronts non exploités assez restreint aujourd'hui)	Destruction individus et habitats de reproduction et de repos	9 %	Diminution progressive de l'impact sur 30 ans avec augmentation des fronts de taille non exploitée favorable à l'espèce)	Fort	Efficacité déjà approuvée	Compensation effectuée en parallèle de l'exploitation de la carrière	-	L'ensemble des fronts de taille seront favorables sous 30 ans soit 41 751 m ² (16 228 m ² de fronts inexploités actuels)

A partir des variables étudiées ci-dessus, une comparaison entre l'état du milieu avant et après les impacts du projet, ainsi qu'avant et après la compensation sur le site a permis de mette en évidence que la compensation sur une surface 2 fois plus importante que celle impactée par le projet assurerait l'atteinte de l'équivalence écologique.



13. CAHIER DES CHARGES DES MESURES COMPENSATOIRES A METTRE EN ŒUVRE POUR LA COMPENSATION ESPECES PROTEGEES DANS LE CADRE DU DOSSIER CNPN

13.1. Constat de dégradation

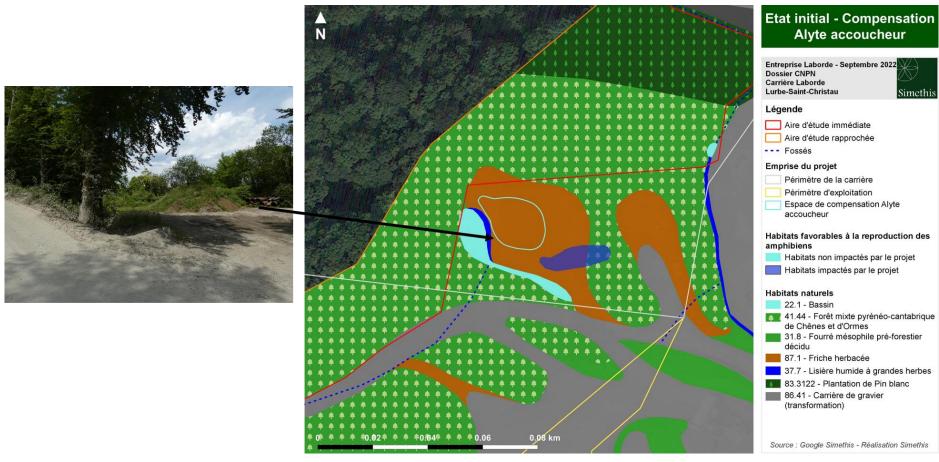
13.1.1. Compensation écologique pour l'Alyte accoucheur (cortège des milieux aquatiques)

La compensation écologique pour l'Alyte accoucheur et plus généralement pour le cortège des amphibiens consistera en la création d'une mare favorable à ces derniers. Celle-ci sera localisée sur site afin de garantir un environnement le plus similaire possible à celui détruit lors du renouvellement d'exploitation. De plus, la mare sera localisée à proximité des boisements, qui constituent des habitats de repos pour les amphibiens.

D'une surface de 314 m², cette mesure de compensation permet de restaurer un habitat favorable aux amphibiens pour un ratio de compensation de 2/1.

De plus, les milieux aquatiques offrent des habitats favorables au développement des insectes, source d'alimentation pour les chauves-souris notamment.





Carte 30 : Cartographie des habitats naturels des parcelles ciblées pour la compensation écologique de l'Alyte accoucheur



13.1.2. Compensation écologique pour le Faucon pèlerin et le Vespère de Savi (cortège des milieux rupestres)

Afin d'améliorer l'attractivité des espèces rupicoles (oiseaux et chiroptères) au niveau des fronts de taille inexploités (orientés vers le Nord), des mesures de compensation ont été définies.

D'une surface actuelle de 16 228 m², la surface des fronts inexploités va augmenter avec le temps et l'ensemble des fronts de taille sera favorable d'ici 30 ans, soit une surface de 41 751 m².

Cette compensation s'échelonne donc en deux temps et sur deux espèces principales :

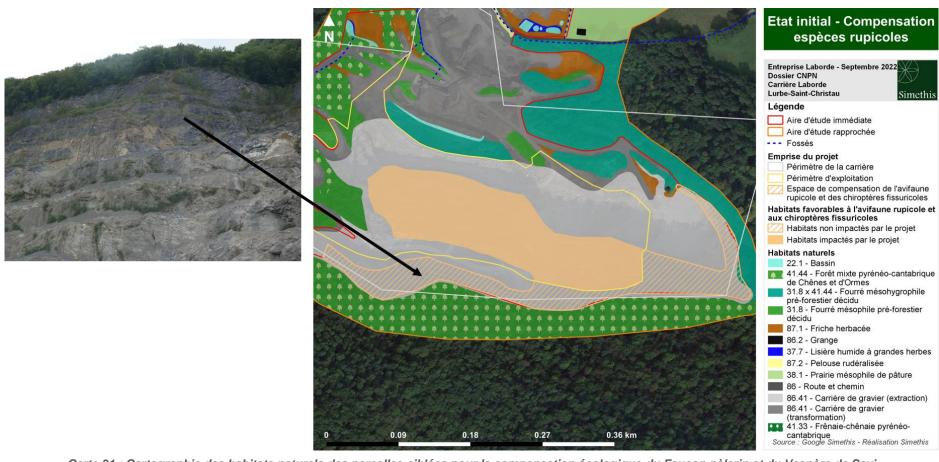
- Des actions de gestion à mettre en place sur les fronts inexploités dès l'émission de l'arrêté en faveur du Faucon pèlerin et du Vespère de savi;
- Des actions de gestion à mettre en place au fur et à mesure de l'exploitation sur les nouveaux fronts de taille inexploités.

Surface favorable de parois verticales aux espèces rupicoles

Actuellement, les fronts de tailles qui ne seront plus exploités correspondent à une surface verticale de 3.35 ha. Après 30 ans d'exploitation, ces fronts de taille seront de 6.69 ha soit 2 fois plus que la surface de compensation actuelle.

Ainsi, plusieurs mesures sont prévues avec la création d'abris horizontaux pour les chauves-souris fissuricoles et la création de sites de nidification pour le Faucon pèlerin ou autres espèces rupicoles. Ces actions ont été phasées dans le temps afin d'augmenter progressivement et à l'avancement de l'exploitation, l'attractivité d'accueil de ces espèces.





Carte 31 : Cartographie des habitats naturels des parcelles ciblées pour la compensation écologique du Faucon pèlerin et du Vespère de Savi



13.2. Description des mesures compensatoires

Mesure C1 : Création d'une mare et gestion en faveur du cortège des milieux aquatiques Type de mesure : Compensatoire Espèces concernées : Alyte accoucheur, Grenouille rousse, Crapaud épineux, Salamandre tachetée et Triton palmé Phase de l'opération concernée : 30 ans Ratio retenu : 2

Intervenants: Responsable: MOA / Elaboration: MOA / Application: Entreprise travaux / Vérification: Ecologue, bureau d'études

Objectif: Création/restauration de milieux aquatiques favorables à la reproduction des amphibiens par la création d'une mare. Réorienter la gestion en faveur d'un maintien d'une strate arborée et d'une absence de fréquentation humaine au profit de l'Alyte accoucheur, de la Grenouille rousse, du Crapaud épineux, de la Salamandre tachetée et du Triton palmé.

Vérification de l'équivalence écologique du projet : - Pertes sur le site impacté (espèces, habitats et fonctions) + Gains sur le site compensé (espèces, habitats et fonctions) Quantité Qualité fonctionnelle **Nature** Quantité Qualité fonctionnelle Nature Cortège des milieux 157 m² d'habitat de Participation au déclin Cortège des milieux 314 m² d'habitat de Accroissement des aquatiques (Alyte reproduction des populations locales aquatiques (Alyte reproduction acquis. espaces favorables à la accoucheur. (menace sur l'état de accoucheur. reproduction des 0,06 % de perte de zone de Grenouille rousse. conservation) Grenouille rousse. amphibiens. reproduction Crapaud épineux, Crapaud épineux, Croissance attendue des Salamandre tachetée Salamandre tachetée effectifs de ces et Triton palmé) et Triton palmé). populations. Habitat de Habitat de Croissance des reproduction, repos et reproduction, repos et populations du cortège des alimentation. alimentation milieux aquatiques. Diminution des menaces anthropiques. Restauration de milieux aquatiques avec un bon état de conservation pérennisé par les mesures d'accompagnement prévues



Effets attendus: Mare végétalisée et milieux périphériques boisés favorables à la reproduction et au repos des amphibiens

Description de la mesure : L'objectif de cette mesure est à terme de restaurer des milieux aquatiques fortement anthropisés et créer par des actions mécaniques des milieux favorables à la reproduction des amphibiens avec la création d'une mare à proximité des boisements.

Cette mesure compensatoire visera à **un engagement de non-fréquentation** de la zone de création de la mare en dehors du chemin délimité et de conserver le boisement, dans l'objectif d'augmenter l'attrait de la zone compensatoire pour l'Alyte accoucheur, la Grenouille rousse, le Crapaud épineux, la Salamandre tachetée et le Triton palmé à l'exception des feuillus déjà présents sur site qui seront conservés.

- <u>Création d'une mare</u>: creusement à l'Ouest de la zone d'étude d'une mare d'environ 314 m² à l'aide d'une pelle mécanique légère. Les berges seront en pente douce afin de permettre l'installation d'un gradient de végétation (Hélophytes à plantes aquatiques). Le fond de la mare sera modelé en profondeur variable (de 0,20 à 1,20 m). Le remplissage de la mare se fera à la fois par le ruissèlement et par le fossé adjacent. Les boisements seront maintenus afin de favoriser le repos des amphibiens.

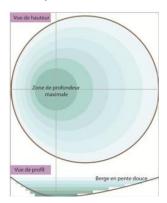


Figure 22 : Schéma de principe pour la création de la mare

- Gestion : Surveillance vis-à-vis du comblement et du développement d'espèces invasives. Les milieux périphériques seront gérés une fois par an par gyrobroyage tardif au mois de septembre. Les résidus de coupe ne devront pas être laissés sur place et seront exportés afin de ne pas enrichir le milieu et éviter le comblement de la mare.

Une vigilance devra être portée afin que cette mare puisse en eau de façon permanente ou au minimum sur les ¾ de l'année. Pour cela et si besoin, le fossé d'alimentation en eau pourra être maintenue.

L'alimentation en eau de la mare est donc garantie par ce fossé adjacent à la piste qui récupère les pluies d'un grand linéaire de chemin depuis



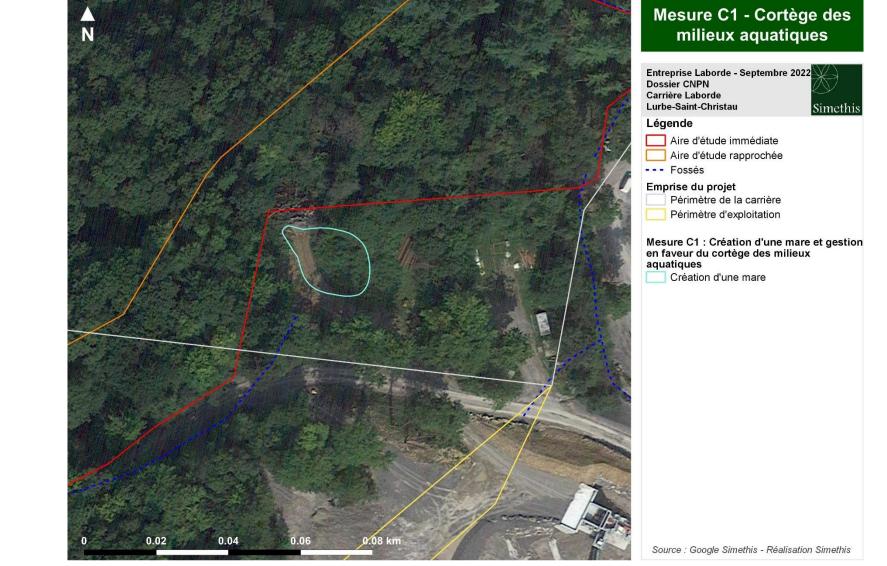
le hauit de la carrière.

L'impact de la création de la mare sur les milieux actuels est faible étant donné qu'il s'agit d'habitats anthropiques servant de « parking » pour les tombereaux. Cette mesure permettra donc de créer une zone favorable aux amphibiens mais aussi aux insectes, aux mammifères (dont les Chiroptères).

Par ailleurs, le gain écologique par rapport à la mare qui a été détruite apparaît conséquent pour les raisons suivantes :

- La mare impactée était temporaire avec une hauteur d'eau faible favorable seulement aux espèces précoces (Grenouille rousse notamment) ;
- Développement de la mare impactée sur un substrat anthropique défavorable au développement d'une flore autochtone humide ;
- La surface de la mare faisant l'objet de la compensation est deux fois plus importante avec une hauteur d'eau plus importante, un caractère quasi-permanent grâce à l'alimentation par le fossé adjacent et contexte écologique (à proximité de boisements) favorable à la présence de plusieurs espèces d'amphibiens (Grenouille rousse, Salamandre tachetée, Triton palmée, Alyte accoucheur).
- Activités de la carrière et fréquentation réduites au niveau de la mare à créer afin de limiter le dérangement de la faune. En effet, les engins de chantier ne seront plus garés sur cette zone afin de créer une zone de quiétude pour la faune à ce niveau.





Carte 32 : Localisation de la mesure compensatoire des habitats de reproduction en faveur du cortège des milieux aquatiques



Etapes de réalisation :

- Année N : Déplacement du tas de terre végétale et création de la mare entre octobre et décembre : période non sensible pour la faune. Au préalable, un passage sur site avec l'écologue devra être effectué pour définir l'emplacement exacte de la mare. Les travaux de modelage seront réalisés à la pelle mécanique légère.
- Année N+1 à N+29 : Gestion des espèces exotiques envahissantes et faucardage éventuel de la végétation si besoin.
- En fonction de l'état de comblement de la mare et des fossés des campagnes de curage pourront être réalisées selon le planning abordé dans les mesures de réduction (Mesure R2).

Des engagements de base devront également être respectés à savoir :

- Pas d'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides, etc);
- Pas d'utilisation de fertilisants chimiques et/ou organiques ;
- Absence de travaux en période sensible pour la faune ;
- Une gestion écologique sur une durée de 30 ans

La création d'une mare de 314 m² permettra de couvrir la totalité du besoin compensatoire des habitats de reproduction pour le cortège des milieux aquatiques estimé à 157 m².

A l'issue de l'obtention de l'arrêté de dérogation, un plan de gestion des espaces de compensation sera transmis aux services de l'état dans un délai de 12 mois à compter de la signature de l'arrêté. Le plan de gestion sera décliné par période de 5 ans sur les 20 premières années puis par période de 10 ans.

Matériel nécessaire : Pelle mécanique légère

Moyens humains : Pelliste, ouvriers

Description de l'état écologique du site de compensation :



Avant restauration

- Fonction d'alimentation et de reproduction pour l'Alyte accoucheur, la Grenouille rousse, la Crapaud épineux, la Salamandre tachetée et le Triton palmé.
 - Point d'eau temporaire et assèchement régulier.
- Passage répété des engins de chantier avec mortalité très probable
 - Aucun entretien.



Habitats ciblés avant restauration

Après restauration

- Trois fonctions remplies (alimentation, reproduction et repos).
- Accroissement des populations d'Alyte accoucheur, de Grenouille rousse, de Crapaud épineux, de Salamandre tachetée et de Triton palmé au sein de la mare.
- Colonisation de la mare par les amphibiens et maintien en eau des zones de reproduction de façon quasi permanente ou au minimum permettent la reproduction des amphibiens sur toute la durée du cycle aquatique des espèces.
- Amélioration de l'état de conservation écologique des habitats naturels du site.





Habitat visé après restauration

Calendrier des actions :

- Déplacement du tas de remblais : octobre à décembre
- Création de la mare : octobre à décembre
- Entretien de la végétation avec faucardage éventuel en cas de besoin : septembre



- Curage: mars - septembre

Suivi écologique :

- Campagnes d'inventaires des amphibiens, des reptiles, de l'avifaune et des mammifères (Cf. Mesure A3) ;
- Dépôt des données naturalistes ;
- Participation au comité de pilotage et de suivi ;
- Indicateur de suivi.

Périodicité du suivi :

Un passage annuel les cinq premières années puis un passage tous les 3 ans les quinze années suivantes puis un passage tous les 5 ans les dix dernières années.

Coût global:

- Création mare avec pelle mécanique : 25€/m²;
- Restauration des fossés : 25 €/ml ;
- Fauche tardive : 600 €/ha/passage ;
- Curage de la mare et des fossés (si besoin) : 1 000 €.

A noter que les coûts mentionnés sont donnés uniquement à titre indicatif. L'ensemble des coûts ont été estimés et pourront être revus lors de la consultation des opérateurs.



Mesure C2 : Création de cavités et structures favorables aux espèces rupicoles

Type de mesure : Compensatoire

Phase de l'opération concernée : 30 ans

Espèces cibles : Faucon pèlerin, Vespère de Savi

Intervenants : Opérateur de compensation

Objectif: Diversifier et augmenter les solutions de repos, de nidification/mise bas et d'hibernation favorables à l'avifaune et aux chiroptères rupicoles.

Vérification de l'équivalence écologique du projet :

- Pertes sur le sit		èces, habitats et fonctions) + Gains sur le site compensé (espèces, habitats et fonctions)			
Nature	Quantité	Qualité fonctionnelle	Nature	Quantité	Qualité fonctionnelle
Cortège des milieux	25 611 m² d'habitat de	Participation au déclin	Cortège des milieux	16 228 m²	Accroissement des
rupestres (Faucon pèlerin, Vespère de Savi et espèces associées).	repos et de reproduction.	des populations locales (menace sur l'état de conservation)	rupestres (Faucon pèlerin, Vespère de Savi et espèces associées).	d'habitat favorables acquis (cavités et	espaces favorables à la reproduction, au repos et à l'hibernation.
Habitat de reproduction, de repos	9% de perte de zone de repos.		Habitat de reproduction, repos et d'hibernation	fissures). La surface verticale de front	Croissance attendue des effectifs de ces populations.
et d'hibernation				inexploités est de 3,35 ha <u>Cette surface</u>	Croissance des populations du cortège des milieux rupestres.
				augmentera avec	Amélioration de la capacité
				<u>le temps pour</u>	d'accueil des fronts
				atteindre dans 30	inexploités avec un bon
				<u>ans, 6.69 ha</u> .	état de conservation
					pérennisé par les mesures
					d'accompagnement
			1.27	7 P C P	prévues

Effets attendus : Milieux rupestres avec aménagement des fronts inexploités permettant la réalisation d'un cycle biologique complet pour les chiroptères et l'avifaune rupestres (repos, reproduction et hibernation).

A noter que le Faucon pèlerin est une espèce qui supporte l'activité de carrière pendant sa nidification. Les aménagements proposés



permettront d'améliorer les conditions de nidification pour cette espèce. En revanche, le nombre de couples ne vas pas augmenter avec le temps. En revanche, d'autres espèces pourront coloniser ce site grâce à ces aménagements (Grand-Duc d'Europe, Faucon crécerelle...).

Description de la mesure : L'objectif de cette mesure est à terme d'augmenter les possibilités de repos, de reproduction et d'hibernation des oiseaux et des chiroptères rupicoles au sein de milieux rupestres par des actions mécaniques de création d'abris.

Les aménagements décrits ci-dessous seront mis en place dès l'émission de l'arrêté sur les fronts inexploités ainsi qu'au fur et à mesure de l'exploitation lors de la purge des fronts.

Ainsi, le tableau suivant présente les actions à réaliser dès le début du renouvellement d'exploitation et la progression des aménagements jusqu'au 30 ans d'exploitation. Ainsi, à l'année N, plusieurs aménagements seront créés avec :

- 7 abris horizontaux favorables aux chiroptères fissuricoles ;
- 3 abris favorables au Faucon pèlerin notamment ;
- A 5 ans, 0,67 ha de surface supplémentaire favorable à ces espèces.

		1	1	I	1	1	1
Objet	0 – 5 ans	5 – 10 ans	10 – 15	15 – 20	20 – 25	25 – 30	Total
عراق ا	o o ano	o round	ans	ans	ans	ans	10101
Abris horizontaux Chiroptères créés	15	10	25	10	10	10	80
Abris rapaces à créer	3	4	4	4	3	3	21
Surface verticale favorables aux espèces rupicoles (ha)	0.6688	1.7835	2.8983	4.0131	5.1279	6.6885	-

Tableau 35 : Tableaux de phasage des actions de compensation

L'objectif ici est de créer des zones attractives pour les oiseaux rupestres afin d'éviter toute installation de nid sur la zone exploitée comme en 2022.

Cavités favorables à l'avifaune rupicole (Faucon pèlerin et espèces associées notamment) :

Les fronts seront aménagés afin de créer des habitats favorables pour le Faucon pèlerin voire le Grand-duc d'Europe (non présent sur le site). Pour ce



faire, des aménagements seront créés avec les caractéristiques suivantes :

- Installation d'une buse de gros diamètre (80 cm) ;
- Profondeur de la buse de 250 cm;
- Couverture de la buse par des blocs ;
- Exploitation du front de taille afin de créer un habitat favorable à l'aplomb du front de taille.

Les fronts d'une hauteur de 15 mètres seront favorisés car ils sont plus attractifs pour l'avifaune rupestre.

Le nid doit être protégé de tout accès par les prédateurs. Pour ce faire, l'accès par le sommet sera limité grâce à une distance de la cavité d'au moins 5 mètres.







Figure 23 : Exemple d'aménagement en faveur du Faucon pèlerin réalisé sur la carrière de Lurbe (Date 29/06/2023)

Les fronts de taille sont exposés au Nord et les parois sont faiblement végétalisées, ce qui en fait des milieux plus attractifs pour cette espèce. Enfin, le Faucon pèlerin apprécie dominer son territoire. Ainsi, des perchoirs de guet (rocs, branches...) doivent être disponible à proximité du nid.

L'espèce étant installée sur la carrière depuis un certain moment, elle est donc capable de supporter les travaux réguliers et classiques de la carrière (déplacements d'engins, tirs de mines...). Toutefois, il faut veiller durant les périodes les plus sensibles de sa reproduction (couvaison, de mars à juillet) à ne pas provoquer de nouvelles activités trop proches de l'aire occupée par le Faucon pèlerin (Mesure R2) (https://www.unicem.fr/wp-content/uploads/oiseaux-des-carrieres-4-faucon.pdf).

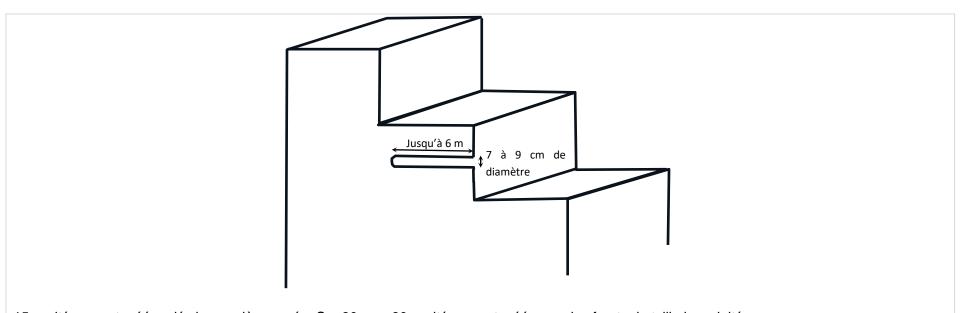
Afin de s'assurer que les œufs ne soient pas en contact avec l'humidité, un substrat sera tapissé au fond des cavités. Pour ce faire, une couche de 5 à 10 cm d'un petit gravier (ex : granulés d'argiles cuites utilisés en horticulture) sera déposée.

Dés l'obtention de l'arrêté préfectoral, 3 aménagements à Faucon pèlerin seront créés. Il y en a déjà un qui vient d'être créé (juin 2023) pour test au sein de la carrière (photo précédente). En 30 ans, 21 abris seront créés pour le Faucon notamment mais aussi pour d'autres espèces comme le Grand-Duc d'Europe.

Fissures favorables aux chiroptères fissuricoles (Vespère de Savi et espèces associées notamment) :

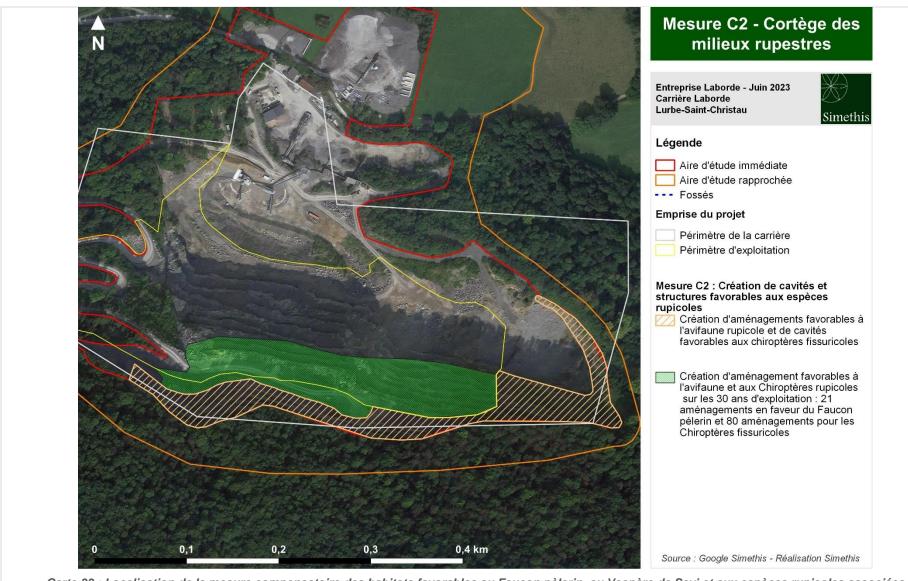
Les fronts seront aménagés afin de créer des gîtes hypogés favorables. Pour ce faire, des cavités seront créées. Des ouvertures seront créées de 7 à 9 cm de diamètre et sur des profondeurs variables allant jusqu'à 6 mètres de profondeur et horizontalement afin de ne pas fragiliser la roche. Moins exigeants que le Faucon pèlerin en termes de conditions abiotiques (orientation de la cavité, présence d'un substrat...), les cavités seront générées dès l'émission de l'arrêté ainsi que lors de la purge des fronts.





15 cavités seront créées dés la première année. Sur 30 ans, 80 cavités seront créées sur les fronts de taille inexploités.





Carte 33 : Localisation de la mesure compensatoire des habitats favorables au Faucon pèlerin, au Vespère de Savi et aux espèces rupicoles associées



Etapes de réalisation :

- Année N : Création des aménagements favorables au Faucon pèlerin sur la période entre août et novembre en 2 temps : création de l'aménagement busé puis exploitation avec tir de mine afin d'obtenir une structure à l'aplomb du front de taille.
- Ces créations se feront sur les zones devant faire l'objet d'une exploitation rapide afin que les aménagements puissent être utilisés l'année suivante :
- Les aménagements seront privilégiés sur des fronts de grande hauteur (15 mètres).
- 3 abris seront créés à l'année N et 21 aménagements au total sur les 30 ans ;
- Année N pour les chiroptères: Création de cavités horizontale favorables aux chiroptères et au Vespère de savi notamment. 15
 aménagements seront créés à l'année N sur les fronts inexploités. 80 au total sur les 30 ans;

Des engagements de base devront également être respectés sur les fronts sélectionnés pour la compensation à savoir :

- La création des cavités, vires et fissures à l'année N et sur toute la durée du renouvellement d'exploitation sur une durée de 30 ans à minima;
- La validation des aménagements créés, par l'écologue, au moment de leur création et après ;
- Pas d'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides, etc);
- Pas d'utilisation de fertilisants chimiques et/ou organiques ;
- Absence de travaux en période sensible pour la faune.

Les fronts non exploités représentent actuellement une surface de 16 228 m² soit 3.35 de parois verticales. Ces fronts vont augmenter avec le temps et permettent de couvrir les besoins compensatoires des habitats de repos, de reproduction et d'hibernation pour le cortège des milieux rupestres.

A l'issue de l'obtention de l'arrêté dérogatoire, un plan de gestion des espaces de compensation sera transmis aux services de l'Etat dans un délai de 12 mois à compter de la signature de l'arrêté. Celui-ci intégrera le diagnostic écologique sur les zones compensatoires afin de disposer d'un état de référence avant travaux. Le suivi sera décliné selon un passage tous les ans pendant 5 ans puis tous les 3 ans jusqu'à n+20 et tous les 5 ans jusqu'à n+30.



Matériel nécessaire : Matériel déjà disponible au sein de la carrière.

Moyens humains : Ouvriers

Description de l'état écologique du site de compensation :

Avant restauration

- -Reproduction du Faucon pèlerin dans des conditions non satisfaisantes avec des risques de mortalité des jeunes sur les parties exploitées et les fronts de taille peu favorables à sa nidification
 - -Fronts de taille moyennement favorables au Vespère de Savi





Habitats ciblés avant restauration

Après restauration

- Amélioration des conditions d'accueil pour le Faucon pèlerin pendant sa nidification sur les zones non exploitées avec création d'aménagements favorable à sa nidification
- Amélioration des conditions d'accueil (gîte) pour le Vespère de Savi et les espèces associées sur les zones non exploitées
- Amélioration des conditions de couvaison et d'élevage des jeunes pour le Faucon pèlerin
 - Colonisation des fronts par d'autres population d'oiseaux et de chiroptères rupicoles





Habitats visés après restauration



Calendrier des actions :

- Création des cavités, vires et fissures pour le Faucon pèlerin et le Vespère de Savi : août à novembre 2024 puis sur les 30 ans d' ;
- Création des cavités, vires et fissures au fur et à mesure de l'exploitation : août à novembre 2025 à 2054.

Suivi écologique :

- Constat de la création des cavités, vires et fissures ;
- Campagnes d'inventaires de l'avifaune et des chiroptères rupicoles (Cf. Mesure A4) ;
- Dépôt des données naturalistes ;
- Participation au comité de pilotage et de suivi ;
- Indicateur de suivi.

Périodicité du suivi :

Un passage annuel les cinq premières années puis un passage tous les 3 ans les quinze années suivantes puis un passage tous les 5 ans les dix dernières années.

Dans le cas où les aménagements créés ne seraient pas colonisés par le Faucon ou autres espèces, la conception d'au autre type de structure pourra être envisagés en étroite collaboration avec l'écologue assurant le suivi.



13.3. Rappel des critères d'éligibilité prises en compte pour la compensation écologique

Afin de garantir l'éligibilité des zones retenues pour la compensation, les huit piliers de la compensation écologique ont été étudiés.

С	ritères d'éligibilité		Parcelles de compens	sation		
	Proportionnalité	4	Le parcellaire ciblé permettra de couvrir la totalité des besoins compe (Alyte accoucheur, Crapaud épineux, Grenouille rousse, Salamandre ta associées) et zon	acheté, Triton palmé, Faucon pèlerin, Vespère de savi et espèces		
	Equivalence	4	Milieux similaires à	ceux impactés		
Pro	oximité géographique	4	Travaux de restauration effectués sur des p	parcelles attenantes à l'emprise projet		
	Temporalité	3	Travaux de restauration effectués en parallèle des travaux et sur les 30 ans d'exploitation	Travaux de restauration effectués en amont des travaux (création de la mare)		
	Faisabilité	4	Cet itinéraire technique a été validée et éprouvé par différents acteurs sur d'autres dossiers			
	Efficacité	4	Les modes opératoires préconisées sont attestés par des retours d'expériences positifs (Création d'un milieu optimal pour les espèces)			
	Pérennité	4	Les parcelles ciblées sont propriétés de la société Laborde faisant l'objet du renouvellement d'exploitation. Les aménagements proposés sont des mesures pérennes dans le temps avec des structures solides (buse en 80 sur 2,5 m et blocs de calcaire pour le Faucon et cavité jusqu'à 6 m de profondeur pour les chauves-souris). Dans le cas où la végétation viendrait obstruait les aménagements, un arrachage au niveau de l'entrée sera réalisé afin de garder les structures fonctionnelles avec une bonne capacité d'accueil.			
	Additionnalité	3	Les entités ciblées sont à ce jour entretenu et exploitées régulièrement et sans orientation particulière vis-à-vis de la biodiversité. La création des aménagements dés la première année d'exploitation puis sur les 30 années d'exploitation apporteront un gain écologique fort pour les espèces cibles. La surface de parois favorables à la nidification de ces espèces va augmenter dés les premières années et sur toute la durée de l'exploitation. Création d'une mare pérenne d'une surface et haute importante avec une alimentation régulière en experience d'accueil plus importante et création d'écosystème riche sur une zone très anthropisée sel l'origine de parking pour les engins de chantie			
	Note					
1	1 Critère non respecté					
2	2 Critère partiellement respecté					
3	Critère quasiment re					
4	4 Critère entièrement respecté					



13.4. Synthèse de la mesure compensatoire écologique

Le tableau suivant synthétise les mesures de gestion écologiques dédiées à l'Alyte accoucheur, au Faucon pèlerin et au Vespère de Savi qui seront mises en œuvre pour une durée de 30 ans.

Tableau 36 : Synthèse de la mesure compensatoire au profit de l'Alyte accoucheur, du Faucon pèlerin et du Vespère de Savi

Espèces cibles	Secteur de compensation	Mesure de gestion	Surface compensatoire en ha	
Alyte accoucheur et espèces associées au cortège des milieux	- Carrière de Lurbe-Saint-Christau -	Mesure C1	314 m² pour les habitats aquatiques	
aquatiques et humides— ratio 2/1	- Carrière de Lurbe-Saint-Christau -	Mesure C1		
Faucon pèlerin, Vespère de Savi et espèces associées aux cortèges des milieux rupestres	Fronts de taille inexploités - Carrière de Lurbe-Saint-Christau -	Mesure C2	16 228 m² soit 3.35 ha de surface verticale	

A l'issue de l'obtention de l'arrêté dérogatoire, des suivis écologiques (faune, flore et habitats naturels) sur les espaces de compensation pour une durée de 30 ans (cf. Mesure A2 Suivis écologiques en phase d'exploitation) seront effectués.



14. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Mesure A1 : Assistance environnementale du maître d'ouvrage

Type de mesure : Accompagnement Phase de l'opération concernée : Pendant l'exploitation

Intervenants: Ecologue

Objectif: Assurer la coordination environnementale du chantier et la mise en place des mesures associées

Description de l'action :

Un suivi des travaux compensatoires et des mesures d'atténuation permettra de s'assurer de la bonne mise en œuvre de ceux-ci et de diminuer l'impact direct des travaux sur les enjeux faunistiques et floristiques du site. La démarche comprendra les étapes suivantes :

- → Visite au début des travaux lors de la création de la mare ;
- → Visite lors de la gestion des espèces invasives ;
- → Visite lors de la construction des cavités et fissures sur les fronts de taille inexploités ;
- → Visite de réception environnementale ;
- → Rapport d'état des lieux du déroulement de l'exploitation et, le cas échéant, proposition de mesures correctives

Ce suivi permettra de s'assurer que les mesures de compensation seront bien appliquées par les entreprises de travaux. Les visites seront effectuées sur une demi-journée en plus des visites de chantier prévues dans la mesure A2.

A l'issue de la mise en œuvre des travaux compensatoire et des mesures d'atténuation, un compte rendu de l'opération sera rédigé et transmis au maître d'Ouvrage et à la DREAL Nouvelle-Aquitaine.



Etapes de réalisation :

Les suivis suivront sur la périodicité suivante :

- 1 passage lors de la gestion des invasives ;
- 1 à 2 passages lors de la création des mares et des structures ;
- 1 à 2 passages lors de la création des vires, cavités et fissures.

Des modifications à ce planning pourront être apportées suivant les aléas du chantier.

Coût global:

1 200 € coût forfaitaire pour un passage et rédaction d'un compte rendu



Mesure A2 : Suivis écologiques en phase d'exploitation

Type de mesure : Accompagnement Phase de l'opération concernée : Pendant l'exploitation

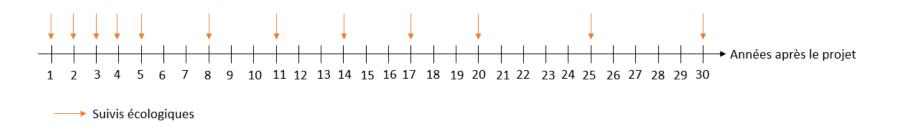
Intervenants: Ecologue

Objectif: Vérifier l'efficacité des mesures compensatoires mises en place

Description de l'action :

Les suivis écologiques en phase d'exploitation concerneront l'ensemble de la carrière. En effet, la présence d'espèces floristiques envahissantes et la présence de zones favorables aux espèces rupestres associées à une activité d'exploitation de carrière nécessite d'intégrer l'ensemble du site. Une attention sera également portée lors de la remise en état (limiter la prolifération des espèces exotiques à caractère envahissant – cf. Mesure R4) afin d'attester de l'efficacité des mesures.

Les suivis écologiques de la carrière et des mesures compensatoires notamment seront effectués durant 30 ans à raison d'un passage par an les cinq premières années, puis tous les trois ans les quinze années suivantes et un passage tous les cinq ans les dix dernières années. L'année des travaux compensatoires correspondant à l'année N, la première année de suivi se fera donc en année N+1.





Etapes de réalisation :

Les suivis porteront sur :

- Des suivis floristiques : Ils consisteront en un suivi des espèces exotiques envahissante en juin, sur l'ensemble du site.
- <u>Des suivis faunistiques</u>: Ils consisteront en une mesure de l'état de conservation et du gain écologique pour les espèces cibles objet de la compensation écologique. Les suivis seront centrés sur les cortèges suivants :
- Mammifères: Suivi des chiroptères de février à septembre à raison de trois passages par campagne (incluant 2 écoutes passives et une écoute active). Une attention particulière sera portée sur le Vespère de Savi et les espèces associées. Un comptage sera réalisé à la sortie du gouffre (et 2 écoutes passives);
- Avifaune: Suivi des oiseaux nicheurs sur la période avril à juin à raison de trois passages par campagne (incluant une nocturne pour les rapaces nocturnes). Les prospections seront réalisées avec la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA): les oiseaux vus ou entendus sont dénombrés sur un point pendant 20 minutes. Cette approche sera complétée avec des observations directes aux jumelles et à la longue vue.
- Amphibiens : Suivi des amphibiens en période de reproduction de mars à juin à raison de deux passages par campagne. Ces suivis seront réalisés sous trois types :
 - La recherche et la localisation des pontes d'anoures en journée ;
 - Des écoutes ponctuelles nocturnes de 20 minutes en printemps pour dénombrer les chants nuptiaux, propres à chaque espèce ;
 - La pêche à l'épuisette en journée et en soirée dans tous les plans d'eau pour la recherche des urodèles et des têtards d'anoures.

	rabroad or roy	ableau of Feynaloge par paccages laune par campagne annount la rive					
	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout
Amphibiens/reptiles		1 passage		1 passage			
Chiroptères	1 passage		1 passage		1 passage		
Avifaune	1 passage		1 nassage		1 nassage		

Tableau 37 : Synthèse par passages faune par campagne – année N+1 à N+30

Coût global:

1 250 € pour deux passages par suivi pour les amphibiens et les reptiles pour deux passages par suivi pour les espèces invasives + 7 200 € pour 3 passages par campagne pour les mammifères (dont deux écoutes passives pour les Chiroptères) et l'avifaune (dont la visites des gîtes et nichoirs) + 1 600 € pour la cartographie et la rédaction d'un compte rendu à destination du comité de suivi piloté par la DREAL nouvelle-Aquitaine.

Soit un cout estimatif de 10 050 €/campagne de suivi, soit 120 600 € sur 30 ans.



Mesures A3 : Remise en état du site après exploitation et aménagements paysagers

Type de mesure : Réduction

Phase de l'opération concernée : Phase de remise en état (bâtiments non compris faisant l'objet

d'un autre arrêté)

Intervenants: Responsable: MOE / Conception: MOE / Application: Entreprises travaux / Vérification: MOE, Écologue

Objectif: Restauration d'habitats naturels et d'habitats d'espèces fonctionnels par plantation d'essences locales pour la création de boisements **Description de l'action**:

En fin d'exploitation, la zone d'exploitation (autre que les milieux rupestres qui seront maintenus en l'état) fera l'objet d'une remise en état devant conduire à la recréation d'un boisement. Cette remise en état n'intègre pas les zones bâtis de la carrière. Ces zones ont l'objet d'un autre arrêté où la remise en état a été décrite. Cependant, à noter que le bâtiment abritant un individu de Petit rhinolophe sera maintenu et restaurer en état si besoin. Cette remise en état se fera sur la base de plantation d'essences locales d'espèces arbustives et arborées. Pour ce faire, le sol sera décompacté et une couche d'au moins 20 cm de terre végétale en base calcaire sera régalée sur les surfaces destinées au reboisement dès la fin d'exploitation.

Ensuite, un modelage sera effectué afin de maintenir des zones de reproduction favorables aux amphibiens. Des points d'eau permanents devront donc être créés avec régalage d'argile sur au moins 30 cm afin d'étanchéifier la zone.

La végétation arbustive et arborée sera limitée en pied de front qui pourrait réduire l'attractivité de ce dernier. A l'inverse, l'installation de fourrés denses en sommet de front est recommandée afin de limiter l'accessibilité par les prédateurs.

Les semis herbacés issus du label végétal local seront favorisés afin de limiter le développement d'espèces invasives comme le Buddleia. En outre, la plantation des espèces exotiques sera proscrite. En effet, les phénomènes d'invasion biologique sont considérés par l'ONU comme une des principales causes de régression de la biodiversité.

Par ailleurs, la partie « basse » de la carrière, qui correspond à la zone de transformation fera également l'objet d'une remise en état. Pour ce faire, dans un premier temps, l'ensemble des bâtiments présents sur le site sera retiré. De plus, les sols artificialisés seront décapés et décompactés afin de revenir à l'état naturel et de la terre végétale sera régalée (sur une couche d'au moins 20 cm de hauteur). A la suite de cela, les semis issus du label végétal local seront plantés afin de recréer un boisement continu avec le boisement existant de part et d'autre de la carrière. Cette remise en état se fera sur 5,11 ha. Par ailleurs, des zones d'éboulis seront créés afin de créer des zones favorables pour l'Alyte accoucheur notamment.

Tous les points d'eau (bassin de décantation, fossé lié à l'exploitation) actuellement favorables à la reproduction des amphibiens devront être restitués et restaurés de façon naturelle (mare et fossé) lors de la remise en état. Des points seront également créés au niveau de la remise en état des boisements. Ainsi, des milieux favorables aux espèces forestières et non forestières seront créés.

Un plan de gestion devra être effectuée avant la remise en état afin de décrire précisément les actions de gestion à mettre en œuvre.



Etapes de réalisation :

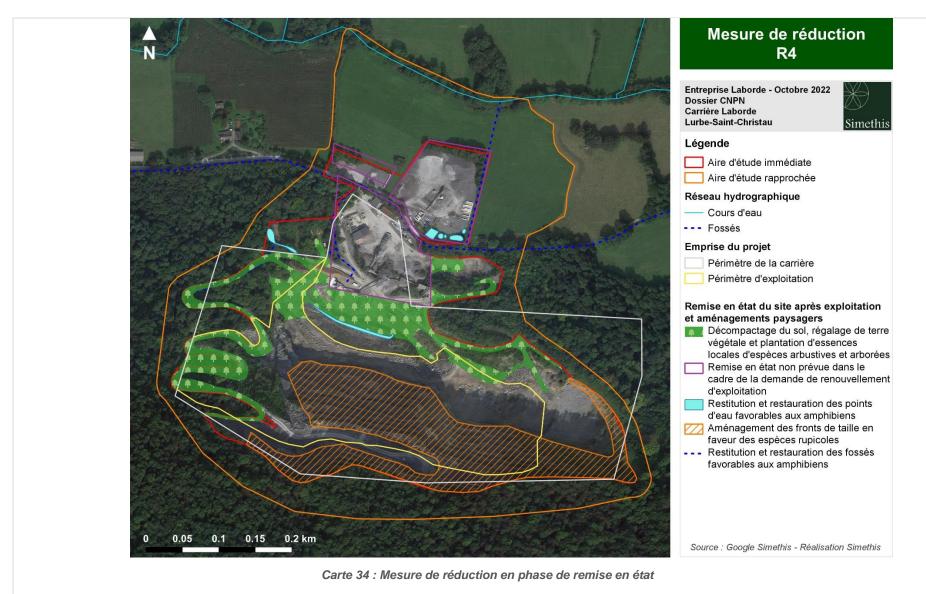
Pour la remise en état sous la forme d'un boisement, la plantation d'essences locales, respectant la réglementation « MFR » (Matériel Forestier de Reproduction) sera privilégiée (et/ou le label « végétal local »). Les avantages de cette démarche sont les suivants :

- Limite l'introduction d'espèces exotiques invasives ;
- Accueil de la faune locale et plus particulièrement de l'avifaune et entomofaune ;
- Choix de variété d'espèces important ;
- Plants d'origine locale adaptés au sol et au climat (meilleure prise des plants).

Tableau 38 : Liste d'essences d'arbres locales recommandées pour la création de boisements

Nom latin	Nom vernaculaire					
Esp	Espèces arborées					
Acer campestre	Erable champêtre					
Alnus glutinosa	Aulne glutineux					
Corylus avellana	Noisetier commun					
Fagus sylvatica	Hêtre					
Fraxinus excelsior	Frêne commun					
Pinus sylvestris	Pin sylvestre					
Quercus petraea	Chêne sessile					
Quercus robur	Chêne pédonculé					
Salix alba	Saule blanc					
Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles					
Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles					
Ulmus glabra	Orme glabre					
Esp	èces arbustives					
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin					
Corylus avellana	Noisetier commun					
Euonymus europaeus	Fusain d'Europe					
llex aquifolium	Houx					
Ruscus aculeatus	Fragon piquant					







15. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 SUR LES HABITATS NATURELS, LA FAUNE ET LA FLORE

Au regard de l'article L414-4 du Code de l'Environnement mis en application par le décret n°2010-365 du 9 avril 2010, tous les travaux et projets devant faire l'objet d'une étude ou d'une notice d'impact doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.

Le projet comporte un effet d'emprise sur le réseau Natura 2000 puisqu'il intercepte un site classé selon la directive Habitats :

Tableau 39 : Synthèse des sites Natura 2000 présents dans un rayon de 5 km autour de l'emprise projet

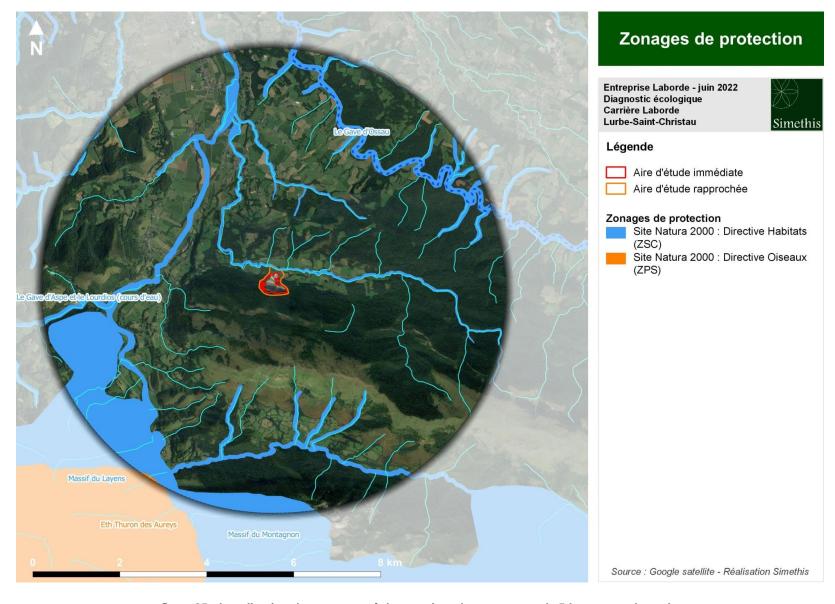
Nom et code du site	Enjeux naturalistes	Distance au site projet	Connexion écologique avec la zone d'étude
	Zone Spéciale de Conservation (ZSC)		
ZSC n°FR7200792 – Le Gave d'Aspe et le Lourdios (cours d'eau)	Ce site composé de lacs, de mares, de rivières alpines, de mégaphorbiaies hygrophiles des étages montagnards à alpins et de forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> , présente une faune patrimoniale/protégée inféodée aux milieux humides et aquatiques montagnards. Nous pouvons par exemple y retrouver le Desman des Pyrénées, le Saumon atlantique, le Chabot mais aussi l'Ecrevisse à pattes blanches, la Lamproie de planer ou encore la Loutre d'Europe.	Inclus	Fort (Comprend le Ruisseau de l'Ourtau qui traverse la partie Nord de l'aire d'étude rapprochée)
ZSC n°FR7200793 – Le Gave d'Ossau	Ce site est constitué en majorité de zones humides et aquatiques (lacs, rivières, marais et bas-marais, tourbières) mais aussi de landes, prairies, de forêts caducifoliées et de pelouses alpines et sub-alpines. Il présente une faune et une flore patrimoniales/protégées et principalement inféodées aux zones humides : Ecrevisse à pattes blanches, Loutre d'Europe, Desman des Pyrénées, Agrion de Mercure, Rossolis à feuilles rondes	3,3 km	Modéré (Connexion entre le Gave d'Ossau et le Gave d'Aspe où se jette le Ruisseau de l'Outrau)
ZSC n°FR7200745 – Massif du Montagnon	Ce site présente une grande majorité de fruticées (hêtraies acidophiles atlantiques, hêtraies calcicoles médio-européennes à <i>Cephalanthero-Fagion</i> et forêts de pentes, éboulis ou ravins) mais aussi des pelouses, des ourlets et mégaphorbiaies, des landes et fourrés et dans une moindre mesure des prairies	4,97 km	Faible



	et pâtures et enfin des milieux rocheux. De nombreuses espèces faunistiques et floristiques patrimoniales/protégées : sont présentes : Aster des Pyrénées, Buxbaumie verte, Barbastelle d'Europe, Desman des Pyrénées, Loutre d'Europe, Ours brun		
ZSC n°FR7200747 – Massif du Layens	Ce site est principalement composé de landes (sèches européennes, alpines et boréales), de pelouses (calcaires alpines et subalpines), de zones humides (sources et tourbières) et de boisements (forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> , hêtraies acidophiles atlantiques, forêts de pentes, éboulis ou ravins). Une faune et une flore caractéristiques des montagnes y sont associées.	4, 99 km	Faible
	Zone de Protection Spéciale (ZPS)		
ZPS n°FR721007 – Eth Thuron des Aureys	Ce site est principalement composé de forêts caducifoliées, de pelouses alpines et subalpines, de prairies semi-naturelles humides et de prairies mésophiles améliorées. Ce massif montagneux présente également de nombreux faciès rupestres favorables aux grands rapaces. En effet, il héberge l'Aigle royale, l'Aigle botté, la Chouette de Tengmalm, le Gypaète barbu	5 km	Faible

En raison du lien écologique direct entre le projet et le site Natura 2000 « Le Gave d'Aspe et le Lourdios (cours d'eau) », les incidences du projet seront étudiées sur ce dernier.





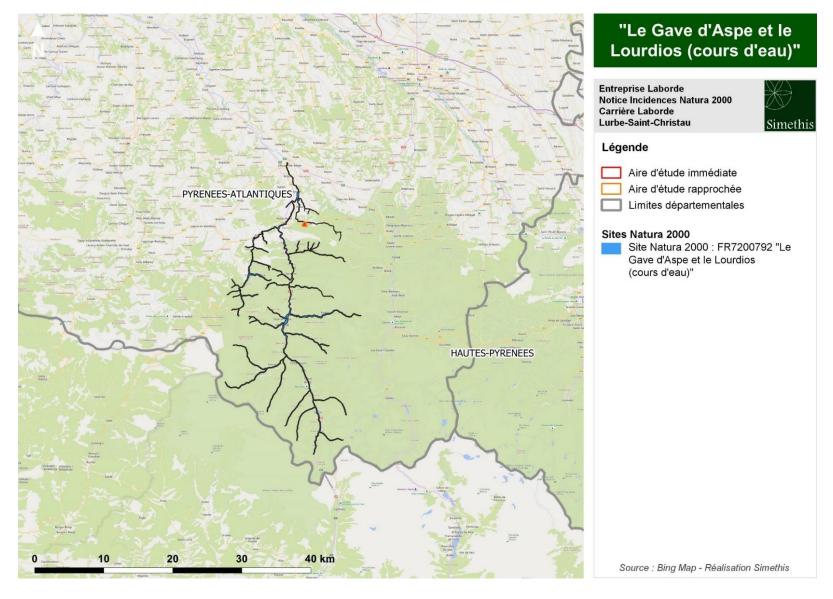
Carte 35 : Localisation des zonages réglementaires dans un rayon de 5 km autour du projet



15.1. Evaluation des incidences Natura 2000 de la ZSC « Le Gave d'Aspe et le Lourdios (cours d'eau)

La Zone Spéciale de Conservation ZSC « Le Gave d'Aspe et le Lourdios (cours d'eau) » FR7200792, d'après le diagnostic écologique sorti en 2013, s'étend sur une superficie de plus de 1 595 hectares le long du réseau hydrographique formé par le Gave d'Aspe, sur un total de 24 communes. Elle est caractérisée par ses zones humides composées de végétations aquatiques comme les rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion et de mégaphorbiaies telle que, les mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin. Ce site est également composé de boisements représentés par des saulaies riveraines, des forêts alluviales ou encore des forêts de pentes, d'éboulis ou de ravins du Tilio-Acerion. Enfin, le site présente, dans une moindre mesure, de prairies de fauches de basses altitudes peu pâturées. Cette mosaïque de milieux permet d'accueillir une faune et une flore en grande partie inféodée aux milieux humides et aquatiques, dont 6 espèces sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats.





Carte 36 : Cartographie du SIC FR7200792 "Le Gave d'Aspe et le Lourdios (cours d'eau)" à l'échelle régionale



15.1.1. Les habitats naturels d'intérêt communautaire

Au total, 11 habitats d'intérêt communautaire ont été recensés sur le site Natura 2000 dont 3 sont d'intérêt prioritaire (en vert dans le tableau suivant). Il s'agit principalement de forêts alluviales (Aulnaies-frênaies, Frênaies-ormaies-tillaies), de végétations aquatiques et humides inféodées aux cours d'eau.

Tableau 40 : Inventaire des habitats naturels d'intérêt communautaire du site FR 7200792 « Le Gave d'Aspe et le Lourdios (cours d'eau) »

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Présence / Absence au sein de l'emprise projet	Impact résiduel du projet après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction
Habitats forestie	rs		
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (<i>Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae</i>)	91E0*	Absence	Négligeable
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	9180*	Absence	Négligeable
Habitats ouverts : formations herbeuses r	naturelles et semi-natu	relles	
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	Absence	Négligeable
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	Absence	Négligeable
Habitats ouverts : bas-mai	rais calcaire		
Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)	7220*	Absence	Négligeable
Tourbières basses alcalines	7230	Absence	Négligeable
Habitats d'eaux do	uces		
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara sp	3140	Absence	Négligeable
Rivières alpines avec végétation ripicole herbacé	3220	Absence	Négligeable
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos	3240	Absence	Négligeable
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho- Batrachion	3260	Absence	Négligeable
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p	3270	Absence	Négligeable

En vert : les habitats d'intérêt prioritaire



15.1.2. Les espèces d'intérêt communautaire

L'inventaire des espèces d'intérêt communautaire ou « espèces Natura 2000 » concerne les espèces pouvant bénéficier d'engagements de gestion spécifiques mentionnées dans l'arrêté ministériel du 19 avril 2007⁵, et citées à l'Annexe II de la Directive Habitats, avec une attention particulière pour les espèces considérées comme prioritaires.

Le site « Le Gave d'Aspe et le Lourdios » a été désigné car il constitue un intérêt pour la faune piscicole migratrice qui remonte les cours d'eau pour aller se reproduire. Selon le diagnostic écologique, 6 espèces faunistiques d'intérêt communautaire ont été observées sur le site Natura 2000 (tableau ci-après). Aucune espèce végétale présente sur le site n'est citée à l'Annexe II de la Directive.

La cartographie des espèces d'intérêt communautaire qui a été produite dans le diagnostic écologique de Biotope permet de statuer sur les potentialités. De plus, notre connaissance des espèces d'intérêt communautaire a également permis de statuer sur les potentialités de présence des espèces.

Tableau 41 : I nventaires des espèces d'intérêt communautaire du site FR 7200792 « Le Gave d'Aspe et le Lourdios (cours d'eau) »

Espèce	Code Natura 2000	Potentialité de présence dans la zone d'étude	Impact résiduel du projet après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction		
	Poi	ssons			
Saumon atlantique (Salmo salar)	1106	Nulle	Négligeable		
Chabot de l'Adour (Cottus aturi)	1163	Avérée à proximité	Négligeable		
Lamproie de Planer (Lampetra planeri)	1096	Nulle	Négligeable		
	Cru	stacés			
Ecrevisse à pattes blanches (Austromopotamobius pallipes)	1092	Avérée à proximité	Négligeable		
Mammifères Mammifères Mammifères					
Loutre d'Europe (Lutra lutra)	1355	Nulle	Négligeable		
Desman des Pyrénées (Galemys pyrenaicus)	1301	Avérée à proximité	Négligeable		

⁵ **Arrêté du 19 avril 2007** modifiant la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000



15.2. Etat initial du site projet et de son environnement

15.2.1. Les habitats naturels

Lors du diagnostic écologique réalisé en 2021-2022, plusieurs formations végétales ont été identifiées au sein du périmètre du projet. Aucune n'est d'intérêt communautaire ou prioritaire.

Tableau 42 : Formations végétales observées sur la zone d'étude

	ations vegetales observees sui		
Biotopes	Code Corine	Code N2000 (Directive Habitats)	Enjeu botanique
	BOISEMENTS		
Plantation de Pin blanc	83.3122	/	Faible
Forêt mixte pyrénéo-cantabrique de Chênes et d'Ormes	41.44	/	Moyen
LAN	IDES, FRUTICÉES, FOURRÉ	S	
Fourré mésophile pré-forestier décidu	31.8	/	Faible
Fourré mésohygrophile pré-forestier décidu	31.8 x 41.44	/	Faible
Fourré pré-forestier sur sol fertile	31.81	/	Faible
PRAIRIES,	PELOUSES, FRICHES HER	BACÉES	
Prairie mésophile de pâture	38.1	/	Faible
Friche herbacée	87.1	/	Faible
Pelouse rudéralisée	87.2	/	Faible
MILIE	UX AQUATIQUES OU HUMII	DES	
Bassin	22.1	/	Très faible
Lisière humide à grandes herbes	37.7	/	Moyen
	MILIEUX RUPICOLE		
Grotte	65	/	Très faible
HABITATS	S ANTHROPIS2S / ARTIFICI	ALISES	
Culture	82	/	Très faible
Route et chemin	86	/	Très faible
Gange et ruine	86.2	/	Très faible
Carrière de transformation	86.41	/	Très faible
Carrière d'extraction	86.41	/	Très faible

15.2.2. La flore

15.2.2.1. Les espèces végétales citées dans le diagnostic écologique du site Natura 2000

Au sein du diagnostic réalisé par le bureau d'étude Biotope, aucune espèce n'est citée à la Directive habitat.



15.2.2.2. Les espèces végétales observées sur le site projet

Lors des inventaires réalisés en 2021-2022, aucune espèce protégée n'a été recensée sur le site projet. Cependant, 3 espèces sont considérées comme déterminantes ZNIEFF en Aquitaine (INPN) et/ou Nouvelle-Aquitaine (CBNSA): L'Ancolie vulgaire, l'Ellébore fétide et la Scille Lys-Jacinthe. Aucune espèce d'intérêt communautaire et/ou prioritaire n'a été recensée sur le site projet.

15.2.3. La faune

Lors du diagnostic écologique de 2021-2022, l'ensemble des groupes ont fait l'objet de prospections.

15.2.3.1. Mammifères

Les espèces citées dans le diagnostic écologique du site Natura 2000

Deux espèces de mammifères d'intérêt européen sont mentionnées dans le diagnostic du site Natura 2000 du Gave d'Aspe et du Lourdios. Il s'agit de la Loutre d'Europe et du Desman des Pyrénées, espèces inféodées aux milieux aquatiques courants. Ces deux espèces sont inscrites à l'Annexe II et IV de la Directive Habitat-Faune-Flore. Dans le diagnostic écologique du site Natura 2000, la cartographie met en évidence une présence avérée de la Loutre d'Europe sur la quasi-totalité du réseau hydrographique du gave d'Aspe. Concernant le Desman des Pyrénées, des données de présence ont été mises en évidence sur le cours d'eau principal du gave d'Aspe, en amont de Sarrance, et certains affluents tels que : le Gabarret, le gave d'Ansabère, aux thermes de Saint-Christau, le Barescou, le Lourdios, le Malugar, la Berthe, le ruisseau de la Baigt de Saint Cours, le gave du Baralet, les ruisseaux d'Arnousse, d'Espélunguère et de l'Ourtau.



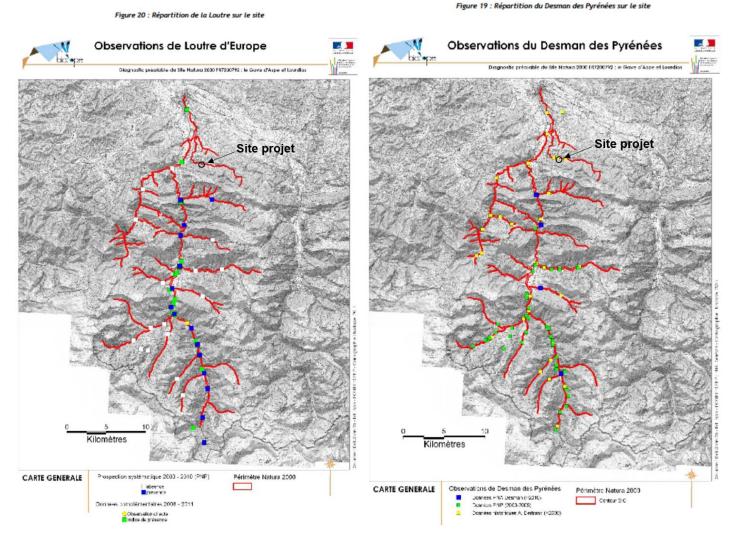


Figure 24 : Répartition de la Loutre d'Europe et du Desman des Pyrénées dans le site Natura 2000 « Gave d'Aspe et le Lourdios »

Les espèces patrimoniales observées sur le site projet et capacité d'accueil des espèces communautaires



Lors du diagnostic écologique de 2021-2022, 21 espèces de mammifères ont été contactées sur le site projet. Parmi ces espèces, 18 sont d'intérêt européen. Il s'agit d'espèces de chiroptères inscrites aux Annexe II et/ou IV de la Directive Habitat-Faune-Flore :

- Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*)
- Molosse de Cestoni (Tadarida teniotis)
- Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus)
- Pipistrelle de Kuhl (Pipistrellus kuhlii)
- Pipistrelle de Nathusus (Pipistrellus nathusii)
- Sérotine commune (Eptesicus serotinus)
- Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)
- Noctule commune (Nyctalus noctula)
- Grande noctule (Nyctalus lasiopterus)
- Oreillard gris (Plecotus austriacus)
- Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)
- Murin de Natterer (Myotis nattereri)
- Grand/Petit murin (Myotis myotis/ Myotis blythii)
- Murin indéterminé
- Barbastelle d'Europe (Barbastella barbastellus)
- Vespère de Savi (Hypsugo savii)

Concernant la loutre d'Europe, aucun individu, emprunte ou épreinte n'a été observé sur le linéaire de ruisseau situé en limite d'emprise du projet lors des prospections de terrain. Cependant, le ruisseau semble favorable à la présence de cette espèce. Par ailleurs, une pollution des fossés par des MES peut avoir des impacts sur les populations présentes dans le site Natura 2000 plus en aval (Desman des Pyrénées, Ecrevisses à pattes blanches, frayères, ...).

Concernant le Desman des Pyrénées, aucun individu, fèces, empreinte n'a été observé sur le linéaire de ruisseau situé en limite d'emprise du projet lors des prospections de terrain. Cependant, le ruisseau semble favorable à la présence de cette espèce.

Pour les chiroptères, les capacités d'accueil du site projet sont fortes, tant pour les espèces cavernicoles avec la présence d'un gouffre et de plusieurs cavités dans la falaise, que pour les espèces arboricoles avec la présence de boisements mâtures en périphérie du site.

15.2.3.2. Amphibiens

Les espèces citées dans le diagnostic écologique du site Natura 2000

Aucune espèce d'amphibien d'intérêt européen n'est mentionnée dans le diagnostic du Bureau d'étude Biotope.



Les espèces patrimoniales observées sur le site projet et capacité d'accueil des espèces communautaires

Lors du diagnostic écologique de 2021-2022, cinq espèces d'amphibiens ont été contactées sur le site projet. Il s'agit de l'Alyte accoucheur, du Crapaud épineux, du Triton palmé et de la Salamandre tachetée qui sont protégées soit au niveau des individus seulement, soit au niveau des individus et des habitats et de la Grenouille rousse qui n'est pas protégée. Parmi ces espèces, deux sont d'intérêt européens : L'Alyte accoucheur et la Grenouille rousse. Cependant, aucune de ces deux espèces n'est inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore. En effet l'Alyte accoucheur est inscrit à l'Annexe IV et la Grenouille rousse à l'Annexe V de cette Directive.

Les capacités d'accueil du site restent faibles avec la faible proportion de points d'eau sur le site et leur récurage régulier dans le cadre de l'exploitation.

15.2.3.3. Reptiles

Les espèces citées dans le diagnostic écologique du site Natura 2000

Aucune espèce de reptile d'intérêt européen n'est mentionnée dans le diagnostic Natura 2000.

Les espèces patrimoniales observées sur le site projet et capacité d'accueil des espèces communautaires

Lors du diagnostic écologique de 2021-2022, une seule espèce de reptile a été contactée sur le site projet. Il s'agit du Lézard des murailles, espèce d'intérêt communautaire non inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitat.

Les capacités d'accueil du site sont importantes.

15.2.3.4. Crustacés

Les espèces citées dans le diagnostic écologique du site Natura 2000

Une espèce d'intérêt européen est citée dans le diagnostic du site Natura 2000 du Gave d'Aspe et du Lourdios. Il s'agit de l'Ecrevisse à pieds blancs. Cette espèce est inscrite à l'Annexe II et V de la Directive Habitat-Faune-Flore. Cette espèce est inféodée aux milieux aquatiques courants (tête de bassin en particulier). D'après la cartographie issue du diagnostic écologique du site Natura 2000, l'Ecrevisse à pieds blancs est présente au niveau des affluents du Gave d'Aspe (9 stations de présence connues). Une des stations se situe dans le ruisseau de l'Ourtau à proximité de l'aire d'étude rapprochée.



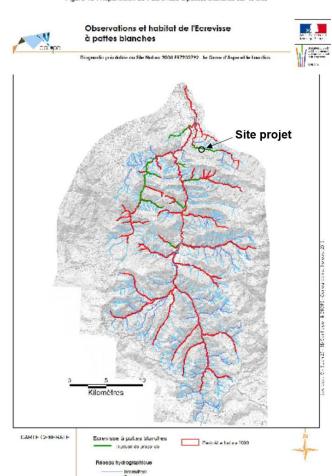


Figure 18 : Répartition de l'Ecrevisse à pattes blanches sur le site

Figure 25 : Répartition de l'Ecrevisse à pattes blanches dans le site Natura 2000 « Gave d'Aspe et le Lourdios »

Les espèces patrimoniales observées sur le site projet et capacité d'accueil des espèces communautaires

Lors des prospections de terrain sur la carrière, aucune étude de la faune astacicole n'a été réalisée. Les potentialités d'accueil pour cette espèce sont nulles (fossé intermittent) sur le site même du projet.



15.2.3.5. Poissons

Les espèces citées dans le diagnostic écologique du site Natura 2000

Trois espèces d'intérêt européen sont citées dans le diagnostic du site Natura 2000 du Gave d'Aspe et du Lourdios. Il s'agit du Saumon atlantique, du Chabot de l'Adour et de la Lamproie de Planer inscrites à l'Annexe II et/ou V de la Directive Habitat-Faune-Flore. Ces espèces sont inféodées aux milieux aquatiques courants.

La cartographie issue du diagnostic du site Natura 2000 montre que le Saumon atlantique est potentiellement présent sur le gave d'Aspe au niveau du pont de Ponsuzou (amont de Sarrance) et sur le Lourdios avec une limite d'accessibilité à cause d'une cascade naturelle à Issor. Aucune potentialité n'a été mise en évidence sur les bras secondaires tels que le Ruisseau de l'Ourtau.

D'après cette même cartographie, la Lamproie de Planer est présente à Asasp (un individu en phase larvaire observé). Les écoulements torrentiels peuvent limiter la potentialité de cette espèce sur le réseau hydrographique. Cependant, il est possible que l'espèce soit présente de manière irrégulière sur d'autres secteurs du gave d'Aspe. Aucune potentialité de présence sur le Ruisseau de l'Ourtau n'a été mise en évidence.

Enfin, d'après cette cartographie, le Chabot du Béarn ou Chabot de l'Adour semble bien présent sur le Gave d'Aspe (au moins jusqu'à Cette-Eygun et jusqu'à Oloron en aval), le Lourdios et quelques petits affluents. Le ruisseau de l'Ourtau semble favorable à la présence du Chabot de l'Adour.



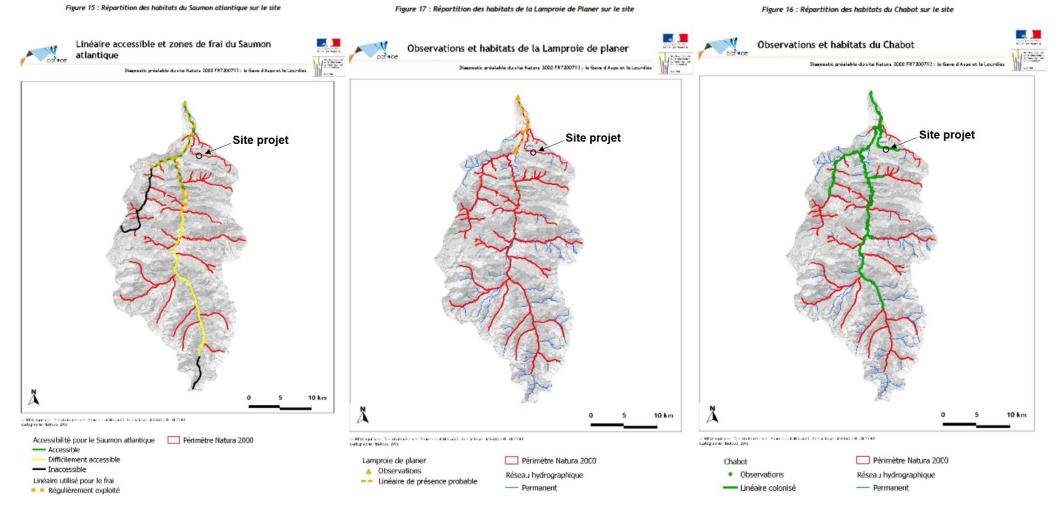


Figure 26 : Répartition des habitats du Saumon atlantique, de la Lamproie de planer et du Chabot dans le site Natura 2000 « Gave d'Aspe et le Lourdios »

Les espèces patrimoniales observées sur le site projet et capacité d'accueil des espèces communautaires

Lors des prospections de terrain sur la carrière, aucune étude de la faune piscicole n'a été réalisée. Le ruisseau ne présente pas de zones favorables à la reproduction de ces espèces au niveau du point de rejet des eaux pluviales.



15.2.3.6. Avifaune

Les espèces citées dans le diagnostic écologique du site Natura 2000

Aucune espèce d'oiseau d'intérêt européen n'est mentionnée dans le diagnostic Natura 2000.

Les espèces patrimoniales observées sur le site projet et capacité d'accueil des espèces communautaires

Lors du diagnostic écologique de 2021-2022, trente-six espèces d'oiseaux ont été inventoriées au droit du site projet. Parmi ces espèces, quatre espèces non citées dans le diagnostic du site Natura 2000 sont d'intérêt européen (Annexe I de la Directive Oiseaux) : le Faucon pèlerin, le Milan noir, le Milan royal et le Vautour fauve. Seule le Faucon pèlerin a été identifié comme nicheur sur le site projet. Les trois autres espèces sont non nicheuse sur le site. De plus, le Martin pêcheur (Annexe I de la Directive Oiseaux) a été observé au niveau du ruisseau de l'Ourtau d'après les données bibliographiques (FAUNA).

La falaise rocheuse (site d'extraction) avec ses nombreuses cavités et grosses anfractuosités est fortement favorable à cette espèce.

15.3. Incidences potentielles du projet sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Aucun habitat d'intérêt communautaire recensé au sein du site Natura 2000 « Gaves d'Aspe et du Lourdios » n'est représenté sur l'emprise du projet. Les habitats de la zone d'étude sont des habitats en mauvais état de conservation avec un caractère anthropique fort de la zone et une colonisation des milieux par des espèces invasives.

Pour les espèces d'intérêt communautaire inscrites sur ce site Natura 2000, trois espèces des milieux aquatiques sont potentiellement et ponctuellement présentes, à proximité du site d'étude, sur le ruisseau de l'Ourtau. Il s'agit du Chabot de l'Adour, de l'Ecrevisse à pattes blanches et du Desman des Pyrénées. Aucune zone favorable à ces trois espèces n'a été identifiée sur le site d'étude. Par ailleurs, vingt-trois espèces d'intérêt européen non citées dans le diagnostic du site Natura 2000 ont été identifiées sur le site parmi lesquelles 18 espèces de chiroptères, 1 espèce d'amphibien, 1 espèce de reptile et 5 espèces d'oiseaux dont une seule nicheuse certaine sur le site.

Dans cette partie, il s'agit de définir dans quel cadre les opérations effectuées sur le site du projet, en phase travaux et en phase exploitation des aménagements, sont susceptibles d'affecter l'état de conservation des habitats naturels et, indirectement, des habitats d'espèces associées aux milieux aquatiques et zones humides : Poissons, Ecrevisse à pieds blancs, Loutre d'Europe et Desman d'Europe. Les impacts indirects portent sur :

- Le risque de pollution accidentelle d'apport important en matière en suspension (MES) dans le ruisseau de l'Ourtau ;
- Le dérangement de la faune.

Ces impacts indirects sont à prévoir sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire potentiellement présents sur le ruisseau de l'Ourtau. Toutefois, l'Ourtau étant relié directement avec le gave d'Aspe, les pollutions induites par l'activité de la carrière sont susceptibles de se propager et donc d'impacter indirectement les habitats et espèces d'intérêt communautaire présentes dans le cours principal du gave d'Aspe, notamment la faune piscicole.



	Type de travaux	Incidences potentielles	Effet	Cible	Appréciation des impacts temporaires
		Risque de destruction des individus et des habitats d'espèces d'intérêt européen	Destruction d'individus et d'habitats d'espèces d'intérêt européen	Alyte accoucheur, Lézard des murailles, Faucon pèlerin, Chiroptères fissuricoles	Incidence moyenne (Alyte et chiroptères) à fort (avifaune)
NO		Risque de pollution accidentelle par les engins de chantier vers le ruisseau de l'Ourtau et dans le Gave d'Aspe	Détérioration d'habitats naturels Altération de la qualité physico-chimique et biologique	Ecrevisse à pieds blancs, Loutre d'Europe, Desman des Pyrénées, Saumon atlantique, Lamproie de Planer, Chabot de l'Adour, Alyte accoucheur	Incidence moyenne
PHASE D' EXPLOITATION	Extraction	Risque de propagation de matières en suspension depuis la carrière vers le ruisseau de l'Ourtau et dans le Gave d'Aspe (Remise en suspension de fines, propagation de poussières par le vent, apport de boue)	Détérioration d'habitats naturels	Ecrevisse à pieds blancs, Loutre d'Europe, Desman des Pyrénées, Saumon atlantique, Lamproie de Planer, Chabot de l'Adour Ensemble des habitats d'intérêt communautaire situé en aval de la carrière	Incidence moyenne
H		Nuisances sonores et mouvements liés à la circulation des engins de chantier (Poursuite de l'activité de la carrière donc pérennisation de la nuisance sonore et des mouvements)	Dérangement de la faune (bruit, vibrations, etc)	Faucon pèlerin, chiroptères en général (Milan royal, Milan noir et Vautour fauve)	Effarouchement de la faune et chute de la fréquentation des abords immédiats du site du projet = Incidence moyenne (chiroptères) à forte (avifaune)



15.4. Proposition de mesures d'atténuation en lien avec le site Natura 2000

Afin de diminuer les impacts sur les habitats naturels et les espèces, des mesures d'évitement, de réduction et d'atténuation ont été envisagées et sont détaillées dans le chapitre ci-après. Des mesures de compensation ont également été proposées sur les amphibiens, les Chiroptères et l'avifaune. Ces mesures doivent répondre principalement aux enjeux liés à la préservation de l'écosystème du Gave d'Aspe et du Lourdios. Ne sont repris ici que ceux directement lié aux impacts sur les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 :

- Evitement géographique partiel des points d'eau ;
- Evitement géographique de la partie supérieure de la falaise et du gouffre ;
- Maintien de l'attractivité du site pour les espèces pionnières et rupicoles ;
- Planification de certaines actions liées à l'exploitation ;
- Limiter la prolifération des espèces exotiques à caractère envahissant ;
- Exploitation de la roche par terrassement en période de nidification pour l'avifaune;
- Remise en état du site après exploitation et aménagements paysagers ;
- Respect de la charte de faibles nuisances et notamment du contrôle régulier des matières en suspension au niveau de la carrière et dans l'Ourtau ;
- Suivi écologique d'exploitation.



	Type de	Incidences	Effet	Cible	Appréciatio n des		Mesure d'atténuation	Impact résiduel
	travaux	potentielles	Lilot	Olbic	impacts temporaires	Mesure d'évitement	Mesure de réduction	
NO		Risque de destruction des individus et des habitats d'espèces d'intérêt européen	Destruction d'individus et d'habitats d'espèces d'intérêt européen	Alyte accoucheur, Lézard des murailles, Faucon pèlerin, Chiroptères fissuricoles	Incidence moyenne (Alyte et chiroptères) à forte (avifaune)	Evitement géographique partiel des plans d'eau Evitement géographique de la partie supérieure des falaises et du gouffre	Maintien de l'attractivité du site pour les espèces pionnière et rupicoles Planification de certaines actions liées à l'exploitation Exploitation de la roche par terrassement en période de nidification pour l'avifaune Respect d'une charte chantier à faible nuisance Suivi écologique d'exploitation	Faible à moyen (Alyte accoucheur , Vespère de Savi et Faucon pèlerin)
SE D' EXPLOITATION	Extraction	Risque de pollution accidentelle par les engins de chantier vers le ruisseau de l'Ourtau et dans le Gave d'Aspe	Détérioration d'habitats naturels Altération de la qualité physico- chimique et biologique	Ecrevisse à pieds blancs, Loutre d'Europe, Desman des Pyrénées, Saumon atlantique, Lamproie de Planer, Chabot de l'Adour, Alyte accoucheur	Incidence moyenne	-	Bassin de décantation en série	Non significatif
PHASE		Risque de propagation de matières en suspension depuis le chantier vers le ruisseau de l'Ourtau et dans le Gave d'Aspe (Remise en suspension de fines, propagation de poussières par	Détérioration d'habitats naturels	Ecrevisse à pieds blancs, Loutre d'Europe, Desman des Pyrénées, Saumon atlantique, Lamproie de Planer, Chabot de l'Adour Ensemble des habitats d'intérêt communautaire situé en val des travaux	Incidence moyenne	-	Respect d'une charte chantier à faible nuisance (incluant la surveillance des MES) Suivi écologique d'exploitation	Non significatif



Type de	Incidences	Effet	Cible	Appréciatio n des		Mesure d'atténuation	Impact résiduel
travaux le Nu et i à l en	potentielles	Ellet	Cible	impacts temporaires	Mesure d'évitement	Mesure de réduction	
	le vent, apport de boue)						
	Nuisances sonores et mouvements liés à la circulation des engins de chantier (Poursuite de l'activité de la carrière donc pérennisation de la nuisance sonore et des mouvements)	Dérangement de la faune (bruit, vibrations, etc)	Faucon pèlerin et chiroptères en général (Vautour fauve, Milan royal et Milan noir)	Incidence moyenne (chiroptères) à forte (avifaune)	-	Planification de certaines actions liées à l'exploitation Exploitation de la roche par terrassement en période de nidification pour l'avifaune Respect d'une charte chantier à faible nuisance Suivi écologique d'exploitation	Non significatif



15.5. Conclusion sur l'évaluation des incidences Natura 2000

La mise en place des mesures d'évitement et de réduction conduit à un impact jugé non significatif sur les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site projet mais également sur l'ensemble des sites Natura 2000 « Le Gave d'Aspe et le Lourdios (cours d'eau) ». Suite à la mise en place des mesures d'atténuation, les impacts sur les espèces d'intérêt européen identifiées sur le site Natura 2000 sont également jugés non significatif. Il en est de-même pour le Lézard des murailles, le Grand et Petit rhinolophe, le Rhinolophe euryale, le Molosse de Cestoni, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, la Pipistrelle de Nathusus, la Sérotine commune, la Noctule de Leisler, la Grande noctule, la Noctule commune, l'Oreillard gris, le Murin à oreilles échancrés, le Murin de Natterer, les murins indéterminés, et la Barbastelle d'Europe non mentionnées dans le diagnostic du site Natura 2000 mais contactées sur le site projet. L'ensemble des mesures sont jugées suffisantes pour garantir la non remise en cause de l'état de conservation de ces espèces d'intérêt communautaire à l'échelle locale.

En revanche, les impacts sont jugés faibles sur l'Alyte accoucheur, le Faucon pèlerin et le Vespère de Savi. L'exploitation de la carrière est de nature à remettre en cause l'état de conservation de ces espèces d'intérêt européen à l'échelle locale. Des mesures de compensation sont donc à prévoir pour ces trois espèces d'intérêt communautaire et sont présentées sur les chapitres suivants



16. CONCLUSION

Dans le cadre de la demande de renouvellement d'exploitation de la carrière LABORDE de Lurbe-Saint-Christau, la maîtrise d'ouvrage s'est assortie d'un diagnostic écologique afin de rentrer en conformité avec les impératifs réglementaires liés au projet de renouvellement d'exploitation. Plusieurs sensibilités écologiques ont pu être mises en évidence sur l'emprise projet globale, à savoir :

Enjeux habitats-naturels et flore

- Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur l'ensemble de la carrière ;
- Aucune espèce floristique protégée n'est présente sur la carrière ;
- Présence de 4 012 m² de zones humides délimitées selon les critères sol et végétation.

Enjeux faune

- Huit espèces patrimoniales d'oiseaux ont été identifiées dont une espèce nicheuse certaine, patrimoniale, au sein même de l'emprise projet, le Faucon pèlerin ;
- Présence d'une espèce de reptile, protégée nationalement, au statut de conservation non préoccupant : le Lézard des murailles ;
- Présence de 5 espèces d'amphibiens avec la présence de plusieurs bassins, de points d'eau temporaires et de fossés favorables à leur reproduction : l'Alyte accoucheur, le Crapaud épineux, la Grenouille rousse, le Triton marbré et la Salamandre tachetée ;
- Dix-sept espèces de chiroptères ont été contactées et sont potentiellement présentes sur le site (boisement, gouffre et milieux rupestres). Le Vespère de Savi gîte dans les fissures créées par l'exploitation de la roche. Enfin, un gouffre a été identifié comme gîte de transit, de reproduction et d'hibernation pour de nombreuses espèces. Il constitue un enjeu majeur sur le site et ne sera pas impacté par le projet de renouvellement d'exploitation.

Ces enjeux ont induit la nécessité de déposer une demande de dérogation au titre des espèces protégées conformément à l'article L.411-1 à 3 du Code de l'Environnement, par le biais de laquelle le pétitionnaire s'est engagé sur une série de mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation des impacts, qui seront détaillées dans le dossier de dérogation espèces protégées dont notamment :



Mesures d'évitement

- o Mesure E1 : Evitement des gîtes bâtis et arboricoles favorables aux chiroptères
- o Mesure E2 : Evitement de la partie Est de la falaise localisée à proximité du gouffre

Mesures de réduction

- o Mesure R1 : Maintien de l'attractivité du site pour les espèces pionnières et rupicoles
- o **Mesure R2 :** Planification de certaines actions liées à l'exploitation
- o Mesure R3 : Exploitation de la roche par terrassement en période de nidification pour l'avifaune
- Mesure R4 : Limiter la prolifération des espèces exotiques à caractère envahissant

Mesures de compensation

- Mesure C1 : Création d'une mare et gestion en faveur du cortège des milieux aquatiques
- o Mesure C2 : Création et entretien de cavités et structures favorables aux espèces rupicoles

• Mesures d'accompagnement en phase compensation

- o **Mesure A1**: Assistance environnementale du maître d'ouvrage
- o **Mesure A2**: Suivis écologiques en phase d'exploitation
- o Mesure A3 : Remise en état du site après exploitation et aménagements paysagers

Les impacts du projet de renouvellement d'exploitation de la carrière de Lurbe-Saint-Christau ont donc été limités au maximum par la mise en place des mesures d'atténuation, d'accompagnement et de compensation permettant de ne pas modifier l'état de conservation des espèces animales et végétales protégées au niveau local.

Ces mesures seront accompagnées de campagnes de suivis floristiques et faunistiques afin de mesurer l'efficacité des opérations de génie écologique effectuées. Les modalités de ces engagements ont pu être présentées dans le présent dossier de demande de dérogation exceptionnelle à l'interdiction de destruction d'espèce protégée et seront détaillés dans le plan de gestion des espaces de compensation qui sera rédigé et transmis aux services de l'état dans un délai de 12 mois à compter de la signature de l'arrêté. Celui-ci intégrera le diagnostic écologique sur les zones compensatoires afin de disposer d'un état de référence avant travaux. Le plan de gestion sera décliné par période de 5 ans sur les 20 premières années puis par période de 10 ans.



17. ANNEXES

17.1. Annexe n°1 - Protocoles méthodologiques des inventaires faunistiques et floristiques

17.1.1. Préparation de terrain

Avant de se rendre sur le terrain plusieurs dispositions ont été prises :

- Prise en compte de la présence de milieux d'intérêts communautaires et prioritaires,
- Collecte des données et enquêtes auprès des organismes compétents,
- Définition du périmètre d'étude.

Milieux connexes

Cette partie s'est appuyée sur une **étude bibliographique** précise du site et de ces alentours. Il s'agit de mener un recensement des zones d'intérêts écologiques proches, identifiées par la DREAL, les SAGE et SDAGE, etc. Pour cela, une cartographie recensant les éventuelles zones labellisées proches, inventaires et protections réglementaires a été effectuée dans le secteur : ZNIEFF I et II, ZICO, ZPS, ENS, RAMSAR, sites NATURA 2000, arrêtés de protection de biotope, Espaces Boisés classés, ...

Collecte de données et enquêtes

Une collecte de données et des enquêtes ont été menées auprès des organismes compétents : DREAL Aquitaine (patrimoine naturel), Atlas faunistiques, Site Faune Aquitaine, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, etc....

La connaissance de ces données d'entrées a permis d'adapter l'inventaire de terrain à mener en fonction des sensibilités réglementaires répertoriées.

17.1.2. Délimitation des habitats naturels et semi-naturels

L'identification des habitats naturels est basée sur la réalisation de relevés phytosociologiques. Le protocole suivi pour la réalisation de ces relevés a été celui préconisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux.

La première étape consiste à choisir le lieu du relevé ou placette d'échantillonage. D'une surface variable en fonction des milieux, cette placette doit être homogène aux plans floristique et écologique. De ce fait, on évitera de réaliser un relevé dans des zones de transition ou de contact entre plusieurs types de communautés végétales.

Une fois la zone identifiée, la deuxième étape consiste à dresser pour chaque strate, la liste exhaustive des espèces présentes dans le relevé. On distingue :



- o la strate arborée (ou arborescente) : supérieure à 7 m, notée A ;
- o la strate arbustive : de 7 à 1 m, notée a ;
- o la strate herbacée : inférieure à 1 m, notée H.

Un pourcentage de recouvrement est attribué à chaque espèce. Celui-ci correspond à l'évaluation de la surface (ou du volume) relative qu'occupent les individus de chaque espèce dans le relevé. Dans ce suivi, les coefficients d'abondance dominance ne sont pas utilisés de façon à faciliter l'identification des habitats caractéristiques de zones humides qui est réalisée à partir du pourcentage de recouvrement des espèces sur un relevé.

Sur la base des relevés phytosociologiques, les habitats naturels sont ensuite caractérisés et codifiés selon la nomenclature européenne Corine Biotope, EUNIS, le catalogue des végétations de Nouvelle-Aquitaine et le code Natura 2000, le cas échéant.

Plusieurs placettes ont fait l'objet de relevés dans un milieu homogène pour consolider l'identification et favoriser la robustesse des codes choisis dans les nomenclatures utilisées : les Cahiers d'Habitats et le code Corine Biotopes.

17.1.3. Délimitation des zones humides sur la base du critère « végétation »

Dans le cadre de l'étude, les critères floristiques (espèces végétales et habitats naturels) ont été utilisés pour la détermination des zones humides⁶. Conformément à l'Arrêté du 24 juin 2008, un espace peut être considéré comme humide dès que sa végétation comporte :

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées sur la liste figurant à l'Arrêté. Dans cette liste, on distingue :
 - o les habitats caractéristiques de zones humides, codés H,
 - o les habitats non caractéristiques des zones humides, <u>codés p</u>, pour lesquels l'étude des espèces végétales contenues dans les relevés phytosociologiques est nécessaire pour conclure à la présence d'une zone humide.
- Soit, si le cas précédent se présente, par des espèces végétales indicatrices de zones humides, identifiées selon la liste d'espèces figurant à l'Arrêté.

Pour les habitats naturels codés « p », il est nécessaire d'utiliser le critère « Espèces végétales » qui consiste à analyser les relevés phytosociologiques. Le protocole, tel que le préconise l'Arrêté du 24 juin 2008, est le suivant : pour chaque strate (herbacée, arbustive, arborée) :

_

⁶ Le critère sol a été étudié en parallèle par le bureau d'étude Bécheler Conseils – Y-Dros



- noter le pourcentage de recouvrement des espèces,
- les classer par ordre décroissant,
- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate,
- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment,
- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée,
- répéter l'opération pour chaque strate,
- examiner le caractère hygrophile des espèces de la liste générale obtenue ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la liste des espèces indicatrices de zones humides » le relevé est indicateur d'une zone humide

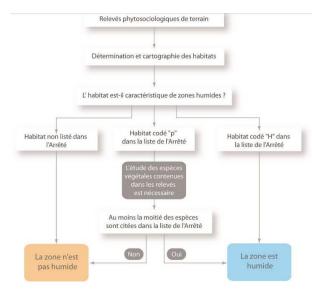


Schéma récapitulatif de la détermination d'une zone humide selon le critère « Végétation »



17.1.4. Recherche des stations d'espèces végétales

Une étude bibliographique préalable a été effectuée pour cibler les espèces patrimoniales potentiellement présentes sur la zone.

Ce travail s'est basé sur les données de la DREAL Aquitaine, mais aussi, sur notre expérience de terrain, et sur les observations antérieures collectées au niveau de site d'étude et des secteurs alentours par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique.

À la suite de ce premier travail bibliographique, l'intégrité de la zone à l'étude a été parcourue pour géo-référencer, au moyen d'un GPS, puis cartographier, les stations d'espèces jugées patrimoniales (protégées et non protégées) du fait d'une aire de répartition réduite ou en voie de réduction à l'échelle européenne, nationale, régionale.

Certaines espèces végétales exotiques présentent un caractère envahissant pouvant nuire à l'équilibre général de l'écosystème. Les espèces invasives sont déclinées en plusieurs catégories à savoir :

- Les espèces invasives avérées sont les espèces les plus problématiques car elles sont susceptibles d'occasionner des dommages sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies dans les milieux naturels non ou peu perturbés.
- Les invasives potentielles prolifèrent essentiellement dans les milieux fortement perturbés.
- Les invasives à surveiller sont des espèces dont la propagation reste limitée dans la région mais sont susceptibles d'être problématiques dans l'abondance des communautés végétales envahies.
- Enfin, les espèces dites « échappées des jardins » qui se sont naturalisées à partir d'individus plantés à proximité.

Elles sont systématiquement pointées pour informer le porteur de projet de la nécessité de mettre en place une gestion de ces espèces afin d'éviter leur propagation.



17.1.5. Recherche des stations d'espèces animales

17.1.5.1. Protocole avifaune

La méthode utilisée s'appuie sur le protocole des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) et combine la réalisation de points d'écoute de 10 à 20 minutes avec le dénombrement des individus (mâles chanteurs, couples, juvéniles, familles, nids, hivernants stricts, migrateurs en halte) pour les espèces jugées patrimoniales.

En plus de fournir des indications sur la richesse spécifique du site, en particulier vis-à-vis des espèces difficilement observables (espèces farouches, fourrés denses, etc.), l'écoute des chants permet également de préciser le statut reproducteur des individus.

Des observations aux jumelles ou à la longue-vue (en fonction de la configuration du site), ont également été réalisées, de manière aléatoire.

Les passages ont été réalisés idéalement dès le début du printemps, et peu de temps après le lever du soleil par météo favorable. Il est nécessaire de réaliser tant que possible les relevés ornithologiques dans des conditions météo optimales qui assurent d'une part la localisation visuelle des différentes espèces d'oiseaux et d'autre part leur détermination auditive.

Afin de détecter la présence d'espèces nocturnes et crépusculaires, des écoutes de 20 minutes et des prospections nocturnes complètent également cette approche.

A l'issue des inventaires en période de reproduction, le statut biologique de chaque espèce est ensuite mentionné dans un tableau de synthèse à partir des critères définis par le standard national.



Code atlas	Comportement
	Nidification possible
2	Présence dans un habitat favorable à la nidification durant la période de reproduction
3	Mâle chanteur présent dans un habitat favorable à la nidification en période de reproduction
	Nidification probable
4	Couple présent dans un habitat favorable à la nidification durant sa période de reproduction
5	Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire deux fois indépendamment l'une de l'autre
6	Comportement nuptial : parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes
7	Visite d'un site de nidification probable (distinct d'un site de repos)
8	Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours
9	Preuve physiologique : plaque incubatrice très vascularisée ou œuf présent dans l'oviducte (observation uniquement sur un oiseau en main)
10	Transport de matériel ou construction d'un nid, forage d'une cavité (pics)
	Nidification certaine
11	Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention (tels les canards, gallinacés, limicoles, etc.)
12	Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs de la présente saison
13	Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances
14	Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid, comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut dans une cavité)
15	Adulte transportant un sac fécal
16	Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant la période de reproduction
17	Coquilles d'œufs éclos
18	Nid vu avec un adulte couvant
19	Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus)

Figure 27 : Description du statut biologique des oiseaux nicheurs (source : LPO Aquitaine)



17.1.5.2. Inventaire amphibiens et reptiles

L'inventaire des amphibiens a été réalisé sur la base de :

- L'observation diurne et nocturne des urodèles et des anoures ;
- L'écoute nocturne des chants d'anoures ;
- L'utilisation d'un filet troubleau si nécessaire.

A cet effet, les fossés et bassins ont été particulièrement visités. Les périodes privilégiées d'observations retenues sont la fin de journée et la nuit.

Concernant les reptiles, les prospections se sont concentrées sur les habitats semi-ouverts, ouverts et en lisières, par temps chaud. Les points de contact avec des individus ont été systématiquement relevés au GPS, comme pour les amphibiens.

17.1.5.3. Inventaire de l'entomofaune

Compte tenu de l'importance des insectes, une attention particulière sera portée sur les espèces sensibles présentes dans la région et en particulier : les papillons, les odonates et les coléoptères saproxyliques.

Rhopalocères

Un recensement privilégiant l'approche par habitat a été réalisé. Ainsi, des prospections au filet à papillons ont été effectuées sur les biotopes favorables : prairies de fauches, prairies pâturées et prairies humides, fourrés, ... Une attention toute particulière a été apportée à la période d'inventaires des espèces à forte valeur patrimoniale susceptibles de fréquenter la zone d'étude.

Odonates

Des prospections au filet à papillons ont été effectuées dès le début du printemps sur les végétations associées aux pièces d'eau permanentes et temporaires du site : fossés, canaux, mare, plan d'eau, ... Une attention toute particulière a été apportée à la période d'inventaires des espèces à forte valeur patrimoniale susceptibles de fréquenter la zone d'étude.

Coléoptères saproxyliques

Les insectes saproxyliques participent au recyclage de la matière organique et sont absolument nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes forestiers. Ils sont reconnus pour être d'intéressants bio-indicateurs de « naturalité » des forêts. Les Coléoptères suivants ont été plus particulièrement recherchés : le Lucane cerf-volant, la Rosalie des Alpes et le Grand capricorne, trois espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore de 1992. Ceux-ci peuvent-être détectés par la présence d'imagos ou de sillons caractéristiques dans les troncs ou branches maîtresses des feuillus (Chênes pédonculés principalement).



17.1.5.4. Inventaire des mammifères (hors chiroptères)

Les indices de présence de mammifères ont été recherchés : rejections, fèces, empreintes, tissus morts (poils, bois, cadavres), marque de gagnage. Quelques observations directes d'individus ont également été faites (déplacements nocturnes ou diurnes).

17.1.5.5. Protocole chiroptères

Recherche de gîtes potentiels

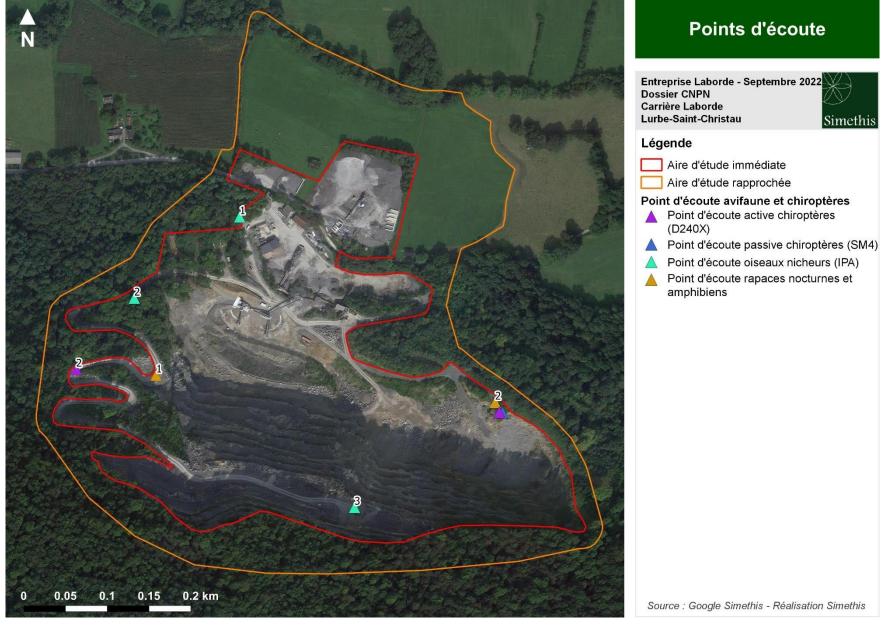
Les chiroptérologues de Simethis ont inspecté les bâtiments accessibles afin d'y rechercher les gîtes potentiels à Chiroptères. L'ensemble des boisements a été prospecté pour répertorier tous les arbres présentant des cavités, fissures, décollements d'écorce pouvant servir de gîtes pour ce groupe.

Réalisation d'écoutes ultrasonores

L'écoute active a été réalisée à l'aide d'un boitier BatBox Pettersson Ultrasound Detector D240x ainsi que d'un enregistreur Zoom H2. Ces outils permettent de convertir les cris ultrasonores des chauves-souris inaudibles en sons audibles pour l'homme et de les enregistrer afin de les analyser ultérieurement. Les analyses ultrasonores ont été réalisées à l'aide du logiciel BatSound. L'écoute active a débuté à la tombée de la nuit et a duré entre 2h et 2h30 durant lesquelles les chiroptérologues ont parcouru les zones accessibles de l'aire d'étude de sorte à connaître le type d'occupation du site par les chiroptères. Le type d'activité des chauves-souris a été relevé. Lors des inventaires, plusieurs paramètres environnementaux ont été pris en compte à savoir : date, conditions météorologiques, espèces, fréquence d'émission des ultrasons pour chaque contact, nombre de contacts...

L'écoute passive a été réalisée à l'aide d'un enregistreur automatique Song Meter 3 Bat (SM3Bat) de la manufacture Wildlife Acoustics. L'enregistreur a été posé dans la journée sur un point fixe (équipé d'accumulateurs de charges classiques). Cette écoute a eu lieu la nuit du 13 mai. Toutes ces données ont ensuite été analysées.





Carte 37 : Localisation des points d'écoutes



17.2. Annexe n°2 – Bio-évaluation des enjeux écologiques

La bio-évaluation des taxons recensés, c'est-à-dire l'évaluation de leur intérêt patrimonial, est basée sur l'examen de listes de référence, établies à l'échelle internationale, nationale et locale (régionale et départementale).

17.2.1. La bio-évaluation de la flore

La bio-évaluation de la flore a été établie principalement sur la protection des espèces à différentes échelles (internationale, européenne, nationale, régionale et départementale) en prenant en compte également leur rareté au niveau local.

Tableau 43 : Tableau de bio-évaluation de la flore

Statuts de protectio	on
PN	Protection nationale : Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire
PRAq	Protection régionale : Arrêté du 8 mars 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale
Évaluation de la val	eur patrimoniale
Échelle européenne DH II DH IV	Directive Habitats Annexe II: espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation Annexe IV: espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte.
Échelle nationale	Livre rouge de la Flore menacée de France
LR I	Tome I : Espèces prioritaires
ĻR II	Tome II : Espèces à surveiller
Échelle régionale DZ	Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Région Aquitaine
	giques des habitats naturels (CBNSA), Catalogue Raisonné des Plantes Vasculaires de la Gironde (Société Linnéenne de Bordeaux, 2005), ociété Linnéenne de Bordeaux, 2014), et site internet Telabotanica.
	LL : Très localisé (moins de 5 stations)
	L : Localisé (quelques stations < 10)
Répartition	AV : assez vaste (jusqu'à 50 stations)
	V : (> 50 stations) VV : répartition très vaste
	RR : Très rare (< 10 pieds)
	R: Rare (entre 10 et 50 pieds)
Abondance	AR : assez rare (jusqu'à une centaine de pieds)
	A : Abondant (Plus de cent pieds dans la station)
	A. Abditualit ii ius ue celit bieus ualis la stationi



17.2.2. La bio-évaluation de la faune

Au même titre que la flore, l'évaluation de la valeur patrimoniale des taxons recensés, est basée sur l'examen de listes de référence (Tableau 44).

Tableau 44 : Tableau de bio-évaluation de la faune

			Internation	ale		Nation	ale		Régionale	
		Liste Rouge UICN Monde (LRM)	Liste Rouge UICN Europe (LRE)	Directives	Arrêtés PN	Liste Rouge UICN France (LRF)	Autres listes	Listes Rouges https://uicn.fr/liste s-rouges- regionales/	Liste ZNIEFF (DZ)	Autres listes
	Oiseaux	2016	2015	Directive Oiseaux (Annexe I)	29/10/2009	2016	-	2018 (ex Poitou Charentes)	Liste Vertébrés (CSRPN, 2010)	(BOUTET et al, 1987 ; Faune Aquitaine, 2010) Observatoire FAUNA (2021)
res	Chiroptères			Directive				2019 (ex- Aquitaine)		
Mammifères	Autres espèces non volantes et non marines		2007	Habitats (Annexes II et IV)	23/04/2007	2009		2018 (Poitou- Charentes) 2020 (ex- Aquitaine)		Observatoire FAUNA (2021)
	Reptiles		2009					2013 (ex-		Liste Rouge Régionale (2013)
	Amphibiens		2009		08/01/2021	2015		Aquitaine) 2016 (ex-Poitou- Charentes)		Observatoire FAUNA (2021)
	Rhopalocères		2010			2012	(LAFRANCHIS, 2000)	2019 (ex-Poitou- Charentes		Observatoire FAUNA (2021)
Insectes	Odonates		2010		22/07/1993	2016	(DOMMANGET & AL, 2009) (Données INVOD, 1982 – 2007)	2016 (ex- Aquitaine) 2018 (ex-Poitou- Charentes)		(VAN HALDER & AL, 2002) Observatoire FAUNA (2021)
급	Coléoptères		-			-	(BRUSTEL, 2004)		Liste xylophages (CSRPN, 2010)	Observatoire FAUNA (2021)
	Orthoptères		-			-	(DEFAUT & SARDET, 2004)	2018 (ex-Poitou- Charentes)		(DEFAUT & SARDET, 2004)
P	oissons d'eau douce de métropole				08/12/1988	2019		·		·



17.3. Annexe n°3 - Relevés floristiques

Biotope		tatior ns blai		apl	de poiennes	s et	méso fo	Fourré ophile orestie décidu	pré- er	méso pré	Fourré hygro -fores lécidu	phile tier		Friche erbacé		méso pré-	Fourré hygro -fores lécidu	phile tier	més	Prairie ophile oâture	e de	fores:	ertile	ur sol	apl	t de p ienne -alpie		1	Pelous dérali		à	ère hu grand herbe		В	Bassin	
Date																						3	1.831													
Code Relevé		R1			R2			R3			R4			R5			R6			R7			R8			R9			R10			R11			R12	
Code CB	8	3.312	2		41.43			31.8						87.1						38.1			31.81			41.43	3		87.2			37.7			22.1	
Code N2000																																				
Zone humide (Oui / Non)		Non			Non			Non			Non			Non			Non			Non			Non			Non			Non			Oui			Non	
Strates	A	a	h	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h	Α		h	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h	Α	а	h	А	a	_	Α		h
Recouvrement strates (%)	95	40	27	100	80	63		90	53	20	100	77	0	-	91	100			-		100	0	76		90	_	80	0	0	100	+	3		0	0	0
Acer campestre L., 1753	73	10		5	8	03		10	33		5	,,			71	10	70	UL.			100		10	100		15	- 00			100	+					$\overline{}$
Adiantum capillus-veneris L., 1753 *				<i>-</i>	U	+		10	+		<i>-</i>					10							10		10	13										
Ajuga reptans L., 1753									+			+			+						1									2			+			
Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913						+			1			1			2						1						1									
Allium ursinum L., 1753						2			'			-			L												30									
Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790 *				5		L		5		20	30														10		30					1				
Anemone nemorosa L., 1753				J		2		3		20	30														10							1	+			
						2																														
Anemone hepatica L., 1753						+						4												-												
Angelica sylvestris L., 1753 *						1			1			1			4						4 =			5			1			10			1			
Anthoxanthum odoratum L., 1753						4									1						15			3						10						
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814						1			+																		1				-		1			
Aquilegia vulgaris L., 1753									+						+																					
Arum italicum Mill., 1768						1			1						1			5									1									
Arum maculatum L., 1753						1			1																		1									
Asplenium scolopendrium L., 1753						3			5			5															2									
Asplenium trichomanes L., 1753									+																											
Bambusa Schreb., 1789						+																														
Bellis perennis L., 1753															+						5									10						
Betula L., 1753											5																									
Brassica napus L., 1753															2																					
Buddleja davidii Franch., 1887								20			10	5			1		5															1	+			+
Calendula stellata Cav., 1791															i																					
Cardamine hirsuta L., 1753																														1						
Cardamine pratensis L., 1753 *															+						2									+						
Carex flacca Schreb., 1771									1			1																								
Carex pendula Huds., 1762 *												5			5									5									3			
Carex sylvatica Huds., 1762						2																					5									
Cerastium glomeratum Thuill., 1799															+						1									2						
Clematis vitalba L., 1753						+			1			2												1			1									
Cornus sanguinea L., 1753					5			5			5						10						10													
Corylus avellana L., 1753		10			10			10			10												5			20										
Crataegus monogyna Jacq., 1775		10			10			10			10												1			15										
Cruciata laevipes Opiz, 1852						+			1						2									+			1									
Dactylis glomerata L., 1753															15						15			5												
Daphne laureola L., 1753		5			5																															
Dipsacus fullonum L., 1753															8									1									+			
Equisetum telmateia Ehrh., 1783 *																								•									50			+
Erucastrum gallicum (Willd.) O.E.Schulz, 1916															+																					
Euonymus europaeus L., 1753															-								30								+		+	$\overline{}$		
Eupatorium cannabinum L., 1753 *												5			5						+		50	2									2			
Euphorbia amygdaloides L., 1753						5			1			2			1						•						1						-			
Euphorbia lathyris L., 1753	+					J			'						'												'			+	-		+	-	-	
•				20																										+	+		+	-	-	
Fagus sylvatica L., 1753				20																																

Biotope	l .	itatior ns blar		apl	t de po iennes -alpie	s et	et forestier pr		méso pré-	ourré hygro fores lécidu	phile tier		Friche erbacé		méso pré	Fourré hygro -fores lécidu	phile tier	méso	rairie ophile âture	de	forest f	rré pr tier su ertile	ır sol	apli	de pe iennes			elous éralis		à	re hur grande herbes	es	В	Bassin		
Date																																				
Code Relevé		R1			R2			R3			R4			R5			R6			R7			R8			R9			R10			R11			R12	
Code CB	8	3.312	2		41.43			31.8						87.1						38.1			31.81		4	41.43			87.2			37.7			22.1	
Code N2000																																				
Zone humide (Oui / Non)		Non			Non			Non		Non Non Non			Non			Non			Non			Non			Oui			Non								
Strates	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h
Recouvrement strates (%)	95	40	27	100	_	63	0	90		-	100		0	0	\rightarrow	100		82	-	-	100	0	-	100	90	66	80	0	0	100	-	3	84	0	$\overline{}$	0
Festuca rubra L., 1753															+																					
Filipendula ulmaria (L.) Maxim., 1879 *																																	1			
Fragaria vesca L., 1753						1									+												+			5			-			
Fraxinus excelsior L., 1753	5	10		20				10			10					20	10								60										\rightarrow	
Galega officinalis L., 1753	, J	10									10				5		10								00										\rightarrow	
Galium aparine L., 1753									5			2			1			5						5									+		\rightarrow	
Geranium phaeum L., 1753															-												1						-		\rightarrow	
Geranium robertianum L., 1753			5			1			5			2			10			2									5			+			+		\rightarrow	
Hedera helix L., 1753			15			10			10			15			10			50		-				30			10			+					\rightarrow	
Helleborus foetidus L., 1753			1						10			13						30						30									+		\longrightarrow	
Holcus lanatus L., 1753			1			5									-						40						+									
·			4			2			2			-			5						10															
Hypericum androsaemum L., 1753 *			1			2			2			5																							\longrightarrow	
Hypericum perforatum L., 1753									+						2																					
Ilex aquifolium L., 1753					5																		10			5										
Juncus inflexus L., 1753 *																								5									15			+
Lamium galeobdolon (L.) L., 1759						+																					1									
Lamium maculatum (L.) L., 1763						+																					1									
Lonicera xylosteum L., 1753																								5												
Lotus corniculatus L., 1753															+						2									2						
Luzula forsteri (Sm.) DC., 1806						1																														
Medicago lupulina L., 1753															+						+									5						
Mentha aquatica L., 1753 *												+																					2			
Mentha suaveolens Ehrh., 1792 *												+			1						2			+									5			
Mercurialis perennis L., 1753						5																					5									
Myosotis nemorosa Besser, 1821 *												+															2						1			
Pinus strobus L., 1753	90																																			
Plantago lanceolata L., 1753															1						5									2			+			
Poa annua L., 1753																														30						
Poa pratensis L., 1753															10						20									15						
Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785						+																														
Polypodium vulgare L., 1753						+																					+									
Polystichum setiferum (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913						2			1																		1									
Populus L., 1753								5	+		+						5																			
Potentilla reptans L., 1753															+		-				2									2					\rightarrow	
Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856															1						_														\rightarrow	
Prunus laurocerasus L., 1753					2										-											1								_	\rightarrow	
Pseudoturritis turrita (L.) Al-Shehbaz, 2005									+																										\rightarrow	
Pulmonaria officinalis L., 1753						+									+					-				-			+							_	\rightarrow	
Quercus robur L., 1753				15	10															-			5											-	\rightarrow	
Ranunculus acris L., 1753				13	10																2		J												\rightarrow	
Ranunculus repens L., 1753 *																					5									5						
Reynoutria japonica Houtt., 1777															+						3									Э			+			
															+									_											\longrightarrow	\longrightarrow
Rosa canina L., 1753						+																		5												

Biotope		itation	ns de incs	apl	de pe ienne: alpie	s et	méso fo	Fourré ophile orestie décidu	pré- er	méso pré-	ourré hygro fores lécidu	phile tier		Friche		méso pré	Fourré hygro -fores décidu	phile tier	més	Prairie ophile oâture	e de	fores	urré pr tier su fertile	r sol		ienne:			elous éralis		à	ere hui grand herbes	es	E	Bassir	1
Date																				3	31.831															
Code Relevé		R1			R2			R3			R4			R5			R6			R7			R8			R9			R10			R11			R12	
Code CB	8	3.312	22		41.43			31.8						87.1						38.1			31.81		4	41.43			87.2			37.7			22.1	
Code N2000																																				
Zone humide (Oui / Non)		Non			Non			Non			Non			Non			Non			Non			Non			Non			Non			Oui			Non	
Strates	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h	Α	a	h
Recouvrement strates (%)	95	40	27	100	80	63	0	90	53	20	100	77	0	0	91	100	70	82	0	0	100	0	76	100	90	66	80	0	0	100	0	3	84	0	0	0
Rubia peregrina L., 1753			5			2			1																		1									
Rubus L., 1753						5			10			10			+			20						20			2						1			
Rumex crispus L., 1753															2						1															
Rumex sanguineus L., 1753 *																					1															
Ruscus aculeatus L., 1753						5																					+									
Salix alba L., 1753 *											5					70																1	3			+
Salix atrocinerea Brot., 1804 *								5			5						30						5										+			+
Salix caprea L., 1753								+									10																			
Sambucus nigra L., 1753												5												1												
Saxifraga hirsuta L., 1759						+																														
Scrophularia pyrenaica Benth., 1846						+						+																								
Silene dioica (L.) Clairv., 1811															1									+												
Solanum dulcamara L., 1753 *						+						1												1			+									
Symphytum tuberosum L., 1753						1																					1									
Taraxacum F.H.Wigg., 1780															+						2									2						
Taxus baccata L., 1753					5																															
Tilia cordata Mill., 1768		5	+	15							+																									
Tractema lilio-hyacinthus (L.) Speta, 1998						+																					+									
Trifolium pratense L., 1753																					5									3						
Trifolium repens L., 1753															2						2									3						
Tussilago farfara L., 1753									1																											
Ulmus glabra Huds., 1762				20	20			10			5														10	10										
Urtica dioica L., 1753						5			5			10			5									5			5									
Veronica chamaedrys L., 1753						+									1						2						+			1			+			
Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821															+																					
Vicia sativa L., 1753															1																					
Vicia sepium L., 1753															+									1									+			
Viscum album L., 1753						+												+									+									

Légende :

Espèce patrimoniale

Espèce exotique envahissante

Espèce caractéristique des zones humides



17.4. Annexe n°4 – Certificat de dépôt des données brutes de biodiversité



Certificat de dépôt Cadre d'acquisition:

Demande d'Autorisation Environnementale pour renouveler l'exploitation d'une carrière calcaire Lieu-dit « Le Bager » - Commune d'Oloron-Sainte-Marie Département des Pyrénées Atlantiques

Date de dépôt : 13-04-2023 09:44



données



Nombre de taxons



Nombre d'habitats



Cadre d'acquisition

Identification

Instance SNIP du cadre d'acquisition : f92592d3fbec-164b-e053-0514a8c0f808 Libellé du cadre d'acquisition : Demande d'Autorisation

Libelle du cadre d'acquisition : Demande d'Autorisation Environnementale pour renouveler l'exploitation d'une carrière calcaire Lieu-dit « Le Bager » - Commune d'Oloron-Sainte-Marie Département des Pyrénées Atlantiques

Description: ICPE rubrique 2510-1: étude impact obligatoire. Emprise foncière carrière: 149 700n² Superficie remise en état: 34 688m² Superficie à extraire: 61 238m² Epaisseur maximale: 135m Volume extractible: 2.62 millions de m3 Tonage d'extraction: 7.074 millions de tonnes Production annuelle maximale: 250 000 tonnes Carrière existante depuis 50 ans, les impacts sur les tirs de mines (vibrations), le bruit, la qualité de l'air et l'eau sont maîtriés. La remise en état est synchrome de l'avancement (paysage). Bien que le site soit en activité, la faune sauvage est présente dans la carrière, dont des espéces protégées.

Cadre de référence

Est un méta-cadre : Non

Dates

Date de lancement du cadre d'acquisition : 13/04/2023

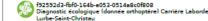
Territoires concernés Etendue territoriale : 353

Cible taxonomique

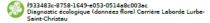
Acteurs

Contact principal : SOCIETE LABORDE Maître d'oeuvre : SIMETHIS - ORTHEZ Maître d'ouvrage : SOCIETE LABORDE

Liste des jeux de données associés au cadre







f933483c-8756-1649-e053-0514a8c003ac
Diagnostic écologique (données odonates) Carrière Laborde
Lurbe-Saint-Christau

9533483c-8757-1649-e053-0514a8c003ac
Diagnostic écologique (donnée mammifère) Carrière Laborde
Lurbe-Saint-Christau

f92592d3-fbee-164b-e053-0514a8c0f808
Diagnostic écologique (données oiseaux) Carrière Laborde
Lurbe-Saint-Christau

f92592d3-fbef-164b-e053-0514a8c0f808 Diagnostic écologique (données papillons) Carrière Laborde Lurbe-Saint-Christau

f9331b7d-7c39-5767-e053-0514a8c0f822 Diagnostic écologique (données reptiles) Carrière Laborde Lurbe-Saint-Ohristau

f92592d3-fbed-164b-e053-0514a8c0f808 Diagnostic écologique (données amphibiens) Carrière Laborde Lurbe-Saint-Christau